This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

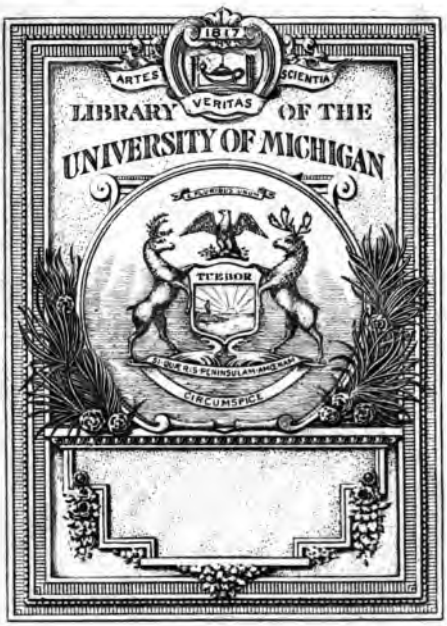
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

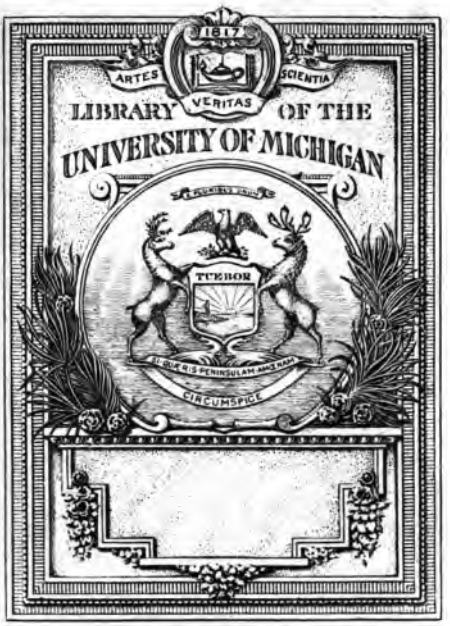
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME TROISIE'ME.

L'ETAT DE LA FRANCE,

TOME TROISIE'ME.

A PARIS,

Chez NICOLAS GOSSELIN, Grand'Salle du Palais, à l'Envie.

M. DCC. XXXVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

DC
3
.E83

1736
v.3

59265E-013

L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Des Pairs de France.

LA qualité de Pair de France eſt une Dignité annexée à une Terre & Seigneurie, tenuë en fief du Roy, à cauſe de ſa Couronne : en conſéquence de laquelle ceux qui poſſedent cette Terre, ſont Officiers de la Couronne, tiennent rang au Sacre des Rois, & ont ſéance au Parlement de Paris, où ils prêtent ſerment.

Ils joüiſſent de pluſieurs honneurs &

prérogatives; & ſont jugez par le Parlement, qui eſt ſeul Juge de leurs perſonnes & de leurs Pairies.

Leur inſtitution eſt fort incertaine. Quelques-uns de nos Hiſtoiriens l'attribuënt à Charlemagne, ou à Hugues Capet; d'autres prétendent qu'on ne les a connus diſtinctement qu'au Sacre de Philippe Auguſte, le Jeudi Fête de la Touſſaints 1179. Mais laiſſant à part cette queſtion, qui feroit la matiere d'une grande diſſertation, il faut ſe contenter d'obſerver, qu'à la verité cette qualité de Pairie a été réünie & attachée plus univerſellement à des Terres portant titre de Duché, mais qu'elle a auſſi été unie à des Comtez, à des Baronies & à de ſimples Seigneuries. Et comme elle eſt la premiere dignité, à laquelle la Nobleſſe puiſſe aſpirer, & que les Princes du Sang Royal la portent, l'on donnera ici une énumeration chronologique des Terres qui en ont été décorées, ſuivant la date des érections, ſans diſtinction de Duchez, & de Comtez, de Baronies & autres Seigneuries, ſoit que les Lettres d'érection ayent été enregiſtrées au Parlement; de Paris, ou en d'autres Parlemens; ſoit qu'elles n'ayent été regiſtrées en aucune Cour, & de celles de cette

eſpece, il en ſera fait mention en caracteres Italiques.

Quoique l'on place ces Pairies en l'année de leur érection, il faut pourtant remarquer qu'elles ne prennent rang que du jour de leur enregiſtrement: & même depuis l'Edit de 1711. dont il ſera parlé, Article II. de ce Chapitre, les Pairs n'ont rang entr'eux, que du jour de la premiere prêtation de ſerment au Parlement, après cet enregiſtrement.

L'on a crû devoir rapporter à chaque Pairies toutes ſes différentes mutations, pour ſatisfaire tout d'un coup la curioſité du Lecteur; mais l'on a marqué dans l'ordre chronologique les réérections de ces mêmes Pairies, avec un renvoi à l'article principal où il en a été traité.

Quoiqu'il ne paroiſſe pas certain, que, à l'exception des douze anciennes Pairies, il y ait eu des Terres honorées de ce titre avant l'an 1297. l'on a crû pouvoir en rapporter quelques-unes anterieures, comme *Mortain*, *Clermont*, *Aumale*, &c. ſe conformant en cela à quelques Auteurs, qui les ont qualifiées Pairies, parce qu'elles furent alors données en appanage à des Fils de France. & qu'il eſt conſtant que dans la ſuite elles eurent ce titre.

Nᵃ. Pour abreger, l'on indiquera communément les Duchez-Pairies, par ces lettres initiales, D. P. & les Comtez-Pairies par celles-ci, C. P.

ARTICLE PREMIER

Pairies de France ſuivant l'ordre de leur Erection.

BOURGOGNE, D. P. réüni au Domaine de la Couronne, par Lettres Patentes du mois de Novembre 1361. lors de la mort de Philippe, dernier des Ducs de Bourgogne, iſſus de Robert de France troiſieme fils du Roi Robert. Deux ans après, le Roi Jean donna ce Duché Pairie à Philippe de France, ſon quatriéme fils au lieu de celui de Touraine, par Lettres Patentes données à Nogent ſur Marne, le 6. Septembre 1363. qui furent confirmées par d'autres Lettres du 2. Juin 1364. Il fut réüni à la Couronne, par la mort de Charles Duc de Bourgogne, tué à la Bataille de Nancy le 5. Janvier 1477. Louis de France, petit-fils du Roi Louis XIV. & Pere du Roy Louis XV. porta le titre de *Duc de Bourgogne*, depuis le 6. Août 1682. jour de ſa naiſſance, juſqu'au 14.

Avril 1711. qu'il devint Dauphin par la mort de Monſeigneur, ſon pere, Loüis Dauphin fils unique du Roy Loüis le Grand.

Normandie, D. P. confiſqué ſur Jean, dit *ſans terre*, Roy d'Angleterre, Duc de Guienne par Arrêt de l'année 1202. Il reſta uni à la Couronne, juſqu'au 17. Février 1331. que le Roy Philippe VI. le donna à Jean ſon fils depuis Roy. Celui-ci en uſa de même le 7. Décembre 1355. envers ſon fils Charles V. du nom qui fut ſon ſucceſſeur: & le Roy Loüis XI. le donna à ſon frere Charles de France au mois d'Octobre 1465. ce qui fut regiſtré au Parlement au mois de Novembre ſuivant.

Guienne, D. P. fut auſſi confiſqué ſur Jean dit *Sans terre*, Roy d'Angleterre, Duc de Normandie, par le même Arrêt de 1202. Le Roy Charles VI. en fit don par Lettres Patentes du 14. Janvier 1400. à Louis Dauphin de Viennois, ſon troiſiéme fils qui mourut le 18. Décembre 1415. Loüis XI. donna à ſon frere Charles de France le Duché de *Guienne*, conſiſtant ſeulement en la partie qui eſt entre la Gironde & la Charente, avec *l'Agenois, le Perigord, le Quercy, la Xaintonge, le Gouvernement de la Rochelle*,

& *le Païs d'Aunis* : pour le tenir en Pairie, au lieu du Duché de Normandie, par Lettres Patentes données à Amboiſe le 29. Avril 1469. Il mourut ſans poſterité le 12. Mai 1472. Ainſi ce duché revint à la Couronne.

Toulouze, C. P. réüni au domaine de la Couronne, avec le duché de Bourgogne, & le Comté de Champagne, par les mêmes Lettres du mois de Novembre 1361. Loüis-Alexandre de Bourbon, fils naturel & legitimé du Roy Louis XIV. en a le titre ſeulement.

Flandres, C. P. à preſent poſſedé en partie par le Roy, & en partie par l'Empereur.

Champagne, C. P. réuni au domaine de la Couronne, avec le duché de Bourgogne, par les Lettres Patentes du mois de Novembre 1361.

Reims, D. P. Archevêché.

Laon, D. P. Evêché.

Langres, D. P. Evêché.

Beauvais, C. P. Evêché.

Châlons, C. P. Evêché.

Noyon, C. P. Evêché.

Ce ſont là les douze anciens Pairs de France, qui aſſiſtoient au Sacre de nos Rois, & qui y aſſiſtent encore, ſçavoir, les ſix Eccleſiaſtiques en perſonne, &

es ſix Laïcs, par repreſentation.

Les Comtez de *Mortain*, *Clermont en Beauvoiſis*, *& Aumale*, C. P. & la Seigneurie de *Domfront*, furent donnez en Appanage à Philippe de France, par le Roy Louis VIII. du nom, ſon frere, par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1223. Il mourut ſans poſterité maſculine en 1233. & ſa fille unique ſans lignée en 1251, ce qui fit revenir ces terres à la Couronne.

Mortain, fut de nouveau érigé en Pairie pour Philippe, Comte d'Evreux, & Jeanne de France ſa femme, Roy & Reine de Navarre, par tranſaction paſſée entr'eux & Philippe de Valois Roy de France à Avignon le 14. Mars 1335. Le Comté de *Clermont en Beauvoiſis* avoit été donné en 1268. à Robert ſixiéme fils du Roy S. Louis; mais ſon fils Louis Sire de Bourbon, l'échangea en 1327. avec le Roy Charles IV. pour celui de la *Marche* qui étoit plus à ſa bienſéance, à cauſe de la proximité de ſon duché de Bourbon. Philippe de Valois lui redonna le Comté de Clermont, ſans retirer celui de la *Marche*, en 1331. & la poſterité le conſerva juſqu'à la mort de Charles de Bourbon, Connêtable de France en 1527. Charles de France,

troiſiéme fils de François I. fut fait Comte de Clermont en 1540. & mourut en 1545. ce Comté eſt preſentement poſſedé par M. le duc de Bourbon. Quant à celui d'*Aumale*, il entra avec titre de D. P. dans la maiſon de Lorraine en 1547. & aujourd'hui il appartient à Louis Auguſte de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine.

Aquitaine, D. P. les villes de *Bourdeaux* & de *Bayonne*, avec les Païs de *Limoſin*, de *Perigord*, de *Quercy* & de *Xaintonge*, entre la riviere de Charente, furent cedez par S. Louis à Henri III. du nom, Roy d'Angleterre, par le Traité de Paix fait à Paris au mois de Novembre 1259. pour les tenir en Pairie, ſous le nom & titre de *Duché d'Aquitaine*. Philippe III. du nom dit le Hardy, y joignit le Pays d'*Agenois* par le Traité de Paix conclu à Amiens le 23. Mai 1279. entre lui & Edouard I. du nom, Roy d'Angleterre. La Souveraineté de ce duché fut enſuite abondonnée à Edouard III. du nom, Roy d'Angleterre, par le Traité conclu à Bretigny près Châtres le 8. Mai 1360. mais il fut confiſqué ſur le même Edouard par Arrêt du 11. Mai 1370.

Valois, C. P. érigé par Lettres Pa-

tentes du Mercredi avant la My Carême 15. Mars 1284. en faveur de Charles de France, fils puiſné du roy Philipe le Hardy. Cette Pairie fut éteinte lorſque Philippe, Comte de Valois ſon fils, parvint à la Couronne, aprés le decés de Charles IV. du nom, dit le Bel, arrivé le 1. Fevrier 1327. Ce Roy Philippe VI. du nom, donna le Comté de Valois en 1344. à Philippe de France ſon fils puiſné, qui mourut ſans enfans legitimes le 1. Septembre 1375. Sa veuve Blanche de France en joüit quelque tems. Dans la ſuite il fut donné à Louis de France, depuis duc d'Orleans. Louis XII. petit fils de ce duc étant monté ſur le Trône, gratifia François Comte d'Angoulême, du comté de Valois, qu'il érigea en même tems en D. P. par Lettres données au Verger au mois de Février 1498. ce qui fut regiſtré au Parlement le 26. Avril ſuivant que l'on comptoit 1499. Ce Prince étant monté ſur le Trône, ce duché fut réüni à la Couronne, il le donna en duché à ſa tante Jeanne d'Orleans, femme de Charles de Coëtivi, Comte de Taillebourg, pour en joüir tant qu'elle vivroit par Lettres du 28. Décembre 1516. regiſtrées au Parlement le 9. Fé-

vrier ſuivant ; confirmées par autres du 15. May 1517. regiſtrées le 4. Juin de la même année. Elle mourut en 1520. & le duché de Valois reſta réuni à la Couronne juſqu'en 1630. qu'il fut donné à Gaſton de France, duc d'Orleans, pour ſupplément d'appanage, les Lettres expediées à Paris au mois de Janvier de ladite année, furent regiſtrées le 6. Février ſuivant : ce Prince étant mort ſans enfans mâles le 2. Février 1660. le duché de Valois fut donné à Philippe de France, frere unique du Roy Louis XIV. pour partie de ſon appanage, par Lettres données à Paris au mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. Mai ſuivant.

Alençon, C. P. érigé en faveur du même Charles de France, Comte de Valois. Il fut érigé enſuite en duché par Lettres Patentes du 1. Janvier 1414. en faveur de Jean I. du nom, Comte d'Alençon & du Perche. Puis fut réuni au Domaine de la Couronne, par la mort de Charles, duc d'Alençon, comte du Perche, Pair de France, arrivée le 11. Avril 1524. & cette Pairie éteinte. Sa veuve Marguerite d'Orleans, ſe remariant à Henri d'Albret, Roy de Navarre, par contrat du 3. Janvier 1526. le

Roy François I. ſon frere lui donna ce D. P. & après ſa mort ſans enfans mâles, le 21. Décembre 1549. il fut réüni à la Couronne, & donné en 1566. avec d'autres terres à François de France dernier des fils d'Henri II. ainſi qu'on le verra ci-aprés.

Perche, C. P. érigé en faveur du même Charles de France, Comte de Valois & éteint par le decés du même Charles Duc d'Alençon. François de France dernier des fils du Roy Henri II. eut ce Comté en appanage, l'an 1566. comme on le dira dans un autre Article.

Anjou, C. P. érigé en pairie par Lettres Patentes, données à Courtray au mois de Septembre 1297. en faveur de Charles de France, Comte de Valois; & en conſideration de ſon mariage avec Marguerite de Sicile, fille aînée de Charles II. Roy de Naples & Sicile, qui étoit fils de Charles de France auſſi Roy de Naples & Sicile à qui le Roy S. Louis ſon frere avoit donné les Comtez d'*Anjou* & du *Maine* en 1246. Cette Pairie d'Anjou fut éteinte par l'avenement de Philippe, Comte de Valois ſon fils à la Couronne. Ce Roy donna le Comté d'*Anjou* à Jean de France ſon fils aîné, pour le tenir en Pairie avec le duché de *Normandie*, & le Comté du *Maine*, par Lettres

de la Couronne, par autres Lettres données à Nantes au mois d'Août 1532. regiſtrées au Parlement de Bretagne le 8. Octobre, & au Parlement de Paris le 18. Novembre de la même année. C'a été le titre de François II. du vivant du Roy François I. ſon ayeul, puis des deux premiers fils de Louis de France, Duc de Bourgogne, dont le dernier mourut Dauphin le 8. Mars 1712.

Poitou, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes du mois d'Aouſt 1315. en faveur de Philippe de France, Comte de Poitou. Il ſucceda à Jean I. du nom, Roi de France & de Navarre, ſon neveu, décedé le 19. Novembre 1316. & ainſi cette Pairie fut éteinte. Elle fut donnée par Charles de France, duc de Normandie, & Regent du Royaume, à Jean de France ſon frere par Lettres Patentes du mois de Juin 1357. Mais ce Comté ayant été cedé au Roi d'Angleterre Edoüard III. du nom, par le Traité de Bretigny, du 8. Mai 1360. le Roi Jean par ſes Lettres du mois d'Octobre ſuivant, revoqua la conceſſion du mois de Juin 1357. Charles V. étant venu à la Couronne, & ayant retiré le Poitou des mains des Anglois,

le redonna de nouveau à ſon même frere Jean, pour lors duc de Berry, par ſes Lettres du mois de Novembre 1364. ce Prince étant mort, ſans laiſſer d'enfans mâles, le 26. Mai 1416. ce Comté de Poitou revint à la Couronne; & le 17. Mai 1417. il fut donné à Charles de France, Dauphin de Viennois, depuis Roi VII. du nom.

La Marche, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mars 1316. en faveur de Charles de France, Comte de la Marche. Il ſucceda à Philippe V. du nom, dit le Long, ſon frere, décedé le 1. Janvier 1321. & ainſi cette Pairie fut éteinte.

Mais comme le même Roi donna en 1327. ce Comté en échange à Louis de Bourbon, au lieu du Comté de Clermont en Beauvoiſis, il fut érigé de nouveau en Pairie, par Lettres Patentes du mois de Décembre de la même année. Il paſſa dans la Maiſon d'Armagnac, par le mariage d'Eleonore, fille de Jacques de Bourbon, avec Bernard d'Armagnac: Jacques leur fils le perdit par ſa mort, arrivée le premier d'Aouſt 1477. après laquelle Louis XI. donna ce Comté à Pierre de Bourbon, Sr. Beaujeu, qui avoit

épouſé Anne de France ſa fille. Suſanne de Bourbon leur fille le porta en dot à Charles de Bourbon Connétable, aprés la mort duquel il paſſa à Louiſe de Savoye, mere de François I. qui aprés le decès de cette Princeſſe en 1531. le réunit à la Couronne. Il le donna par Lettres du 12. Juin 1540. à ſon troiſiéme fils Charles de France, pour le tenir en Pairie; mais ce Prince mourut le 9. Septembre 1545. Ce Comté eſt apreſent le titre des fils aînez des Princes de Conty.

Evreux. Ce Comté fut érigé en Pairie le 27. Mars 1316. en faveur de Loüis de France, Comte d'Evreux : mais les Lettres d'érection ayant été perduës, il en fut expedié d'autres au mois de Janvier 1326. en faveur de Philippe, Comte d'Evreux & Roi de Navarre ſon fils. Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, ſon petit-fils, ceda ce Comté d'Evreux à Charles VI. du nom, Roi de France, par un Traité paſſé à Paris le 9. Juin 1404. & ainſi cette Pairie fut éteinte.

Ce Comté fut donné par Lettres Patentes datées à Montluçon au mois de Janvier 1426. à Jean Stuart, Comte d'Arley, Seigneur d'Aubigny, Conné-

table de l'Armée d'Ecoſſe, pour le tenir en Pairie. Il n'en jouit que juſqu'en 1429. qu'il fut tué au ſervice de la France. Le Roy Charles IX. l'érigea en Duché-Pairie pour ſon frere François de France, duc d'Alençon, par ſes Lettres du mois d'Octobre 1560. regiſtrées au Parlement de Paris le 10. Decembre ſuivant, & à celui de Rouen le 2. du même mois; mais ce Prince étant mort ſans enfans en 1584. ce Duché fut éteint, & réuni à la Couronne. Il a depuis été donné, mais ſans Pairie, à la Maiſon de la Tour de Boüillon, pour partie de l'échange fait avec elle de la Principauté de Sedan, par contrat du 20. Mars 1651. & c'eſt le duc de Bouillon qui en eſt en poſſeſſion.

Angoulême. C. P. Ce Comté fut érigé Pairie par Lettres Patentes données à Paris le 27. Mars 1316. en faveur de Philippe d'Evreux, & de Jeanne de France ſon épouſe, ce qui fut confirmé par une tranſaction du 14. Mars 1335. Etant revenu à la Couronne, il fut érigé en D. P. en Février 1514. pour Louiſe de Savoye, mere de François I. puis donné pour partie d'appanage à Charles de France, troiſiéme fils de François I. par Lettres du 12. Juin 1540.

mais il mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545. Henry II. donna ce Duché à ſa fille Diane, légitimée de France, par Lettres du mois d'Août 1552. & étant morte veuve de François, duc de Montmorency, Pair & Maréchal de France, le 11. Janvier 1619. Louis XIII. en gratifia Charles de Valois, fils naturel du Roi Charles IX. par Lettres du mois de Janvier 1620. regiſtrées au Parlement de Paris, le 13. Avril ſuivant. Son fils Louis de Valois, duc d'Angoulême, étant mort ſans enfans le 13. Novembre 1653. ce duché fut réuni à la Couronne, juſqu'en Juin 1710. que Louis XIV. le donna en Pairie, & pour portion d'appanage à ſon petit-fils Charles duc de Berry, par Lettres Patentes données à Verſailles, & regiſtrées le 10. Juillet ſuivant. Il n'en jouit que juſqu'au 4. Mai 1714. qu'il mourut ſans enfans mâles; & ce duché revint à la Couronne.

Eſtampes, C. P. la Baronnie d'Eſtampes, poſſedée jadis par la reine Blanche, mere de ſaint Louis, pour partie du remploi de ſa dot, puis en douaire par Marguerite de Provence, veuve de ce ſaint Roy, fut érigée en Comté-Pairie, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1327. en faveur de

Charles d'Evreux, fils de Louis de France, Comte d'Evreux, & de Marguerite d'Artois. Louis d'Evreux, Comte d'Eſtampes ſon fils, en fit donation entre vifs en Novembre 1381. à Louis I. du nom, duc d'Anjou, ne s'en reſervant que l'uſufruit. Ce duc mourut en 1384. Sa veuve & ſes enfans tranſporterent leurs droits ſur Eſtampes à Jean duc de Berry, leur oncle paternel, en échange de la Principauté de Tarente; ce que le Roi Charles V. confirma par ſes Lettres du premier Août 1385. Ce duc ſubſtitua à ſes droits ſon frere Philippe *le Hardy*, duc de Bourgogne, & ſes enfans, par Acte du 28. Janvier 1387. ainſi aprés la mort de Louis, Comte d'Eſtampes, arrivée le 6. Mai 1400. il ne fut regardé que comme uſufruitier du Comté d'Eſtampes. Il déceda le 15. Avril 1415. Ce Comté fut confiſqué ſur Jean duc de Bourgogne, par le dauphin Charles, Regent du Royaume qui le donna en 1421. à Richard de Bretagne; & étant devenu Roi VII. du nom, il confirma cette donation l'an 1425. Par la ſuite Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ceda ſes droits l'an 1434. à ſon couſin germain Jean, Comte de Nevers, qui en vertu du Traité de paix fait à Arras le 21. Sep-

tembre 1435. fut mis en poſſeſſion du Comté d'Eſtampes. Marguerite d'Orleans veuve de Richard de Bretagne, obtint du Roi, en faveur de François II. duc de Bretagne ſon fils, l'an 1442. des Lettres de confirmation du don fait à feu ſon mari : mais il y eut oppoſition à l'enterrinement de ces Lettres, tant de la part du duc de Bourgogne, que de celle du Procureur General du Roi, qui prétendoit le Comté d'Eſtampes réuni à la Couronne par la défaillance de poſterité, de Louis I. du nom Comte d'Evreux, qui en avoit été le premier inveſti : & cette reunion fut adjugée par Arrêt du 18. Mars 1477. Au mois d'Avril ſuivant, Louis XI. donna ce Comté à Jean de Foix, Vicomte de Narbonne. Son fils Gaſton ayant été tué le 11. Avril 1512. Eſtampes fut donné à Anne de Bretagne par ſon mari le Roy Louis XII. en Mai 1513. elle mourut le 9. Janvier 1514. & ſa fille Claude de France, femme de François I. en herita. Ce Roi en gratifia pourtant Artus Gouffier, Grand Maître de France, ſeulement pour ſa vie ; mais il en jouit peu de tems, étant mort en 1518. la Reine Claude rentra en jouiſſance, & après ſa mort arrivée le 20. Juillet 1524. le Roi

par ſes Lettres du 13. Avril 1526. aprés Pâques, accorda la joüiſſance à vie du Comté d'Eſtampes à Jean de la Barre, Seigneur de Verets, Vicomte de Bridiers premier Gentilhomme de ſa Chambre. Il mourut en Février 1533. & ce Comté fut donné à Jean de Broſſe, dit de Bretagne, Comte de Penthievre, & à Anne de Piſſeleu ſa femme, par Lettres du 23. Juin 1534. François I. qui affectionnoit cette Dame, érigea Eſtampes en *ſimple duché*, par Lettres du mois de Janvier 1536. regiſtrées le 18. du même mois; ce qu'il confirma en 1543. Henri II. ſon fils en fit autant, par ſes Lettres du 14. Septembre 1547. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 1. Novembre ſuivant: mais il le depoüilla de ce duché en 1553. pour en révêtir Diane de Poitiers ſa favorite. Charles IX. le rendit à Jean de Broſſe en 1562. & celui ci étant mort en Janvier 1565. Eſtampes reſta uni à la Couronne juſqu'au regne d'Henry III. qui donna ce Duché à Jean Caſimir Comte Palatin du Rhin, par Lettres du 18. Mai 1576. regiſtrées le 24. ſuivant. Ce Comte y renonça par ſon Procureur le 8. Mars ſuivant, & le Roi par ſes Lettres du 17. Janvier 1579. l'engagea à Catherine de

Beaumont le Roger, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes données à Paris, au mois de Février 1328. en faveur de Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le-Roger. Il fut confisqué sur lui, par Arrêt du Mercredi avant Pâques Fleuries 1331. & donné en Pairie, par Lettres du 16. Avril 1344. à Philippe de France, l'un des fils du Roi Philippe de Valois: mais son fils aîné & successeur, le Roi Jean le reprit de son frere le 5. Mars 1353. & l'ayant de nouveau érigé en Pairie, il le donna à Charles d'Evreux, second du nom, Roi de Navarre, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1354. son fils Charles III. Roi de Navarre, renonça au droit qu'il avoit sur ce Comté & sur autres terres, par Traité du 9. Juin 1404. ainsi qu'il sera dit ci-aprés.

Clermont en Beauvoisis, C. P. érigé de nouveau en 1331. *Voyez* ci devant, pag. 7.

Normandie, D. P. donné en 1331. à Jean de France. *Voyez* pag. 5.

Anjou, C. P. donné au même en la même année. *Voyez* pag. 11.

Maine, C. P. n'avoit pas encore ce titre, lors qu'en 1202. ce Comté fut confisqué sur Jean Roi d'Angleterre, de

de la Maiſon d'Anjou, qui l'avoit eu de ſes anciens Seigneurs. Saint Louis le donna avec le Comté d'Anjou, à ſon frere Charles, depuis Roi de Naples; & les Lettres de ce don furent expediées à Melun au mois d'Août 1246. Marguerite de Sicile ſa petite-fille, épouſant en 1290. Charles de France, Comte de Valois, fils puîné du Roi Philippe le Hardy, lui porta en dot ces deux Comtez, par ceſſion de ſon pere Charles II. du nom, Roi de Naples & de Sicile; ce qui fut confirmé par le roi Philippe le Bel qui les érigea en *Comtez-Pairies*, l'an 1297. Philippe de Valois, né de ce mariage étant monté ſur le Trône, les Comtez d'Anjou & du Maine furent unis à la Couronne. Il les donna, avec le duché de Normandie, à Jean de France ſon fils, par Lettres Patentes du 17. Février 1331. pour tenir le tout en Pairies. Elles furent éteintes, lorſque ce Prince ſucceda à ſon pere en 1350. Mais par ſes Lettres Patentes données à Boulogne en Octobre 1360. il érigea de nouveau le Comté du Maine en Pairie, & le donna avec le Comté d'Anjou, qu'il érigea en D. P. à Louis de France ſon ſecond fils. Ce Comté ne revint au Domaine de la Couronne, que,

Beaumont le Roger, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes données à Paris, au mois de Février 1328. en faveur de Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le-Roger. Il fut confisqué sur lui, par Arrêt du Mercredi avant Pâques Fleuries 1331. & donné en Pairie, par Lettres du 16. Avril 1344. à Philippe de France, l'un des fils du Roi Philippe de Valois: mais son fils aîné & successeur, le Roi Jean le reprit de son frere le 5. Mars 1353. & l'ayant de nouveau érigé en Pairie, il le donna à Charles d'Evreux, second du nom, Roi de Navarre, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1354. son fils Charles III. Roi de Navarre, renonça au droit qu'il avoit sur ce Comté & sur autres terres, par Traité du 9. Juin 1404. ainsi qu'il sera dit ci-aprés.

Clermont en Beauvoisis, C. P. érigé de nouveau en 1331. *Voyez* ci devant, pag. 7.

Normandie, D. P. donné en 1331. à Jean de France. *Voyez* pag. 5.

Anjou, C. P. donné au même en la même année. *Voyez* pag. 11.

Maine, C. P. n'avoit pas encore ce titre, lors qu'en 1202. ce Comté fut confisqué sur Jean Roi d'Angleterre, de

de la Maiſon d'Anjou, qui l'avoit eu de ſes anciens Seigneurs. Saint Louis le donna avec le Comté d'Anjou, à ſon frere Charles, depuis Roi de Naples; & les Lettres de ce don furent expediées à Melun au mois d'Août 1246. Marguerite de Sicile ſa petite-fille, épouſant en 1290. Charles de France, Comte de Valois, fils puîné du Roi Philippe le Hardy, lui porta en dot ces deux Comtez, par ceſſion de ſon pere Charles II. du nom, Roi de Naples & de Sicile; ce qui fut confirmé par le roi Philippe le Bel qui les érigea en *Comtez-Pairies*, l'an 1297. Philippe de Valois, né de ce mariage étant monté ſur le Trône, les Comtez d'Anjou & du Maine furent mis à la Couronne. Il les donna, avec le duché de Normandie, à Jean de France ſon fils, par Lettres Patentes du 17. Février 1331. pour tenir le tout en Pairies. Elles furent éteintes, lorſque ce Prince ſucceda à ſon pere en 1350. Mais par ſes Lettres Patentes données à Boulogne en Octobre 1360. il érigea de nouveau le Comté du Maine en Pairie, & le donna avec le Comté d'Anjou, qu'il érigea en D. P. à Louis de France ſon ſecond fils. Ce Comté ne retint au Domaine de la Couronne, que

par la mort de l'arriere petit-fils de Louis premier duc d'Anjou, Charles Roy de Naples, &c. & Comte du Maine, decedé le 11. Décembre 1481. Henri III. qui avoit eu ce Comté, comme partie de ſon appanage, le donna à ſon frere François duc d'Alençon, après la mort duquel, en 1584. il revint à la Couronne & n'en a plus été ſeparé. Louis XIV. par ſes Lettres du mois de Décembre 1676. regiſtrées le 20. du même mois, ordonna que Louis-Auguſte de Bourbon, ſon fils légitimé, ſeroit nommé *Duc du Maine*, ſans pourtant que ce Comté ait été érigé en duché, ni que ſa proprieté ait été accordée à celui qui en a le titre.

Mortain, C. P. nouvelle érection en 1335. *Voyez* page 7.

Orleans, (qui dès l'an 1255. avoit été donné avec titre de duché, à Philippe de France, fils du Roi Philippe IV.) *Valois*, & *Beaumont le Roger*, Comtez-Pairies, *Breteuil*, Vic. P. & les Terres qui appartenoient à Robert d'Artois en Normandie, enſemble celles que Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV. du nom, dit le Bel, Roi de France, tenoit en Normandie, en Champagne & Brie pour ſon douaire, furent données en appanage à Philippe de France, par Lettres

Patentes de ſon pere le Roi Philippe VI. en date du 16. Avril 1344. pour les tenir en Pairie : mais Jean Roi de France ſon frere, reprit le 5. Mars 1353. le Comté de Beaumont-le-Roger, le Vicomté de Breteuil, & les Seigneuries de Conches, de Domfront, & d'Orbec, qui avoient appartenu à Robert d'Artois, & ainſi ces Pairies furent éteintes. Quant aux Terres dont Jeanne d'Evreux jouiſſoit pour ſon douaire, dont le Comté de Brie Comte Robert, & la Châtellenie de Château Thierry faiſoient partie, il ne s'en put mettre en poſſeſſion que par la mort de cette Princeſſe, arrivée le 4. Mars 1370. Ce Prince Philippe de France, étant décedé ſans enfans légitimes, le premier Septembre 1375. tout ce qu'il poſſedoit de ces Seigneuries, fut réuni au Domaine de la Couronne, & les Pairies éteintes.

Nivernois & Rethel, Comtez-Pairies, avec la Baronnie de *Donzy*, furent érigées en Pairies, par Lettres Patentes données à Moncel-les-Ponts le 27. Août 1347. en faveur de Marguerite de France, fille du Roi Philippe V. dit le Long, & femme de Louis II. du nom, Comte de Flandres, & de Louis de Flandres, Comte de Nevers, ſon fils. Le Niver-

nois avoit eu ſes Comtes particuliers depuis le commencement du XI. Siécle, leur poſterité maſculine étoit finie en 1181. & Agnés ſœur du dernier, avoit porté ce Comté dans la Maiſon de Courtenay, d'où il étoit paſſé de filles en filles, dans les Maiſons de Donzy, de Châtillon, de Bourbon-Ancien, & de Bourgogne de la premiere race. Enfin il étoit tombé dans celle de Flandres par Yolande de Bourgogne, Comteſſe de Nevers, & Baronne de Donzy, qui fut ayeule paternelle de Louis II. Comte de Flandres. Louis III. ſon fils ne laiſſa qu'une fille, Marguerite de Flandres, Comteſſe de Nevers & de Rethel, Baronne de Donzy, qui eut pour ſecond mari, Philippe de France, duc de Bourgogne, tige de ces ducs de la ſeconde race: leur troiſiéme fils, nommé Philippe, eut les trois Seigneuries de ſa mere, & fut pere de Charles de Bourgogne, Comte de Nevers & de Rethel, Baron de Donzy, en faveur de qui le Nivernois fut de nouveau érigé en Comté-Pairie, par Lettres données au Bourg de Champigny, en Juillet 1459. regiſtrées au Parlement le 12. Novembre ſuivant. Mais étant mort ſans enfans légitimes ſur la fin de May 1464. ſon frere

in de Bourgogne lui ſucceda, & ob-
it de nouvelles Lettres de Pairie, dat-
es de Mauny le 30. Juillet de la même
inée. Il mourut le 25. Septembre 1491
: laiſſant que des filles, Elizabeth l'aî-
ſe, mariée à Jean I. du nom, duc
: Cleves, étoit morte dès l'an 1483.
ur troiſiéme fils Engilbert de Cleves,
rita du Comté de Nevers, & au mois
: Mai 1505. il obtint de nouvelles
tres d'érection de ce Comté en Pai-
:, qui furent regiſtrées le 18. Août de
même année. Son petit fils François de
res, épouſant Marguerite de Bour-
-Vendôme, au mois de Janvier
38. Marie d'Albret ſa mere, & el-
: obtinrent l'érection du Comté de Ni-
rnois, en Duché-Pairie pour ſes hoirs
: mâles que femelles, par Lettres Pa-
tes données à Paris au même mois &
, regiſtrées au Parlement de Paris le
. Février ſuivant, & en la Chambre
s Comptes le 26. du même mois: les
is fils qu'il avoit eus de ce mariage,
nts morts ſans poſterité. Henriette de
eves, ſa fille aînée, devint ducheſſe
Nevers & de Rethel, & obtint de
uvelles Lettres le 2. Mars 1566. re-
trées le 22. Juin ſuivant, étant alors
riée à Louis de Gonzague-Mantoue,

dont elle eut Charles duc de Nevers & de Rethel, Pair de France, qui devint duc de Mantoue & de Monferrat. Charles III. petit fils de celui-ci, vendit le duché de Nivernois (auquel le Donziois avoit été incorporé dès le mois de Février 1552. les Lettres regiſtrées le 23. du même mois & an) par contrat du 11. Juillet 1659. à Jules Mazarini, Cardinal, qui au mois d'Octobre 1660. obtint de nouvelles Lettres de Duché-Pairie pour Nevers. Il mourut le 9. Mars 1661. ſans les faire enregiſtrer, & laiſſa ce duché à Philippe-Jules-Mazarini-Mancini, fils d'une de ſes ſœurs. Celui-ci obtint de nouvelles Lettres confirmatives du Duché-Pairie de Nevers en ſa faveur, dattées du mois de Janvier 1676. ſur leſquelles il en eut d'autres de ſurannation le 29. Avril 1692. mais pas unes ne furent enregiſtrées au Parlement, & étant mort en 1707. ſon fils aîné Philippe-Jules-François-Mazarini Mancini, obtint de nouvelles Lettres de confirmation du Nivernois en Duché-Pairie, données à Paris le 24. Août 1720. qui ont été enregiſtrées au Parlement le 31. Décembre ſuivant.

Mante & *Meulant*, Comtez, *Valognes* & *Carentan*, Vicomtez, avec *le Clos* de

Coûtantin, furent érigées en Pairies le 22. Février 1353. en faveur de Charles d'Evreux II. du nom, Roi de Navarre. Charles V. du nom, Roi de France, reprit les Comtez de Mante & de Meulant, par un Traité du 6. Mars 1364. & lui donna la Baronnie de Monpellier en échange, & par un autre Traité du 9. Juin 1404. Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, ſon fils quitta tout le droit qu'il avoit à ces Terres & Seigneuries, qui furent entierement réünies au domaine de la Couronne, & les Pairies éteintes.

Beaumont-le-Roger, C. P. *Berteüil*, Vicomté-Pairie, avec les Seigneuries de *Conches*, *Pont-Audemer*, furent érigées en Pairies, en faveur du même Charles d'Evreux, II. du nom, Roi de Navarre, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1354. & Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, ſon fils quitta par le Traité du 9. Juin 1404. le droit qu'il avoit à ces Terres. Il a été parlé de *Beaumont le Roger* ci-devant p. 23. & 26.

Normandie, D. P. en 1355. *Voyez* ci devant page 5.

Poitou, C. P. nouvelle réérection en 1357. *Voyez* ci devant p. 14.

Mâcon, C. P. fut érigé en Pairie en faveur de Jean de France, Comte de Poitou, par Charles de France, duc de Normandie, & Regent du Royaume ſon frere, par ſes Lettres Patentes données à S. Denis au mois de Septembre 1359. qui furent revoquées par le Roi Jean, par autres Lettres données à Boulogne au mois d'Octobre 1360. Ce Comté fut depuis cedé en Pairie à Philippe III. duc de Bourgogne, comme il ſera dit ci-après.

Anjou, D. P. érigé en 1360. *Voyez* ci-devant page 11.

Maine, C. P. érigé de nouveau en 1360. *Voyez* ci devant page 24.

Berry, D. P. fut érigé en D. P. en faveur de Jean de France, troiſiéme fils du Roi Jean, par Lettres Patentes, données à Boulogne au mois d'Octobre 1360.

Charles VI. par ſes Lettres du 12. Juillet 1401. le donna à Jean de France l'un de ſes fils en accroiſſement d'appanage, pour en joüir aprés le decés du duc Jean oncle de ce Roi. Ce duc mourut le 15 Juin 1416. mais le jeune Prince ne joüit pas long-tems du duché, étant mort le 5. Avril ſuivant, que l'on comptoit encore 1416. Le même roi par ſes

Lettres du 17. Mai 1417. regiſtrées en Parlement le 25. du même mois, donna le duché de *Berry*, avec le Comté de *Poitou*, à Charles de France, dauphin de Viennois, duc de Touraine, ſon autre fils, pour les tenir en Pairies. Ce Prince étant devenu Roi, ſous le nom de Charles VII. fit don à Charles de France, ſon quatriéme fils, du même duché, par Lettres Patentes dattées de Montrichard au mois de Novembre 1461. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 27. du même mois. Ce Prince mourut le 12. Mai 1472. ſans poſterité, & le duché fut réüni à la Couronne. François I. en fit don à ſa ſœur Marguerite: femme de Charles, duc d'Alençon, par Lettres Patentes dattées d'Argentan le 11. Octobre 1517. regiſtrées au Parlement le 4. Février ſuivant, en la Chambre des Comptes le 6. & en la Cour des Aydes le 10. du même mois : elle mourut le 21. Décembre 1549. & le duché de Berry revint à la Couronne. Henry III. en fit revivre la Pairie, lorſque par ſes Lettres dattées de Paris au mois de May 1576. il donna ce duché, avec ceux d'*Anjou* & de *Touraine*, à ſon frere François, duc d'Alençon, qui mourut ſans poſterité le

10 Juin 1584. Charles de France, petit fils du Roi Loüis XIV. & troiſiéme fils de Loüis, dauphin de Viennois, reçut en naiſſant le 31. Août 1686. le ſimple titre de duc de Berry, & le perdit en mourant le 4. Mai 1714.

Auvergne, Le Comté d'Auvergne fut érigé en D. P. en faveur du même Jean de France, & par les mêmes Lettres Patentes de 1360. ce Prince donna ce duché en dot à Marie de Berry ſa fille, lorſqu'elle épouſa Jean de Bourbon, Comte de Clermont; & il fut réüni au Domaine de la Couronne, par la mort de Charles, duc de Bourbon, Connétable de France, arrivée le 6. Mai 1527. L'Auvergne redevint Comté, & le Roi Henry III. en fit don au fils légitimé du feu Roy ſon frere, Charles de Valois, dernier duc d'Angoulême, par Lettres du 3. Juin 1589. preſentées au Parlement le 10. du même mois: la Maiſon de la Tour-de-Boüillon jouit du Comté d'Auvergne, mais ſans titre de Pairie.

Le Comté de *Touraine* fut érigé en D. P. en faveur de Philippe de France, quatriéme fils du Roi Jean, par Lettres Patentes données à Boulogne au mois d'Octobre 1360. Il fut réuni à la Couronne en l'année 1363. & cette Pairie éteinte.

a fit revivre en Novembre 1396. en
iant ce duché pour partie d'appana-
Louis de France, l'un des fils du Roi
rles V. Il s'en démit en 1392. pour
iché d'Orleans, & celui de Touraine
donné à ſon neveu Jean de France.
Lettres dattées de Paris le 12. Juillet
1401. ce qui fut confirmé par autres Let-
tres Patentes, données en l'Abbaye de
S. Jean des Vignes, à Soiſſons, le 24.
Mai 1414. pour en jouir par proviſion,
& le tenir en Pairie, juſqu'à ce qu'il eut
le duché de Berry, & le comté de Poi-
tou; elles furent regiſtrées en la Cham-
bre des Comptes le 16. Juin ſuivant. Il
eut ce duché & ce comté par la mort
de ſon grand oncle, mais il le poſſeda
peu, ainſi qu'il a été dit ci deſſus. Son
frere Charles, depuis Roi Charles VII.
avoit eu le duché de Touraine, ſur ſa
démiſſion par Lettres Patentes données à
Paris le 15. Juillet 1416. Ce Prince
Dauphin de Viennois étant Regent du
Royaume durant la maladie de ſon Pere
Charles VI. fit don de ce Duché avec
Pairie, à Archambaut I. comte de Dou-
glas, Ecoſſois, par Lettres Patentes dat-
tées de Bourges le 19. Avril 1423. re-
giſtrées au Parlement ſéant à Poitiers,
le dernier jour du même mois. Après la

mort de ce Seigneur, le duché de Touraine fut réuni à la Couronne, & n'en fut ſeparé qu'au mois de Mai 1576. qu'il fut donné avec d'autres, pour accroiſſement d'appanage, à François duc d'Alençon, mort ſans poſtérité en 1584.

Bourgogne, D.P. en 1364. *Voyez* ci-devant, pag. 4.

La Baronnie de *Monpellier* fut donnée par Traite du 6. Mars 1364. à Charles d'Evreux, Roi de Navarre, pour la tenir en Pairie, en échange des Comtez de Mante, de Meulant, & de Longueville.

Les Châtellenies de *Lille*, de *Douay*, & *d'Orchies*, furent données à Loüis, Comte de Flandres; par Lettres Patentes du 25. Avril 1369. pour les tenir en Pairie.

Poitou, en 1369. *Voyez* ci-devant pag. 14.

Le duché de *Touraine*, excepté les Chatel & Chaſtellenie de Loudun, & les Comtez de *Valois*, de *Beaumont-ſur Oyſe*, avec toutes les Terres dont Blanche de France, veuve de Philippe de France duc d'Orleans, joüiſſoit pour ſon doüaire, excepté les Villes, Chaſtel & Chatelenie de Crecy en Brie, & les

Villes, Chaſtel & Chaſtellenie de Gournay-ſur-Marne, furent donnez par Lettres Patentes datées de Lille en Flandres, au mois de Novembre 1386. à Louis de France, l'un des fils du Roi Charles V. pour ſon appanage, & les tenir en Pairie. Il portoit neanmoins le titre de Comte de *Valois* à la bataille de Roſebecque, le 27. Novembre 1382. Quant au duché de *Touraine*, il s'en demit en 1392. pour le duché d'Orleans, ainſi qu'on la vû ci deſſus, pag. 34.

Le duché d'*Orleans*, fut donné par Lettres Patentes, dattées de Paris le 4. Juin 1392. au même Louis de France, pour le tenir en pairie. Il avoit été en 1344. l'appanage de Philippe de France, l'un des fils de Philippe de Valois, & qui étoit mort ſans enfans en 1375. & il fut reüni au domaine de la Couronne, lorſque Louis duc d'Orleans, ſon petit fils, ſucceda à Charles VIII. du nom, Roi de France, decedé le 7. Avril 1497. François I. par ſes Lettres Patentes données à Fontainebleau le 12. Juin 1540. donna le duché d'Orleans en Pairie, à ſon troiſiéme fils Charles de France, pour partie de ſon appanage, mais ce Prince mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545. Ce D. P. fut donné avec

le duché de *Chartres*, & le Comté de *Blois*, à Gaſton Jean-Baptiſte de France, frere du Roy Louis XIII. pour ſon appanage, & pour les tenir en Pairie ; par Lettres Patentes dattées de Nantes au mois de Juillet 1626. regiſtrées le 27. Août ſuivant. Ce Prince étant mort ſans enfans mâles en 1660. les duchez *d'Orleans* & de *Chartres*, avec celui de *Valois*, furent données en appanage à Philippes de France, Frere unique du Roy Louis XIV. par lettres dattées de Paris au mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. May de la même année.

Blois & *Dunois*, Comtez P. avec les Chatellenies de *Fere en Tardenois*, & de *Gandelus*, la Vidamie de *Châlons*, & autres Terres achetées par Louis de France, duc d'Orleans cy-deſſus mentionné, & Valentine Viſconti ſa femme, furent érigées en Pairie, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Juin 1399.

Le Comté de *Perigord* fut donné au même Louis de France, duc d'Orleans pour le tenir en Pairie, par Lettres Patentes du 24. Janvier 1399. Il fut vendu en l'année 1437. à Jean de Châtillon, duc de Bretagne, Comte de Limoges, par Charles duc d'Orleans.

La Châtellenie de *Château-Thierry*

fut donnée au même Louis de France, duc d'Orleans, pour la tenir en Pairie, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mai 1400. Cette même Chaſtellenie fut érigée en duché, avec les Seigneuries de *Châtillon ſur Marne*, & d'*Epernay*, en faveur de François de France, dernier des fils du Roy Henry II. par Lettres Patentes du 8. Février 1566. ainſi qu'on le verra ci-aprés. Il a été dit cy-deſſus que ce Prince mourut ſans enfans en 1584. Ce duché de Château-Thierry, a paſſé dans la maiſon de la Tour de Bouillon comme on le dira à ſon rang.

La Baronie de *Coucy*, & les Seigneuries & Chaſtellenies de *Folembray*, & *Saint Aubin*, de la *Fere ſur Oyſe*, de *Chaſtelet*, de *Saint Lambert*, des *Eaux*, de *Marle*, d'*Acy* & de *Gercy*, furent érigées en Pairie, par Lettres Patentes, données à Paris le 21. Decembre 1400. en faveur du même Loüis de France, duc d'Orleans.

Guyenne, *D. P.* en 1400. *Voiez* ci-devant pag. 5.

Touraine, D. P. en 1401. *Voyez* ci-devant, pag. 34. & 36.

Le Comté de *Soiſſons*, la Baronie de *Coucy*, les Seigneuries de *Monçornet*,

de *Linon* & d'*Origny*, & le *Vinage de Laon* furent érigez en Pairie en faveur de Louis de France, duc d'Orleans (dont il a été parlé en pluſieurs articles cy-deſſus) par Lettres Patentes, données à Paris le 22. May 1404. Ils furent unis au domaine de la Couronne, lorſque Louis, duc d'Orleans, ſucceda à Charles VIII. du nom, Roy de France, décedé le 7. Avril 1497.

Les Chaſtellenies de *Châtillon-ſur-Marne*, de *Montargis*, de *Courtenay*, & de *Crecy*, furent érigées en Pairie, en faveur du même Louis de France, duc d'Orleans, par Lettres Patentes données à Paris le 5. Juin 1404.

Les Seigneuries de *Nemours*, de *Beaufort*, de *Soulaines*, de *Nogent*, de *Pons*, de *Bar ſur Seine*, de *S. Florentin*, de *Coulommiers*, de *Liſſy*, de *Dollot*, de *Pons-ſur Yonne*, & de *Grez* furent érigées en D. P. ſous le nom de Nemours, en faveur de Charles d'Evreux, III. du nom, Roy de Navarre, par traité fait à Paris le 9. Juin 1404. Il ſera parlé du duché de Nemours ci aprés.

La Chaſtellenie de *Mortaigne* prés Tournay, fut érigée en Pairie, par Lettres Patentes données à S. Marcel-lez-

Paris, le 15. Avril 1407. en faveur de Jean de France duc de Touraine, fils du Roy Charles VI.

Les Chaſtellenies *d'Evry le Châtel*, & de *Jouy-le-Châtel*, furent érigées en Pairie en faveur de Charles d'Evreux, III. du nom Roy de Navarre, par Lettres Patentes données à Tours le 10. Decembre 1408. regiſtrées au Parlement le 18. & en la Chambre des Comptes le 22. Mars de la même année.

La Chaſtellenie de Condé ſur-Noîreau *fut unie au Comté de* Mortain, *& ce Comté fut érigé en pairie, en faveur de Pierre d'Evreux, dit de Navarre, par Lettres Patentes données à Chartres, en Mars 1408. mais le Parlement refuſa de les enregiſtrer, & ce Prince mourut le 9. Juillet 1412.*

Les Seigneuries de *Coulommiers*, de *Bray*, de *Nogent*, de *Pons*, & de *Saint Florentin*, ayant été diſtraites du duché de Nemours, & délaiſſées par Charles d'Evreux, Roy de Navarre, au même Comte de Mortain; cette diſtraction fut confirmée par Lettres Patentes, données à Paris le 6. Novembre 1410. & ces terres furent érigées en Pairie en faveur dudit Pierre d'Evreux.

Louis de France Dauphin de Viennois

duc de *Guyenne* mentionné cy-deſſus ; obtint des Lettres Patentes données à Paris le 25. Decembre 1410. par leſquelles toutes les Terres qu'il poſſedoit dans le Royaume, furent érigées en P. Ces Pairies furent éteintes par ſa mort, arrivée le Mercredy 18. Decembre 1415.

Le Comté de *Ponthieu* fut érigé en P. en faveur de Jean de France, duc de Touraine, dont il a été parlé, par Lettres Patentes, données à Paris le 22. Mars 1412. la Pairie fut eteinte, & le Comté fut donné par Lettres du mois d'Août 1552. à Diane legitimée de France, fille naturelle d'Henri II. Charles de Valois, fils naturel du Roi Charles IX. eut enſuite ce Comté qui revint à la Couronne après la mort de ſon fils en 1653. le Roi Louis XIV. par ſes Lettres du mois de Juin 1710. le donna à ſon petit fils Charles, duc de Berry, pour portion d'appanage, mais par autres du mois de Septembre ſuivant, il en fut diſtrait, & on lui donna d'autres Terres à la Place, comme on le verra cy-aprés.

Touraine, D. P. en 1414. & encore en 1416. *Voyez* ci-devant, pages 34. & 36.

Berry & *Poitou* en 1417. *Voyez* ci devant, pag. 32. & 14.

Touraine, en 1423. *Voyez* ci-devant, pag. 34. & 36.

Evreux, C. P. en 1426. *Voiez* ci-devant pag. 16.

Le Comté de *Xaintonge*, & la Seigneurie de *Rochefort-ſur-Charante*, furent données par Lettres Patentes du mois de Novembre 1428. à Jacques Stuart, Roy d'Ecoſſe, pour les tenir en Pairie.

Le Comté de *Mâcon*, dont il a été parlé, pag. 31. le Comté d'*Auxerre*, & les Seigneuries de *Bar ſur Seine*, de *Peronne*, de *Mondidier*, & de *Roye*, furent cedez à Philippes III. du nom, duc de Bourgogne, pour les tenir en Pairie par le Traité conclu à Arras le 21. Septembre 1435. confirmé par Lettres patentes données à Tours le 10. Decembre ſuivant, regiſtrées au Parlement le 23. Janvier, & en la Chambre des Comptes le 10. Février ſuivant.

Le Comté de *Foix* fut érigé en P. en faveur de Gaſton, Comte de Foix & de Bigorre, par Lettres patentes données à Vendôme au mois d'Août 1458.

Le Comté d'*Eu* qui avoit été confiſqué ſur Raoul de Brienne, II. du nom, Connétable de France, & avoit été donné

à Jean d'Artois, par Lettres du mois de Février 1350. fut érigé en Pairie en faveur de ſon petit-fils Charles d'Artois, Comte d'Eu, par Lettres Patentes dattées de Vendôme au mois d'Août 1458. regiſtrées au Parlement le 18. Decembre ſuivant. Ce Comte étant mort ſans enfans le 25. Juillet 1472. la Pairie fut éteinte, & Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, neveu par ſa mere du Comte d'Artois herita du Comté d'Eu. Sa fille aînée Eliſabeth de Bourgogne le porta en mariage à Jean II. du nom, duc de Cleves. Leur arriere petit-fils François duc de Nevers, ne laiſſa que des filles, la ſeconde deſquelles nommée Catherine, fut Comteſſe d'Eu, elle épouſa, 1°. Antoine de Croy, Prince de Portien, qui fut reçû Pair de France au Parlement, en qualité de Comte d'Eu, le lundi 12. Août 1566. 2°. Henri de Lorraine, I. du nom duc de Guiſe, dont elle reſta veuve & mourut en 1633. ſon petit fils Henry de Lorraine II. du nom duc de Guiſe vendit le Comté d'Eu à Anne-Marie-Louiſe d'Orleans, ducheſſe de Montpenſier, qui y fit rétablir la Pairie pour elle, ſes hoirs & aïans cauſes mâles & femelles, par Lettres Patentes du Roi données à Saint Jean de Luz le 15. Mai

1660. registrées le 30. Juillet suivant. Elle vendit ce Comté à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, par traité du 2. Février 1681. s'en reservant le revenu jusqu'à sa mort, arrivée le 5. Avril 1693. & la Pairie étant éteinte, le duc du Maine en obtint le rétablissement, aux mêmes avantages & conditions que Mademoiselle en avoit joui, par Lettres données à Versailles au mois de Mai 1694. registrées le 8. du même mois.

Nivernois, C. P. nouvelle réérection en 1454. *Voyez* pag. 27.

Berry, D. P. en 1461. *Voyez* pag. 32.

Nivernois, C. P. autre réérection en 1464. *Voyez* pag. 27.

Normandie, D. P. en 1465. *Voyez* pag. 5.

Guyenne, D. P. en 1469. *Voyez* p. 5.

La Chastellenie de *Villefranche* en Rouergue, fut érigée en C. P. & donnée à Frederic d'Arragon, Prince de Tarente, & à Charlotte d'Arragon sa fille, par Lettres Patentes, données à la Mothe d'Esgry au mois d'Août 1480. registrées en la Chambre des Comptes le 19. Septembre, & au Parlement de Paris le 17. Janvier de la même année, confirmées par d'autres Lettres des 27. Decembre & 11. Fevrier 1481. registrées au Parle-

ment de Toulouſe le 5. Mars ſuivant.

Les Seigneuries de *Civray*, *Uſſon*, *S. Maixant & Vitrezay* en Auvergne, furent données à François d'Orleans, Comte d'Angoulême, depuis Roy de France, pour les tenir en Pairie, au lieu de la troiſiéme partie du Comté de Perigord, par Lettres Patentes données à Paris le 14. Août 1498. regiſtrées le 26. Avril 1499. Ces mêmes Baronnies devinrent en 1540. portion de l'appanage de Charles de France, troiſiéme fils du Roy François I. comme on le verra dans la ſuite.

Le Comté de *Valois* fut érigé en D. P. & donné à François d'Orleans, Comte d'Angoulême, par Lettres Patentes données au Verger, au mois de Février 1498. regiſtrées le 26. Avril 1499. après Pâques, *voyez* ci-devant, pag. 9.

Nivernois, C. P. nouvelle réérection en 1505. *voyez* pag. 27.

La Baronnie de *Coucy*, le Comté de *Soiſſons*, & les Chaſtellenies de *Ham*, de *Pinon* & de *Moncornet*, furent données à Claude de France, fille aînée du Roy Louis XII. du nom, & d'Anne ducheſſe de Bretagne, pour les tenir en Pairie, par Lettres Patentes du mois de Février 1505. regiſtrées le 19. Mars ſuivant. Cette Princeſſe fut mariée le 18. Mai 1514. avec François d'Orleans, duc de Valois,

& Comte d'Angoulême, depuis Roi de France.

Les Seigneuries de *Nemours*, *Dun* & de *Châteaulandon*, furent délaiſſées par Lettres Patentes, données à Blois au mois de Novembre 1507. regiſtrées le 14. Janvier ſuivant, à Gaſton de Foix, pour les tenir en D. P. Ce Prince ayant été tué à la Bataille de Ravenne le jour de Pâques 1512. le duché fut réuni au domaine de la Couronne, & cette Pairie éteinte. On a parlé ci-devant du duché de Nemours, & l'on en parlera encore ci-après.

Le Comté de *Vendômois* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Février 1514. regiſtrées au Parlement le 6. Mars ſuivant, & en la Chambre des Comptes, le 23. Mai 1516. Ce duché a été uni au domaine de la Couronne, & la Pairie éteinte, lorſque Henry de Bourbon, Roi de Navarre, ſucceda à Henri III. du nom, Roi de France & de Pologne, décedé le 2. Août 1589. mais Henri IV. le donna à Ceſar ſon fils naturel, par contrat du 3. Avril 1598. pour porter les titre & qualité de duc de Vendôme, Pair de France, ce qui fut confirmé par

Lettres Patentes, données à Nantes le 15. du même mois & an, regiſtrées le 24. Juillet ſuivant. Après la mort ſans enfans de Louis-Joſeph, duc de Vendôme, de Ceſar, arrivée à Vinaroz en Eſpagne, petit fils le 11. Juin 1712. cette Pairie a été éteinte, & le duché réuni à la Couronne, par Lettres du 4. Janvier 1724.

Le Vicomté de *Chaſtelleraud* fut érigée en D. P. en faveur de François de Bourbon, Vicomte de Chaſtelleraud, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Février 1514. regiſtrées au Parlement le 4. Avril ſuivant avant Pâques. Cette Pairie fut éteinte par la mort de Charles duc de Bourbonnois, d'Auvergne & de Chaſtelleraud, Pair & Connétable de France, arrivée le 6. Mai 1527. Elle fut en 1540. l'appanage de Charles de France fils de François I. mais il mourut en 1545.

Berry, D. P. en 1517. *voyez* ci-devant, pag. 32.

La Baronnie de *Roüanne*, & le Marquiſat de *Boiſſy*, &c. furent érigées en D. P. de *Roüannois*, par Lettres Patentes données à Saint Germain en Laye, le 3. Avril 1519. en faveur d'Artus Gouffier, grand maître de France, il mourut à Montpellier, dans le mois ſuivant, & les lettres *ne furent point regiſtrées*. Ces Terres furent

furent érigées en marquiſat ſous le nom de *Boiſſy*, en faveur de Claude de Gouffier ſon fils, grand Ecuyer de France, par Lettres du mois de Mai 1564. regiſtrées le 30. du même mois; puis en duché ſous le nom de *Roüannois*, par Lettres données à Saint Maur, en Novembre 1566. regiſtrées le 23. Decembre ſuivant. Louis de Gouffier, petit fils de Claude, obtint en Septembre 1612. & le 8. Avril 1620. des Lettres d'érection du duché de Roüannois en Pairie: *ces dernieres préſentées au Parlement n'y furent point enregiſtrées.* Sur quoi l'on peut voir les Arrêts des 20. Juin 1620. & 8. Avril 1622. Artus de Gouffier, duc de Roüannois, petit fils de Louis, ayant embraſſé l'Etat Eccleſiaſtique, maria ſa ſœur à François d'Aubuſſon, Vicomte de la Feuillade, depuis Maréchal de France, & lui vendit ſon marquiſat de Boiſſy, & ſon duché de Roüannois, moyennant le ſomme de 400000 liv. pour lequel celui-ci obtint de nouvelles Lettres d'érection en Pairie, tant pour lui, que pour ſes hoirs, & deſcendans mâles, par Lettres données à S. Germain en Laye au mois d'Avril 1667. Sur quoy il y eut au Parlement, le 22. Août ſuivant, un ſimple *ſoit montré.* Louis-François d'Aubuſſon de la Feuilla-

de, duc de Roüannois, depuis Maréchal de France ſon fils en obtint enfin l'enregiſtrement le 2. Novembre 1715. mais étant mort ſans enfans le 29. Janvier 1725. ce D. P. a été éteint.

Le Comté de Dunois, fut érigé en D. P. *en faveur de Claude d'Orleans, duc de Longueville, par Louiſe de Savoye, ducheſſe d'Angoulême, Regente du Royaume, par Lettres Patentes du 25. Juillet* 1525. *mais étant mort dans la même année, il n'y eut point d'enregiſtrement.*

Alençon, D. P. en 1626, *v.* ci-devant pag. 10.

François de Bourbon, Comte de S. Paul, ſe trouvant au Parlement le 27. Juillet 1527. le Roy le créa *Pair de France* pour cette fois ſeulement, & ſans qu'il put dans la ſuite en prendre le titre.

Le Comté de *Guiſe* fut érigé en D. P. en faveur de Claude de Lorraine, Comte de Guiſe & d'Aumale, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Janvier 1527. regiſtrées au Parlement le 12. Août, & en la Chambre des Comptes le 5. Septembre 1528. Cette Pairie s'éteignit par la mort de François Joſeph de Lorraine, duc d'Alençon, de Guiſe, &c. arrivée le 16. Mars 1675. mais le Roy Louis XIV. la fit revivre, en

érigeant de nouveau ce Comté de Guiſe en duché & Pairie, pour Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, Pair & Grand-Maître de France, & pour Anne de Baviere, Comteſſe Palatine du Rhin ſon épouſe, enſemble pour leurs enfans & deſcendans, mâles & femelles, &c. Les Lettres Patentes de cette érection, données à Verſailles au mois de Juillet 1704. furent regiſtrées au Parlement le 30. du même mois.

Nivernois, D. P. nouvelle réérection en 1538. *v.* ci-devant, pag. 27.

Le Comté de *Montpenſier* fut érigé en D. P. en faveur de Louiſe de Bourbon, veuve de Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, & de Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon leur fils, & des hoirs mâles de Louis de Bourbon, par Lettres Patentes, données à Fontainebleau, au mois de Février 1538. regiſtrées au Parlement le 6. & en la Chambre des Comptes le 19. Mars ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par la mort d'Henry de Bourbon, duc de Montpenſier, Pair de France, arrivée le 27. Février 1608. Henriette-Catherine de Joyeuſe, ducheſſe douairiere de Montpenſier, & Marie de Bourbon ſa fille obtinrent des Lettres de continuation de Pairie pour

ce duché, en faveur de ladite Marie de Bourbon, & de ſes enfans & ſucceſſeurs Elles furent données à Fontainebleau au mois d'Avril 1608. & regiſtrées le premier Juillet ſuivant. Marie de Bourbon épouſa en 1626. Gaſton Jean-Baptiſte de France, duc d'Orleans & mourut l'année ſuivante en couches, d'Anne Marie Louiſe d'Orleans, ducheſſe de Montpenſier, qui mourut le 5. Avril 1693. ayant dès le 27. Février 1685. fait ſon teſtament par lequel elle inſtitua ſon légataire univerſel Philippe de France, duc d'Orleans ſon couſin germain, qui par Lettres données à Verſailles au mois de Mars 1695. regiſtrées le 20. Avril ſuivant, obtint le rétabliſſement de D. P. pour la Seigneurie de Montpenſier, en ſa faveur & de ſes hoirs, & ayans cauſes mâles & femelles.

Les duchez d'*Orleans*, d'*Angoulême*, & de *Chaſtelleraud*; les Comtez de la *Marche*, de *Clermont* en Beauvoiſis, & de *Meſle*, le Vicomté d'*Aulnay*, les Baronies de *Civray*, de *Chizay*, d'*Uſſon* & de *S. Maixant*, furent données à Charles de France, troiſiéme fils du Roy François I. pour les tenir en Pairie, par lettres Patentes, données à Fontainebleau, le 12. Juin 1540. Ce Prince mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545.

Bourbonnois, D. P. en 1543. *voyez* ci-devant, pag. 22.

Le Comté d'*Aumale* fut érigé en D. P. en faveur de François de Lorraine, Comte d'Aumale & de Claude de Lorraine, marquis de Mayenne ſon frere, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Reims au mois de Juillet 1547. regiſtrées au Parlement le 5. & en la Chambre des Comptes le 12. Janvier 1548. Cette Pairie fut éteinte par la mort de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, Pair & Grand Veneur de France, arrivée en l'année 1618. Anne de Lorraine ſa fille unique porta la Seigneurie d'Aumale à Henri de Savoye, duc de Nemours ſon époux, qui obtint de nouvelles Lettres de D. P. au mois d'Août 1631. & mourut le 10. Juillet 1632. avant l'enregiſtrement. Louis de Savoye, duc de Nemours leur fils aîné obtint d'autres Lettres de confirmation pour le Duché-Pairie d'Aumale le 2. Novembre 1638. renouvellées le 5. Novembre 1643. en faveur de Charles Amedée de Savoye ſon frere & ſucceſſeur; *mais aucunes de ces Lettres ne furent enregiſtrées.* Sa fille Marie-Jeanne-Baptiſte, ducheſſe de Nemours & d'Aumale, épouſa Charles Emmanuel, II. du nom, duc de Savoye, &

c'eſt d'elle que Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine, &c. a acquis la Seigneurie d'Aumale, qu'il a fait rétablir en D. P. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Juin 1695. regiſtrées le 1. Juillet ſuivant.

La Baronnie de *Montmorency* fut erigée en D. P. en faveur d'Anne Baron de Montmorency, Connétable & Grand Maître de France, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Nantes au mois de Juillet 1551. regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes le 4. Août ſuivant. Ce duché fut éteint par la mort d'Henry, duc de Montmorency & de Damville, Pair & maréchal de France, arrivée le 30. Octobre 1632. Charlotte-Marguerite de Montmorency ſa ſœur, étoit mariée à Henri de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang; la Baronnie de Montmorency leur fut donnée par le Roy Louis XIII. qui l'érigea de nouveau en D. P. pour eux, leurs hoirs & ſucceſſeurs mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mars 1633. regiſtrées le 9. du même mois. Le nom de *Montmorency* a été changé en celui d'*Auguyen*, par autres Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Septem-

bre 1689. regiſtrées le 2. Janvier 1690.

Anjou, *Bourbonnois*, duchez, & le Comté de *Forêt*, Pairie en 1566. *voyez* ci-devant, pag. 11. & 22.

Le duché d'*Alençon*, & les Terres & Seigneuries de *Chaſteau-Thierry*, de *Chaſtillon ſur Marne*, & d'*Epernay*, créées & érigées en duchez, & les Comtez du *Perche*, de *Giſors*, de *Mantes*, & de *Meulant*, furent donnez à François de France, dernier des fils du Roy Henri II. pour les tenir en Pairie, par Lettres Patentes, données à Moulins, le 8. Février 1566. regiſtrées le 21. Mars ſuivant. Ces duchez & Comtez furent réunis au domaine de la Couronne, par la mort de ce Prince, arrivée le 10. Juin 1584. Quant au duché d'*Alençon*, il fut dans la ſuite partie de l'appanage de Gaſton Jean-Baptiſte de France, duc d'Orleans, après la mort duquel ſa fillle Eliſabeth d'Orleans, épouſa en May 1667. Louis-Joſeph de Lorraine, duc de Guiſe, & le Roi par ſes Lettres du mois de Novembre ſuivant, lui confirma le don qu'il lui avoit fait du duché d'Alençon, dont elle jouit juſqu'à ſa mort, arrivée le 17. Mars 1696. Ce même duché fut donné en Pairie à Charles de France, duc de Berri, par Lettres données à Verſailles en Juin 1710. & fut

réuni à la Couronne par ſon decès, arrivé le 4. Mai 1714. il en ſeraparlé encore dans la ſuite.

Le Comté de *Penthiévre* fut érigé en D. P. en faveur de Sebaſtien de Luxembourg, Comte de Penthiévre, Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, par Lettres Patentes données au Pleſſis-les Tours, au mois de Septembre 1569. regiſtrées au Parlement de Paris le 15. du même mois, en la Chambre des Comptes le 6. Octobre ſuivant, & au Parlement de Bretagne le 25. du même mois d'Octobre: il en jouit peu, ayant été tué le 19. Novembre ſuivant. Sa fille unique & heritiere porta ce duché à ſon époux Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur; leur fille unique & heritiere épouſa Ceſar, duc de Vendôme, légitimé de France, à qui elle porta tous les biens de ſon pere & de ſa mere; dans la ſuite la Pairie & le duché de Penthiévre ayant été demembrés par contrat du 18. Mai 1657. il y eut des lettres patentes expediées au mois d'Octobre 1658. pour faire ſubſiſter ces titres de duché & de pairie ſur le ſurplus. Mais ces Terres qui avoient été demembrées, ayans été adjugées au Roy, il les

délaiſſa par Contrat du 28. Mai 1666. à Françoiſe de Lorraine, ducheſſe douairiere de Vendôme ; & par des lettres patentes données à S. Germain en Laye, au mois de Septembre 1668. regiſtrées le 7. du même mois, elle furent réunies à ce duché, & les titres de D. P. confirmez ſans aucune innovation, tant pour l'ancienneté de l'érection, que pour les rangs. Ce duché fut vendu à Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, veuve de Louis de Bourbon, Prince de Conty, qui le revendit à Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, qui le poſſede preſentement ; il a obtenu de nouvelles Lettres d'érection de cette terre & Seigneurie en Duché Pairie, pour lui & pour ſes hoirs & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, expediées à Marly au mois d'Avril 1697. regiſtrées le 16. Decembre 1698.

Evreux, D. P. en 1569. *V.* ci-devant pag. 16.

La Baronie de *Mercœur* ſituée près de l'Allier en Auvergne, & qui a quatre-vingt deux Bourgs & Villages de ſa dépendance dans le Gevaudan, fut érigée en D. P. en faveur de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de ſes ſucceſſeurs mâles & femelles, par Lettres

& en faveur de leurs hoirs mâles & femelles le tout fut confirmé par une Déclaration donnée à S. Germain en Laye le 6. Avril 1676. il ſera placé ci aprés à ſon rang.

La Baronnie *d'Epernon* fut érigée en D. P. en faveur de Jean Louis de Nogaret de la Valette, Seigneur de Fontenay & d'Epernon, &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 27. du même mois. Cette Pairie fut éteinte par la mort de ſon fils Bernard de Nogaret, de la Valette & de Foix, duc d'Epernon, de la Valette, & de Candale, arrivée le 25. Juillet 1661. Etant mort ſans enfans, Jean-Baptiſte Goth, Marquis de Roüillac, ſe qualifia *Duc d'Eſpernon*, comme étant aux droits d'Helene de Nogaret ſa mere, ſœur du premier duc d'Epernon, & héritiere de ſa maiſon. Il ne laiſſa qu'une fille qui mourut ſans alliance en Septembre 1706. Elle s'étoit auſſi qualifiée *Ducheſſe d'Eſpernon*; alors Louis Antoine de Pardaillan, Marquis d'Antin, depuis duc d'Antin, Pair de France, ſe porta héritier du duché d'Eſpernon, a cauſe de ladite Helene de Nogaret ſa triſayeule, dont la fille Helene de Goth avoit été mere de Chriſtine Zamet, épouſe de Roger Hector de Pardaillan, Marquis de Gondrin, ſon aïeul Pa-

ternel. Il s'eſt démis en 1722. du Duché-Pairie d'Antin ; en faveur de ſon petit fils lequel porte le titre de *duc d'Eſpernon* durant la vie de ſon ayeul.

Rethel, D. P. n'eut que ce rang de l'enregiſtrement du 19. Décembre 1581. *V.* ci-devant page 60.

Piney, D. P. mentionné ci-deſſus page 62. n'eut auſſi que ce rang, l'enregiſtrement ne s'étant fait que le 30. Décembre 1581.

Les Pays, Comté & Baronnie de *Retz* furent érigez en D. P. en faveur d'Albert de Gondy, Comte & Baron de *Retz*. &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 20. Mars ſuivant : l'aîné de ſes fils étant mort avant lui, ne fut point duc de Retz, mais bien le fils de celui-ci, Henry de Gondy qui ne laiſſa que deux filles, l'aînée Catherine de Gondy, qualifiée ducheſſe de Retz porta ce Comté en mariage à Pierre de Gondy, Comte de Joigny, couſin germain de feu ſon pere : celui-ci obtint de nouvelles Lettres d'érection du Comté de Retz en D. P. dattées de S. Germain en Laye au mois de Février 1634. regiſtrées le 14. Mars ſuivant, à condition qu'il ne prendroit rang que du jour de l'enregiſtrement de ces nouvelles Lettres : il mourut

le 20. Avril 1676. ne laiſſant que des filles; ainſi la Pairie fut éteinte. L'aînée des filles du duc de Retz s'étant faite Religieuſe, & ſa ſœur Paule Catherine-Françoiſe de Gondy, ducheſſe de Retz, n'ayant point laiſſé d'enfans de François-Emmanuël de Bonne-Crequy, duc de Leſdiguieres; le duché de Retz a paſſé à François de Neufville, duc de Villeroy, Pair de France, ſon neveu à la mode de Bretagne, fils de Marie Marguerite de Coſſé Briſſac, dont la mere Marguerite de Gondy, étoit ſœur de Catherine de Gondy, ducheſſe de Retz.

Le Marquiſat *d'Elbeuf* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 29. Mars ſuivant.

Le Marquiſat de *Maignelais* fut érigé en D. P. ſous le nom d'*Hallvvin*, en faveur de Charles d'Hallwin, Seigneur de Piennes, & d'Anne Chabot ſon épouſe, & de leurs enfans & deſcendans mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mai 1587. regiſtrées le 29. & dernier Février 1588. Cette Pairie fut éteinte en la perſonne de ſon petit fils, mort à l'age de 7. ans en 1598. on la fit revivre en faveur d'Henry de Nogaret-de-Foix-la Va-

lette, Comte de Candale, & d'Anne d'Hallwin ſon épouſe, petite fille de Charles d'Hallwin, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Février 1611. regiſtrées le 18. Mars ſuivant: le mariage de cette dame ayant été declaré nul, elle épouſa en 1620. Charles de Schomberg, Marquis d'Epinay, depuis Marechal de France; & par de nouvelles Lettres données à Paris le 9. Décembre 1620. regiſtrées le 20. Février ſuivant, les titres de D. P. furent continuées à la Terre de *Maignelais*, pour ce Seigneur & cette Dame, & leurs enfans mâles. Elle mourut en Décembre 1641. ſans enfans, & lui le 6. Juin 1656. ainſi cette Pairie fut entierement éteinte.

Le Comté de Brienne, *fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Luxembourg, Comte de Brienne, par Lettres Patentes du mois de mai* 1587. *le Parlement refuſa de les enregiſtrer, par Arrêt du* 4. *Mars* 1588. *& perſiſta dans ſon refus nonobſtant les Lettres de juſſion des* 29. *Mars & 13. Août* 1588. *ce Seigneur mourut ſans enfans le* 23. *Novembre* 1605.

Le Comté de *Montbazon* fut érigé en D. P. en faveur de Louis de Rohan, Prince de Guemené & de ſes ſucceſſeurs mâles deſcendans de lui, par Lettres données à

Paris au mois de Mai 1588. regiſtrées 17. Avril 1589. Il prêta ſerment au Parlement le 27. & mourut ſans enfans; ainſi cette Pairie fut éteinte. Mais elle fut rétablie en faveur de ſon frere Hercules Rohan, par Lettres Patentes données à Chartres au mois de Mars 1594. regiſtrées le 13. Mars 1595. ainſi il ne prit rang qu'aprés le duc de Ventadour.

Le Comté de *Ventadour*, érigé en Duché en faveur de Gilbert de Levis, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris en Février 1578. regiſtrées au Parlement le 13. Mai ſuivant, fut érigé en Pairie par autres Lettres Patentes données au Camp devant Baugency, au mois de Juin 1589. Il mourut en 1591. & ſon fils Anne de Levis fit regiſtrer ces Lettres le 24. Janvier 1594. Cette Pairie s'eſt éteinte par la mort ſans enfans mâles, de Louis Charles de Levis, duc de Ventadour, le 28. Septembre 1717.

Le Vicomté de *Thoüars* érigé en duché, en faveur de Louis Sire de la Tremouille; par Lettres Patentes du mois de Juillet 1563. regiſtrées le 3. May 1576. fut érigé en Pairie en faveur de Claude de la Tremouille, duc de Thoüars ſon fils, par Let-

tres données à Lyon au mois d'Août 1595. regiſtrées le 7. Décembre 1599.

Le Comté de *Beaufort* fut érigé en D. P. en faveur de Gabrielle d'Estrées, Marquiſe de Monceaux, & de Ceſar de Vendôme, fils naturel du Roi Henry IV du nom, par Lettres Patentes données au Camp devant Amiens au mois de Juillet 1597. regiſtrées le 10. du même mois. Ce duché a été vendu à Charles-François Frederic de Montmorency Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort, ſous le nom de Montmorency; & ainſi la Pairie a été éteinte.

Vendôme, D.P. 3. & 15. Avril 1598. *V.* ci devant page 47.

La Baronnie de *Biron*, & les Terres de Montaut & de Montferrant, furent érigées en D.P. en faveur de Charles de Gontaut, Baron de Biron, Marêchal de France, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Juin 1598. regiſtrées le dernier du même mois. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort, arrivée le 31. Juillet 1602. Cette même Baronnie de Biron a été érigée de nouveau en D. P. en faveur de Charles-Armand de Gontaut, Marquis de Biron, depuis marechal de France pour lui & ſes deſcendans mâles à perpetuité, par Lettres Patentes données à Pa-

ris en Fevrier 1723. regiſtrées au Parlement le 22. du même mois : le Roi y ſéant en ſon lit de Juſtice pour la déclaration de ſa majorité.

Thoüars, D. P. rapporté ci-deſſus.

La Baronnie *d'Aiguillon* & autres, furent érigées en D. P. en faveur d'Henry de Lorraine & de ſes ſucceſſeurs & ayans cauſes, par lettres Patentes données à Blois au mois d'Août 1599. regiſtrées le 2. Mars 1600. Cette Pairie fut eteinte par ſon decès ſans enfans, arrivé le 20. Septembre 1621. On la fit revivre ſous le nom de *Puy-Laurens*, en faveur d'Antoine de l'Age, Seigneur de Puy-Laurens, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Decembre 1634. regiſtrées le 7. du même mois. Ce nouveau duc & Pair mourut peu de tems après ſans enfans, & la Pairie s'éteignit pour la ſeconde fois. La Terre d'Aiguillon fut pour la troiſiéme fois érigée en D. P. en faveur de Marie Madeleine de Vignerot, veuve d'Antoine de Beauvoir du Roure, Seigneur de Combalet, & niéce du Cardinal de Richelieu, pour elle & ſes heritiers & ſucceſſeurs tant mâles, que femelles, tels qu'elle voudroit les choiſir, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Janvier 1638. regiſtrées le 19.

Mai ſuivant : elle mourut le 17. Avril 1675. ayant teſté en faveur de ſa niéce, Marie-Thereſe de Vignerot, qui devint ducheſſe d'Aiguillon, & mourut ſans alliance le 18. Decembre 1704. Le marquis de Richelieu neveu de cette ducheſſe, s'eſt porté heritier de la Terre d'Aiguillon & Armand Louis de Vignerot, Comte d'Agenois ſon fils obtint le 10. Mai 1731. Arrêt du Parlement pour etre reçu duc & Pair d'Aiguillon

Le Vicomté de *Roban* fut érigé en D. P. en faveur d'Henry, Vicomte de Rohan Prince de Leon, &c. par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Avril 1603. regiſtrées le 7. Août ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort, arrivée le 13. Avril 1638. Marguerite ducheſſe de Rohan ſa fille unique, épouſa en 1645. Henri Chabot, auquel elle porta le duché de Rohan; avec clauſe expreſſe que les enfans qui naîtroient de ce mariage, porteroient le nom & les armes de *Rohan*. Ils obtinrent le rétabliſſement de ce duché Pairie pour la Terre de Rohan, pour eux & leurs deſcendans, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1648. regiſtrées le 15. Juillet 1652.

La Baronnie de *Sully*, fut érigée en D. P. en faveur de Maximilien de Bethune,

marquis de Roſny, par Lettres Patentes données à Paris au mois de février 1606. regiſtrées le 9. Mars ſuivant.

Le Marquiſat de *Fronſac* fut érigé en D. P. en faveur de François d'Orleans, Comte de S. Paul, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1608. régiſtrées le 18. Février ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort arrivée le 7. Octobre 1631. Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal de Richelieu, ayant acquis le Marquiſat de Fronſac, y fit retablir les titres de D. P. pour lui, ſes heritiers, ſucceſſeurs, & ayans cauſes mâles & femelles par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1634. regiſtrées le 6. du même mois Il donna ce duché à Armand de Maillé Marquis de Brezé ſon neveu, Amiral de France, qui prêta ſerment au Parlement le 30. Avril 1643, ce Seigneur étant mort le 14. Juin 1646. le duché de Fronſac paſſa à ſa ſœur, Claire Clemence de Maillé, épouſe de Louis de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang; elle le ceda à ſon couſin Armand-Jean de Vignerot, ſubſtitué au duché de Richelieu.

Montpenſier, D. P. en Avril 1608. *V.* ci-deſſus page 51.

La Baronie de *Damville* fut érigée en D.

D. P. en faveur de Charles de Montmorency, Baron de Damville, Amiral de France, Colonel General des Suiſſes, Chevalier des Ordres du Roi, & en cas qu'il deceda ſans enfans mâles, en faveur d'Henry de Montmorency ſon neveu & ſes hoirs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1610. regiſtrées le 30. Decembre ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par la mort du même Henry, duc de Montmorency & de Damville, Pair & Marechal de France, arrivée le 30. Octobre 1632. François-Chriſtophe de Levis Ventadour, neveu de ce Marechal, obtint de nouvelles Lettres de D. P. en ſa faveur pour la Terre de Damville au mois de Novembre 1648. & mourut ſans poſterité en 1661. Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, Prince légitimé de France, ayant acquis la Baronnie de *Damville*, obtint que les titres de D. P. y fuſſent rétablis, tant en ſa faveur que pour ſes enfans & deſcendans mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois de Septembre 1694. regiſtrées le 27. Novembre ſuivant. Mais en 1719. il a vendu cette Terre à Marie-Madeleine de la Vieuville, veuve de Ceſar Beaudean, Comte de Parabere: ainſi cette Pairie ne ſubſiſte plus.

Hallewin, D. P. réérection en Février 1611. *V.* ci-devant page 66.

Le Comté de *Briſſac* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Coſſé comte de Briſſac, Maréchal de France, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Avril 1611. confirmées par d'autres Lettres du 7. Septembre 1616. regiſtrées en vertu des Lettres de ſurannation du 18. Septembre 1619. par Arrêt du 8. Juillet 1620. il n'a ſon rang que de cette derniere datte.

Les Terres de *Leſdiguieres* & de *Champſaur*, furent érigées en D. P. en faveur de François de Bonne, ſeigneur de Leſdiguieres, Maréchal de France, & de Charles de Blanchefort, Sire de Crequi; & des deſcendans mâles de lui & de Madeleine de Bonne ſa femme, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mai 1611, confirmées par d'autres Lettres du 14. Septembre 1619, regiſtrées le 6. Février ſuivant. Cette Pairie eſt éteinte par la mort d'Alphonſe de Blanchefort, dit de Crequi, duc de Leſdiguieres, arrivée le 5. Août 1712. & le maréchal de Tallard acquit ces Terres en 1719.

La Baronnie de *Chevreuſe* qui avoit été érigée en duché, pour Jean de Broſſe, duc d'Eſtampes, & Anne de Piſſeleu ſa

femme, par Lettres Patentes du mois de Decembre 1545. confirmées en Avril 1555. par autres Lettres qui permirent à Charles Cardinal de Lorraine, Archeveque de Reims, d'en poursuivre l'enregistrement (quoique les premieres Lettres ne fussent point sous son nom, & qu'il n'y eut point été compris ni denommé, ce qu'il fit enregistrer le 10. May 1555.) fut érigée en Pairie, en faveur de Claude de Lorraine duc de Chevreuse, & de ses hoirs & descendans mâles, par Lettres Patentes du mois de Mars 1612. confirmées par autres du mois de Juillet suivant, mais qui ne furent registrées que le 21. Août 1627. cette Pairie fut éteinte par sa mort, arrivée le 24. Janvier 1657. Lorsqu'il épousa Marie de Rohan-Montbazon, elle étoit veuve de Charles d'Albert, duc de Luynes, puis Connetable de France; & comme elle eut le duché de Chevreuse pour ses repriſes, elle le donna à Louis Charles d'Albert, fils aîné de son premier lit. Charles Honoré d'Albert, fils aîné de celui ci obtint en Decembre 1667. des Lettres qui confirmerent le titre de duché à la Terre de Chevreuse pour en jouir conformément aux Lettres Patentes de 1545. & de 1555. & il les fit enregistrer au Parlement le 16. Mars 1668. Il échangea depuis

avec le Roy, le duché de Chevreuſe pour le Comté de Monfort l'Amaury, en Janvier 1692. cet échange fut regiſtré le 28. du même mois. Le titre de duché fut tranſporté ſur ce Comté, & la Baronnie de Chevreuſe fut donnée par le Roi, à la Communauté des Dames de S. Louis, établie à S. Cyr, prés Verſailles.

Le Marquiſat de *Chateauroux* fut érigé en D. P. en faveur d'Henry de Bourbon, Prince de Condé, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs tant mâles que femelles des nom, famille & maiſon de Bourbon, par Lettres Patentes données à Blois au mois de Mai 1616. regiſtrées le 4. Août de la même année.

Le Comté de *Maillé* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Luynes*, en faveur de Charles d'Albert, Seigneur de Luynes, Grand Fauconnier de France; depuis Connétable, par Lettres Patentes données à Blois au mois d'Août 1619. regiſtrées le 14. Novembre ſuivant. La Baronnie de *Simblançay*, & le Vicomté de *Tours*, ont été unis à ce duché par Lettres Patentes du mois de Février 1663. regiſtrées le 17. Avril ſuivant. Et depuis la Seigneurie de la *Châteigneraye*, par autres Lettres du mois de Février 1669. regiſtrées le 11. Avril 1670.

Lesdiguieres, D. P. mentionné ci-dessus page 74. n'avoit son rang que du 6. Février 1620.

Le Marquisat de *Seurre* fut érigé en D. P. sous le nom de *Bellegarde*, en faveur de Roger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, & Chevalier des Ordres du Roi, & de ses hoirs & heritiers mâles, par Lettres Patentes données à Tours au mois de Septembre 1619. registrées le 8. Juillet 1620. Les titres de D. P. furent depuis transferez sur le Marquisat de *Choisy aux Loges* en Gâtinois, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1645. registrées le 26. Juin 1646. mais ce duc mourut sans enfans le 13. Juillet suivant: & la Pairie fut éteinte: le nom de Bellegarde est resté à cette Terre qui appartient à M. le duc d'Antin, dont le second fils est qualifié Marquis de Bellegarde. Quant à la Ville de Seurre, premier duché de Bellegarde, elle appartient à M. le duc de Bourbon, qui se qualifie duc de Bellegarde, ainsi qu'on fait ses ancêtres, depuis Henry de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé son trisayeul.

Brissac, D. P. rapporté ci-dessus, page 74. n'a son rang qu'aprés Bellegarde.

Hallvvin, D. P. rapporté ci devant, page 74. n'avoit ſon rang que du 20. Février 1621.

Le Comté de *Chaulnes* fut érigé en D. P. en faveur d'Honoré d'Albert, Seigneur de Cadenet, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de ſes heritiers & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1621. regiſtrées le 6. Mars ſuivant. Cette Pairie a été éteinte par la mort de Charles d'Albert, dit d'Ailly, duc de Chaulnes, Pair de France arrivée le 4. Septembre 1698. Louis Auguſte d'Albert, ſubſtitué aux biens de ce duc de Chaulnes, qui étoit couſin iſſu de germain de ſon pere Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuſe & de Chaulnes, recueillit cette ſucceſſion, & obtint le retabliſſement des titres de duché & Pairie, pour la Seigneurie de *Chaulnes*, par Lettres patentes données à Marly au mois d'Octobre 1711. regiſtrées le dernier Novembre ſuivant.

La Baronnie de *Villebois* fut érigée en D. P. ſous le nom de la *Vallette*, en faveur de Bernard de Nogaret, Marquis de la Vallette, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles par Lettres données à Paris au mois de Mars 1622. regiſtrées le 4. Septembre

1631. Cette Pairie a été éteinte par sa mort, arrivée le 25 Juillet 1661.

Le Comté de la *Rochefoucaud* fut érigé en D.P. en faveur de François, Comte de la Rochefoucaud, & de ses hoirs & successeurs mâles, par Lettres Patentes données à Niort au mois d'Avril 1622. registrées le 4. Septembre 1631. Il ne fut reçu que le 24. Juillet 1637. & a le rang suivant ce qui a été reglé par l'Edit de 1711. Alexandre duc de la Rochefoucaud a obtenu de nouvelles Lettres patentes au mois de Fevrier 1732. portant continuation des titre & dignité de duché Pairie pour la Terre de la Rochefoucaud au défaut d'enfans mâles avant ou après son decés en faveur de Louise Elizabeth sa fille aînée & de celui des nom & maison de la Rochefoucaud qu'elle épouseroit de l'agrément du Roi & de leurs enfans mâles, & au defaut d'enfans mâles nés de la fille aînée en faveur des autres filles puinées & de celui du nom & de la maison de la Rochefoucaud qu'elles épouseront de l'agrement du Roi de leurs enfans mâles, l'ordre de primogeniture gardé. Ces Lettres furent registrées au Parlement le 12. Mars de la même année.

Orleans & *Chartres*, duchez furent donnez en appanage & Pairie à Gaston

de France, en 1626. comme il a été marqué page 37. Le Comté de *Chartres* qui avoit été donné à Charles de France, Comte de Valois dès le 23. Juin 1293. avoit été érigé en duché par Lettres du mois de Juin 1528. & donné à Hercules d'Eſt, duc de Ferrare, & à ſa femme Renée de France, par Lettres Patentes données à Fontainebleau en Juillet 1528. le tout regiſtré le 30. du même mois & an.

La Baronnie de Frontenay, *fut érigée* D. P. *en faveur de Benjamin de Rohan, Seigneur de Soubize, par Lettres Patentes du mois de Juillet* 1626. *mais qui ne furent pas regiſtrées.*

Valois, D. P. 1630. *V.* ci-devant page 9.

Aumale, D. P. 1631. *V.* ci-devant page 53.

La Terre de *Richelieu* & autres, furent érigées en D. P. en faveur d'Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal, & ſes heritiers & ſucceſſeurs ayans cauſes, mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Monceaux au mois d'Août 1631. regiſtrées le 4. Septembre ſuivant. Ce duché paſſa après ſa mort arrivée le 4. Decembre 1642. à ſon petit neveu Armand Jean de Vignerot, qu'il avoit inſ-

tué ſon heritier, en le ſubſtituant à ſon nom & à ſes armes.

La Valette, D. P. rapporté ci-deſſus page 78. n'avoit ſon rang qu'après Richelieu.

Montmorency, D. P. érigé de nouveau en 1633. *V.* ci-deſſus page 54.

Retz, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci-devant page 65.

Fronſac, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci-devant page 72.

Aiguillon, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci-devant page 70.

Les Terres & Seigneuries de S. *Simon*, *Benay*, *Claſtres*, &c furent érigées en D. P. ſous le nom de S. *Simon*, en faveur de Claude de Rouvroy, Seigneur de S. Simon, premier Ecuyer du Roi, & Chevalier de ſes Ordres, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1635. regiſtrées le premier Février ſuivant.

La Rochefoucaud, D. P. mentioné ci-devant page 79. n'a ſon rang que du 24. Juillet 1637.

Le marquiſat de la *Force* fut érigé en D. P. en faveur de Jacques Nompar de Caumont, Marquis de la Force, Maréchal de France, & de ſes hoirs & deſcendans mâles, par Lettres Patentes don-

né es à Chantilly au mois de Juillet 1637. regiſtré es le 3. Août ſuivant.

Aiguillon, D. P. autre nouvelle érection en 1638. *V.* ci-devant page 72.

Le Duché de Cardonne *en Catalogne, fut érigé en Pairie en faveur de Philippe de la Mothe-Houdancourt, Maréchal de France, par Lettres Patentes du mois d'Avril* 1642. *non regiſtrées. Il mourut le* 24. *Mars* 1657. *ne laiſſant que des filles.*

Les Baronnies de *Creſt*, *Grave*, *Buys*, &c. furent érigées en D. P. ſous le nom de *Valentinois*, en faveur d'Honoré Grimaldi, Prince de Monaco, & de ſes hoirs mâles, par Lettres Patentes données au Camp devant Perpignan au mois de Mai 1642. regiſtrées le 18. Juillet ſuivant; ce qui fut depuis étendu aux femelles, pour en jouir ſeulement à titre de duché au défaut des mâles, par une Declaration donnée à S. Germain en Laye le 26. Janvier 1643. regiſtrées le 6. Février ſuivant; & Louiſe Hyppolite Grimaldy, fille aînée d'Antoine Grimaldy, Prince de Monaco, duc de Valentinois, Pair de France & de Marie de Lorraine, ayant été mariée à Jacques-François Leonor Goyon de Matignon, à la charge de prendre le nom & les armes

de Grimaldy, ce Duché & Pairie lui ayant été cedé, il a obtenu de nouvelles Lettres d'érection en ſa faveur, données à Vincennes au mois de Decembre 1715. qui ont été regiſtrées le 2. Septembre 1716. & il n'a rang de Pair que du 14. Decembre ſuivant, jour de ſa reception.

Le Comté de la *Rocheguyon* fut érigé en D. P. en faveur de Roger du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, & d'Henri-Roger du Pleſſis, comte de la Rocheguyon, ſon fils, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Mai 1643. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des lettres de ſurannation du 11. du même mois; mais il n'eut ſon rang qu'après le duc de Randan-Foix. Cette Pairie a été éteinte par la mort du même Roger du Pleſſis, ſans enfans mâles arrivée le 1. Août 1674. Henri Roger ſon fils étoit mort dès l'an 1646. laiſſant une fille unique Jeanne-Charlotte du Pleſſis, heritiere de Liancourt & de la Rocheguyon; qui en 1659. épouſa ſon neveu à la mode de Bretagne, François VII. du nom duc de la Rochefoucaud. En conſequence de cette alliance, le fils aîné des ducs de la Rochefoucaud prend le titre

de duc de la Rocheguyon, cette Terre ayant été érigée de nouveau en ſimple duché, en faveur de François de la Rochefoucaud, VIII. du nom, duc de la Rocheguyon, depuis duc de la Rochefoucaud, pour ſes enfans mâles & femelles, par Lettres du mois de Novembre 1679. regiſtrées en Parlement le 27. Mars 1681. mais au mois de Février 1713. François de la Rochefoucaud duc de la Rocheguyon & depuis duc de la Rochefoucaud obtint de nouvelles Lettres, qui lui permirent de donner à Alexandre de la Rochefoucaud, pour lors ſon ſecond fils, le duché de la Rocheguyon, pour en jouir par lui & ſes deſcendans mâles, conformément à l'Edit du mois de May 1711. rapporté ci après. Ces Lettres furent enregiſtrées le 4. Mars 1713. ainſi ce duché n'eſt plus que pour les mâles.

Les Terres & Seigneuries de Pavant, Nogent ſur Marne, &c. *furent érigées en* D. P. *ſous le nom de la* Vieuville; *en faveur de Charles, marquis de la Vieuville, par Lettres Patentes de* 1643. *qui ne furent point enregiſtrées. Il mourut le* 2. *Janvier* 1653. *Son fils de même nom, ne laiſſa pas de jouir du titre de Duc de la Vieuville, juſqu'à ſa mort, arrivée le* 2. *Février* 1689.

Le marquiſat de *Cœuvres* fut érigé en Duché & Pairie ſous le nom d'*Etrees*, en faveur de François-Annibal d'Etrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles, par Lettres Patentes, données l'an 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois.

Le Comté de *Guiche* & autres Terres, furent érigées en Duché & Pairie, ſous le nom de *Gramont*, en faveur d'Antoine, Comte de Gramont, marechal de France, & de ſes deſcendans mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois.

Le Comté de *Treſmes* fut érigé en Duché & Pairie, en faveur de René Potier, Comte de Treſmes, par lettres patentes données à Paris au mois de Novembre 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois. Le nom de *Treſmes* fut changé en celui de *Geſvres*, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1670. regiſtrées le 2. Août ſuivant.

Rohan, D. P. nouvelle réérection; en Decembre 1648. *v.* ci-devant, pag. 68.

Le Marquisat de Noirmoustier *fut érigé en* D. P. *en faveur de Louis de la Trimoille, marquis de Noirmoustier, par Lettres Patentes du mois de Mars* 1650. *Ces titres furent tranferrez sur la Terre de* Montmirail, *par d'autres Lettres Patentes du* 8. *Fevrier* 1657. *mais aucunes ne furent enregistrées. Il mourut le* 10. *Octobre* 1666.

Le Comté de Chateauvilain *fut érigé en* D. P. *sous le nom de* Vitry, *en faveur de François-Marie de l'Hôpital, marquis de Vitry, par Lettres Patentes données à Compiegne au mois de Juin* 1650. *mais qui ne furent pas enregistrées. Il mourut le* 9. *Mai* 1679. Son pere, maréchal de France, mort en 1644. avoit eu un brevet de Duc & Pair en la même année.

La Terre de Navailles *fut érigée en* D. P. *en faveur de Philippe de Montault, marquis de Nævailles, par lettres patentes de l'an* 1650. *qui ne furent point registrées. Il mourut en* 1654. *Son fils, depuis maréchal de France, jouit du titre de Duc & Pair jusqu'à sa mort, arrivée le cinq Février* 1684.

Le marquiſat de Severac, *la vicomté d'*Hauterive, *& les baronies de* Dolan, *& de* S. Chely *furent erigées en* D. P. *ſous le nom d'*Arpajon, *en faveur de Louis d'Arpajon, Chevalier des Ordres, &c. par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre* 1650. *Il mourut au mois d'Avril* 1679. *ſans avoir preſenté ces Lettres à l'enregiſtrement.* Son petit fils Louis marquis d'Arpajon, Lieutenant General des Armes du Roy, Gouverneur de Berry, & Chevalier de la Toiſon d'Or, a obtenu l'érection des Terres & Seigneuries de *Châtres*, Chatellenie de la *Bretonniere*, & autres en marquiſat ſous le nom d'*Arpajon*, par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1720. regiſtrées au Parlement le 12. Decembre ſuivant, & à la Chambre des Comptes le 19. du même mois.

Le marquiſat de *Mortemart* fut érigé en D. P. en faveur de Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois du Decembre 1650. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſûrannation du 11. du même mois.

Le duché d'*Albret*, qui avoit été érigé en faveur d'Henry d'Albret, Roi de

Navarre, par Lettres Patentes, donn à S. Germain en Laye le 29. Avril 155 ſuivies d'autres Lettres, données au m me lieu en Decembre 1556. en fave d'Antoine de Bourbon & de Jeanne d'Al bret, Roi & Reine de Navarre, regiſ trées au Parlement de Paris le 11. Jan vier ſuivant, & le duché de *Château Thierry*, érigé en 1566. comme il a été dit p. 38. furent cedez à Frederic-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, Vicomte de Turenne en échange de la Principauté de Sedan, par contrat du 20. Mars 1651. pour tenir ces deux Duchez en Pairie, des jours des anciennes érections; ce qui fut confirmé par Lettres Patentes du mois d'Avril 1651. regiſtrées par Arrêt du 20. Février 1652. à la charge que les ducs d'Albret & de Château-Thierry n'auroient rang que dudit jour 20. Fevrier 1652. & qu'ils obtiendroient de nouvelles Lettres d'érection en Pairie: en conſequence duquel Arrêt il fut expedié des Lettres Patentes, données à Saumur au même mois de Février 1652. portant nouvelle érection de ces Terres en Duché & Pairie, en ſa faveur & de ſes enfans heritiers ſucceſſeurs, & deſcendans mâles & femelles, qui furent confirmées par d'autres données à S. Germain en Laye, au mois

d'Août 1662. accordées à Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon son fils; lesquelles Lettres furent enregistrées le 2. Decembre 1665. en conſequence des Lettres de ſurannation du 27. Novembre 1665.

Le marquiſat de *Villeroy* fut érigé en D. P. en faveur de Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, maréchal de France, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1651. regiſtrées au Parlement le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois

La Principauté de *Poix* fut érigée en D. P. en faveur de Charles de Blanchefort, Sire de Crequy, ſous le nom de *Crequy*, & de ſes hoirs mâles, par Lettres Patentes données à Melun au mois de Juin 1652. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort ſans enfans mâles, le 11. Février 1687.

Les Terres & Seigneuries de Nogent le Rotrou, Montigny, Reginalard & Champrond, *furent érigées en D. P. ſous le nom de* Bethune, *par Lettres Patentes*

du mois de Juin 1652. en faveur de François de Bethune, Comte d'Orval, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ſes Armées, &c. mais ces Lettres ne furent point enregiſtrées, & il mourut le 7. Juillet 1678. Son ariere petit fils eſt Pierre Maximilien de Bethune duc de Sully Pair de France cy devant marquis de Courville, dit le marquis de Bethune, Chevalier de la Toiſon d'Or.

Les Terres & Seigneuries de Roquelaure, *furent érigées en D. P. en faveur de Gaſton Jean Baptiſte de Roquelaure, marquis de Biran, Lieutenant General des Armées du Roi, mort Chevalier de ſes Ordres, par Lettres Patentes du mois de Juin 1652. non regiſtrées. Il mourut le 13. Mars 1683. Son fils obtint de pareilles Lettres au mois Decembre ſuivant.*

Rohan, D. P. raporté, page 68. n'a ſon rang que du 15. Juillet 1652.

Le marquiſat de *Verneüil* fut érigé en D. P. en faveur d'Henri de Bourbon, Evêque de Mets, & de Gaſton de Nogaret, duc de Candale ſon neveu, & ſes ſucceſſeurs mâles, par lettres patentes données à Saint Denis au mois de Juillet 1652. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation

du 11. du même mois. Cette Pairie a été éteinte par ſa mort, arrivée le 28. May 1682.

Le marquiſat de *Villars* érigé en Duché, en faveur de Georges de Brancas, marquis de Villars, par lettres patentes du mois de Septembre 1627. regiſtrées au Parlement d'Aix le 24. Juillet 1628. fut érigé en Pairie, par autres Lettres du mois de Juillet 1652. regiſtrées au Parlement d'Aix, le 15. Decembre 1657. & au Parlement de Paris, le 5. Septembre 1716. en conſequence des Lettres de ſurannation, données à Paris le 2. du même mois de Septembre: & obtenuës par Louis de Brancas, duc de Villars ſon petit fils.

La baronnie de Houlefort *en Boulonnois, & autres Terres furent erigées en Duché ſous le nom de* Bournonville, *en faveur d'Alexandre de Bournonville, Comte de Hennin, par Lettres Patentes du mois de Septembre 1600. confirmées par d'autres du 4 Avril 1602. & du 22. Octobre 1608. celles ci portant érection de la Seigneurie de Bournonville en Duché, avec union audit Duche de la baronnie de Houlefort. Ce Duché fut érigé en Pairie, par autres Lettres Patentes données à Compiegne au mois de Septembre 1652.*

en faveur d'Ambroiſe, duc de Bournonville, Chevalier d'Honneur de la Reine Anne d'Autriche, & Gouverneur de Paris; mais ces lettres n'ont point été enregiſtrées, & il mourut le 12. Septembre 1693. laiſſant une fille unique Marie Françoiſe de Bournonville, mariée en 1671. à Anne-Jules duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, dont elle eſt veuve depuis le 2. Octobre 1708.

Eu C. P. réérection le 15. May 1660. *v.* ci-devant, p. 43.

Bourbon, D. P. nouvelle érection 7. Mars 1661. *v.* ci-devant, pag. 23.

Orleans, *Chartres* & *Valois*, tous trois D. furent donnés à Philippe de France, frere unique du Roi Louis XIV. pour ſon appanage, & les tenir en Pairie, par Lettres Patentes du mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. Mai ſuivant.

Piney Luxembourg, D. P. nouvelle confirmation en Mars 1661. regiſtrée le 21. May 1662. *v.* ci-devant, p. 61.

Le Comté de *Randan* fut érigé en D. P. en faveur de Marie-Catherine de la Rochefoucaud, marquiſe de Senecey: de la Comteſſe de Fleix ſa fille, de Jean-Baptiſte Gaſton de Foix de Candale ſon petit fils, & de ſes deſcendans mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois

Mars 1661. confirmées par d'autres Lettres données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois. Cette Pairie eſt éteinte par la mort d'Henri Charles de Foix duc de Randan, arrivée le 22. Février 1714.

Comme il y eut le 15. Decembre 1663. trois enregiſtremens de Duchez-Pairies, *dont les unes étoient d'érections précedentes, & les autres venoient d'être érigées, voici dans l'ordre qu'il fut procedé à l'enregiſtrement; ce qui a reglé le rang entre ces Pairs, leſquels prêterent ſerment le même jour.*

Vermeüil, D. P. érigé en 1652. *v.* p. 9.

Cœuvres-Eſtrées, D. P. érigé en 1648. *v.* pag. 85.

Gramont, D. P. érigé en 1648. *v.* 85.

La terre de la *Meilleraye* fut érigée en D. P. en faveur de Charles de la Porte, ſeigneur de la Meilleraye, maréchal & grand maître de l'artillerie de France, par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre 1665. regiſtrées le 15. du même mois. Le duc Mazarin ſon arriere petit fils en eſt en poſſeſſion.

Le Comté de *Rethelois* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Mazarini*, en fa-

veur d'Armand-Charles de la Porte-Mazarini, grand maître de l'Artille de France, & de ſes deſcendans m & femelles, & de ceux qui ſont appellez aux ſubſtitutions faites par Jules Mazarini, Cardinal, par lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois.

Villeroy, D. P. érigé en 1651. *v.* pag. 89.

Mortemart, D. P. érigé en 1650. *v.* pag. 87.

Poix-Crequy, D. P. érigé en 1652. *v.* pag. 89.

Le Comté de *S. Aignan* fut érigé en D. P. en faveur de François de Beauvillier, Comte de S. Aignan, & de ſes hoirs mâles, &c. par lettres Patentes données à Paris, au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois. Paul de Beauvillier, ſon fils, en a joüi ſous le nom de duc de Beauvillier, & l'a cedé de ſon vivant à ſon frere.

Randan-Foix, D. P. en 1661. *V.* pag. 92.

La Rocheguyon, D. P. érigé en 1645. *V.* p. 83.

Treſmes-Geſvres, *D. P. érigé en 1648. V. pag.* 85.

Le Comté d'*Ayen* fut érigé en D. P.

ſous le nom de *Noailles*, en faveur d'Anne de Noailles, Comte d'Ayen, & de ſes heritiers & ſucceſſeurs mâles, par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois.

Le Marquiſat de *Coiſlin* fut érigé en D. P. en faveur d'Armand du Cambout, marquis de Coiſlin, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois. Ce Duché Pairie eſt éteint par la mort, d'Henry-Charles du Cambout Duc de Coiſlin, Pair de France Evêque de Metz premier aumonier du Roy, Commandeur de l'ordre du S. Eſprit arrivée le 28. Novembre 1732.

Le marquiſat de *Montauſier* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Sainte Maure, marquis de Montauſier, & de ſes hoirs-mâles procréez en loyal mariage, par lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Août 1664. pour leſquelles furent accordées à Paris le 27. Novembre 1665. des Lettres de ſurannation pour l'enregiſtrement, qui fut fait le 2. Decembre 1665. en conſequence des Lettres de ſurannation du 17. Novembre précedent. Cette Pairie a été éteinte par

ſa mort, arrivée ſans enfans mâles le 17. Mai 1690.

Le marquiſat de *Poliſy* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Choiſeul*, en faveur de Ceſar de Choiſeul, comte du Pleſſis-Pralin, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant. Cette Pairie a été éteinte, par la mort d'Auguſte, duc de Choiſeul, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, arrivée le jour de Pâques 12. Avril 1705.

Le marquiſat d'*Iſles* fut érigé en D. P. ſous le nom d'*Aumont*, en faveur de Antoine d'Aumont de Rochebaron, maréchal de France & de ſes deſcendans mâles procréez en loyal mariage, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant.

La Baronnie de la *Ferté Senneterre* fut érigée en D. P. en faveur d'Henri de Senneterre, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles procréez en loyal mariage, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant. Cette Pairie eſt éteinte par la mort ſans enfans de

e ſon fils Henri, duc de la Ferté Sen-
eterre, arrivée le 1. Août 1703.

Montauſier, D. P. érigé en 1664. *V.* -deſſus, pag. 75.

La Terre de *Vaujour* avec la Seigneu-
e de *Chateaux*, premiere Baronnie Anjou, dans la Paroiſſe de laquelle t Vaujour, & la Seigneurie de *Saint hriſtophe* premiere Baronie de Touraie & d'autres Terres, furent érigées en). P. ſous le nom de *la Valliere*, en faeur de Louiſe-Françoiſe de la Baume Blanc de la Valliere, & de Marie-Ane legitimée de France ſa fille (depuis iariée à Louis-Armand de Bourbon, rince de Conty) par Lettres Patentes, onnées à Saint Germain en Laye, au ois de May 1667. régiſtrées le 13. u même mois. Cette Princeſſe ayant it donation entre vifs de ces Terres à on couſin germain maternel, Charles-rançois de la Baume le Blanc, marquis e la Valliere, & ce du conſentement u Roi porté par ſes Lettres Patentes du ois de May 1688. regiſtrées au Parleent, & en la Chambre des Comptes, s 4. & 6. Juin ſuivans; il a obtenu en évrier 1723. des Lettres Patentes d'éction des mêmes terres en D. P. ſous nom de la *Valliere*, pour lui & ſes

enfans & deſcendans mâles, regiſtrées, le Roy ſeant en ſon lit de Juſtice pour la declaration de ſa Majorité, le 22. même mois & an.

La Seigneurie de Duras, *le Comté de* Rozan &c. *furent erigées en D. P. en faveur de Jacques-Henri de Durfort, dit le marquis de Duras, par Lettres Patentes du mois de Mai* 1668. *Ces lettres ne furent point enregiſtrées, & depuis le Roy en donna d'autres en Février* 1689. *en faveur du même, pour lors maréchal France, & de ſes enfans mâles, &c. tant érection des mêmes Terres en D. & elles furent regiſtrées le 1. Mars ſuiv.* Il en ſera parlé au Chapitre II. de ce Volume art. I.

Penthiévre, D. P. nouvelles lettres en Septembre 1668. *Voyez* ci-devant, pag. 56.

La Seigneurie de *Charoſt*, &c. fut erigée en D. P. ſous le nom de *Bethune-Charoſt*, en faveur de Louis de Bethune, Comte de Charoſt, &c. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Mars 1672. regiſtrées le 11. Août 1690. il n'a rang qu'après le duché de Nemours.

Le duché de *Nemours* fut donné à Philippe de France, duc d'Orleans, par Lettres Patentes données à S. Germain en

Laye, le 24. Avril 1672. regiſtrées au Parlement le 3. Septembre, en la Chambre des Comptes le 22. Decembre 1672. & en la Cour des Aydes, le 9. Janviet 1673. pour le *parfourniſſement* de ſon appanage, & les tenir aux mêmes droits, autoritéz & privileges qui ſont portez, par lettres du mois de Mars de 1661.

Les Seigneuries de *S. Cloud, Maiſons, Creteil, Ozoir, la Ferriere, & Armentieres, enſemble la Juſtice de la Temporalité de l'Archevêché de Paris*, furent érigées en D. P. en faveur de François de Harlay, Archevêque de Paris, & de ſes ſucceſſeurs en ce Siége, par Lettres Patentes données à Verſailles au mois d'Avril 1674. regiſtrées le 18. Août 1690.

Le Comté du Lude D. P. *fut erigé en faveur d'Henri de Daillon, Comte du Lude Chevalier des Ordres du Roy, premier, Gentilhomme de ſa Chambre; depuis grand maître de l'Artillerie de France, par lettres patentes du* 31. *Juillet* 1675. *non regiſtrées. Il eſt mort ſans poſterité, le* 30. *Août* 1685.

*La Terre & Seigneurie d'*Aubigny ſur Niere, *fut erigée par Lettres Patentes du mois de Janvier* 1684. *non regiſtrées, en* D. P. *en faveur de Louiſe-Reneé de Penencoët de Keroualle, de Ploeuc, ducheſſe*

de Porſmouth en Angleterre, & de Charles de Lenox, duc de Richemont ſon fils, né de Charles II. Roy d'Angleterre.

Eu, C. P. rétabliſſement en M 1694. *V.* pag. 43.

Damville, D. P. réérection en Septembre 1674. *V.* pag. 72.

Montpenſier, D. P. rétabliſſement en Mars 1695. *V.* pag. 51.

Aumale, D. P. rétabli en Juin 1695. *V.* pag. 53.

Penthiévre, D. P. réérection en Avril 1697. *V.* pag. 56.

Le marquiſat d'*Arc*, & le comté de *Châteauvillain*, furent érigez en D. P. ſous le nom de *Châteauvillain*, en faveur de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe, duc de Damville & de Penthiévre, Pair & Amiral de France, & de ſes enfans mâles & femelles, &c. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de May 1703. regiſtrées au Parlement le 29. Août de la même ann

Guiſe, D. P. réérection en Juillet 1704. *V.* pag. 50.

Le comté de *Cagny* fut érigé en duché ſous le nom de *Boufflers*, en faveur de Louis-François de Boufflers, maréchal de France, &c. & de ſes deſcendans mâles en ligne directe, &c. par Lettres Pa-

:entes du mois de Septembre 1695. re-giſtrées le 16. Novembre ſuivant, puis en Pairie, par autres lettres données à Verſailles au mois de Decembre 1708. :egiſtrées le 19. Mars 1709.

Le vicomté de *Vaux*, celuy de *Melun*, & la Seigneurie de *Maincy*, furent éri-gés en Duché, ſous le nom de *Villars*, par Lettres données à Verſailles au mois de Septembre 1705. regiſtrées le 5. du même mois, puis en Pairie par autres Lettres Patentes données au même lieu en Septembre 1709. régiſtrées le 5. du même mois, en faveur de Louis-Hec-tor de Villars, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles.

Les Marquiſats de *Thury*, & de la *Motbe Harcourt*, furent érigées en Du-hé, ſous le nom de *Harcourt*, par Let-res du mois de Novembre 1700. puis n D. P. par autres Lettres du mois de ſeptembre 1709. regiſtrées le 19. Août 710. en faveur d'Henry, marquis d'Har-ourt maréchal de France, & de ſes en-ans & deſcendans mâles.

La Terre & Seigneurie de *Warty* fut rigée en D. P. ſous le nom de *Fitz Jâ-nes*, en faveur de Jacques Fitz Jâmes, uc de Barwick, de Leria, & de Xeri-, Pair d'Angleterre, grand d'Eſpagne,

Chevalier des Ordres de la Jarretiere, de la Toiſon d'Or, &c. & de Jacques-Fitz Jâmes, fils aîné de ſon ſecond lit, & de ſes deſcendans mâles, &c. par Lettres Patentes données à Verſailles mois de May 1710. regiſtrées le 23. du même mois.

Les duchez d'*Alençon* & d'*Angoulême*, le comté de *Ponthieu*, les Chatellenies de *Coignac* & de *Merpins*, les Terres & Seigneuries de *Noyelles*, *Hierman*, *Courteville* & le *Meſnil*, furent donnez en appanage à Charles de France, duc de Berri, pour les tenir en Pairie, par Lettres Patentes, données à Verſailles au mois de Juin 1710. regiſtrées le 10. Juillet ſuivant. Ces Terres & Seigneuries ont été réunies au domaine de la Couronne, par ſon decès ſans enfans mâles, arrivé le 4. May 1714.

Le Comté de *Ponthieu*, & les Terres & Seigneuries de *Noyelles*, *Hierman*, *Courteville* & le *Meſnil* furent diſtraits de l'appanage de Charles de France, duc de Berry, par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Septembre 1710. regiſtrées au Parlement le 2. en la Chambre des Comptes le 16. Octobre, & en la Cour des Aydes le 13. Decembre de la même année; par leſquelles

les Vicomtez d'*Andely*, de *Vernon*, & de *Giſors*, lui furent donnez pour en jouir avec les mêmes prérogatives & prééminences qu'il jouiſſoit du Comté de Ponthieu, & des Seigneuries de Noyelles, Hierman, Courteville, & le Meſnil. Ils ont été réunis à la Couronne, par ſon decès ſans enfans mâles, arrivé le 4. May 1714.

Le marquiſat d'*Antin*, &c. fut érigé en D. P. en faveur de Louis-Antoine de Pardaillan, marquis d'Antin, &c. & de ſes hoirs mâles deſcendans de lui, par Lettres Patentes données à Marly au mois de Mai 1711. regiſtrées le 5. Juin ſuivant. *Voyez* ci-devant, au duché d'Eſpernon p. 64.

Le marquiſat de *Rambouïllet* fut érigé en D. P. en faveur de Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, duc de Penthiévre, de Damville & de Châteauvillain, Pair & Amiral de France & de ſes enfans, tant mâles que femelles, par Lettres Patentes données à Marly, au mois de May 1711. regiſtrées le 29. Juillet ſuivant.

Chaulnes, D. P. érigé de nouveau en 1711. *V.* ci-deſſus, p. 78.

La Baronnie de *Fontenay* fut érigée en D. P. ſous le nom de *Rohan-Rohan*,

en faveur d'Hercules-Meriadec de Rohan & de ſes enfans & deſcendans mâles en ligne droite nez en loyal mariage, par Lettres Patentes données à Fontainebleau, au mois d'Octobre 1714. regiſtrées le 18. Decembre ſuivant.

Joyeuſe, érigé de nouveau en 1714. *V.* ci-deſſus, pag. 61.

Le marquiſat de la *Baume d'Hoſtun*, érigé en Duché, par Lettres Patentes du mois de Mars 1712. en faveur de Camille d'Hoſtun, Comte de Tallart, Maréchal de France, fut érigé en Pairie en faveur de ſon fils Marie-Joſeph, duc d'Hoſtun, &c. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Mars 1715. regiſtrées le 2. Avril ſuivant.

Villars Brancas, D. P. érigée de nouveau en 1716. *v.* ci-deſſus, p. 91.

Rouannois, D. P. érigée de nouveau en 1716. *v.* ci-deſſus, pag. 48.

Valentinois, D. P. nouvelles Lettres en 1716. ci-deſſus, pag. 82.

Nevers, D. P. confirmation en 1720. *v.* ci-deſſus, p. 27.

Biron D. P. érigée de nouveau en 1733. *Voyez* cy-devant, pag. 69.

Levis D. P. les Terres & Seigneuries de *Lurcy le Sauvage*, *Pouligny*, *la Braudiere*, *Champroux*, & neuf autres, tou-

tes ſituées en Bourbonois, ont été unies & érigées en un ſeul & même fief, ſous le nom de duché de *Levis*, Pairie de France, en faveur de Charles-Eugene, marquis de Levis, & de ſes enfans, & deſcendans mâles, par Lettres Patentes, données à Paris, au mois de Février 1723. regiſtrées le 22. du même mois, le Roy ſeant en ſon lit de Juſtice pour la declaration de ſa Majorité. Ce duché Pairie a été éteint par ſa mort arrivée à Paris le 9. May 1734.

Aiguillon, D. P. confirmation en 1731. *v.* cy-devant p. 70

La Rochefoucaud, nouvelle eréction en 1732. *v.* cy-devant p. 79.

ARTICLE II.

Rang des Pairs de France.

LE Rang des Pairs de France ſe régle ſur l'ancienneté de l'érection de leur Pairie, ſuivant cette maxime alleguée dans le procès de Robert d'Artois en 1331. *Chacun fiée premier, ſelon que premier a été fait Pair.* La Séance au Parlement ſe prend à preſent du jour de la reception, comme il eſt décidé par l'Edit donné par le Roi Louis XIV. au mois de May 1711. dont il ſera parlé ci-après

Les Pairs de France qui n'étoient pas de la Maiſon Royale, & qui poſſedoient d'anciennes Pairies, prétendoient autrefois préceder les Princes du Sang dont les Pairies étoient nouvellement érigées, & cette queſtion ſe preſenta au Sacre d'Henry II. qui adjugea par proviſion, par ſa declaration du 15. Juillet 1547. la préſéance à François de Lorraine, duc de Guiſe, & à François de Cleves, duc de Nevers, ſur Louis de Bourbon, Prince du Sang & duc de Montpenſier,

parce que les Pairies de Guiſe & de Nevers étoient plus anciennes, que celle de Montpenſier : mais cela fut reparé incontinent après, & on trouve dans les Regiſtres du Parlement les ſéances des 2. Juillet 1549. 12. Février 1551. 23. & 25. Juin & 25. Juillet 1561. & 17. Mai 1563. dans leſquelles le même duc de Montpenſier, & les autres Princes du Sang, ſont placez avant les ducs de Guiſe & de Nevers; & enfin Henry III. decida cette queſtion en faveur des Princes du Sang, par un Edit précis donné à Blois au mois de Decembre 1576. regiſtré au Parlement le 8. Janvier ſuivant, & depuis ce tems tous les Princes du Sang, précedent en tous lieux & en toutes céremonies tous les Princes & autres Grands du Royaume.

Le même Henri III. érigeant le Vicomté de Joyeuſe, & la Baronie d'Epernon en Duchez & Pairies par ſes lettres patentes des mois d'Août & Novembre 1582. ordonna qu'ils auroient ſéance après les Princes, & avant tous les autres Ducs & Pairs & les Officiers de la Couronne.

Mais Henry duc de Montmorency, Pair & Connetable de France obtint d'Henry IV. une autre declaration donnée à

Roüen au mois de Septembre 1596. qui fut regiſtrée au Parlement le 14 Mars 1597. par laquelle il fut retabli dans ſon rang & ſéance du jour de l'Arrêt qui avoit ordonné l'enregiſtrement des Lettres d'érection de ſon duché & Pairie de Montmorency; ce qui détruiſoit la ſéance privilegiée qu'Henry III. avoit accordée aux ducs de Joyeuſe & d'Eſpernon. Le même Henry IV. érigeant le Comté de Beaufort en faveur de Céſar ſon fils naturel, par ſes Lettres Patentes du mois de Juillet 1597. ordonna que les ducs de Beaufort precederoient tous ceux qui étoient precedez par les ducs & Pairs de Montmorency: & il lui donna par contrat du 3. Avril 1598. confirmé par des Lettres Patentes du 15. du même mois le duché & Pairie de Vendôme, pour en joüir du jour de l'ancienne érection, qui étoit du mois de Février 1514. lui fit prêter ſerment au Parlement à l'âge d'onze ans & neuf mois, le 9. Decembre 1506. & enfin il lui accorda une déclaration le 15. Avril 1610. qui fut regiſtrée au Parlement le 4. Mai ſuivant, par laquelle il lui donna rang & ſéance immediatement après les Prn ces du Sang; mais ce Monarque étant mort le 14. du même mois de

Mai, cette preſéance fut conteſtée, & on vit le duc de Vendôme recevoir le Collier de l'Ordre du Saint Eſprit le 31. Decembre 1619. après les ducs de Guiſe, de Mayenne, & de Chevreuſe. Que ſi le duc de Vendôme a eu ſéance dans les lits de Juſtice, des 12 Mars 1619. 8. Mars 1622 & 18. May 1643. aprés les Princes du Sang & avant le duc d'Uſez & les autres Pairs, c'etoit en qualité de duc de Penthievre, parce que cette Pairie étoit plus ancienne que celle de Beaufort & de Vendôme. Dans la ſuite François de Vendôme, fils de Ceſar ayant pris ſéance au Parlement les 18. Janvier 1649. & 15. Decembre 1663. n'eut ſon rang que du jour de l'Arrêt d'enregiſtrement du duché & Pairie de Beaufort: enfin Louis XIV. ayant accordé la même preſéance, par ſa déclaration du 5. Mai 1694. regiſtrée le 8. du même mois, à Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine, & à Louis-Alexandre, Comte de Toulouſe, ſes enfans naturels, Louis-Joſeph, duc de Vendôme, fils de François, & petit fils de Céſar, reprit le rang porté par la déclaration du 15. Avril 1610. & prêta ainſi ſerment au Parlement le 8. Juin 1694. où il prit place aprés le duc du Maine.

Il n'eſt plus queſtion des rangs des ducs de Montmorency, de Joyeuſe, d'Eſpernon, de Beaufort & de Vendôme, parce que ces Pairies ſont éteintes: mais il faut obſerver qu'il s'étoit formé deux queſtions principales : la premiere au ſujet du duché de la Rochefoucaud. Cette Terre ou Comté ayant été érigée en duché & Pairie, en faveur de François Comte de la Rochefoucaud, par Lettres Patentes du mois d'Avril 1622. qui furent regiſtrées le 4. Septembre 1631. il ne prêta ſerment au Parlement que le 24. Juillet 1637. il pretendit néanmoins avoir rang & ſéance du 4. Septembre 1631. jour de l'enregiſtrement de ſes Lettres, avant les ducs de Retz & de S. Simon, qui avoient été reçûs avant ledit jour 24. Juillet 1637.

La ſeconde queſtion a été pour la Pairie de Piney, qui avoit rang du 30. Decembre 1581. & qu'Henry-François de Montmorency, Comte de Bouteville, qui avoit épouſé Madeleine-Bonne-Charlotte-Thereſe de Clermont, ducheſſe de Piney, vouloit conſerver: ce que les autres Pairs empêchoient, ſur quoi intervint un Arrêt du 20. May 1662. qui appointa les parties ſur la preſéance, & ordonna qu'il ſeroit reçu,

& par un *retentum* qu'il ne prendroit place que de ce jour 20. May 1662.

Il y avoit plusieurs autres difficultez pour le rang & l'étendue des Pairies : ce qui donna lieu à un Edit celebre donné à Marly au mois de Mai 1711. regîstré le 22. du même mois, qui regle toutes les difficultez. Il ordonne,

1°. Que les Princes du Sang repreſenteront les anciens Pairs de France, au Sacre des Rois, & auront entrée, ſéance & voix déliberative au Parlement, à l'âge de 15. ans, ſans aucune formalité, encore qu'ils ne poſſedent aucunes Pairies.

2°. Que les enfans legitimez de Louis XIV. & leurs enfans mâles qui poſſederont des Pairies, repreſenteront auſſi les anciens Pairs de France au Sacre des Rois au défaut des Princes du Sang, & auront entrée & ſéance au Parlement à l'âge de 20. ans, & prêteront le ſerment ordinaire des Pairs, & qu'en cas qu'ils ayent pluſieurs Pairies, ils pourront en donner une à chacun de leurs enfans. *Cette prérogative a été revoquée par Edit du mois d'Août* 1718. *ainſi qu'il ſera dit ci-aprés.*

3°. Que les Pairs ne ſeront reçus qu'à l'âge de 25. ans, & qu'ils n'auront ſéance

ce que du jour de la premiere reception & prêtation de ſerment au Parlement de Paris, après l'enregiſtrement des Lettres d'érection.

4°. Que par les termes generaux d'*hoirs, ſucceſſeurs & ayans cauſes*, qui ſont dans les Lettres d'érection, ne ſeront entendus que les mâles deſcendus de celui en faveur duquel l'érection aura été faite.

5°. Que les clauſes inſerées en faveur des femelles, ne ſeront entendues que de celle qui deſcendra & ſera de la maiſon, & du nom de celui en faveur duquel les Lettres auront été accordées, & encore à la charge d'obtenir des Lettres qui porteront confirmation du duché, en faveur de celui qui l'aura épouſée, & de ſes deſcendans mâles, & qu'il n'aura rang & ſéance au Parlement que du jour de ſa reception, ſur les dernieres Lettres.

6°. Que ceux qui ont des duchez Pairies, pourront ſubſtituer à perpetuité le Chef-lieu, avec une certaine partie de leur revenu, juſqu'à quinze mille livres de rente, auquel le titre & dignité deſdits duchez & Pairies, demeurera annexé, ſans pouvoir être ſujet à aucunes dettes ni détractions, de quelque nature

qu'elles puiſſent être, après que l'on aura obſervé les formalitez preſcrites par les Ordonnances pour la publication des Subſtitutions : Sa Majeſté dérogeant pour l'effet de cet article à l'ordonnance d'Orleans & à celle de Moulins, & à toutes autres Ordonnances Uſages & Coûtumes qui pourroient y être contraires.

7°. Que l'aîné des mâles, deſcendant en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchez & Pairies aura été faite, & à ſon refus les autres mâles de degré en degré, pourront les retirer des filles qui en ſeront proprietaires, en leur rembourſant le prix ſur le pied du dernier 25. du revenu actuel.

8°. Que ce qui eſt ordonné pour les ducs & Pairs, aura lieu pour les ducs non Pairs.

En conſequence de cet Edit, le duc de S. Simon precede le duc de la Rochefoucaud ; & le duc de Piney n'a ſéance que du 22. Mai 1662. jour de la reception d'Henry-François de Montmorency ſon pere : de même le duc de Valentinois n'a rang & ſéance que du 13. Decembre 1716.

Le Roi Louis XIV. ayant appellé par ſon Edit donné a Marly au mois de Juillet 1714. regiſtré au Parlement le 2. Août

ſuivant, le duc du Maine & le Comte de Toulouſe, ſes fils legitimez, & leurs enfans & deſcendans mâles nez en loyal mariage, à la ſucceſſion de la Couronne, au deffaut des Princes du Sang, & leur ayant accordé le titre, les honneurs & le rang de Princes du Sang, par la Declaration donnée à Marly le 23. Mai 1715. regiſtrée auſſi au Parlement le 24. du même mois. Louis-Auguſte de Bourbon, Prince de Dombes, fils du duc du Maine, prit place au Parlement à l'âge de 15. ans, le 2. Avril 1715.

Voilà l'état où étoient les choſes lorſque Louis XIV. deceda le 1 Septembre 1715. Le 22. Août de l'année ſuivante, Louis Henry, duc de Bourbon, prince de Condé, Charles de Bourbon, Comte de Charollois ſon frere; & Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty tous trois Princes du Sang, preſenterent une Requête au Roi, par laquelle ils demanderent à S. M. qu'il lui plût revoquer & annuller dans ſon lit de Juſtice, cet Edit & cette Declaration des mois de Juillet 1714. & 23. Mai 1715. outre cela ving-ſix Pairs de France en preſenterent une autre le 22. Fevrier 1717. tendante à ce qu'il plût à Sa Majeſté en revoquant & annulant cet Edit, & cette Declaration des mois de Juillet 1714. & 23.

Mai 1715. revoquer auſſi & annuller la Declaration du 5. Mai 1694. en tout ſon contenu, & l'Edit du mois de Mai 1711. en ce qu'il attribue au duc du Maine & au Comte de Toulouſe, & à leurs deſcendans mâles, le droit de repreſenter les anciens Pairs de France au Sacre des Rois, à l'excluſion des autres Pairs de France, & qu'il leur permet de prêter ſerment au Parlement à l'âge de vingt ans.

Le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe, ayant fourni leurs memoires, cette conteſtation fut decidée, quant à ce qui regarde les Princes du Sang & les Princes legitimez, par un Edit du mois de Juillet 1717. qui fut regiſtré au Parlement le 5. & publié à l'Audiance le 8. du même mois. Cet Edit revoqua & annulla celui du mois de Juillet 1714. & la Declaration du 23. Mai 1715. ordonnant que le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe continueroient à recevoir les honneurs dont ils avoient joui au Parlement, depuis l'Edit du mois de Juillet 1714. & ce en conſideration de leur poſſeſſion, & ſans tirer à conſequence, ſans auſſi qu'ils ſe puſſent dire & qualifier Prince du Sang, ni que cette qualité leur pût être donnée en aucuns Jugemens & actes : le Roi ſe reſervant d'expliquer ſes intentions ſur l'entrée &

ſéance du Prince de Dombes, & du Comte d'Eu, au Parlement, & ſur les honneurs dont ils y pourroient jouir.

Enfin par un Edit du mois d'Aouſt 1718. en regiſtré au Parlement de Paris (le Roi tenant ſon lit de Juſtice au Palais des Tuilleries, le 26, du même mois & an) toutes ces prerogatives furent revoquées, & ces Princes legitimez reduits à n'avoir rang, tant au Parlement, que près du Roi dans les ceremonies publiques & particulieres, & ailleurs, que du jour de l'érection de leurs Pairies. Cependant par une Declaration du même jour 26. Août 1718. énregiſtrée en même tems, le Roi retablit le Comte de Toulouſe dans tous les honneurs, rangs, ſéances & prerogatives dont il jouiſſoit avant l'Edit de revocation qui venoit d'être enregiſtré pour ſa vie ſeulement; & ſans tirer à conſequence pour l'avenir. Le Roi par une autre Declaration donnée à Verſailles le 26. Avril 1723. enregiſtrée au Parlement le 4. May ſuivant, a ordonné que les duc du Maine & Comte de Toulouſe, & aprés le décès ou la demiſſion des Pairies du duc du Maine, le Prince de Dombes, & le Comte d'Eu, fils de ce duc, jouiront leur vie durant ſeulement, dans les Cours de Parlement, tant aux Audiences, que Chambres du

Conſeil, , du droit d'entrée, rang, ſéance & voix deliberative après les Princes du Sang, & avant tous les ducs & Pairs, de quelque qualité & dignité qu'ils puiſſent être, & ce en vertu de leurs Pairies, quand même elles ſeroient moins anciennes que celles d'aucuns deſdits ducs & Pairs; Sa Majeſté n'entendant toutefois que lorsqu'ils viendront y prendre ſéance, ils puiſſent traverſer le Parquet, ce que S. M. reſerve aux ſeuls Princes du Sang, ni être precedez de plus d'un Huiſſier, ni que leurs ſuffrages ſoient pris autrement par celui qui y preſidera, qu'en les appellant du nom de leur Pairie, & leur otant le bonnet. Afin que tout ce que le Roi ordonnoit par cette declaration demeura ferme & ſtable, S. M. revoqua tous Edits, Declarations, Lettres Patentes, Brevets, & autres Titres de quelque nature qu'ils fuſſent, donnez par les Rois ſes predeceſſeurs, ou par elle, en ce qu'ils contenoient de contraire à ces preſentes, & au Brevet que S. M. fit expedier le jour même en faveur de ſes oncles les duc du Maine, & Comte de Toulouſe, & de ſes couſins les fils dudit duc du Maine; du contenu duquel S. M. veut qu'ils jouiſſent leur vie durant.

Aprés leſdits Princes legitimez, ſont

les ſix anciens Pairs Eccleſiaſtiques ; puis tous les autres Pairs, ſuivant la datte de la prétation de ſerment de celui en faveur de qui la Pairie a été érigée.

Le rang de chaque Duché Pairie ſera trés aiſé à trouver, par la ſuite Chronologique des Erections, qui a été rapportée dans le premier article de ce même Chapitre, page 4. & ſuivantes.

Nᵃ. Il eſt bon de remarquer que les Pairs de France, pour marque de leur dignité, portent au deſſus de l'écuſſon de leurs Armoiries, une Couronne ducale, rehauſſée de huit Fleurons, & que leur Ecuſſon eſt poſé ſur un Manteau fourré d'hermines, chargé & armoyé ſur les replis des émaux & pieces des Armes, comme on verra dans l'Article ſuivant.

ARTICLE III.

Pairs de France, avec leurs Noms, Titres, Genealogies, & Armoiries.

VOici ceux qui poſſédent les Pairies qui ſubſiſtent, ſuivant le rang qu'ils tiennent au Parlement.

Reims, Duché-Pairie.

ARMAND-JULES DE ROHAN-GUEMENE', Archevêque, duc de Reims, premier Pair de France, abbé du Gard & de Gorze, Chanoine de Straſbourg, prêta ſerment au Parlement le 26. Janvier 1723.

Laon, duché Pairie.

ETIENNE-JOSEPH DE LA FARE, Evêque & duc de Laon, pair de France, Comte d'Aniſy, prêta ſerment au Parlement le 22. Janvier 1725.

Langres, Duché Pairie.

GILBERT DE MONTMORIN DE S. HEREM ci-devant Evêque d'Aire ſacré le 7. Novembre 1723.

Beauvais, Comté Pairie.

ETIENNE RENE' POTIER DE GEVRES, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, &c. prêta ſerment au Parlement le 12. Août 1728.

Châlons, Comté Pairie.

CLAUDE-ANTOINE DE CHOISEUL BAUPRE' Evêque & Comte de Châlons, Pair de France, prêta ſerment entre les mains de Sa Majeſté le 28. Mai 1735. ayant été ſacré à Mandes quelque tems auparavant.

Noyon Comté Pairie

JEAN FRANÇOIS DE LA CROPTE DE BOURZAC Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, &c. ſacré le 7. Novembre 1734.

I. *Uzés, 31. Mars 1572.*

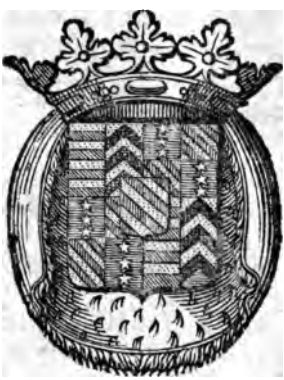

CHARLES-EMANUEL DE CRUSSOL S. SULPICE, duc d'Uzés, premier Pair de France par la démiſſion volontaire de ſon Pere, porte le nom de duc de Cruſſol. Il eſt né le 11. Janvier 1707. & eſt Gouverneur & Lieutenant General pour

pour le Roi, de Xaintonge & d'Angoumois &, Gouverneur particulier des Villes & châteaux de Xaintes & d'Angoulême en ſurvivance de ſon Pere. Il a été nommé Brigadier des Armées du Roi le 10 Août 1734. & a épouſé par Contrat du 3. Janvier 1725. Emilie de la Rochefoucaud, fille de François, duc de la Rochefoucaud, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi. &c. & de Madeleine-Charlotte le Tellier de Louvois, De ce mariage il a 1. Francois Emmanuel de Cruſſol né le 1. Janvier 1728. 2. Charles Emmanuel de Cruſſol né le 29. Decembre 1730. reçu chanoine de Straſbourg au mois de Septemb. 1732. & 3 Emilie de Cruſſol née le 16. Octob. 1732.

Il porte écartelé, au premier & dernier quartier, parti; au premier du parti faſcé d'or & de ſinople, qui eſt *Cruſſol*; au ſecond d'or, à trois chevrons de ſable qui eſt *Levis*; au ſecond & troiſiéme quartier contre écartelé; au premier & dernier d'azur à trois étoiles d'or, poſées en pal qui eſt *Gourdon Genoüillac*; au ſecond & troiſiéme de gueules à trois bandes d'or qui eſt *Galiot*: & ſur le tout d'or, à trois bandes de gueules pour *Uzés*, l'écu ſommé d'une Couronne ducale, & poſé ſur un Manteau ducal.

ANTOINE DE CRUSSOL, premier duc d'Uzés Pair de France, prêta ſerment au Parlement le dernier Mars 1572. & mourut ſans enfans en l'année 1573. Il eut pour heritier Jacques de Cruſſol, ſon frere, duc d'Uzés, Pair de France, mort au mois de Septembre 1586. qui avoit épouſé Françoiſe de Clermont, dont il eut Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 23. Juillet 1610. & mourut le 19. Juillet 1657. laiſſant de Claude Ebrard, dame de S. Sulpice ſa premiere femme, François de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France qui prêta ſerment au Parlement le 12 Avril 1658. & mourut le 14. Juillet 1680. laiſſant de Marguerite d'Apchier, Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, mort le 1. Juillet 1692. Celui ci avoit épouſé Marie Julie de Sainte Maure, morte le 14. Avril 1695. fille de Charles de Sainte Maure, duc de Montauſier, Pair de France, & de Julie-Lucie d'Angennes dont nacquirent,

1. Loüis de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, tué à la bataille de Nervinde le 29. Juillet 1669. ſans alliance.

Les autres qui reſtent, ſont

2. Jean Charles de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, qui ſuit.

3. François de Cruſſol, Comte d'Uzés, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur de Landrecies, cidevant Capitaine des Gardes de feuë Madame la ducheſſe de Berry, marié le 17. Decembre 1705. à Charlotte-Madeleine Paſquier de Franclieu des Bergeries, veuve de Nicolas Hamelin, morte le 31. Mars 1713. mere de Charles-Louis de Cruſſol, dit le Marquis de Montauſier, Meſtre de Camp du Regiment de Bourbon, Cavalerie né le 28. Octobre 1706. de N..... de Cruſſol, Comte de Sales, Capitaine dans le Regiment de ſon frere, Charles Hyacinthe de Cruſſol de-Piſani, Chevalier de Malthe.

4. Julie-Françoiſe de Cruſſol, mariée le 21. Août 1686. à Loüis-Antoine de Pardaillan, duc d'Antin, Pair de France.

Jean-Charles de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, Prince de Soyon, Comte de Cruſſol, Baron de Florenſac, Vias, Aimargues, Bellegarde, Remoulins, Sernhac, S. Geniez, & Puycornet, Seigneur d'Acier & Capdenat, Seigneur-Chatelain de Pont-Sainte-Maixance, Brenôüilles, & le Meſnil-les-Pont, Seigneur incommutable du Domaine que le Roi avoit dans la Ville d'Uzés, haute & baſſe Viguerie d'Uzés, S. Jean de Marjevols, &

pays d'Uzeges, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majesté, des Provinces de Xaintonge & Angoumois, & gouverneur particulier des Villes & Châteaux de Xaintes & d'Angoulême, prêta serment au Parlement en qualité de duc & Pair le 14. May 1706. Il a été marié 1°. par Contrat du 17. Janvier 1696. à Anne Hypolite Grimaldi, morte le 23. Juillet 1700. elle étoit fille de Louis Grimaldi, Prince de Monaco, duc de Valentinois, Pair de France, & de Catherine Henriete de Gramont. 2°. Le 13. Mars 1706. à Anne-Marie-Marguerite de Bullion, fille de Charles Denis de Bullion, marquis de Fervaques, de Bonnelles & de Galardon, Prevôt de Paris, Gouverneur du Maine Perche, & Comté de Laval, & de Marie-Anne Rouillé. Il eut du premier lit deux filles qui sont mortes, & du second lit il a Charles Emmanuel, duc de Crussol, Pair de France, rapporté ci dessus, Louis-Emmanuel de Crussol, dit le marquis de Florensac, né à Uzés le 14. Mars 1711. & Anne-Julie Françoise de Crussol, Damoiselle d'Uzés, née le 11. Decembre 1713. & mariée le 19. Fevrier 1732. à Louis Cesar de la Baume le Blanc de la Valliere duc de Vaujour,

II. *Elbeuf, 29. Mars 1582.*

HENRY DE LORRAINNE, duc d'Elbeuf, Pair de France, &c. n'a point prêté ſerment au Parlement.

On a vû ſes titres, qualitez, alliances, & blaſon de ſes Armes, parmi les Princes Etrangers au Tome II. Chapitre XII.

III. *Montbazon, 13. Mars 1595.*

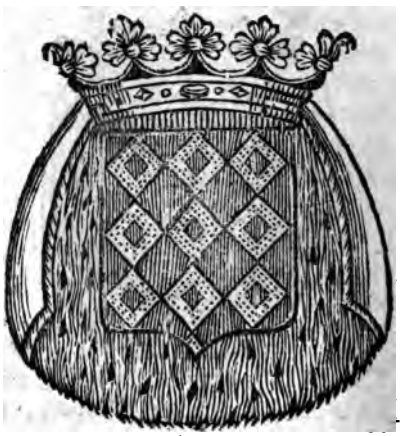

HERCULES MERIADEC DE ROHAN, duc de Montbazon, Pair de France.

Ses titres, alliances, famille & blason, ont été rapportez parmi les princes Etrangers, au Tome II. Chapitre XII.

IV. *Thoüars*, 7. *Decembre* 1599.

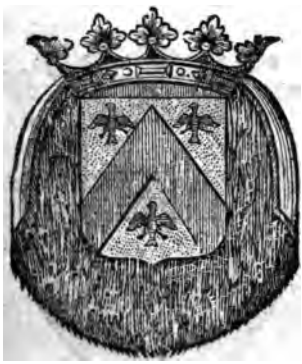

CHARLES-ARMAND RENE' DE LA TREMOILLE, duc de Thoüars, Pair de France, &c. eſt né le 16. Janvier 1708.

Voyez ſes titres, ſa maiſon, & ſes armes, au Tome II. Chapitre XII.

V. *Sully*, 9. *Mars* 1606.

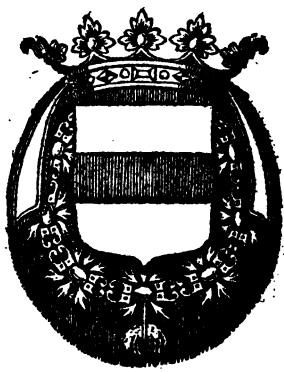

LOUIS PIERRE MAXIMILIEN DE BETHUNE, duc de Sully, Pair de France, &c. marquis de Courville & de Villebon, comte de Nogent, Chevalier de la Toiſon d'Or, prêta ſerment au Parlement le 19. Mars 1733.

Il a épouſé le 10. Janvier 1709. Louiſe des Marets; fille de Nicolas des Marets, marquis de Maillebois, miniſtre d'Etat Controlleur General des Finances, & de Madelene Bechameil de Nointel, dont il a eu 1°. Nicole-Maximilienne de Bethune, & 2. Madelene-Henriet-

e-Maximilienne de Bethune. Il eſt duc de Sully Pair de France, par la mort de Maximilien-Henri de Bethune, duc de Sully & Pair de France, ſon Couſin.

Il porte d'argent à la face de Gueules.

MAXIMILIEN DE BETHUNE, premier duc de Sully, Pair maréchal de France, Grand Maître de l'Artillerie, prêta ſerment au Parlement le 9. Mars 1606. & mourut le 21. Decembre 1641. Il eut d'Anne de Courtenay, ſa premiere femme, Maximilien de Bethune, marquis de Roſny qui ſuit, & de Rachel de Cochefilet Vauvineux ſa ſeconde, François de Bethune duc d'Orval, dont la poſterité ſera rapporté aprés celle de ſon frere ainé.

MAXIMILIEN DE BETHUNE, marquis de Roſny, Grand Maître de l'Artillerie de France, decedé le 1. Septembre 1634. laiſſa de Françoiſe de Blanchefort de Crequi, morte le 23. Janvier 1656. Maximilien-François de Bethune, duc de Sully, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 13. Mars 1642. & mourut le 11. Juin 1661. Il avoit été marié le 3. Février 1639. à Charlotte Seguier, dont il eut Maximilien-Pierre-François de Bethune, duc de Sully, Pair

de France, qui prêta ſerment au Parlement le 26. Février 1665. & mourut au mois de Juin 1694. Celui ci avoit été marié le 1. Octobre 1658. à Marie-Antoinette Servien, decedée le 26. Janvier 1702. de laquelle il a eu.

1. Maximilien Pierre-François-Nicolas de Bethune, duc de Sully, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 16. Janvier 1698. & eſt mort ſans enfans le 24. Decembre 1712.

2. Maximilien Henry de Bethune, duc de Sully Pair de France, Prince d'Enrichemont & de Boiſbelles &c. Chevalier des Ordres du Roy, lequel prêta ſerment au Parlement le 14. Février 1713. & mourut le 2. Février 1729. ſans laiſſer d'enfans de Marie-Jeanne, Guyon qu'il avoit épouſé le 14. Février 1719.

François de Bethune, duc d'Orval fils de Maximilien de Bethune, duc de Sully Pair de France, & de Rachel de Cochefilet, ſa ſeconde femme comme il a été dit cy-devant épouſa 1o. Jacqueline de Caumont la Force, dont il eut entr'autres enfans Maximilien Alpin de Bethune Comte d'Orval mort le 30. Juin 1692. laiſſant entr'autres enfans de Catherine de la Porte, ſa femme 1.

timilien François de Bethune, mar-
de Courville & de Bethune, qui
uſa le 22. Decembre 1684. Marie-
nne-Caterine d'Orleans-Rothelin &
rut le 8. Avril 1685. pere de Louis,
re Maximilien de Bethune duc de
y Pair de France, dont il vient d'être

. François de Bethune, duc d'Orval
en ſecondes nôces Anne d'Har-
de Paloiſeau, dont il laiſſa entr'au-
enfans Armand de Bethune, Comte
al marié le 14. May 1729. à Fran-
ry, fille de Jean Aubery, mar-
Vatan, & de Madelene de Bail-
dont il a Maximilien Antoine Ar-
d de Bethune, né le 18. Août
.

VI. *Châteauroux*, 3. *Août* 1616.

M. le duc de Bourbon, Prince du Sang, dont les titres, alliances, & blason, ont été rapportez parmi les Princes du Sang, Tome II. Chapitre IX. prit place au Parlement en qualité de Prince du Sang, le 19. Mars 1709.

VII. *Luynes*, 14. *Novembre* 1619.

CHARLES-PHILIPPE D'ALBERT, Duc de Luynes, & de Chevreuſe, Pair de France, Comte de Montfort & de Tours, Baron de la Rochecourbon, Samblançay, S. Michel, &c. a prêté ſerment au Parlement le 26. Janvier 1723. Il eſt né le 30. Juillet 1695. & fut mariée 1°. à l'âge de 14. ans 7. mois, le 24. Février 1710. à Louiſe-Leontine-Jacqueline de

Bourbon, âgée de 13. ans 4. mois, fille de Louis-Henry légitimé de Bourbon-Soiſſons, Comte de Noyers : Baron de Luſarches, & d'Angelique Cunegonde de Montmorency Luxembourg, elle mourut à Paris en ſa 24. année, le 11. Janvier 1721. il a épouſé en ſecondes nôces le 15. Février 1732. Marie Brulart veuve de Louis Joſeph de Béthune, marquis de Charoſt, dont il n'a point d'enfans. Il a de ſa premiere femme, Marie Charles Louis d'Albert, duc de Chevreuſe meſtre de Camp de Cavalerie né le 24. Avril 1717. marié le 25. Janvier 1735. à Thereſe Pelagie d'Albert, Princeſſe de Grimberghen, ſa parente.

M. Le duc de Luynes porte d'or au lyon de gueules, armé lampaſſé & couronné de même, l'écu ſommé d'une couronne ducale, & poſé ſur un manteau de Duc & Pair.

CHARLES D'ALBERT, premier duc de Luynes, Pair & Connétable de France, prêta ſerment au Parlement le 14. Novembre 1619. & mourut le 15. Novembre 1621. Il avoit épouſé Marie de Rohan, dont il eut entr'autres enfans,

Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, Pair de France, qui prêta ſerment

au Parlement le 24. Novembre 1639. & mourut le 20. Octobre 1690. laiſſant de Marie Seguier ſa premiere femme, Charles Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuſe, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 31. Decembre 1688. Il mourut le 5. Novembre 1712. Il avoit été marié le 3. Février 1667. à Jeanne-Marie Colbert, de laquelle il eut entre pluſieurs enfans, Honoré-Charles d'Albert duc de Montfort, qui a laiſſé poſterité, mentionné ci-après ; & ceux qui vivent, ſçavoir, Louis Auguſte d'Albert, dit d'*Ailly*, duc de Chaulnes, pair de France, rapporté à ſon rang & Marie Thereſe d'Albert, née le 11. Janvier 1673. mariée, 1°. le 2. Avril 1693. à Michel-Aldebert, Comte de Morſtein & de Châteauvilain, Colonel du Regiment de Haynaut, tué au ſiege de Namur le 18. Juillet 1695. 2°. le 6. Août 1698. à Iſmidon René, Comte de Saſſenage.

Honoré-Charles d'Albert, duc de Montfort, né le 6. Decembre 1669. mort des bleſſures reçûes près de Landau le 13. Septembre 1704. avoit été marié le 18. Février 1694. à Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, morte le 18. Juin 1718. fille unique de Philippe d

Courcillon, Marquis de Dangeau, & de Françoiſe Morin ſa premiere femme, dont il a eu, 1. Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes, Pair de France, mentionné ci deſſus. 2. Paul d'Albert, Comte de Monfort, né le 5. Janvier 1703. ſacré Evêque de Bayeux. le 25. Septembre 1729. 3. Charlotte Melanie d'Albert, née le 10 Septembre 1696. & 4. Marguerite Euſtochie d'Albert, née le 2. Octobre 1697. toutes deux Religieuſes.

LOUIS CHARLES D'ALBERT, duc de Luynes, laiſſa encore pluſieurs enfans de ſa ſeconde femme Anne de Rohan-Montbazon; ceux qui reſtent, ſont; Louis Joſeph, Comte d'Albert, né le 1. Avril 1672. ci-devant Colonel des Dragons Dauphins, qui s'eſt établi à la Cour de l'Electeur de Baviere, il eſt prince de Grimberghen, Comte de Wertingen Hochenreichen, Miniſtre, Conſeiller d'Etat intime, Chambellan & Grand Ecuyer de ſon Alteſſe Electoral, Lieutenant General de ſes Armées, ſon Miniſtre à la Cour de France; il a épouſé le 17. Mars 1715. Madelene Marie Hõnorine de Berghes Montigni, Chanoineſſe de Mons, fille de Philippe François, Prince de Berghes, Seigneur de Montigny, Gouverneur de Bruxelles, & de Jacqueline de Lalain dont il a Thereſe

Pelagie d'Albert Princeſſe de Grimberghen âgée d'environ 16. ans mariée le 25. Janvier 1735. à Marie Charles Louis d'Albert duc de Chevreuſe comme il a été dit cy deſſus.

2. Catherine-Angelique d'Albert, née le 9. Novembre 1668. veuve le 23. Mai 1706. de Charles Gouffier, Marquis d'Heilly, Guidon des Gendarmes de la garde du Roi, qu'elle avoit épouſé le 23. Janvier 1694. 3. Jeanne-Baptiſte d'Albert, née le 18. Janvier 1670. veuve en 1704. de Joſeph-Ignace-Auguſte Mainfroy Jerôme de Scaglia, Comte de Verüe & Jeanne Thereſe Pelagie d'Albert, née le 8. Octobre 1675. mariée le 16. Mars 1698. à Louis de Guilhem de Caſtelnau de Clermont Lodéve, marquis de Seiſſac, dont elle eſt veuve depuis le 25. Avril 1705.

devant Ambaſſadeur Extraordinaire à Vienne & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, reçu le 12. Decembre 1720. eſt né le 13. Mars 1696. a pris ſéance au Parlement comme Pair de France, le 6. Mars 1721. Il a été marié 1°. le 12. Février 1711. à Anne-Catherine de Noailles, morte ſans enfans le 7. Novembre 1716. 2°. à N. de Lorraine Guiſe dont il a N. de Wignerot du Pleſſis duc de Fronſac, né le 30. Decembre 1734.

Il eſt fils d'Armand-Jean de Wignerot-du-Pleſſis, duc de Richelieu, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 14. Janvier 1657. & d'Anne-Marguerite d'Acigné, ſa ſeconde femme, morte le 19. Août 1698. Il avoit été ſubſtitué à ce duché par Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal, & premier duc de Richelieu, Pair de France, ſon grand oncle, qui prêta ſerment au Parlement le 5. Septembre 1631. il mourut le 10. Mai 1715. Il avoit épouſé en troiſiémes nôces le 20. Mars 1702. Marguerite-Thereſe Rouillé de Meſlay, veuve de Jean-François, marquis de Noailles, maréchal de Camp, dont il n'a point eu d'enfans.

M. le Duc de Briſſac porte pour Armoiries, de ſable à trois faces d'or d'enchées par le bas. Quelques Auteurs appellent ces trois faces ſeulement *feüilles de ſcie*, poſées en faces.

CHARLES DE COSSE; premier Duc de Briſſac, Pair & Maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 8. Juillet 1620. & mourut en l'année 1621. laiſſant de Judith d'Acigné ſa premiere femme, François de Coſſé, Duc de Briſſac, Pair & grand Pannetier de France, qui prêta ſerment au Parlement le 14. Juillet 1645. & mourut le 3. Decembre 1651. laiſſant de Guyonne de Ruellan, morte au mois de Janvier 1672. entr'autres enfans, Louis de Coſſé, duc de Briſſac, qui ſuit, & Timoleon de Coſſé, Comte de Châteaugiron, tige du duc de Briſſac d'à preſent.

Louis de Coſſé, duc de Briſſac, Pair de France, mort le 26 Février 1661. avoit épouſé Marguerite de Gondy, dont il eut Henry-Albert de Coſſé, duc de Briſſac, Pair de France, mort le 29. Décembre 1698. ſans enfans, quoiqu'il eut été marié deux fois.

Timoleon de Coſſé, Comte de Châteaugiron, grand Pannetier de France, ſecond fils de François de Coſſé, Duc de

Briſſac, Pair de France, épouſa Eliſabeth Charron, & mourut le 15. Janvier 1675. Il laiſſa Artus-Timoleon-Louis de Coſſé, duc de Briſſac, Pair & grand Pannetier de France, qui prêta ſerment au Parlement le 6. May 1700. & mourut le 1. Juillet 1709. laiſſant de Marie-Louiſe Bechameil 1. Charles-Timoleon Louis de Coſſé, duc de Briſſac mort le 18. Avril 1732. qui de Catherine Pecoil, qu'il avoit épouſée le 22 Octobre 1720. n'a laiſſé qu'une fille Anne Françoiſe Judith de Coſſé née le 14. Juin 1726. 2. Emmanuel Henry de Coſſé, Abbé de Fontfroide, Prieur de S. Rambert & Agent general du Clergé, & 3. Jean-Paul de Coſſé duc de Briſſac mentionné cy deſſus, ils ſont nez jumeaux le 12. Octobre 1698. 4. René-Hugues, dit *le Comte de Coſſé.*

IX. *Richelieu*, 5. *Septembre* 1631.

LOUIS-FRANÇOIS-ARMAND DE WIGNEROT-du Pleſſis, Duc de Richelieu & de Fronſac, Pair de France, Marquis de Pont-Courlay, Comte de Coſnac, Prince de Mortagne, Baron de Barbezieux, de Coze, de Saugeon & d'Albret Chevalier des ordres du Roi, Brigadier de ſes armées, Gouverneur de Coignac ci-

LOUIS-HENRI DE BOURBON Duc de Bourbon, de Châteauroux, d'Anguyen, Prince du Sang, rappor avec ſa Généalogie & ſes Armes, Tome II. Chapitre IX. aux Princ du Sang.

XI. *Fronſac*, 5. *Juillet* 1364.

M. le Duc de RICHELIEU, rap porté ci devant, page. 141.

XII. *S. Simon*, 1. *Février* 1635.

JACQUES-LOUIS, Duc de S. Simon, dit le *Duc de Ruffec*, Pair de France, Chevalier de la Toiſon d'Or, meſtre de Camp de Cavalerie, Brigadier des armées du Roy, né le 29. Juillet 1698. eſt devenu Pair de France par la demiſſion volontaire de ſon pére en 1722. & a pris ſeance au Parlement le 12. Janvier 1733. Il a épouſé le 26. Mars 1727. Catherine-Charlote-Thereſe de Gramont veuve de Philippe Ale-

xandre Prince de Bournonville, & fille d'Antoine duc de Gramont Pair & Maréchal de France & de Marie Chriſtine de Noailles.

Il porte pour Armoiries, écartelé : au premier & dernier, échiqueté d'or & d'azur, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, qui eſt *Vermandois* : au ſecond & troiſiéme de ſable, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules, qui eſt *Rouvroy*.

CLAUDE, duc de S. Simon, Pair & grand Louvetier de France, Chevalier des Ordres du Roy, prêta ſerment au Parlement le 1. Février 1635. mourut le 3. Mai 1693. & laiſſa de Charlotte de l'Aubeſpine, ſa ſeconde femme, morte le 7. Octobre 1725. dans ſa 85. année, Louis duc de S. Simon, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, Vidame de Chartres, Seigneur Châtelain de la Ferté Arnaut, de Beauſſart, de Ultrezais, du Marais de S. Simon, de la Comtau de Blaye, & du fief de S. Louis en la Ville de la Rochelle, Gouverneur des Ville & Citadelle de Blaye, Grand Bailly & Gouverneur de Senlis, Capitaine des Ville & Château

Pont Saint Maixance, & du Meſnil
Ponts, Capitaine & Concierge
Château de Fécamp, ci devant
onſeiller au Conſeil de Regence,
mbaſſadeur Extraordinaire auprès du
y Catholique en 1721. pour faire
nom du Roi la demande de l'In-
nte d'Eſpagne, & ſigner au nom
Sa Majeſté, les conventions ma-
moniales. Il eſt né le 16. Janvier
75. & prêta ſerment au Parlement
qualité de Pair de France le 3. Fé-
er 1702. il s'eſt démis de ſon Du-
& Pairie en faveur de ſon fils aîné, en
22. Il épouſa le 8. Avril 1695. Gene-
ve-Françoiſe de Durfort, Dame d'Hon-
de feuë Madame la Ducheſſe de
ry, fille de Guy-Aldonce de Dur-
t, duc de Quintin, Maréchal de
ce, & de Genevieve de Fremont
nt il a, 1. Jacques-Louis, duc de Ruf-
, Pair de France, raporté cy-devant
Armand-Jean de Rouvroy, marquis
Ruffec, Grand d'Eſpagne, dont il
ris poſſeſſion à Madrid le 1. Février
22. meſtre de Camp de cavalerie, Bri-
ier des Armées du Roy né le 12.
ril 1699. & 3. Charlotte de S. Si-
on, née le 8. Septembre 1696. accor-
e par contrat du 2. Mai 1722. &

mariée le 16. Juin ſuivant, à Charles-Louis-Antoine-Galeas d'Alſace Henin de Boſſut, Prince de Chimay & du Saint Empire, premier Pair des Comtez de Haynaut & de Namur; Chevalier de la Toiſon d'Or, Grand d'Eſpagne, Lieutenant General des Armées du Roi, dont elle eſt la ſeconde femme.

XIII. *La Rochefoucaud, 24. Juillet 1637.*

ALEXANDRE DUC DE LA ROCHEFOUCAUD & de la Rocheguyon Prince de Marcillac, Marquis de Barbezieux, Comte de Duretal &c. Chevalier, des Ordres du Roy, Pair de France, Grand Maître de la Garderobe du Roy, Mestre de Camp, & Brigadier de Cavalerie est né le 29. Septembre 1690. Son pere obtint en sa faveur des Lettres Patentes données à Marly, en Février 1713. regîstrées le 4. Mars suivant, qui le dispenserent de la rigueur de l'Edit de 1711. & lui permirent de lui donner le duché de la Rocheguyon. Il prêta

ſerment au Parlement, le 22. Février 1729. & a épouſé le 30. Juillet 1715. Eliſabeth-Marie-Louiſe-Nicole de Bermond de Caylar de Thoiras d'Amboiſe, Comteſſe d'Aubijoux, née le 20. Decembre 1691. fille unique & heritiere de Jacques-François de Bermond-de Caylar-Saint Bonnet, marquis de Thoiras, Erigadier des armées du Roy, tué au combat de Leuze le 18. Septembre 1691. & de Françoiſe-Louiſe de Berard, dame de Bernis, &c. Il luy reſte de ce mariage 1. Marie-Louiſe-Nicole de la Rochefoucaud, née le 22. Septembre 1716. mariée le 28. Février 1732. à Jean-Baptiſte Louis-Frederic de la Rochefoucaud, Duc d'Anville, Marquis de Roucy, fils de Louis de Roye de la Rochefoucaud, Marquis de Roye & de Marthe du Caſſe 2. Marie de la Rochefoucaud, née au mois de Decembre 1718. & 3. Adelaide de la Rochefoucaud née au mois de Decembre 1721.

M. le Duc de la Rochefoucaud porte pour armoiries, burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules brochant ſur le tout.

FRANÇOIS, premier duc de la Rochefoucaud, Pair de France, prêta ſer-

ment au Parlement le 24. Juillet 1637. & mourut le 8. Février 1650. Il avoit épouſé Gabrielle du Pleſſis-Liancourt, dont il eut

François, duc de la Rochefoucaud, Pair de France, mort le 17. Mars 1680. lequel avoit épouſé Andrée de Vivonne, dont il eut entr'autres enfans

François, duc de la Rochefoucaud, Pair & Grand Veneur de France, né le 15. Juillet 1634. mort le 12. Janvier 1714. celui-ci avoit été marié le 13. Novembre 1659. à Jeanne-Charlotte du Pleſſis-Liancourt, morte le 1. Août 1674. dont il eut François, duc de la Rochefoucaud, qui ſuit & Henri Roger de la Rochefoucaud, Marquis de Liancourt, Lieutenant General des armées du Roy, né le 14. Janvier 1665.

François duc de la Rochefoucaud Pair de France, mort le 22. Avril 1728. il avoit épouſé par contrat du 22. Octobre 1679. Madelene-Charlote le Tellier, fille ainée de Michel le Tellier, Marquis de Louvois Miniſtre & Secretaire d'Etat & d'Anne de Souvré dont il a eu entr'autres enfans

1. Alexandre duc de la Rochefoucaud, dont il vient d'être parlé & 2. Emlie de la Rochefoucaud née le 9. Septembre

1700. mariée le 4. Janvier 1725. à Charles Emmanuel de Crussol, duc d'Uzés Pair de France.

XIV. *La Force 3. Août 1637.*

ARMAND-NOMPAR DE CAUMONT, duc de la Force, Pair de France, Comte de Mucidan, Baron de Castelnau, de Caumont, Thonneins, Feuillet, Taillebourg, Boëssé, Cagnac, Roquepine, Madiran, & la Boulaye, né le 7. May 1679. prit séance au Parlement le 13. Mars 1727. Il fut marié

le 17. Juillet 1713. à Anne-Eliſabeth Gruel Dame des Foſſez-Martel, fille de Jacques Gruel de Boiſmont, & de Marie de Brillard du Perron, dont 1. Jacques de Caumont, marquis de la Force, Colonel du Regiment de Beauce, infanterie, né le 18. Avril 1714. marié le 8. Janvier 1730. à Marie-Louiſe de Noailles, fille d'Adrien-Maurice Marechal duc de Noailles Pair de France, & de Françoiſe-Charlotte Amable d'Aubigné, 2. Armand de Caumont, Marquis de Caumont. & 3. Antonin de Caumont, marquis de Caſtelnau nez gemeaux le 10. Juin 1721. 4. Olimpe de Caumont, née le 21. Août 1718 Il eſt devenu duc de la Force par la mort, ſans enfans de ſon frere aîné Henry-Jacques-Nompar de Caumont, mort le 20. Juillet 1726.

M. le duc de la Force, porte d'azur à trois Leopards d'or, poſez l'un ſur l'autres, armez & couronnez de gueules.

JACQUES-NOMPAR DE CAUMONT premier duc de la Force, Pair & maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 3. Août 1637. & mourut le 10. May 1652. Il eut de Charlotte de Gontaut Biron, ſa premiere femme, Armand-Nompar de Caumont, duc de la Force, Pair & maréchal de France,

mort le 16. Decembre 1675. & Henri-Nompar de Caumont, duc de la Force, Pair de France, maréchal des Camps & armées du Roy, mort au mois de Janvier 1678. qui avoit eu de Marie d'Eſcodeca, Dame de Boeſſe, Jacques de Caumont, marquis de Boeſſe, mort en l'année 1634. mari de Louiſe de S. Georges Verac, dont il avoit laiſſé Henry-Jacques-Nompar de Caumont, duc de la Force, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 10. Février 1678. & mourut le 19. Avril 1699. Il avoit été marié deux fois, la premiere en 1661. à Marie de Saint Simon, fille d'Antoine de Saint Simon, marquis de Courtomer; la ſeconde, le 12. Mars 1673. à Suſanne de Beringhen, fille de Jean de Beringhen, Seigneur de Flehedel. Il reſte du premier lit, Louiſe de Caumont veuve le 1. Juillet 1690. de Louis-Scipion Grimoard de Beauvoir, Comte du Roure, qu'elle avoit épouſé au mois de Février 1688. & du ſecond lit il a eu 1°. Henri-Jacques-Nompar de Caumont, duc de la Force, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 5. Août 1700. & mourut le 20. Juillet 1726. ſans enfans d'Anne-Marie Beuzelin de Boſ-

melet, fille unique & heritiere de Jean Beuzelin, Seigneur de Boſmelet, Preſident à mortier au Parlement de Rouen, & de Renée de Bouthilier de Chavigny, qu'il avoit épouſée le 19. Juin 1698. 2. Armand-Nompar de Caumont duc de la Force, Pair de France, rapporté cy-deſſus. 3. Charlotte de Caumont, Abbeſſe d'Iſſy. 4. Suſanne de Caumont, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie à Saint Denis. & 5. Jeanne de Caumont, Religieuſe à Saint Sauveur d'Evreux, en May 1712.

XV. *Rohan* 15. *Juillet* 1652.

LOUIS-BRETAGNE-ALAIN DE

ROHAN-CHABOT, duc de Rohan Pair de France, Prince de Leon, Comte de Porhoet & de Moret, Marquis de Blain, de Monthieu, & de S. Aulaye né le 26. Septembre 1679. prêta ſerment au Parlement le 12. Août 1728. Il a épouſé le 29. May 1708. Françoiſe de Roquelaure fille de Gaſton-Jean-Baptiſte-Antoine duc de Roquelaure Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roy & de Marie-Louiſe de Laval, dont il a 1. Louis-Marie de Rohan Chabot, 2. Louis François de Rohan Chabot, 3. Louiſe-Armande-Julie de Rohan Chabot, née le 30. Mars 1712. Religieuſe à la Madelene de Treſnel 4. Marie-Armande de Rohan Chabot, née le 4. Août 1713.

Il eſt petit fils d'Henry de Rohan-Chabot, duc de Rohan, Pair de France, qui ayant prêté ſerment au Parlement le 15. Juillet 1652. mourut le 27. Février 1655. & laiſſa de Marguerite de Rohan, morte le 9. Avril 1684. Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan Pair de France, mort le 18. Août 1727. laiſſant de Marie-Elizabeth du Bec-de-Vardes, ſa femme 1. Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot, duc de Rohan Pair de France dont il vient d'être parlé 2. Guy-

t de Rohan dit le Comte de Cha-
, le 18. Août 1683. Lieutenant
l des Armées du Roy, marié le
o. 1729. à Yonne-Silvie de Breil
s, dont un fils Louis-Antoine-
uguſte de Rohan-Chabot né le 20.
vril 1733. 3. Charles-Annibal de Rohan-
bot, Comte de Jarnac, né le 14.
n 1687. Colonel reformé d'Infante-
e, marié le 19. Juin 1715. à ſa cou-
: Anne-Marie-Louiſe Chabot, veuve
Paul-Auguſte Gaſton de la Rochefou-
l-Montendre, & fille de Guy Cha-
, Comte de Jarnac, & de Marie-Claire
: Crequi. 4. Anne-Henriette-Charlotte
: Rohan-Chabot, née le 18. Janvier
582. mariée par Contrat du 18. Juin
710. à Alphonſe-Dominique François,
rince de Berghes, Grand d'Eſpagne,
hevalier de la Toiſon d'Or, mort le 4.
vril 1720. 5. Françoiſe-Gabrielle de
ohan-Chabot, née le 5. Octobre 1685.
eligieuſe de l'Abbaye de Notre Dame
: Soiſſons. 6. Conſtance-Eleonore de
ohan-Chabot, née le 14. Février 1691.
, Marie-Armande de Rohan-Chabot,
ée le 4. Octobre 1692. & 8. Marie-
ouiſe de Rohan-Chabot, née le 24.
ctobre 1697.

M. le duc de Rohan-Chabot port

écartelé, au premier & dernier, de gueules, à neuf macles d'or, accoſtées & abouées, rangées en trois faces chacune de trois macles, qui eſt *Rohan* : au ſecond & troiſiéme d'or, aux trois chabots de gueules, qui eſt *Chabot*.

XVI.

Ulbret, & Château-Thierry, 20. *Fevrier* 1652.

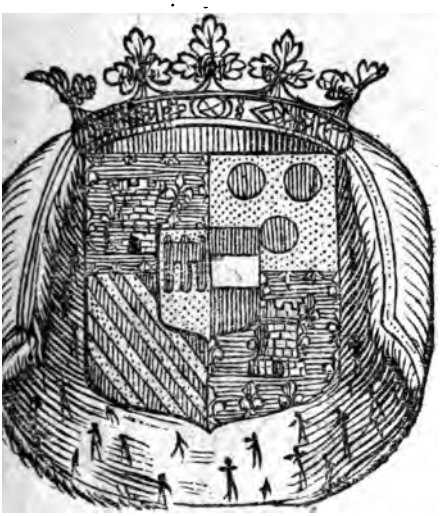

Ces duchez ont conſervé le rang de leur érection, rapporté ci-deſſus, quoique le premier ſerment n'ait été prêté que le 2. Decembre 1665.

écartelé, au premier & dernier, de gueules, à neuf macles d'or, accoſtées & abouées, rangées en trois faces chacune de trois macles, qui eſt *Rohan* : au ſecond & troiſiéme d'or, aux trois chabots de gueules, qui eſt *Chabot*.

XVI.

Albret, & Château-Thierry, 20. Fevrier 1652

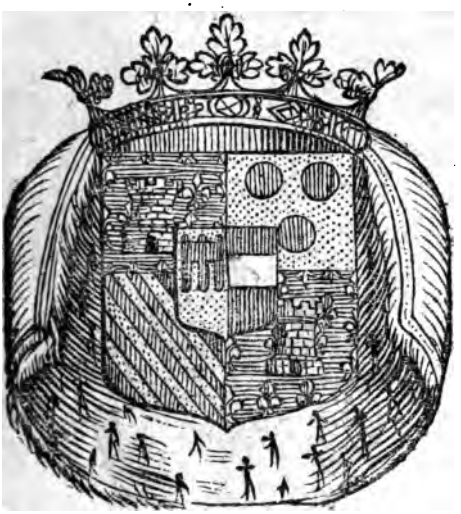

Ces duchez ont conſervé le rang de leur érection, rapporté ci-deſſus, quoique le premier ſerment n'ait été prété que le 2. Decembre 1665.

CHARLES-GODEFROY de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon d'Albret, & de Chateau Thierry Pair & grand Chambellan de France, qui preta ſerment au Parlement le 28. Mars 1713.

Voyez ſes titres qualitez, alliances & armoiries, au Tome II. Chapitre XII.

XVII. *Bourbonnois, 15. Avril 1661.*

LOUIS-HENRI DE BOURBON, prince du Sang, duc de Bourbonnois, Pair de France, voyez ſes titres, alliances & armoiries rapportés Tome II. Chapitre XI.

XVIII.

Orleans, Chartres, Valois, 10. Mars 1661.

M. LE DUC D'ORLEANS, premier Prince du Sang, qui prit place au Parlement, comme Prince du Sang, le 12. Août 1717. Voyez Tome II. Chapitre XI.

XIX, *Piney*, 22. *May* 1662.

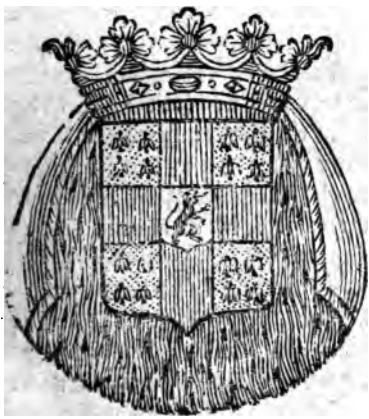

CHARLES-FRANÇOIS-FREDERIC DE MONTMORENCI-LUXEMBOURG duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort-Montmorency, Pair de France, Prince d'Aigremont & de Tingry, Comte de Bouteville, de Dangu & de Luxe, Seigneur de Precy, premier baron & premier Chrétien de France, gouverneur de Normandie, Brigadier des Armées du Roi né le 1. Janvier 1703. preta ſerment au Parlement le 15. Janvier 1728. & a épouſé

le 9. Janvier 1724. Marie-Sophie-Emilie-Honorate Colbert, marquise de Seignelay, dame de Gournay, &c. fille & unique heritiere de feu Marie-Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, brigadier des armées du Roy, maître de la Garderobe de Sa Majesté, colonel du Regiment de Champagne, & de Marie-Louise-Maurice princesse de Furstembert. Il a deux filles de ce mariage 1. Anne-Maurice de Montmorency Luxembourg née au mois de Février 1729. & N. de Montmorency Luxembourg.

M. le duc de Luxembourg porte de *Montmorency*, qui est d'or à la Croix gueules, cantonnée de Seize alerions d'azur, quatre à chaque canton: la croix chargée en cœur d'un écusson d'argent, lyon de gueules; la queuë fourchée & passé en sautoir; armé, lampassé & couronné d'or, qui est *Luxembourg*.

FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, premier duc de Piney, pair de France, prêta serment au Parlement le 30. Decembre 1581. & mourut le 30. Decembre 1613. Il eut de Diane de Lorraine sa premiere femme, Henri-François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, mort le 23. May 1626. qui laissa de Madeleine de Montmorency, Marguerite-Charlotte de

Luxembourg, ducheſſe de Piney, pair de France, qui fut mariée deux fois; la premiere par contrat des 5. & 6. Juillet 1620. à Leon d'Albert, qui obtint des lettres patentes le 10. Juillet 1620. en conſequence deſquelles il prêta ſerment au Parlement, en qualité de duc de Piney, le 3. Fevrier 1620. & mourut le 25. Novembre 1630. La ſeconde, à Henry-Charles de Clermont, dont elle eut Madeleine-Charlotte-Bonne-Thereſe de Clermont-Luxembourg, ducheſſe de Piney, pair de France morte le 22. Août 1701. mariée par contrat du 1. mars 1661. à Henri-François de Monmorency, qui fut duc de Piney, pair & marêchal de France, & obtint des Lettres Patentes du même mois de Mars, qui confirmerent ledit Duché & Pairie de Piney, pour en jouir par eux & leurs hoirs mâles & femelles nez en loyal mariage, en conſequence deſquelles il prêta ſerment au Parlement le 22. Mai 1662. Il eſt mort le 4. Janvier 1695. laiſſant entr'autres enfans.

1. Charles-François-Frederic de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney & de Montmorency, pair de France, qui ſuit.

2. Paul-Sigiſmond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, duquel

il ſera parlé ci-aprés dans ce même Volume Chapitre II. article I.

3. Louis-Chriſtian de Montmorency-Luxembourg Marechal de France, Prince de Tingry, ſouverain de Luxe, comte de Beaumont, & ſeigneur de Dollot Chevalier des Ordres du Roy, & gouverneur de Valenciennes, né le 9. Février 1675. & marié le 7. Decembre 1711. avec Louiſe-Madeleine de Harlay, fille & heritiere d'Achilles de Harlay, comte de Beaumont, conſeiller d'Etat, & de Louiſe-Renée de Louet, heritiere de Coëtinval en Bretagne, dont il a 1. Charles-François-Chriſtian de Montmorency-Luxembourg Comte de Luxe né le 30. Novembre 1713. lequel a épouſé le 9. Octobre 1730. Anne-Sabine Olivier de Senozan fille de François Olivier de Senozan Seigneur de Roſny &c. & de Jeanne-Madelene de Grolée de Viriville dont il a Louiſe-Françoiſe Paulin de Montmorency-Luxembourg née le 16. Janvier 1734. 2. Joſeph-Maurice-Annibal de Montmorency-Luxemboug, Comte de Beaumont né le 15. Novembre 1717. 3. Eleonore-Marie de Montmorency-Luxembourg, née le 9. Mars 1715. mariée au mois d'Avril 1729. à Louis-Leon Potier, Comte de Geſvres marquis de Gandeus & 4. Marie-Louiſe Cunegonde

gonde de Montmorency - Luxembourg née le 30. Septembre 1716.

Et 4. Angelique-Cunegonde de Montmorency-Luxembourg, née le 18. Janvier 1666. mariée le 7. Octobre 1694. à Louis-Henri legitimé de Bourbon-Soissons, Prince de Neufchastel & de Vallenghin, comte de Dunois, de Noyers, & seigneur de Luzarches, dont elle est veuve depuis le 8. Fevrier 1703.

Charles - François - Frederic de Montmorency - Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney, & de Beaufort-Montmorency, Pair de France, Prince d'Aigremont & de Tingry, Comte de Bourteville, de Dangu & de Lassé, Seigneur de Precy, Gouverneur de Normandie, né le 28. Février 1662. prêta serment au Parlement le 4. May 1696. & mourut le 4. Août 1726. il avoit été marié deux fois 1°. le 28. Août 1686. à Marie - Anne d'Albert, décédée le 17. Septembre 1694. fille de Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuse, Pair de France, & de Jeanne - Marie Colbert. 2°. le 15. Février 1696. à Marie - Gillone Gillier, fille unique de René Gillier de Clerembault, gouverneur de Toul, premier Ecuyer de Madame, premiere femme de Monsieur Philippes de France, frere uni-

que du Roy Louis XIV. & de M
Loup de Bellenave, dame d'honn
la même Princeſſe ; elle mourut l
Septembre 1709. d'elle ſont nés. 1.
les-François-Frederic de Montmo
Luxembourg, duc de Luxembour
Piney,& de Montmorency,Pair deF
dont il vient d'être parlé.2. Anne-deM
morency Comte deLigny Meſtre de
du Regiment Montmorency, Brig
des armées du Roi,né le 2. Janvier 1
3.Marie-Renée deMontmorency-Lu
bourg, née le 21. juillet 1697. mar
15. Avril 1716. à Louis-François-
de Neufville,duc de Retz, pair de Fr
4. Françoiſe-Gillone de Montmor
née le 1. Juillet 1704. & mariée le
Octobre 1722. à Louis de Parda
Gondrin, duc d'Epernon, pair de Fr

XX. *Eſtrées* 15. *Decembre* 1663.

VICTOR-MARIE, duc d'Eſtrées, pair & maréchal de France, comte de Nanteüil, premier baron du Boulenois, Seigneur de Tourpes, &c. Chevalier des ordres du Roi, grand d'Eſpagne, vice-amiral de France, viceroi de l'Amerique, Lieutenant general pour Sa Majeſté au Comté Nantois, gouverneur de Nantes, protecteur de l'Academie de Soiſſons, cy-devant Préſident au Conſeil de Marine, & Conſeiller au Conſeil de Regence. Le duché-Pairie d'Eſtrées lui appartient, depuis la mort du dernier duc de ce nom.

ſon neveu à la mode de Bretagne, i
té ſerment au Parlement le 29 Aoû
il eſt né le 30. Novembre 1660. & a
ſé le 10. Janvier 1698. Lucie-Feli
Noailles, fille d'Anne Jules, duc de
les, Pair & maréchal de France;
Marie-Françoiſe de Bournonville,
quelle il n'a point d'enfans.

Il porte écartelé, au premier & q
me d'argent, freté de ſable de ſix piéc
chef d'or chargé de trois merlettes
ble, qui eſt *Eſtrées*; au ſecond & tro
d'or au lion d'azur lampaſſé & cou
de gueules, qui eſt la *Cauchie*.

FRANÇOIS-ANNIBAL, premi
d'Eſtrées, pair & Maréchal de F
prêta ſerment au Parlement le 1
cembre 1663. & mourut le 5. May
Il avoit eu de Marie de Bethune ſa p
re femme, outre ſon fils aîné qui ſuit
Comte d'Eſtrées, maréchal de Fr
dont nous parlerons, aprés avoir ra
la poſterité de ſon frere aîné, qui
François-Annibal, duc d'Eſtrées, P
France, mort le 30. Janvier 1687.
avoit épouſé Catherine de Lauzier
Themines, dont il eut François-An
duc d'Eſtrées, Pair de France, mort
Septembre 1698. Il avoit été marié
mierement le 10. Février 1670. à M

leine de Lionne, morte au mois de Septembre 1684. fille d'Hugues de Lionne, Marquis de Berni, Miniſtre & ſecretaire d'Etat. 2°. le 23. Août 1688. à Madeleine-Diane Bautru, fille de Nicolas Bautru, Marquis de Vaubrun, & de Marie-Marguerite Beautru, il laiſſa du premier lit, entr'autres.

1. Louis Armand, duc d'Eſtrées, Pair de France, marquis de Cœuvres, Themines & Cardaillac, vicomte de Soiſſons, gouverneur de l'Iſle de France & du Soiſſonnois, né en 1682. mort le 16. Juillet 1723. ſans enfans de Diane-Adelaïde-Philippes Mancini, mariée au mois d'Août 1707. & fille de Philippes-Jules Mancini, duc de Nevers, Chevalier des Ordres du Roy, & de Diane-Gabrielle Damas de Thianges.

2. Marie-Felicité-Perpetuë d'Eſtrées, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie, du fauxbourg Saint Jacques à Paris, née le 1. Janvier 1683.

3. Louiſe-Helene d'Eſtrées, Religieuſe au Couvent des Annonciades de S. Denis, née le 28. Novembre 1683.

Jean, Comte d'Eſtrées, de Nanteuil & de Tourpes, Maréchal & vice-Amiral de France, viceroy de l'Amerique, chevalier des Ordres du Roy, ſon lieute-

nant général au pays Nantois, & gouverneur de Nantes, fils puîné de François Annibal, I. du nom, duc d'Eſtrées, Pair & Maréchal de France, mourut le 19. Mars 1707. Il avoit épouſé en 1658. Marguerite Morin, dont il ne reſte plus que Victor-Marie, duc d'Eſtrées. Pair & Maréchal de France rapporté ci-devant; Marianne-Catherine d'Eſtrées, veuve le 11. Mai 1721. de Michel-François le Tellier, Marquis de Courtanvaux, Capitaine des Cent Suiſſes de la Garde du Roy, qu'elle avoit épouſé le 28. Novembre 1691. & Eliſabeth-Roſalie d'Eſtrées Damoiſelle de Tourpes.

XXI. *Gramont* 15. *Decembre* 1663.

LOUIS-ANTOINE-ARMAND, de Gramont, Pair de France, ſouverain de Bidache, ſire de l'Eſpare, ſeigneur Guiche, de Louvigni, &c. Chevalier des Ordres du Roy Lieutenant General de ſes Armées, & Colonel du Regiment des Gardes Françoiſes reçû le 7. Janvier 1717. auſſi Gouverneur & Lieutenant General de Navarre, & Pays de Bearn, des Ville, Chateau & Citadelle de Bayonne. Il eſt né le 20 Mars 1688. prêta Serment au Parlement, le 6. Avril 1713. & a été marié le 3. Mars 1710. à

Louiſe-Françoiſe d'Aumont-de Cr
d'Humieres, fille de Louis d'Aumc
Crevant-d'Humieres, duc d'Humi
de Anne-Louiſe-Julie de Crevant-
mieres; il a de cette alliance 1. Louis
de Gramont né le 7. Août 1713. 2.
Louiſe-Victoire de Gramont, née
Juillet 1723. 3. Louiſe-Charlotte c
mont, née le 11. Juillet 1725.

Il porte écartelé : au premier d
lion d'azur, armé & lampaſſé de g
qui eſt *Gramont* : au ſecond & trc
de gueules, à trois fléches poſées
la pointe en bas, fuſtées d'or, emp
& armées d'argent pour *Aſter*, au
d'or, à une levrette de gueules,
& bouclée d'azur ; à la bordure
chargée de huit beſans d'or, qui eſt
ſur le tout écartelé : au prem
dernier de gueules aux trois faces
d'argent, pour *Toulongeon* : au ſec
troiſiéme de Gueules aux trois fac
gent, qui eſt *S. Cheron*.

ANTOINE, premier duc de Gr
Pair & Maréchal de France, prêta
au Parlement le 15. Decembre 1
mourut le 12. Juillet 1678. laiſ
Françoiſe-Marguerite du Pleſſis de
Antoine-Charles, duc de Gramor
de France, Gouverneur de Nav

de la principauté de Bearn, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'Or, qui prêta ſerment au Parlement comme Duc & Pair le 8. Août 1678. & qui mourut le 25. Octobre 1720. ayant eu de Marie-Charlotte de Caſtelnau ſa premiere femme, morte le 30. Janvier 1694. Antoine, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, Colonel du Regiment des Gardes Françoiſes, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majeſté en Navarre & Bearn, auſſi Gouverneur des Villes, & Châteaux de Bayonne, de Pau, de la Citadelle de Saint Jean Pied de Port, meſtre de Camp appointé en cette derniere place, Conſeiller au Conſeil de Regence, durant la minorité du Roy. Il prêta ſerment au Parlement comme Duc & Pair le 16. Août 1700. & mourut à Paris le 16. Septembre 1725. âgé de 53. ans, huit mois. Il avoit épouſé le 13. Mars 1687. Marie-Chriſtine de Noailles, fille d'Anne Jules, duc de Noailles Pair & Maréchal de France, & de Marie-Françoiſe de Bournonville, dont il laiſſa 1. Antoine-Louis-Armand, Duc de Gramont, Pair de France, dont il vient d'être parlé, lequel avoit été reçû Duc & Pair, ſur la démiſſion de ſon pere, 2.

Louis de Gramont, Comte de l'E
dit le *Comte de Gramont* Chevali
Ordres du Roy, Maréchal de ſes C
& Armées, Gouverneur de Ham, m
11. Mars 1720. à Geneviéve de Go
fille de Charles-Armand de Gontaut
de Biron, Pair & Maréchal de Fr
&c. & de Marie-Antoinette de
tru Nogent, dont il a 1. Antoine-Ac
Charles de Gramont né le 22. J
1726. 2. N. de Gramont née au
de May 1722. accordée par Contr
27. May 1731. à Yves-Marie de
de Licques Comte de Rupelmonde,
3. Marie-Adelaïde de Gramont,
riée le 30. Decembre 1715. à Fran
Armand de Gontaut-Biron, duc de
taut Pair de France, Brigadier de
valerie, & ci-devant Meſtre de C
du Regiment Dauphin.

4. Catherine-Charlotte-Thereſe
Gramont, mariée le 27. Mars 171
Philippe-Alexandre, Prince de B
nonville, ci-devant Meſtre de Camp
Regiment de Cavalerie, elle s'eſt re
riée le 26. Mars 1727. à Jacques-L
de S. Simon duc de Ruffec, Pair
France.

Catherine-Charlotte de Gramo
tante du duc de Louvigny, épouſa le

:embre 1693. Louis-François, duc Boufflers, Pair & Maréchal de Fran- dont elle eſt reſtée veuve le 22. it 1711. elle eſt dame d'honneur de leine.

II. *La Meilleraye & Rhetelois-Maza- rini*, 15. *Decembre* 1663.

UY-PAUL-JULES DE LA PORTE-AZARINI, duc de la Meilleraye & de thel-Mazarini, Pair de France, Com- de Foreſt, Tanus, Betfort, Marle, Se- ndigny, & de la Fere, baron d'Alkirq, arquis de Mayenne & de Montcornet

prince de Château - Porcien ; n
Septembre 1701. Il a été mar
May 1717. à Louiſe - Françoiſe d
fille d'Hercules Meriadec duc de
Rohan Pair de France, Prince de So
d'Anne Genevieve de Levis Ven
dont il a Charlotte - Antoinette
Porte Mazarini née le 24. Mars
mariée le 31. Mai 1733. à Emman
licité, duc de Durfort.

M. le duc de Mazarini porte c
à un faiſceau d'or, lié d'argent, d
duquel s'éleve une hache d'armes
me, telle que les Licteurs ou Huiſ
portoient devant les Conſuls Rom
une faſce de gueules, brochante ſu
ceau, & chargée de trois étoiles

CHARLES DE LA PORTE, p
duc de la Meilleraye, pair, Mare
grand maître de l'Artillerie de F
prêta ſerment au Parlement le 15. J
bre 1663. & mourut le 8. Février
Il avoit eu de Marie Ruzé d'Effiat
miere femme, Armand-Charles de
te Mazarini, premier duc de Rethel-
rini, Pair de France, chevalier des
du Roy, qui prêta ſerment au Parl
pour cette Pairie, le 15. Decembre
& mourut le 9. Novembre 1713.
82. ans. Il avoit épouſé par contrat d

Février 1661. Hortenſe Mancini, fille de Laurent Mancini, gentilhomme Romain & de Hieronime Mazarini dont il eut entre autre enfans.

1. Paul-Jules de la Porte-Mazarini, duc de la Meilleraye, & de Rethel-Mazarini, dont il ſera parlé cy-après.

2. Marie-Olympe de la Porte-Mazarini, mariée le 30. Septembre 1681. à Louis-Chriſtophe Gigaut, marquis de Bellefons, mort des bleſſures reçûes à la bataille de Steinkerque, le 3. Août 1692.

Paul-Jules de la Porte-Mazarini, duc de la Meilleraye, & de Rethel-Mazarini, Pair de France, prêta ſerment au Parlement le 23. Août 1700. & mourut le 7. Septembre 1731. laiſſant de Felice-Charlotte-Armande de Durfort-Duras, ſa premiere femme, Guy-Paul-Jules de la Porte Mazarini, duc de la Meilleraye, dont il a été parlé cy-devant: il avoit épouſé en ſecondes nôces Françoiſe de Mailly, veuve de Louis Phelipeaux, marquis de la Vrilliere dame d'Atour de la Reine.

XXIII. *Villeroi*, 15. *Decembre* 1663.

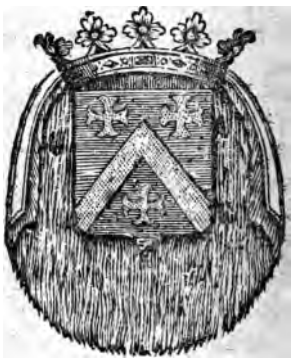

LOUIS-FRANÇOIS-ANNE DE NEUVILLE, duc de Villeroy, dit cy-devant *le duc de Retz*, Pair de France, Gouverneur de Lionnois, Forests & Beaujollois, & Capitaine des Gardes du Corps, Brigadier des armées du Roy, né au mois d'Octobre 1695. a prêté serment & pris séance au Parlement, sur la démission volontaire de son pere le 9. Février 1722. Il a épousé le 15. Avril 1716. Marie-Renée-de Montmorency-Luxembourg, fille aînée de Charles François Frederic de Montmorency-Luxem-

bourg, duc de Luxembourg, de Piney, & de Beaufort-Montmorency, Pair de France, & de Marie Gillone Gillier.

Il porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

NICOLAS DE NEUVILLE, premier duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de la perſonne du Roy Louis XIV. prêta ſerment au Parlement le 15. Decembre 1663. & mourut le 28. Novembre 1685. Il eut de Madelaine de Blanchefort de Crequy, François de Neufville, duc de Villeroi, Pair & Maréchal de France, Miniſtre d'Etat, ci-devant chef du Conſeil Royal des Finances, Conſeiller au Conſeil de Regence & Gouverneur de la perſonne du Roy, à preſent regnant, juſqu'au 13. Janvier 1722. Protecteur de l'Académie des Sciences & belles Lettres de Lyon, & de celle des beaux Arts en la même Ville. Il prêta ſerment au Parlement, en qualité de Pair de France, le 26. Avril 1673. & mourut le 18. Juillet 1730. Il avoit été marié le 28. Mars 1662. à Marie Marguerite de Coſſé, morte le 20. Octobre 1708. fille de Louis de Coſſé, duc de Briſſac, Pair de

France, & de Catherine de Gondy reſte, 1. Louis-Nicolas de Neu duc de Villeroy, qui ſuit 2. Fra Madeleine de Neufville, mariée de Decembre 1688. à Jean de S comte de Prado, Marquis das N Grand de Portugal.

NICOLAS DE NEUVILLE de Villeroy, Chevalier des ordr Roy Capitaine des Gardes du C Lieutenant Géneral des Armées Majeſté, Gouverneur de Lyonnoi reſts & Beaujollois en ſurvivance pere, Lieutenant général des Provinces, né vers l'an 1663. prê ment comme Pair de France, au ment, le 11. Avril 1696. Il mit de ſon Duché Pairie, en fave ſon fils. & mourut le 22. Avril De ſon épouſe Marguerite le T fille de François-Michel le Tellier, quis de Louvois, Miniſtre & Sec d'Etat, Commandeur des ordr Roy, & d'Anne de Souvré, qu'il ſa le 23. Avril 1694. il a eu e tres enfans.

1. Louis François Anne de Neu duc de Villeroy, Pair de France, tionné cy-devant.

2. François-Camille de Neuf

duc d'Alincourt par brevet du mois de Septembre 1729. Baron de Marais & de S. Marc, meſtre de Camp du Regiment de Villeroy, Cavalerie, & Lieutenant pour le Roy au Goûvernement de Lyonnois, mort le 26. Decembre 1732. il avoit été marié le 4 Septembre 1720. à Marie-Joſeph de Boufflers Dame du Palais de la Reine, derniere des filles de Louis François duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, & de Catherine-Charlotte de Gramont, dont il reſte un fils Gabriel-Louis de Neuville, Marquis d'Alincourt né le 8. Octobre 1731. Lieutenant pour le Roy, au Gouvernement de Lyonnois.

3. Madelaine Angelique de Neufville, née en Octobre 1707. mariée le 15. Septembre 1721. à Joſeph-Marie, duc de Boufflers, Pair de France.

XXIV. *Mortemart* 15 *Decembre* 1663.

LOUIS DE ROCHECHOUART, duc de Mortemart, Pair de France, Prince de Tonnay-Charente, Seigneur de Bouchet, Migné & Dafdé, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Lieutenant Géneral de ſes Armées, ci-devant Gouverneur de la Ville & Citadelle du Havre de Grace, né le 3. Octobre 1681. prêta ſerment au Parlement le 15. Juin 1714. Il avoit été marié le 20. Decembre 1703. à Marie-Henriette de Beauvillier, fille de Paul de Beauvillier, duc de Saint Aignan, Pair de France, & d'Henriette-Louiſe Col-

bert, elle mourut le 4. Septembre 1718. ayant eu entr'autres enfans 1. Charles Auguſte de Rochechouart, né le 11. Octobre 1714. nommé premier Gentilhomme de la Chambre en ſurvivance de ſon frere aîné & de ſon père. & marié en 1735. à N. de Coetquen, Comteſſe de Combourg. 2. Marie-Louiſe de Rochechouart, née le 23. Septembre 1704. 3. Henriette-Athenaiſe de Rochechouart, dite *Mademoiſelle de Tonnay Charente*; née le 29. Août 1715.

M. le duc de Mortemart porte l'écu parti de trois traits, & coupé d'un qui font huit quartiers; au premier de gueules à un croiſſant montant, vairé d'argent & d'azur, qui eſt de *Maure*: au ſecond d'azur à trois fleurs de Lys d'or, au bâton de gueules, peri en bande, qui eſt *Bourbon*: au troiſiéme de gueules à neuf macles d'Or, diſpoſées en trois faces, chacune compoſée de trois macles, qui eſt *Rohan*: au quatriéme burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules brochant ſur le tout, qui eſt la *Rochefoucaud*: au cinquiéme d'argent à une givre d'azur couronnée d'Or, à l'enfant iſſant de gueules qui eſt *Milan*: au ſixiéme de gueules à un pal contrevairé d'argent & d'azur

& dernier d'hermines qui eſt *Br*
ſur le tout de gueules à trois faces
d'argent, qui eſt *Rochechouart.*

GABRIEL DE ROCHECHO
premier duc de Mortemart, Pair d
ce, Chevalier des Ordres du Ro
ſerment le 15. Decembre 1663. &
rut le 26. Decembre 1675. Il a
de Diane de Grand-Seigne, morte
Février 1666. Louis-Victor de
chouart, duc de Mortemart, Pair
chal & Géneral des Galeres de
qui prêta ſerment au Parlement
Février 1679. & mourut le 15. Sep
1688. De ſon épouſe Ant
Louiſe de Meſmes, morte le 10.
1709. il eut Louis de Rochechou
de Mortemart, Pair & General
leres de France, mort le 4. Avril
qui avoit été marié le 14. Février
à Marie-Anne Colbert, fille de
Baptiſte Colbert, Marquis de Sei
Miniſtre & Secretaire d'Etat, & de

2. Jean-Baptiſte de Rochechouart, Comte de Maure, qui ſuit.

3. Marie-Anne de Rochechouart, née le 22. Novembre 1683.

Et 4. Marie-Françoiſe de Rochechouart, née le 1. Janvier 1686. mariée, 1°. le 12. Janvier 1708. à Michel Chamillart, Marquis de Cany, Grand maréchal des logis de la maiſon du Roy, mort le 23. Juillet 1716. 2°. Le 10. Decembre 1722. à Jean-Charles Taleyran, Prince de Chalais, Grand d'Eſpagne, elle eſt dame du Palais de la Reine.

Jean-Baptiſte de Rochechouart, Comte de Maure dit le Comte de Rochechouart, né le 25. Octobre 1682. a épouſé le 26. Mai 1706. Anne Colbert, fille de Jules-Armand Colbert, Marquis de Blainville, & de Gabrielle de Rochechouart Tonnay-Charente, dont il a eu entr'autres enfans.

1. Jean-Baptiſte-Victor de Rochechouart de Blainville, né le 30. Octobre 1711. Colonel du Regiment de Dauphiné, marié à Eléonore-Gabriele-Louiſe-Françoiſe de Crux, dont il a Victor-Gabriel de Rochechouart né le 21. Mai 1734.

2. Charles-Auguſte de Rochechouart, né le 10. Octobre 1714

Et 3. Marie-Anne-Madeleine de Rochechouart, née le 22. Août 1710.

XXV. *S. Aignan*, 15 *Decembre* 16(

PAUL-HYPPOLITE DE BEAUVILLE duc de Saint Aignan, Pair de Frar Comte de Montreſor, Baron de la F Saint Aignan, de la Salle lés Clery & Chemery, Chevalier des Ordres du R Gouverneur & Lieutenant Général Sa Majeſté des Ville & Citadelle du vre de Grace, & Pays en dépend Gouverneur auſſi pour le Roy des V & Châteaux de Loches, & Beaul Maréchal des Camps & Armées d Majeſté, Ambaſſadeur extraordinai Rome, ci-devant Ambaſſadeur extra

en Eſpagne, ci-devant auſſi Con-
t au Conſeil de Regence, & pre-
Gentilhomme de la Chambre de
M. le duc de Berry, l'un des qua-
de l'Académie Françoiſe. Il eſt né
. Novembre 1684. a prêté ſerment
arlement le 22. Janvier 1711. &
marié le 22. Janvier 1707. à Marie-
viéve de Montlezun, fille de Jean-
ſte-François de Monlezun, Mar-
de Beſmaux, & de Marguerite Col-
Vilacerf morte à Rome le 15. Octo-
1734. dont il a,
Paul-François de Beauvillier, Com-
S. Aignan, né le 16. Août 1710.
e de Camp de Cavalerie, 2. Paul-
, Marquis de Beauvillier, né le 8.
mbre 1711. 3. Paul-Hyppolite de
villier, Marquis de la Ferté né le
Decembre 1712. 4. Paul-Louis-Vic-
Comte de Montreſor, né le 24.
bre 1714. 5. Paul-François-Honorat
auvillier né le 7. Janvier 1724.
alier de Malte de minorité. 6. Marie-
viéve de Beauvillier de S. Aignan,
le 27. Janvier 1709. 7. Marie-
-Geneviéve de Beauvillier, née le
uillet 1720. 8. Marie-Anne-Paule-
oiſe de Beauvillier de Chemery,
e 26. Juillet 1721.

Il porte fascé d'argent & de sinople de six pieces, les fasces d'argent chargées de six Merlettes de gueules, 3. 2. 1.

FRANÇOIS DE BEAUVILLIER, premier duc de S. Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, prêta serment au Parlement le 15. Decembre 1663. & mourut le 16. Juin 1687. Il avoit été marié, 1°. à Antoinette Servien, morte le 20. Janvier 1680. 2°. au mois de Juillet de la même année à Françoise Geré morte le 3. Avril 1723. Il eut du premier lit, Paul de Beauvillier, duc de Saint Aignan, Pair de France, qui prêta serment au Parlement le 2. Mars 1679. Chevalier des Ordres du Roy, fait Grand d'Espagne en 1701. il se démit de son duché, en faveur de son frere, & mourut le 31. Août 1714. sans enfans mâles d'Henriette-Louise Colbert. Du second lit, de François de Beauvillier, duc de Saint Aignan, Pair de France & de Françoise Geré nâquirent, 1. François-Honorat Antoine de Beauvillier, ancien Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Abbé de S. Victor de Marseille né le 6. Octobre 1682. 2. Paul-Hyppolite de Beauvillier, duc de S. Aignan, Pair de France dont il vient d'être parlé. 3. Marie-Françoise de Beauvillier, née le jour de Pâques

Pâques 21. Avril 1681. mariée 1o. à Jean de Marillac, tué le 13. Août 1704. 2o. en Février 1711. à Louis-François, Marquis de Laubeſpine.

XXVI.

Treſmes Geſvres, 15. *Decembre* 1663.

FRANÇOIS-JOACHIM-BERNARD POTIER duc de Geſvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Marquis de Fontenay Mareuil & Sagny, Comte de Crocy, Seigneur de Villiers-le-ſec, S. Ouen, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Brigadier des Armées de S. M. Gouverneur de Paris en ſurvivance de ſon pere, ayant été nommé à ce Gouver-

nement le 8. Novembre 1722. & reçû en cette qualité au Parlement le 10. Decembre ſuivant, auſſi Gouverneur & Capitaine des Chaſſes de Monceaux en ſurvivance du Comte d'Evreux, Grand Bailly & Gouverneur de Creſpy & du Valois, eſt né le 29. Septembre 1692. & a pris ſéance au Parlement en qualité de Pair de France, ſur la démiſſion volontaire de ſon pere, le 4. May 1722. Il avoit épouſé le 2. Juin 1709. Marie-Madeleine-Emilie Maſcranny, fille unique & heritiere de Barthelemi Maſcranny, Maître des Requêtes, & de Jeanne-Baptiſte le Fevre de Caumartin, elle mourut ſans enfans le 8. Juillet 1717.

Il porte pour armoiries écartelé, i au premier d'argent au Lyon de gueu , couronné d'or, armé & lampaſſé de me, la queue fourchée & paſſée en toir, qui eſt *Luxembourg*; au ſe d'azur à trois fleurs de Lys d'or, au bâton de gueules péri en bande, qui *Bourbon*; au troiſiéme d'or à la bande gueules, chargée de trois alerions gent, poſez auſſi en bande, qui eſt *Lorraine*; au quatriéme de gueules à la Croix d'argent, qui eſt *Savoye*; ſur le tout *de Potier*, qui eſt d'azur, à deux mains dextres, à paumes d'or, au fr

quartier échiqueté d'argent & d'azur.

RENE' POTIER, premier duc de Treſmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, prêta ſerment au Parlement, le 15. Decembre 1663. & mourut le 1. Février 1670. Il avoit épouſé Marguerite de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, duc de Piney, Pair de France, & de Diane de Lorraine ſa premiere femme, dont il eut Leon Potier, duc de Geſvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, puis premier Gentilhomme de ſa Chambre, & Gouverneur de Paris, Gouverneur & Grand Bailly de Valois, & Gouverneur & Capitaine des Chaſſes du Château de Monceaux, & de la Varenne de Meaux, & Plaines en dependantes, qui prêta ſerment au Parlement, en qualité de Pair, le 1. Avril 1669. & mourut le 9. Decembre 1704. Il s'étoit marié en premieres nôces à Marie-Françoiſe-Angelique du Val de Fontenay Mareuil, morte le 24. Octobre 1702. 2°. le 29. Janvier 1703. à Françoiſe de Romillé la Cheſnellaye, fille de Louis de Romillé, Marquis de la Cheſnellaye, Gouverneur de Fougeres; & de ſa ſeconde femme, Renée Ga-

brielle de Belleforriere Soyecourt. De l
premier lit reſtent.

1. François-Bernard Potier, duc de Treſ
mes Geſvres, Pair de France, qui ſui

2. Leon Potier de Geſvres, Cardi
nal Prêtre depuis le 29. Novembre 1719
ancien Archevêque de Bourges, nomm
en 1694. Commandeur de l'Ordre du S
Eſprit, à la Promotion du 3. Juin 1724
Abbé de S. Remy de Reims, d'Aurillac
de Bernay, de Saint Amand & de Sain
Landelin de Creſpin, docteur en Théolo
gie de la faculté de Paris, ci-devant Con
ſeiller au Conſeil de Conſcience, né le 15.
Août 1656.

3. Jules-Auguſte Potier, Chevalier
de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem,
Lieutenant de Roy aux Bailliages
Roüen & de Caux, Gouverneur
Pont-Audemer, ci-devant Colonel
Regiment de Baſſigny, né le 6. No
bre 1662.

4. Madelene-Armande Potier, Reli
gieuſe au Couvent de la Viſitation d
Sainte Marie, fauxbourg S. Jacques, né
le 2. Juillet 1667.

Et 5. Charlotte-Julie Potier, née
2. Novembre 1669. mariée au mois d
Juillet 1707. à Charles-Amedée d
Broglio, Marquis de Revel, Chevalie
des Ordres du Roi, & Lieutenant Gene

tal de ſes armées, dont elle reſta veuve le 25. Octobre de la même année.

FRANÇOIS-BERNARD POTIER, duc de Treſmes, Marquis d'Annebault, de Gandelu & de Fontenay Mareuil, Chevalier des Ordres du Roy, & premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Paris, Grand Bailly de Valois & Gouverneur de la Ville & Château de Creſpy, capitale de ce duché, eſt né le 15. Juillet 1655. & prêta ſerment au Parlement, comme Pair de France, le 28. Juillet 1703. s'eſt demis de ſa Pairie, en faveur de ſon fils aîné l'an 1722. Il avoit épouſé le 15. Juin 1690. Marie-Madeleine-Louiſe-Geneviéve de Seigliere, fille de Joachim de Seigliere, ſieur de Boisfranc, de S. Ouen, & Chancelier de Monſieur frere unique du Roi Louis XIV. & de Geneviéve Gedoin. Elle mourut le 13. Avril 1702. laiſſant 1. François-Joachim-Bernard, duc de Geſvres, Pair de France, rapporté ci-devant. 2. Louis-Leon Potier, Comte de Geſvres Marquis de Gandelus, Meſtre de Camp du Régiment de Geſvres, Brigadier des armées du Roy, né le 28. Juillet 1695. il a épouſé au mois d'Avril 1729. Eleonore-Marie de Montmorency Luxembourg, fille de Chriſtian-

Louis de Montmorency Luxembourg Prince de Tingry, Maréchal de France, & de Louiſe-Madelene de Harlay, dont un fils 3. Etienne-René Potier de Geſvres Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Abbé d'Orcamp, docteur en Théologie de la faculté de Paris, né le 2. Janvier 1697. & 4. Marie-Françoiſe Potier, née le 5. Decembre 1697. mariée par contrat 17. Septembre 1715. à Louis-Marie-Victor, Comte de Bethune, Brigadier des armées du Roy, meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie de ſon nom, de elle eſt la ſeconde femme.

XXVII. *Noailles*, 15. *Decembre* 1663.

ADRIEN-MAURICE, duc de Noailles Pair & Maréchal de France, Comte d'Ayen, Marquis de Mouchy le Châtel & de Maintenon, Baron de Malmort, Carbonnieres, Merles, Lentour & Maleſſe, ConSeigneur de Brives, &c. Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'or, Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, Capitaine de la Compagnie Ecoſſoiſe des Gardes du Corps du Roy, Gouverneur & Capitaine Géneral des Comtez & Vigueries de Rouſſillon, Conflans,

Cerdaigne, & Gouverneur particulier des Ville, Château & Citadelle de Perpignan, Capitaine & Gouverneur des Châteaux, Parc, Forest, &c. de Saint Germain en Laye, cy-devant Conseiller au Conseil de Regence, né le 29. Septembre 1678. prêta serment au Parlement le 13. Decembre 1708. Il a été mariée le 1. Avril 1698. à Françoise-Charlotte Amable d'Aubigné, fille de Charles, Comte d'Aubigné, Gouverneur de Berry, Chevalier des ordres du Roy, & de Geneviéve Pietre dont il a,

1. Louis de Noailles, Comte d'Ayen, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, Gouverneur de Roussillon & de S. Germain en Laye, le tout en survivance de son pere; né le 21 Avril 1713.

2. Philippe de Noailles, Marquis de Mouchy Colonel d'un Regiment d'Infanterie, né le 7. Decembre 1715. Gouverneur & Intendant de Versailles en survivance de M. Blouin, à condition qu'en cas de mort de M. Blouin, le duc son pere exercera jusqu'à ce qu'il ait 25. ans.

3. Françoise-Adelaïde de Noailles, née le premier Septembre 1704. mariée le 12. May 1717. à Charles de Lorrai-

ne, Comte d'Armagnac, Grand Ecuyer de France.

4. Amable-Gabrielle de Noailles, née le 18. Février 1706. mariée le 5. Août 1721. à Honoré-Armand, duc de Villars, Pair de France Gouverneur de Provence.

5. Marie-Louise de Noailles, née le 8. Septembre 1710. mariée le 8. Janvier 1730. à Jacques-Nompar de Caumont Marquis de la Force.

M. le duc de Noailles, porte de gueules à bande d'or.

ANNE, premier duc de Noailles, prêta serment au Parlement le 15. Decembre 1665. & mourut le 15. Février 1678. Il avoit épousé en 1641. Louise Boyer, dame d'Atour de la Reine Anne d'Autriche, fille d'Antoine Boyer, Seigneur de Sainte Geneviéve des Bois, & de Françoise de Vignacourt. De ce mariage sont issus, entr'autres enfans.

Anne-Jules, duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roy, né le 5. Février 1650, mort le 2. Octobre 1708. il avoit été marié le 13. Août 1671. à Marie-Françoise de Bournonville, de laquelle il reste.

1. Adrien-Maurice. duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, duquel il vient d'être parlé.

2. Marie-Chriſtine de Noailles, née le 4. Août 1672. mariée le 13. Mars 1687. à Antoine, duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, dont elle eſt veuve.

3. Lucie Felicité de Noailles, née le 9. Novembre 1683. mariée le 30. Janvier 1698. à Victor-Marie, duc d'Eſtrées, Pair Maréchal, & vice amiral de France, & Grand d'Eſpagne, Chevalier des ordres du Roi.

4. Marie-Thereſe de Noailles, née le 3. Octobre 1684. mariée le 16. Juin 1698. à Charles-François le Blanc de la Baume, duc de la Valliere, Pair de France.

5. Marie-Françoiſe de Noailles, née le 13. Mars 1687. mariée le 20. Février 1703. à Emmanuel-Henry de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, mort le 15. Novembre ſuivant.

6. Marie-Victoire-Sophie de Noailles, née le 6 Mars 1688. mariée le 25. Janvier 1707. à Louis de Pardaillan, Marquis de Gondrin, mort le 5. Février 1712. & remariée le 22. Février 1723. à Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, Prince legitimé de France, &c.

7. Marie-Uranie de Noailles, née le

17. Octobre 1691. Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie du fauxbourg S. Germain à Paris, où elle a fait Profeſſion en 1710.

8. Anne-Louiſe de Noailles, née le 26. Août 1695. mariée le 11. Mars 1716. à Jean-François-Michel le Tellier, Marquis de Louvois, & de Courtenvaux, Capitaine des Cent Suiſſes de la Garde, meſtre de Camp du Regiment d'Anjou, dont elle eſt reſtée veuve le 24. Septembre 1719. & s'eſt remariée à Jacques Hyppolite Marquis de Mancini, frere du duc de Nevers.

XXVIII. *Aumont*, 2. *Decembre* 1665.

LOUIS-MARIE-AUGUSTIN D'AUMONT DE ROCHEBARON, duc d'Aumont, Pair de France, Marquis de Villequier, d'Iſles & de Nollay, Comte de Berzé, Baron de Chappes & de Rochetaillé, Joncy, Eſtrabonne, Convez, Molinot, de Lis, la Mothe ſous Sigi, &c. premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Meſtre de Camp de Cavalerie eſt né le 29. Août 1709. & a épouſé le 29. Avril 1727. Victoire-Felicité de Durfort fille de Jean de Durfort duc de Duras, & d'Angelique-Victoire de Bournonville dont il a Louis d'Aumont né le 3. Avril 1729.

Il porte d'argent au chevron de gueules accompagné de ſept Merlettes de même, ſçavoir quatre en chef, dont deux d'une ſur l'autre, & trois en pointe.

ANTOINE D'AUMONT DE ROCHEBARON, premier duc d'Aumont, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roy prêta ſerment au Parlement, le 2. Decembre 1665. & mourut le 11. Janvier 1669. Il avoit été marié le 14. Mars 1619. à Catherine Scarron de laquelle il eut.

LOUIS-MARIE-VICTOR D'AUMONT de Rochebaron, duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, premier Gentilhomme de ſa Chambre, qui prêta ſerment au Parlement le 14. Février 1669. & mourut le 19. Mars 1704. Il avoit été marié, 1°. le 21. Novembre 1660. à Madeleine-Fare le Tellier, morte le 22. Juin 1668. fille de Michel le Tellier, Chancelier de France, & d'Eliſabeth Turpin. 2°. le ... Novembre 1669. à Françoiſe-Angelique de la Mothe Houdancourt, morte le 5. Avril 1711. fille de Philippe de la Mothe Houdancourt, duc de Caronne, Maréchal de France, & de Louiſe de Prie, il a eu du premier lit, entr'autres enfans, Louis duc d'Aumont,

Pair de France, qui ſuit, Et du ſecond lit il a eu Louis-François d'Aumont, duc d'Humieres, né le 30. Mars 1671. duquel il ſera parlé au Chapitre ſuivant.

LOUIS D'AUMONT de Rochebaron, duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, maréchal de ſes Camps & armées, Gouverneur de Boulogne & Pays Boulonnois, Ambaſſadeur Extraordinaire en Angleterre, né le 19. Juillet 1667. prêta ſerment au Parlement en qualité de Pair de France, le 3. Juillet 1704. & mourut à Paris le 6. Avril 1723. Il avoit épouſé le 17. Decembre 1690. Olympe de Brouilly, Marquiſe de Piennes, morte le 23. Octobre 1723. fille aînée & principale heritiere d'Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, & de Françoiſe Godet & laiſſa.

LOUIS-MARIE D'AUMONT de Rochebaron II. du nom, duc d'Aumont, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Brigadier & meſtre de Camp de Cavalerie, Gouverneur de Boulogne & Pays Boulonnois, né au mois d'Octobre 1691. il prêta ſerment au Parlement en qualité de duc d'Aumont, Pair de France, ſur la dé-

miſſion de ſon pere le 19. Janvier 1722. & mourut à Paris le 5. Novembre 1723. Il avoit épouſé le 3. Juillet 1708. Catherine de Guiſcard, fille unique & heritiere de Loüis de Guiſcard, Marquis de Magny, Comte de la Bourlie, Chevalier des ordres du Roy, & d'Angelique-Eliſabeth de Langlée: elle mourut en ſa trente-cinquiéme année, le 9. Juillet 1723. laiſſant Louis-Marie-Auguſtin, duc d'Aumont, Pair de France, mentionné ci deſſus.

XXIX. *Nemours, 3. Septembre 1672.*

M. le DUC D'ORLEANS, premier Prince du Sang. Ses titres ſont amplement rapportez au tome II.

XXX.

Bethune Charoſt, 11. *Août* 1699.

PAUL FRANÇOIS DE BETHUNE, duc de Bethune-Charoſt, pair de France, ci-devant connu ſous le nom de Marquis d'Ancenis & aujourd'hui ſous celui de duc de Bethune, depuis que ſon Pere lui a cedé le Duché-Pairie de Bethune Charoſt, Lieutenant General des armées du Roy, capitaine des Gardes du Corps de ſa Majeſté, Lieutenant general en ſes Provinces de Picardie, Boulonnois, anciennes conquêtes du Haynault, Gravelines & pays recon-

quis, & gouverneur de Calais, en ſurvivance du duc de Charoſt ſon Pere. Il eſt auſſi gouverneur de Doulens, eſt né le 2. Août 1682. & a prêté ſerment au Parlement pour ſon Duché Pairie le 19. Mars 1725. Il a épouſé le 3. Avril 1709. Julie Chriſtine-Regine Gorge d'Entraigues, fille de Pierre Gorge, Seigneur d'Ent gues, &c. ſecretaire du Roy, & conſ ler au Parlement de Mets, & de Julie d'Etampes Valencay, dont il a 1. Armand-Louis de Bethune, dit le marquis de Charoſt né le 15. Août 1711. Colonel du Regiment de la Couronne. 2. Baſile de Bethune né le 2. Decembre 1714. 3. F çois Joſeph de Bethune né le 6. Janvier 1719. & quatre filles nées en 1710. 1712 1713. & 1716.

Il porte d'argent à la face de gueules, accompagnée en chef d'un lambel à trois pendans de même.

LOUIS de Bethune, comte, puis d de Bethune-Charoſt, chevalier des ordres du Roy, Marechal de ſes camps & armées & capitaine de ſes Gardes du Corps, Gouverneur de Calais & pays reconquis, & Lieutenant géneral pour Sa Majeſté au gouvernement de Picardie, étoit neveu de Maximilien de Bethune, premier duc de Sully, pair & Maréchal de France,

maître de l'artillerie. Le Roy Louis érigea en ſa faveur au mois de Mars . le comté de Charoſt en Duché-Pairnais les lettres ne furent verifiées au nent qu'après ſa mort, arrivée le 20. 1681. laiſſant de Marie Leſcalopier pouſe, morte le 24. Janvier 1687. étoit fille de Jean Leſcalopier, Pre- à Mortier au Parlement de Paris, & arthe Gobelin.

MAND DE BETHUNE, I. du nom, duc thune Charoſt, Pair de France, dont ta ſerment le 11. Août 1690. fut lier des Ordres du Roi: eut les mêcharges que ſon Pere, ſe demit de le capitaine des Gardes du Corps en & mourut le 1. Avril 1717. il avoit é le 22. février 1657. Marie Fouquet le 14. Avril 1716. fille de Nicolas uet, vicomte de Melun & de Vaux te de Belle Iſle, procureur general rlement, miniſtre d'Etat & ſurintnt des finances, & de Louiſe Fourché, de Quehillac ſa premiere femme, des s nez de cette alliance, il reſte,

Armand de Bethune, duc de Chaui ſuit,

Louis-Baſile de Bethune, chevalier rdre de S. Jean de Jeruſalem,

Marie-Hyppolite de Bethune, reli-

gieuſe au couvent des Carmelites du fauxbourg S. Jacques.

4. Marie-Armande de Bethune, Religieuſe au Monaſtere de la Viſitation de Sainte Marie, au fauxbourg Saint Germain.

ARMAND DE BEHTUNE, II. du nom, duc de Bethune Charoſt, Pair de France, Baron d'Ancenis, ancien Baron, Pair & Preſident de la Nobleſſe de Bretagne aux Etats de cette Province, Chevalier des ordres du Roy, Lieutenant Géneral de ſes Armées, Capitai des Gardes du Corps de Sa Majeſté, Lieutenant General en Picardie, & Gouverneur de Calais, ci-devant Gouverneur de la perſonne de Sa Majeſté, depuis le 13. Août 1722. qu'il fut nommé, & dont il prêta ſerment le lendemain, juſqu'à la Majorité du Roy, eſt né le 25. Mars 1663. & a prêté ſerment au Parlement, comme duc & Pair ſur la démiſſion volontaire de ſon pere, le 16. Janvier 1698.

Il a été marié, 1o. le 23. Octobre 1680. à Louiſe-Marie-Thereſe de Melun, morte le dernier Octobre 1683. fille d'Alexandre-Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy, & de Louiſe-Anne de Bethune: 2o. le 27. Mars 1692. à Cathe-

therine de Lamet, morte le 12. Novembre 1712. fille d'Auguſtin de Lamet, marquis de Baule. Il a du premier lit.

Paul-François de Bethune, duc de Bethune Charoſt, Pair de France, qui a donné lieu à cet article.

XXXI. *Saint Cloud, 19. Août 1660.*

Charles-Gaſpard-Guillaume de Ventimille des Comtes de Marſeille Archeveque de Paris, duc de S. Cloud Pair de France Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit a prété ſerment au Parlement le 19. Decembre 1729.

Il porte écartelé au 1. & 4. de Gueules au chef d'or, au 2. & 3. de Gueules au Lion d'or armé lampassé & couronné de même.

XXXII.

Eu Comté-Pairie, 8. May 1694.

M. le duc du Maine, prince legitimé de France, a pris séance au Parlement en qualité de Comte d'Eu, Pair de France, le 8. mai 1694. *Voyez* tome II.

XXXIII.

Montpensier, 20. *Avril* 1695.

M. le duc d'Orleans, premier prince du Sang : Voyez Tome II.

XXXIV

Aumale, 1. *Juillet* 1695.

LOUIS AUGUSTE DE BOURBON, l
legitimé de France, duc du Maine &
male, Comte d'Eu, Pair de France
valier des Ordres du Roy, &c. a pris
au Parlement, en qualité de duc d'A
Pair de France, le 1. Juillet 1695.

Voyez tome II.

X

XXXV.

Penthiévre, 16. *Decembre* 1698.

M. le Comte de Toulouſe.

XXXVI.

Château-Vilain, 29. *Août* 1703.

Le même M. le Comte de Toulouſe.

XXXVII. *Guise*, 30. *Juillet*, 1704

M. le duc de Bourbon, prince du Sang, pair & grand maître de France. Voyez tome II.

XXXVIII.

Boufflers, 16. May 1709.

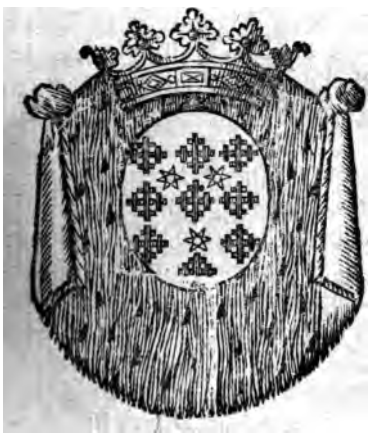

JOSEPH-MARIE, duc de Boufflers-ir de France comte de Ponches & d'E, ges, Seigneur chaſtellain de Milly, uverneur de Flandres, de Haynault, & s ville & citadelle de Lille, grand Bailly gouverneur hereditaire de Beauvais & Beauvoiſis meſtre de camp du Regi-ent de Bourbonnois, Infanterie, Briga-er des Armées du Roy, eſt né le 22. ay 1706. & a prêté ſerment au Parle-

ment le 22. May 1731. Il a épou
Septembre 1721. Madeleine Ar
de Neufville, fille puînée de Ni
Neufville, duc de Villeroy, pair c
ce &c. & de Marguerite le Te
Louvois dont il a Joſeph-Eul
Boufflers née le 4. Septembre 1
Charles-Joſeph de Boufflers né
Août 1731.

Il porte d'argent à trc mok
gueules, accompagnées de if cr
recroiſſettées de même, difp
pals, il orne l'écuſſon de : ar
Drapeaux & des Etendarts, do
nel du Regiment des Gardes, &
nel General des Dragons ornent
le Roy Louis XIV. ayant accordé c
lege au feu maréchal Duc de Bouſ
avoit poſſedé ces charges ſucceſſiv
pour lui, & pour ſes deſcendans
perpetuité.

Louis-François, duc de B
Pair & maréchal de France, che
Ordres du Roy, &c. prêta ſerme
lement le 19. Mars 1709. & mc
22. Août 1711. Il avoit été n
contrat du 17. Decembre 1693. à
rine-Charlotte de Gramont, nommé
d'honneur de la Reine en 1725. fill
toine-Charles, duc de Gramont,

'rance, & de Marie-Charlotte de Caſtel-
iau, dont il reſte,

1. Joſeph-Marie, duc de Boufflers, Pair France, duquel il vient d'être parlé, & i avoit eu deux freres aînez. 2. Louiſe-ıtoinette-Charlotte de Boufflers, née le ı. Octobre 1694. mariée en Octobre :713. à Charles François de Boufflers, ıgneur de Remiencourt, dit *le Marquis* s, Lieutenant General des ar-
:s du ! oy.

3. Charlotte-Julie de Boufflers, née le). Ju 1698. coadjutrice de ſa tante r :) d'Avenay. 4. Cathe-
B 3, née le 21. Sep-
: 1702. mariée le 22. Avril 1717.
ph Cantelmi, prince de Petterano, duc de Popoli, &c. Brigadier des
:s de Sa Majeſté Catholique. Et 5. rie-Joſephine de Boufflers, née le 10. nbre 1704. mariée le 4. Septembre 1720. à François Camille de Neufville-
:oy, Duc d'Alincourt, meſtre de du regiment de Villeroy, cavalerie: ıte t pour le Roi des ville de Lion, prov :es de Lionnois, Forêt & Beau-
dont elle eſt reſtée veuve le 26. De-
: 1732.

XXXIX

Villars, 7. *Avril* 1710

HONORE'-ARMAND duc de Villars l
France, Grand d'Eſpagne de la pren
claſſe, Prince de Martigues, Vic
Melun, Marquis de la Melle, comte de
chemilley Brigadier des armées du F
Gouverneur de Provence, l'un des
de l'Academie Françoiſe né le 4. Oct
1702. fut marié le 5. Août 1721. à An
Gabrielle de Noailles fille d'Adrien M
ce duc de Noailles Pair & Maréch

rance & de Françoiſe-Charlotte Amable l'Aubigné, dont il n'a qu'une fille.

Il porte d'azur à trois molettes d'or, au hef d'argent chargé d'un lion paſſant de ueules.

Il eſt fils de Louis-Hector duc de Vil-, Pair & maréchal de France, maréchal al des camps & armées du Roy, grand pagne de la premiere claſſe, Prince de artigues, Vicomte de Melun, Marquis de Melle, comte de Rochemilley, chevalier des ordres du Roy & de la toiſon d'or, uverneur & lieutenant general du pays & comté de Provence, Marſeille, Arles & terres adjacentes, ville, tours & forts de Toulon, ville & citadelle de S. Tropes, ville, forts & citadelle de Marſeille, conſeiller au conſeil Royal, aprés l'avoir été à celui de Regence, l'un des quarante de l'Academie Françoiſe, ci-devant gouverneur de Fribourg, generaliſſime des armées du Roy, ambaſſadeur extraordinaire & plenipotentiaire de France à la paix de Raſtat & chef de l'ambaſſade à la paix génerale de Bade, & conſeiller au conſeil de Regence né en 1652. avoit prêté ſerment au Parlement le 7. Avril 1710. Il a repreſenté le Connétable de France au ſacre du Roy & eſt mort à Turin le 17. Juin 1734.

Il étoit fils de Pierre de Villars, Seigneur

de la Chapelle, baron de Maſclas, de S
ras, Reverrand & d'Oriol, connu ſo
nom de Marquis de Villars, chevalier des
Ordres du Roy, lieutenant general de ſes
armées, gouverneur de Beſançon, con-
ſeiller d'Etat d'Epée, ambaſſadeur extraor-
dinaire en Eſpagne, en Savoye, une ſecon-
de fois en Eſpagne, puis en Dannemarc,
chevalier d'honneur de Madame la ducheſ-
ſe de Chartres, mort le 20. Mars 1698. &
de Marie Gigault de Belle-fonds, morte le
24. Juin 1706 Il avoit été marié le 1. Fé-
vrier 1702. à Jeanne-Angelique Rocque,
fille de Jacques Rocque, Seigneur de Va-
rangueville, ambaſſadeur à Veniſe, & de
Charlotte Angelique Courtin, de laquel-
le il a laiſſé Honoré-Armand, duc de Vil-
lars, Pair de France mentionné cy-deſſus.

XL. *Harcourt*, 9. *Août* 1710.

FRANÇOIS duc d'Harcourt, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, Lieutenant General de ſes armées, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, Lieutenant General de la Province de Franche Comté, né le 4. Novembre 1690. a pris ſéance au Parlement, le 17. Janvier 1719.

Porte de gueules, aux deux faces d'or,

M. le duc d'Harcourt a été marié 1°. le 14. Janvier 1716. à Marguerite-Louiſe-Sophie de Neufville, morte le

4. Juin ſuivant, fille de Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, Pair de France, & de Marguerite le Tellier Louvois. 20. Le 31. Mai 1717. à Marie-Madeleine le Tellier, fille de Louis-Marie-François le Tellier, Marquis de Barbezieux. miniſtre & ſecretaire d'Etat, & de Marie-Thereſe-Delfine-Euſtochie d'Alegre, ſa ſeconde femme. Elle eſt morte à Paris le 10. Mars 1735. laiſſant 1. Louis-François d'Harcourt, né le 6. Octobre 1728. 2. Françoiſe-Claire d'Harcourt, née le 12. May 1718. 3. Angelique-Adelaide d'Harcourt, née le 30. Octobre 1719. 4. Gabrielle Lidie d'Harcourt, née le 21. Decembre 1722.

HENRI, DUC D'HARCOURT, Pair & maréchal de France, Chevalier des ordres du Roy, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, Gouverneur du vieux palais de Rouen, auſſi Lieutenant General de la Province de Franche Comté, Ambaſſadeur Extraordinaire en Eſpagne, Conſeiller au Conſeil de Regence, né le 2. Avril 1654. fit ériger le Marquiſat de Thuri en duché, ſous le nom d'*Harcourt*, au mois de Novembre 1700. puis en Pairie au même mois 1709. prit ſéance au Parlement le 9. Août 1710. & mourut le

19. Octobre 1718. Il avoit été marié le 31. Janvier 1687. à Marie-Anne-Claude Brulart, fille de Charles Brulart, Marquis de Genlis, & d'Angelique Fabert, dont il a eu entr'autres enfans qui vivent.

1. François, duc d'Harcourt, Pair de France, dont il vient d'être parlé.

2. Louis-Abraham d'Harcourt, docteur en Theologie de la faculté de Paris, Abbé de Signy, ci-devant de Preüilly, Doyen de l'Eglise de Paris, & Grand Vicaire de l'Archevêque, né le 10. Novembre 1694.

3. Anne-Pierre d'Harcourt, Comte de Beuvron, Seigneur de Tourneville, né le 2. Avril 1701. Lieutenant General au Gouvernement de la haute Normandie, reçu en cette qualité au Parlement de Rouen, le 23. Juillet 1723. aussi Gouverneur du vieux palais de Rouen, mestre de Camp de Cavalerie, Brigadier des Armées du Roi, marié le 7. Février 1725. à Therese Eulalie de Beaupoil, de Saint Aulaire, fille unique de feu Louis de Beaupoil, Marquis de S. Aulaire, Colonel d'un Regiment d'Infanterie & de Marie-Therese de Lambert, dont il a 1. François-Henry d'Harcourt, Comte de l'Islebonne né le 11. Janvier 1726.

2. Anne-François d'Harcourt, Chevalier de Beuvron, né le 4. Octobre 1727.

3. & 4. Anne-Henry & Anne-Louis d'Harcourt nés Gemeaux le 23. Septembre 1728.

4. Henry-Claude, Chevalier d'Harcourt, né le 1. Janvier 1704. Colonel d'un Regiment de Dragons.

5. Charlotte-Henriette-Eleonore d'Harcourt, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie à Caën.

6. Claude-Lidie d'Harcourt, née en 1696. mariée par Contrat du 4. Juillet 1720. à Gabriel-René, Sire de Mailloc, Comte de Clery-Crequy, Baron de Combon, Seigneur du Champ de Bataille, &c. dont elle a été la ſeconde femme, & qui eſt mort ſans enfans, le 11. Octobre 1724. âgé de 78. ans.

7. Louiſe-Angelique de la Croix, d'Harcourt, née à Madrid, pendant que ſon pere y étoit Ambaſſadeur.

XLI.

Warty Fitz-James, 11. *Decembre* 1710.

HENRY DUC DE FITZ-JAMES, Pair de France, Gouverneur du haut & bas Limoſin, Colonel du Regiment de Berwick, Irlandois Infanterie eſt né le 8. Septembre 1711.

Il eſt fils de Jacques Fitz-James duc de Berwick, de Fitz-James, de Leria, & Xerica, Pair de France, & d'Angleterre, Grand d'Eſpagne, Maréchal de France, Gouverneur du haut & bas Limoſin, en ſurvivance de ſon fils, Com-

mandant en Guyenne, Chevalier des ordres du Roy, de la Jarretiere, & de la Toiſon d'Or né en 1671. fils nat de Jacques II, du nom Roy de la G Bretagne, & d'Arabelle Churcill, n du duc de Malboutoug. Il avoit ép 1°. le 26. Mars 1695. Honorée B morte le 16. Janvier 1698. fille de N.... Burck, Comte de Clarinkar, & d'Helene Clancarty, 2o. le 18. Avril 1700. Anne Butkley, fille d'Henri xley, & de Sophie Stuart: il fut tué au de Philiſbourg, le 12. Juin 1734. ſant de ſon premier mariage, Jacq Fitz-James, duc de Leria & de Xerica, Grand d'Eſpagne, Marquis & Co de Tinmouth, Chevalier de la Toiſon d'Or, Colonel du Regiment d'Infanterie de Limerik, Lieutenant General des mées de Sa Majeſté Catholique 19. Octobre 1695. marié à Madrid le 31. Decembre 1716. à Catherine de Portugal Colon, fille de Pierre-Emmanuel Nuño Portugal & Colon, duc de Veraguas, & de Thereſe Marie d'Ayala & de Tolede, dont il a 1. Jacques Fitz James, né le 28. Decembre 1718. 2. Pierre Fitz-James, né le 17. Novembre 1720. 3. Bonaventure Fitz-James, né le 21. Avril 1724. 4. Marie Fitz-James, née le 3. May 1725.

Du ſecond lit du maréchal de Berwick, ſont iſſus entr'autres enfans,

1. François de Fitz-James, né le 10. vier 1709. Abbé de S. Victor, lès Paris,

2. Henry duc de Fitz-James, Pair de rance, qui a donné lieu à cet article.

3. Edouard Fitz-James, né le 17. tobre 1715.

4. Henriette Fitz-James, née le 16. Septembre 1705. mariée en Février 1723. à Jean-Baptiſte-Louis de Clermont d'Amboiſe, Marquis de Renel & de Monglat, Comte de Chiverny, Baron de Rupt, Bailly & Gouverneur de Chaumont en Baſſigny elle a été nommée dame du Palais de la Reine au mois de May 1728.

5. Laure Fitz-James, laquelle épouſa le 11. Mars 1732. Joachim-Louis de Montaigu Marquis de Bouzols, Lieutenant General de la Province d'Auvergne, fils de Joſeph de Montaigu, Comte de Bouzols, maréchal de Camp & d'Henriette d'Oreilhet de Colombines. 6. Sophie Fitz-James. 7. Emilie Fitz-James.

M. le duc de Fitz-James, porte écartéle, au premier & dernier, contrecartelé de *France* & d'*Angleterre*; au ſecond au lyon de gueules, enclos dans un double trecheur fleurdeliſé de même, qui eſt

Ecoſſe; au troiſiéme d'azur à la harpe d'Or, cordée de même, qui eſt *Irlande*: à la bordure renfermant tout l'écu compoſée de ſeize pieces ou compons, h d'azur, & huit de gueules, les compons d'azur, chargez chacun d' e r de lys d'or, & les compons de g ll chargez chacun d'un léopard d'or, l'écu ſommé d'une couronne ducale.

XLII. *Antin*. 5. *Juillet* 1711.

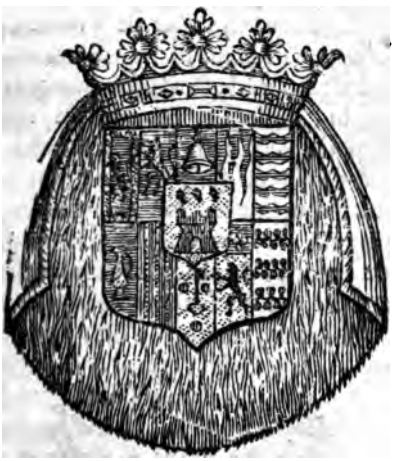

LOUIS DE PARDAILLAN DE GONDRIN, duc d'Antin, dit le duc d'Eſpernon, Pair de France, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, Brigadier des armées du Roy, Gouverneur de l'Orleanois en ſurvivance de ſon ayeul, qui s'eſt demis de ſa Pairie en ſa faveur, le 19. Juin 1722. Il eſt né le 9. Novembre 1707. & a épouſé le 29. Octobre 1722.

Françoiſe-Gillonne de Montmorency-Luxembourg, fille puînée de Charles-François-Frederic de Montmorency, duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort-Montmorency; Pair de France, & de ſa ſeconde femme Marie-Gillonne Gillier, dont Louis de Pardaillan Marquis de Gondrin, né le 15. Février 1727.

Il porte l'écu parti de quatre traits, & coupé d'un, qui font dix quartiers; premier d'argent au lion de gueul compagné de ſept écuſſons de ſinople poſez en orle, & chargez chacun d'une face d'Or qui eſt *Eſpagne-Monteſpan*; au ſecond d'azur, au lion d'Or, armé & lampaſſé de gueules, pour *S. Lary*; au troiſiéme d'azur à la cloche d'argent bataillé de ſable, qui eſt *Lagerſan*; au quatriéme coupé d'azur à 3. pals flamboyans d'argent, qui eſt *Fumel*; au cinquiéme d'argent à trois faſces ondées d'azur, qui eſt *Pardaillan*; au ſixiéme d'azur au vaſe d'Or, pour d'*Orbeſſan*; au ſeptiéme d'Or à 3. pals de gueules, qui eſt *la Barthe*, ou *Termes*; au huitiéme d'Or à la clef de gueules, accompagnée de trois tourteaux de même, pour *Antin*; au neuviéme d'Or au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules, au chef d'azur,

chargé d'une fleur de lys d'Or : au dixiéme ondé d'argent & de gueules, qui eſt *Rochechouart*, à l'écu ſur le tout d'Or, au Château ſommé de trois tours de gueules, ſurmontées de trois têtes de maure de ſable, tortiliées d'argent, qui eſt *Caſtillon* en Medoc.

LOUIS-ANTOINE DE PARDAILLAN de Gondrin, premier duc d'Antin, Pair de France, Seigneur des duchez d'Eſpernon & de Bellegarde, Marquis de Monteſpan, de Gondrin, Vicomte de Murat, Baron de Curſé, de Montour & de Langon, Seigneur d'Oyron, & autres lieux, Chevalier des Ordres du Roy, Miniſtre d'Etat, Lieutenant General des armées du Roy, & de la haute & baſſe Alſace, Suntgaw & Briſgaw, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majeſté des Ville & duché d'Orleans, pays Orleannois, Chartrain, Perche goüet, Sologne, Vendômois, Blaiſois & dépendances d'iceux, & de la Ville & Château d'Amboiſe, Directeur general, ci-devant ſurintendant & ordonnateur géneral des Bâtimens & Jardins du Roi, Arts, Manufactures, Academies & Imprimeries Royales, Protecteur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, ci-devant Conſeiller au Conſeil de Re-

gence, où il fut nommé le 27. Mars 1718. aprés avoir été Préſident au Conſeil du dedans du Royaume, depuis mois de Septembre 1715. il a été batiſé le 5. Novembre 1665. étant né de Louis-Henry de Pardaillan de Gondrin, Marquis de Monteſpan, d'Antin, &c. & de Françoiſe-Athanaïſe de Rochechouart, & prit ſéance au Parlement le 5. Juin 1711. s'eſt demis de ſon duché-Pairie, en faveur de ſon petit-fils le 19. Juin 1722. Il épouſa le 21. Août 1686. Julie-Françoiſe de Cruſſol, fille d'Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, & de Marie-Julie de Sainte Maure-Montauſier, dont il a eu entr'autres enfans,

LOUIS DE PARDAILLAN, Marquis de Gondrin, Menin de M. le Dauphin, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, Brigadier des armées du Roy, fils aîné du duc d'Antin, mort le 5. Février 1712. il avoit été marié le 25. Janvier 1707. à Marie-Victoire-Sophie de Noailles, laquelle s'eſt remariée à Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, Prince legitimé de France; elle eſt fille d'Anne-Jules, duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, & de Marie-Françoiſe

de Bournonville, dont il a laiſſé Louis de Pardaillan, duc d'Eſpernon, Pair de France, dont il a été parlé, & Antoine-François de Pardaillan, Marquis d'Antin né le 10. Novembre 1709. Vice-Amiral du Ponant.

XLIII. *Rambouillet*, 29. *Juillet* 1711.

M. le Comte de Toulouſe, Prince légitimé, rapporté, Tome II.

XLV.

Chaulnes, 1. *Decembre* 1711.

Michel Ferdinand d'Albert d'Ailly duc de Chaulnes, Pair de France dit le duc de Piquigni ſur la demiſſion de ſon pere, Capitaine Lieutenant des Chevaux Legers de la garde du Roy en ſurvivance, né le 31. Decembre 1714. fut marié le 25 Février 1734. à Anne-Joſephe Bonnier fille de Joſeph Bonnier Baron de la Moiſſon Secretaire du Roy & d'Anne Molan.

cu, & formant une eſpece de c
au chef échiqueté d'argent &
trois traits, qui eſt *Ailly*, à l'écu
tout d'or, au lion de gueules, a
couronné d'or, qui eſt *Albert*.

Il a été marié le 21. Janvier 1
Marie-Anne Romaine de Beaum
fille d'Henry-Charles de Beaum
Marquis de Lavardin, & de

le 10. Février 1709. mariée le 26. Janvier 1722. à Louis de Rougé, marquis du Plessis Belliere dont elle est restée Veuve le 24. Juin 1732.

5. Et Marie-Françoise de Sales d'Albert d'Ailly, née le 4. Août 1710.

XLV.

Rohan-Rohan, 18. *Decembre* 1714.

HERCULES-MERIADEC DE ROHAN ce de Maubuisson, & de Soubize, duc

de Rohan Rohan, Pair de France capitaine- Lieutenant des Gendarmes de la garde du Roy, &c. V. tome .II.

XLVI

Hoſtun Tallart, 2. Avril 1785.

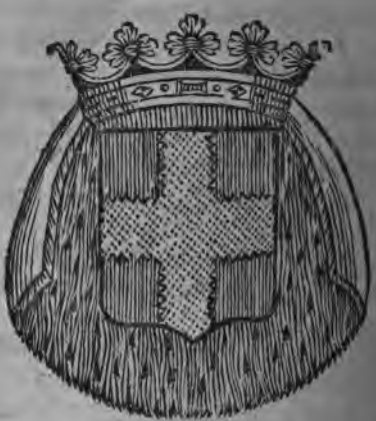

Louis Duc d'Hoſtun, pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere Colonel du Regiment de Tallart infanterie né le 14. Février 1716. a été marié par contrat ſigné par le Roy le 7. Decembre 1732. à Marie-Victoire de Prie fille unique de Louis marquis de Prie chevalier des Ordres du Roi & d'Agnès Berthelot de Pleneuf.

Il eſt fils de Marie-Joſeph, duc d'Hoſtun, Pair de France, chevalier des Ordres du Roy, Brigadier d'armée, gouverneur de Franche Comté en ſurvivance, qui a prêté ſerment au Parlement le 2. Avril 1715. Il a épouſé le 16. Mars 1713. Marie-Iſabelle-Gabrielle de Rohan, Gouvernante des enfans de France en ſurvivance de la Ducheſſe de Ventadour fille d'Hercules Meriadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan, Prince de Soubize, & d'Anne-Geneviéve de Levis de Ventadour, dont Louis-Charles Duc d'Hoſtun mentionné cy-deſſus.

Il porte de gueules, à la croix engrelée d'or.

Il eſt fils de Camille d'Hoſtun de la Baume, Comte de Tallart, Marechal de France, chevalier des Ordres du Roy, qui obtint en Mars 1712. l'érection du Marquiſat de la Baume en Duché, & depuis en Pairie, par Lettres du Mois de Mars 1715. en faveur de ſon fils, à qui il avoit cedé ſon Duché, & mourut le 30. Mars 1728.

XLVII.

Villars Brancas, 17. Septembre 1718.

LOUIS DE BRANCAS duc de Villars Pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere, connu ſous le nom de Duc de Lauraguais, Colonel du Regiment d'Artois Infanterie né le 5. Mars 1714. & marié le 27. Août 1731. à Adelaide-Genevieve-Felicité d'O, dont il a Louis-Leon Felicité de Brancas né le 3. Juillet 1733.

Il eſt fils de Louis-Antoine de Brancas Duc de Villars, Pair de France, comte de Maubec, baron d'Oiſe, ſeigneur de

Champtercier & de l'iſle, chevalier des Ordres du Roy, né le 12. Août 1682. lequel a prêté ſerment au Parlement le 7. Septembre 1716. Il a été marié le 14. Decembre 1709. à Marie-Angelique Fremyn, fille de Guillaume Fremyn, ſieur de Moras, Préſident à Mortier au Parlement de Metz & de Marie-Angelique Cadeau, dont il a, 1. Louis de Brancas, Duc de Lauraguais rapporté cy deſſus. 2. Adelaide-Louiſe-Candide de Brancas née le 14. Avril 1713. & mariée le 6. Fevrier 1730. à Claude-Guſtave-Chreſtien Marquis des Salles fils de François Comte des Salles Marquis de Bucqueville premier Capitaine des Gardes du Corps du duc de Lorraine & de Catherine de Fiquelmont.

Georges de Brancas, Duc de Villars mort le 23. Janvier 1657. eut de Julienne- Hyppolite d'Eſtrées, Louis-François de Brancas, Duc de Villars, mort au Mois d'Octobre 1679. ayant eu de Marie-Madeleine Girard ſa ſeconde femme, morte le 20. Avril 1679. Louis de Brancas, Duc de Villars, né le 18. Janvier 1663. & qui fut marié en Juillet 1689. à Marie de Brancas, fille de Charles, Comte de Brancas, dont il a, 1. Louis-Antoine, Duc de Brancas, Pair de France, duquel il vient d'être parlé; & 2. Marie-Joſeph de Bran-

cas, Marquis d'Oiſe, né le 18. Octobre 1687. Marechal des Camps & Armées du Roy.

Louis-François de Brancas, Duc de Villars, s'étoit remarié en troiſiémes nôces, le 10 Septembre 1688. à Louiſe-Antoine-Angelique de Fautreau-Mainieres, morte le 11. Janvier 1701. dont il laiſſa Eliſabeth-Charlotte-Catherine de Brancas, née poſthume au Mois de Decembre 1679. mariée le 24. Janvier 1696. à Louis-Touſſaint, Marquis de Brancas, aîné de la Maiſon de ce nom, Comte titulaire de Forcalquier, Baron de Cereſte, chevalier des Ordres du Roi & de la toiſon d'or, commandeur de l'ordre de S. Louis, Lieutenant général des armées du Roy, & au gouvernement de Provence, conſeiller d'Etat d'épée, ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne, & auparavant gouverneur de Gironne, dont il y a pluſieurs enfans.

M. le duc de Brancas Villars, porte d'azur, au pal d'argent chargé de trois tours crenelées de gueules, ouvertes & ajourées d'azur, accompagné de quatre pattes de lion, affrontées d'or, & mouvantes des deux flancs de l'écu.

XLVIII. *Valentinois*, 14. *Decembre* 1716.

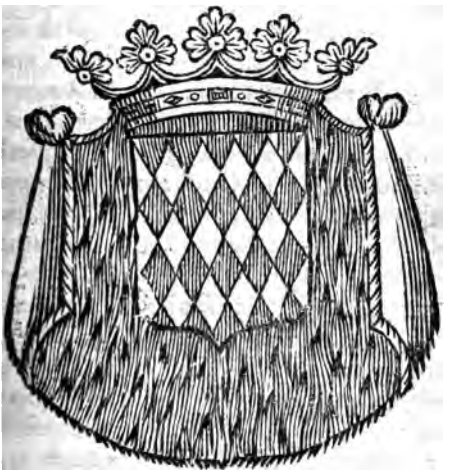

JACQUES-FRANÇOIS-LEONOR GRIMALDI, Duc de Valentinois, Pair de France, Lieutenant-general de la baſſe Normandie, gouverneur des villes de Cherbourg & Grandville, & de l'iſle de Chazé, dont il a prêté ſerment en Février 1713. cy-devant meſtre de camp du Regiment royal étranger, cavalerie, à la tête duquel il a ſervi depuis 1710. juſqu'en 1720. Il eſt né le 22. Novembre 1689. & a prêté ſerment au Parlement le 14. Decembre

1716. ayant épouſé à Monaco le 20 C
bre 1715. Louiſe-Hyppolite Grima
Ducheſſe de Valentinois, fille aîné c
toine Grimaldy, prince de Monaco,
de Valentinois, Pair de France, chev
des Ordres du Roy, & de Marie de
raine-Armagnac; elle eſt morte le 29.
cembre 1731.; il a été chargé de port
nom & les armes pleines de Grimaldy

Il eſt fils unique de Jacques Goyo
Matignon, III. du nom, Comte de T
rigny, chevalier des Ordres du Roy,
tenant general pour Sa Majeſté en l
Normandie, en ſurvivance de ſon fil
commandant dans la Province, & c
niece Charlotte Goyon de Matig
Comteſſe de Thorigny.

Il a de ſon mariage 1. Honoré-Cam
Leonor Grimaldy, Prince de Monaco, I
quis de Baux, né le 10 Septembre 17

2. Marie-Charles-Auguſte Grima
Comte de Carladés, né le 1. Janvier 17

3. François-Charles-Madelene-Jo
Grimaldy, Comte de Thorigny, né
Janvier 1726.

4. Charles-Maurice Grimaldy, ch
lier de Malte né le 14. May 1727.

5 Charlotte Grimaldy, née le 19.
1719.

6. Marie-Françoiſe-Thereſe Grim
née le 20. Juillet 1728.

XLIX. *Nivernois*, 14. *Janvier* 1721.

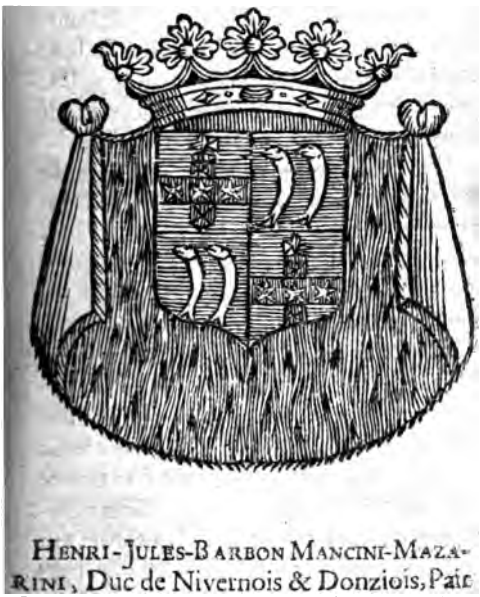

HENRI-JULES-BARBON MANCINI-MAZARINI, Duc de Nivernois & Donziois, Pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere, Prince de Vergagne &c. Colonel du Regiment de Limoſin Infanterie né en 1716. baptiſé le 3. Avril 1723. & marié le 17. Decembre 1730. à Helene-Angelique-Françoiſe Phelipeaux fille de Jerome Phelipeaux Comte de Ponchartrain & d'Helene Roſalie-Angelique de l'Aubeſpine.

de Rohan Rohan, Pair de France capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la garde du Roy, &c. V. tome II.

XLVI

Hoſtun Tallart, 2. Avril 1785.

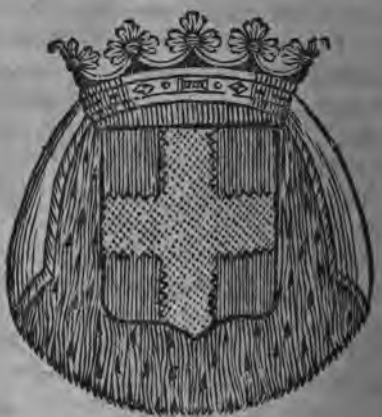

Louis Duc d'Hoſtun, pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere Colonel du Regiment de Tallart infanterie né le 14. Fevrier 1716. a été marié par contrat ſigné par le Roy le 7. Decembre 1732. à Marie-Victoire de Prie fille unique de Louis marquis de Prie chevalier des Ordres du Roi & d'Agnès Berthelot de Pleneuf.

Roy, Brigadier d'armée, gouver-
de Franche Comté en ſurvivance,
a prêté ſerment au Parlement le 2.
1715. Il a épouſé le 16. Mars 1713.
e-Iſabelle-Gabrielle de Rohan, Gou-
inte des enfans de France en ſurvivan-
la Ducheſſe de Ventadour fille d'Her-
Meriadec de Rohan, duc de Rohan-
in, Prince de Soubize, & d'Anne-Ge-
ive de Levis de Ventadour, dont
-Charles Duc d'Hoſtun mentionné
ſſus.

porte de gueules, à la croix engrelée

ſt fils de Camille d'Hoſtun de la Bau-
comte de Tallart, Marechal de Fran-
valier des Ordres du Roy, qui obtint
ars 1712. l'érection du Marquiſat de
ame en Duché, & depuis en Pairie,
ettres du Mois de Mars 1715. en fa-
de ſon fils, à qui il avoit cedé ſon
é, & mourut le 30. Mars 1728.

XLVII.

Villars Brancas, 17. Septembre 1718.

LOUIS DE BRANCAS duc de Villars Pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere, connu ſous le nom de Duc de Lauraguais, Colonel du Regiment d'Artois Infanterie né le 5. Mars 1714. & marié le 27. Août 1731. à Adelaide-Genevieve-Felicité d'O, dont il a Louis-Leon Felicité de Brancas né le 3. Juillet 1733.

Il eſt fils de Louis-Antoine de Brancas Duc de Villars, Pair de France, comte de Maubec, baron d'Oiſe, ſeigneur de

a prete terment au Parlement le 7. Sep-
bre 1716. Il a été marié le 14. Decem-
1709. à Marie-Angelique Fremyn, fil-
Guillaume Fremyn, Sieur de Moras,
dent à Mortier au Parlement de Metz
: Marie-Angelique Cadeau, dont il a,
ouis de Brancas, Duc de Lauraguais
orté cy deſſus. 2. Adelaide-Louiſe-
lide de Brancas née le 14. Avril 1713.
ariée le 6. Fevrier 1730. à Claude-
ve-Chreſtien Marquis des Salles fils
rançois Comte des Salles Marquis de
ueville premier Capitaine des Gardes
orps du duc de Lorraine & de Cathe-
le Fiquelmont.

eorges de Brancas, Duc de Villars
le 23. Janvier 1657. eut de Julien-
lyppolite d'Eſtrées, Louis-François
rancas, Duc de Villars, mort au Mois
tobre 1679. ayant eu de Marie-Ma-
ne Girard ſa ſeconde femme, morte
. Avril 1679. Louis de Brancas, Duc
illars, né le 18. Janvier 1663. & qui
narié en Juillet 1689. à Marie de
ne fille de Charles Comte de Bran

cas, Marquis d'Oiſe, né le 18. Octobre 1687. Marechal des Camps & Armées du Roy.

Louis-François de Brancas, Duc de Villars, s'étoit remarié en troiſiémes nôces, le 10 Septembre 1688. à Louiſe-Antoine-Angelique de Fautreau-Mainieres, morte le 11. Janvier 1701. dont il laiſſa Eliſabeth-Charlotte-Catherine de Brancas, née poſthume au Mois de Decembre 1679. mariée le 24. Janvier 1696. à Louis-Touſſaint, Marquis de Brancas, aîné de la Maiſon de ce nom, Comte titulaire de Forcalquier, Baron de Cereſte, chevalier des Ordres du Roi & de la toiſon d'or, commandeur de l'ordre de S. Louis, Lieutenant général des armées du Roy, & au gouvernement de Provence, conſeiller d'Etat d'épée, ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne, & auparavant gouverneur de Gironne, dont il y a pluſieurs enfans.

M. le duc de Brancas Villars, porte d'azur, au pal d'argent chargé de trois tours crenelées de gueules, ouvertes & ajourées d'azur, accompagné de quatre pattes de lion, affrontées d'or, & mouvantes des deux flancs de l'écu.

XLVIII. *Valentinois*, 14. *Decembre* 1716.

JACQUES-FRANÇOIS-LEONOR GRIMALDI, Duc de Valentinois, Pair de France, Lieutenant-general de la baſſe Normandie, gouverneur des villes de Cherbourg & Grandville, & de l'iſle de Chazé, dont il a prêté ſerment en Février 1713. ey-devant meſtre de camp du Regiment royal étranger, cavalerie, à la tête duquel il a ſervi depuis 1710. juſqu'en 1720. Il eſt né le 22. Novembre 1689. & a prêté ſerment au Parlement le 14. Decembre

1716. ayant épouſé à Monaco le 20 Octobre 1715. Louiſe-Hyppolite Grimaldy, Ducheſſe de Valentinois, fille aîné d'Antoine Grimaldy, prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, chevalier des Ordres du Roy, & de Marie de Lorraine-Armagnac; elle eſt morte le 29. Decembre 1731.; il a été chargé de porter le nom & les armes pleines de Grimaldy.

Il eſt fils unique de Jacques Goyon de Matignon, III. du nom, Comte de Thorigny, chevalier des Ordres du Roy, lieutenant general pour Sa Majeſté en baſſe Normandie, en ſurvivance de ſon fils, & commandant dans la Province, & de ſa niece Charlotte Goyon de Matignon, Comteſſe de Thorigny.

Il a de ſon mariage 1. Honoré-Camille-Leonor Grimaldy, Prince de Monaco, Marquis de Baux, né le 10 Septembre 1720.

2. Marie-Charles-Auguſte Grimaldy-Comte de Carladés, né le 1. Janvier 1722.

3. François-Charles-Madelene-Joſeph Grimaldy, Comte de Thorigny, né le 5. Janvier 1726.

4. Charles-Maurice Grimaldy, chevalier de Malte né le 14. May 1727.

5 Charlotte Grimaldy, née le 19. Mai 1719.

6. Marie-Françoiſe-Thereſe Grimaldy née le 20. Juillet 1728.

XLIX. *Nivernois*, 14. *Janvier* 1721.

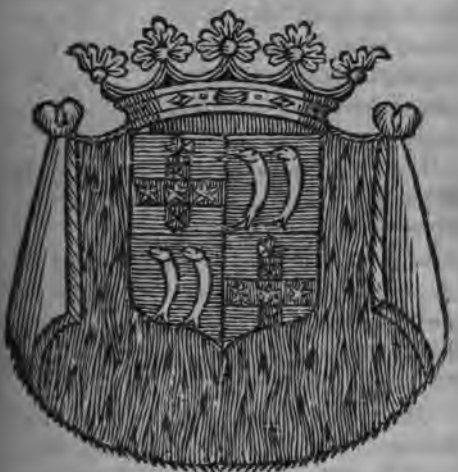

HENRI-JULES-BARBON MANCINI-MAZARINI, Duc de Nivernois & Donzois, Pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere, Prince de Vergagne &c. Colonel du Regiment de Limoſin Infanterie né en 1716. baptiſé le 3. Avril 1723. & marié le 17. Decembre 1730. à Helene-Angelique-Françoiſe Phelipeaux fille de Jerome Phelipeaux Comte de Ponchartrain & d'Helene Roſalie-Angelique de l'Aubeſpine.

Spinola, fille aînée & heritiere de
Baptiſte Spinola, Prince de Verga
fait Prince de l'Empire en 1677. G
d'Eſpagne de la premiere Claſſe,
tenant General des Armées de Sa M
Catholique Charles II. ci-devant
verneur & Grand Chaſtellain de l
d'Ath, mort à Veniſe le 3. Decem
1723. & de Marie-Françoiſe du Bo
Lezines, morte à Bruxelles en 170
en a eu Henry-Jules Barbon duc de
vernois rapporté cy-deſſus.

M. le Duc de Nevers eſt fils de

Thianges, décédée le 11. Jan-
15. Les enfans qui reſtent de ce
e ſont 1. M. le duc de Nevers,
e France. 2. Jacques-Hyppolite,
is de Mancini, à qui ſon pere légua
ns ſituez en Italie, il a épouſé Anne-
de Noailles veuve du Marquis de
is, & ſœur du Maréchal Duc de
es dont une fille. 3. Diane-Adelaide-
es Mancini, mariée en Août 1707.
is-Armand, duc d'Eſtrées, Pair de
, dont elle eſt reſtée veuve ſans en-
le 16. Juillet 1723.
orte pour armes écartelé au pre-
& quatriéme d'azur à la hache d'ar-
d'argent dans un faiſceau d'armes
lié d'argent, poſé en pal, & une
le gueules ſur le tout chargée de trois
s d'Or rangées en faſce, qui eſt
rini; au ſecond & troiſiéme d'a-
à deux poiſſons d'argent poſez en
qui eſt de *Mancini*; l'écu orné du
eau & de la couronne de duc.

L. *Biron*, 22. *Fevrier* 1723.

FRANÇOIS-ARMAND DE GONTAUT, duc de Biron, Pair de France, ſur la démiſſion de ſon pere prêta ſerment & prit ſéance au Parlement le 19. Mars 1733. Il eſt Brigadier des armées du Roy, & fut marié le 30. Decembre 1715. à Marie-Adelaïde de Gramont, fille d'Antoine, duc de Gramont, Pair & maréchal de France, & de Marie-Chriſtine de Noailles, dont un fils, & Louiſe-Antoinete de Gontaut, mariée le 25. Février 1732. à François-Michel-

Ceſar le Tellier, Marquis de Montmirel fils de François-Marie le Tellier, Marquis de Louvois & d'Anne-Louiſe de Noailles.

Il porte écartelé d'Or, & de gueules l'écu mis en banniere quarrée.

Il eſt fils de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France, Gouverneur de Landau, cy-devant premier Ecuyer de feu M. le duc d'Orléans, Conſeiller au Conſeil de Régence, & auparavant chargé du détail de l'Infanterie de France, lequel prêta ſerment au Parlement le 22. Février 1723.

Le duc de Biron eſt arriere petit neveu de Charles de Gontaut, duc de Biron, Pair & Amiral de France, maréchal Genéral des Camps & armées du Roy, Gouverneur de Bourgogne & de Breſſe, mort le 31. Juillet 1602. & ſon triſayeul Armand de Gontaut, Baron de Biron, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, fut tué au ſiége d'Eſpernay, le 26. Juillet 1592.

Charles-Armand, duc de Biron eſt né le 5. Août 1663. de François de Gontaut, Marquis de Biron, Lieutenant General des armées du Roy, mort le 13. Mars 1700. & d'Eliſabeth de Coſſé-Briſſac ſa premiere femme, morte le 18.

Decembre 1679. & il a épouſé par Contrat du 12. Août 1686. Marie-Antoine de Bautru, fille d'Armand de Bautru, Comte de Nogent, Capitaine des Gardes de la Porte, Maître de la Garderobe du Roy, Lieutenant General pour Sa Majeſté en la baſſe Auvergne, & maréchal de ſes Camps & armées, & de Diane-Charlotte de Caumont Lauzun. De cette alliance ſont nez, entr'autres enfans

1. François-Armand de Gontaut, duc de Biron, qui a donné lieu à cet article.

2. Jean Louis, dit l'Abbé de Biron, docteur en Théologie de la faculté de Paris, Chanoine de Notre-Dame de Paris, Abbé de Moiſſac & de Cadoüin.

3. Louis-Antoine Comte de Biron, maréchal des Camps & armées du Roy, Colonel Lieutenant & Inſpecteur de ſon Regiment.

4. Charles-Antoine, Marquis de Montferrand, dit le Marquis de Gontaut Colonel d'un Regiment d'Infanterie.

5. Françoiſe-Madeleine, mariée le 23. Decembre 1725. à Jean-Louis d'Uſſon, Marquis de Bonac, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, Chevalier de l'ordre de Saint André de Ruſſie, Gouverneur des Châteaux d'Uſſon & Kerigur, & du Mas d'Azil, ci-devant Ambaſſadeur

Extraordinaire à Conſtantinople, & en Suiſſe.

6. Judith-Charlotte, mariée le 7. May 1717. à Claude-Alexandre, Comte de Bonneval, Lieutenant General des Armées de l'Empereur, & Colonel d'un Regiment Infanterie.

7. Geneviéve, alliée le 11. Mars 1720. à Louis, Comte de Gramont, Chevalier des ordres du Roy, Maréchal de Camp, ci-devant meſtre de Camp du Regiment de Bourbonnois Infanterie, Gouverneur de Ham.

8. Marie-Antoine-Victoire, mariée le 16. Juillet 1721. à Louis-Claude Scipion de Grimoard de Beauvoir, III. du nom, Marquis du Roure, Cornette de la premiere Compagnie des Monſquetaires.

9. Marie-Renée, Demoiſelle de Bion, mariée à Charles-Eleonor Colbert, Comte de Segnelay le 12. Decembre 1726.

10. Charlotte-Antonine, de Gontaut, mariée le 7. Février 1730. à Louis du Bouchet Comte de Montſoreau Marquis de Sourches Prevôt de l'Hotel du Roy & Grand Prevôt de France, Cornette de la Compagnie des Chevaux Legers de la garde du Roy.

LI. *La Valliere* 22. *Février* 1723.

LOUIS-CESAR DE LA BAUME LE BLANC, duc de la Valliere Pair de France, ſur la démiſſion de ſon pere, dit le duc de Vaujour, Gouverneur & Sénechal de Bourbonnois en ſurvivance, Colonel, d'un Regiment de ſon nom, a épouſé le 19. Fevrier 1732. Anne-Julie de Cruſſol, fille de Jean-Charles de Cruſſol, duc d'Uzès Pair de France, & d'Anne-Marie-Marguerite de Bullion.

Il porte coupé de Gueules & d'or au lion, Leopardé coupé d'argent & de ſable.

Il eſt fils de Charles-François de la Baume-le Blanc, duc de la Valliere, Pair de France, Lieutenant General des armées du Roy, Gouverneur, Lieutenant General & Sénechal de la Province de Bourbonnois, cy-devant Menin de Monſeigneur, & depuis de M. le Dauphin pere du Roy, cy-devant auſſi Meſtre de Camp General de la Cavalerie Legere de France, aprés en avoir été Commiſſaire General, lequel a prêté ſerment au Parlement le Roy y ſéant pour la declaration de ſa Majorité, le 22. Février 1723.

Il eſt fils de Jean-François de la Baume, Marquis de la Valliere, Baron de la maiſon Fort, Gouverneur & Sénéchal, General du Bourbonnois, Capitaine Lieutenant des Chevaux-Legers Dauphins, maréchal de Camp, mort en 1676. & de Gabrielle Glé Comteſſe de la Cotardais, Baronne de Becherel, dame du Palais de la Reine, morte en 1707.

Louiſe-Françoiſe de la Baume-le Blanc, Ducheſſe de Vaujour, & Baronne de Saint Chriſtophe en Anjou, Pair de France, mere de Madame la Princeſſe de Conty, premiere douairiere, morte le 5. Juin 1710. Religieuſe Carmelite, au Fauxbourg S. Jacques, étoit Tante pater-

nelle de Charles-François de la Baum
Blanc duc de la Valliere, Pair de Fr
ce, lequel a épouſé le 16. Juin 16
Marie-Thereſe de Noailles, quatriéme
d'Anne Jules, duc de Noailles, Pai
maréchal de France, &c. & de Ma
Françoiſe de Bournonville; il en a Lo
Ceſar de la Baume le Blanc, duc
Vaujour; dont il a été parlé cy-dev

Il a pour frere & ſœur Maximil
Henri de la Baume le Blanc, dit le Ch
lier de la Valliere & Marie Yolande
la Baume le Blanc, alliée, 1o. par C
trat du 3. Juin 1697. à Louis-Cha
du Mas, Marquis du Broſſet, mor
1724. 2o. en Janvier 1725. à Loui
Pontevez, dit le Marquis de Toura

LII. *Aiguillon* 10. *May* 1731.

ARMAND-LOUIS DE VIGNEROT DU PLESSIS duc d'Aiguillon, Pair de France, Comte Agenois, ci-devant meſtre de Camp de valerie, Gouverneur de la Fere, né au is d'Octobre 1683. prêta ſerment au lement le 28. May 1731. il avoit été rié le 12. Août 1718. à Anne-Charlotte Cruſſol, fille de Louis de Cruſſol, Mars de Floranſac, & de Marie-Louiſe-ereſe de S. Nectaire Chateauneuf; it il a 1. Armand-Louis-Gilles de nerot du Pleſſis, né le 1. Mai 1729. Armand-Jules de Vignerot du Pleſſis,

nelle de Charles-François de la Baum
Blanc duc de la Valliere, Pair de F
ce, lequel a épouſé le 16. Juin 1
Marie-Thereſe de Noailles, quatriéme
d'Anne Jules, duc de Noailles, Pa
maréchal de France, &c. & de M
Françoiſe de Bournonville; il en a Lo
Ceſar de la Baume le Blanc, duc
Vaujour; dont il a été parlé cy-de

Il a pour frere & ſœur Maximil
Henri de la Baume le Blanc, dit le Ch
lier de la Valliere & Marie Yolande
la Baume le Blanc, alliée, 1°. par C
trat du 3. Juin 1697. à Louis-Cl
du Mas, Marquis du Broſſet, mor
1724. 2°. en Janvier 1725. à Loui
Pontevez, dit le Marquis de Tour

LII. *Aiguillon* 10. *May* 1731.

MAND-LOUIS DE VIGNEROT DU PLES-
ic d'Aiguillon, Pair de France, Comte
enois, ci-devant meſtre de Camp de
lerie, Gouverneur de la Fere, né au
d'Octobre 1683. prêta ſerment au
ment le 28. May 1731. il avoit été
le 12. Août 1718. à Anne-Charlotte
uſſol, fille de Louis de Cruſſol, Mar-
de Floranſac, & de Marie-Louiſe-
eſe de S. Nectaire Chateauneuf;
il a 1. Armand-Louis-Gilles de
erot du Pleſſis, né le 1. Mai 1729.
mand-Jules de Vignerot du Pleſſis,

né le 5. Decembre 1730. & Ann
Charlotte de Vignerot du Pleſſis, n
5. Juin 1725.

Porte écartelé au 1. & 4. d'or
hures de Sanglier, de ſable qui eſt *Vig*
au 2. & 3. d'argent, à 3. chevro
Gueules qui eſt *du Pleſſis Richelieu.*

Il eſt petit fils de Jean-Baptiſte
dor de Vignerot du Pleſſis Marq
Richelieu, frere puîné d'Armand-
de Vignerot du Pleſſis, duc de R
lieu, & de Fronſac, Pair de F
dont il a été parlé cy-devant mo
11. Avril 1662. & de Jeanne
de Beauvais mere entr'autres enfa

Louis de Vignerot du Pleſſis,
Marquis de Richelieu, Comte d'A
Baron de Quebriac, heritier du
d'Aiguillon, ſubſtitué au duché d
chelieu, mort le 22. Octobre 1730.
ſant de Marie Charlotte de la Porte
zarini, fille d'Armand-Charles de la
Mazarini, duc de Mazarini, & c
Meilleraye, Pair de France, & de
tenſe Mancini ſa femme Armand-
de Vignerot du Pleſſis, duc d'Aigui
Pair de France, dont il vient c
parlé.

ARTICLE IV.

ion des Pairs de France, au Sacre du Roy.

U jour du Sacre & Couronnement du Roy, les douze anciens Pairs rouvent; ſçavoir, l'Archevêque de ns, premier duc & Pair, les Evê- ; de Laon & de Langres, Ducs & s, les Evêques de Beauvais, de Châ- k de Noyon, Comtes & Pairs, ils en Chape & en Mitre; c'eſt l'Ar- êque de Reims qui ſacre le Roy, : ſont les Evêques de Laon & de ıvais qui vont querir Sa Majeſté au is Archiepiſcopal, & qui l'accompa- ıt dans toutes les Cérémonies. Les Pairs Laïcs ſont, le duc de Bour- ne, qui met au Roy les Eperons , & qui ôte la Grande Couronne de ıs la tête de Sa Majeſté, quand il eſt ſſaire; le duc de Normandie & le duc quitaine, le Comte de Toulouſe, le nte de Flandres & le Comte de Cham- :; ces Pairs Laïcs ſont vêtus d'u- veſte d'étoffe d'or, qui leur deſcend

dignité : Comme les six Parties L
ſont réunies au domaine de la cou
à la reſerve d'une Partie de la Fla
qui eſt en la poſſeſſion de l'Emp
on choiſit ſix Princes ou Ducs &
pour repreſenter ces anciens Pairs
& faire leurs fonctions. La même
ſe fait pour les Pairs Eccleſiaſtiques,
ils ne peuvent aſſiſter au Sacre, ou q
Evêchez ſont vacans.

Quand l'Archevêché de Rein
vacant, ou que celui qui eſt nom
n'eſt pas ſacré, ou eſt abſent, c'eſt
vêque de Soiſſons qui eſt en droit
repreſenter, & de ſacrer le Roy,
me il arriva au Sacre de Louis XI
7. Juin 1654.

Voici ce qui s'eſt obſervé au Sac
Couronnement du Roy, le Dima
25. Octobre 1722.

Armand-Jules de Rohan-Gu

rchevêque, *duc de Reims*, premier
le France, ſacra & couronna le
Il avoit pour Diacre à la Meſſe
oſeph Languet de Gergy, Evêque
Tons, ſon premier ſuffragant, & pour
cre Pierre Sabatier, Evêque d'A-
, l'un de ſes ſuffragans, tous deux
tres; il avoit outre cela douze Cha-
de ſa Cathedrale, pour Diacres &
icres, procedans & aſſiſtans.

Evêques de *Senlis*, François-Fir-
Trudaine; *de Verdun*, Charles-
ois de Halencourt-Droſmenil, *de*
s, Louis de la Vergne de Treſſan;
Saint Papoul, Gabriel Florent de
eul, chanterent les Litanies en cha-
en Mître.

tre les Cardinaux de Rohan, Grand
nier de France, de Biſſy, de Geſ-
du Bois & de Polignac, tous en ro-
evêtus de leur Chape de Cardinal,
oient aſſis ſur une forme placée au-
, mais un peu moins avancée que
ne des Pairs Eccleſiaſtiques; il y
les Archevêques de Toulouſe, de
aux, de Sens, d'Alby, l'Evêque
ul, nommé à l'Archevêché de Tours
êques de Mets, d'Angers (Michel
t de la Riviere qui avoit prêché la

veille devant le Roy, ſur la Céremo du Sacre) de Chartres, de Rennes, Blois, de Troyes, de Siſteron, d'Avr ches, du Puy & de Leitoure, en roc & Camail violet, placez ſur des forn derriere le Banc des Pairs Eccleſiaſtiqu & aprés eux les Abbez de Brancas & Premeaux, agens du Clergé. Derriere Prélats les Aumôniers du Roy.

Charles de Saint Albin, Evêque Duc *de Laon*, Pair de France, fit ſ fonctions.

Nicolas-Charles de Saulx Tavanne Evêque Comte de *Châlons*, repreſen (par la ceſſion de l'Evêque de B vais,) l'Evêque Duc de *Langres*, a ſent.

François-Honorat-Antoine de Bea villier Saint Aignan, Evêque, Comte *Beauvais*, fit ſes fonctions.

Charles-François de Château-neu de Rochebonne, Evêque, Comte *Noyon*, repreſenta l'Evêque, Comte *Châlons*.

André-Hercules Fleury, ancien Evê que de *Frejus*. Précepteur du Roy, r preſenta l'Evêque & Comte de *Noyon*.

Philippes, petit fils de France, Du d'Orleans, Pair de France, pour l Regent du Royaume, repreſenta le Du de *Bourgogne*.

Lou

Louis d'Orleans, Duc de Chartres, premier Prince du Sang, Pair de France, repreſenta le Duc de *Normandie.*

Louis-Henri de Bourbon, Duc de Bourbon, Prince du Sang, Pair & grand Maître de France, repreſenta le Duc d'*Aquitaine.*

Charles de Bourbon, Comte de Charolois, Prince du Sang, Pair de France, repreſenta le Comte de *Toulouſe.*

Louis de Bourbon, Comte de Clermont, Prince du Sang, repreſenta le Comte de *Flandres.*

Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty, Pair de France, repreſenta le Comte de *Champagne.*

Louis-Hector, Duc de Villars, Pair & Maréchal de France, repreſenta le *Connétable.*

Victor-Marie, Comte d'Eſtrées, Maréchal de France, Grand d'Eſpagne, porta la Couronne.

René de Froulay, Comte de Teſſé, Maréchal de France, Grand d'Eſpagne, porta le Sceptre.

Nicolas Châlons de Blé, Marquis d'Huxelles, Maréchal de France, porta la Main de Juſtice.

Joſeph-Jean-Baptiſte Fleuriau, Seigneur

d'Armenonville, Garde des Sceaux de France, fit la fonction du *Chancelier*, qui étoit abſent.

Hercules-Meriadec de Rohan, Duc de Rohan-Rohan, Pair de France, fit la fonction du *Grand Maître de France*.

Frederic-Maurice-Caſimir de la Tour-d'Auvergne, Grand Chambellan de France, en ſurvivance, & Louis d'Aumont, Duc de Villequier, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre, faiſoient les fonctions de leurs charges.

Le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, fit ſa charge, reçût la Toque du Roy, quand on la lui ôta de deſſus la Tête, & porta la queuë du Manteau Royal durant la Céremonie.

Nicolas de Neufville, Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, occupa la place du Capitaine de la Compagnie de Ecoſſoiſe, abſent. Il commanda à toutes les Troupes campées auprés de la Ville de Reims.

François, duc d'Harcourt, Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps en quartier, fit les fonctions de ſa charge.

Armand de Bethune, Duc de Charoſt, Pair de France, Gouverneur du Roy, fut toujours prés de Sa Majeſté.

amille, Duc d'Hoſtun de la Paume,
nte de Tallart, Maréchal de France,
ues Goyon, Comte de Matignon,
ues-Leonore Rouxel, Comte de Me-
, & Louis-Vincent, Marquis de
ſbriant, tous quatre Chevaliers des
res du Roy, porterent les honneurs
Offrande.
ouis, Marquis de Prie, François,
nte d'Eſtaing, Yves, Marquis d'Ale-
, & Pierre-Madeleine, Comte de
vau, leur Rang ayant été reglé par
, furent deputez pour aller que-
Sainte Ampoule, & s'en rendre les

de Mailly, Marquis de Neſle,
a la queuë du Manteau du Roy,
e Sa Majeſté reçût le Collier de
e du S. Eſprit, le 27. Octobre

CHAPITRE II.

Des Duchez.

Près avoir traité des Pairies, & de
ceux qui poſſedent celles qui exiſ-
, on va rapporter les Duchez ſim-

autres Parlements, soit qu'elle
eu aucun enregistrement. Mais
cette derniere espece seront mis
cteres Italiques.

L'on trouvera dans ce même
les Seigneurs François honorez
de *Grands d'Espagne*; puisque
vention faite entre les deux Co
ils jouissent en France des hon
Ducs, ainsi que nos Ducs jouisser
pagne des honneurs des Grands

Enfin ce Chapitre contiendra
des Pairies existantes, suivant la

ꝛTICLE PREMIER.

z qui ne sont pas Pairies, tant x qui sont éteints, que ceux qui existent.

BAR.

:ction de ce Duché a été faite : le Roy Jean : mais jusqu'à pre- n'en a pû trouver les Lettres : ce certain par titres, c'est que Ro- ii ne se qualifioit que Comte de 1353. prenoit le titre de Duc de 1354. & qu'en cette qualité il 'a le 19. May 1364. au Sacre du harles V. dont il épousa la sœur ıtrat du 4. Juin suivant. LEOPOLD-DOMINIQUE-AGAPITE-HYACIN- ıc de Lorraine & de Bar, en fit hom- n personne, au Roy Louis XIV. les le 25. Novembre 1699. Ce qui est un ancien Fief de la Cou- est possedé par François Etienne : Lorraine & de Bar, qui en a ımage au Roy, Louis XV. à Ver- : 1. Février 1730.

Valentinois, Le Roy Louis XII. fit don des Comtez de Valentinois & de Diois, à Céſar Borgia, époux de Charlotte d'Albret, par ſes Lettres Patentes données à Eſtampes en Août 1498. & érigea ces Comtés en Duchés par Lettres du mois d'Octobre de la même année regiſtrées au Parlement de Dauphiné le 15. Novembre ſuivant. Henry II. donna le Duché de Valentinois à D de Poitiers, par ſes Lettres du 1. du d'Octobre 1548. qui ne furent trées au Parlement & en la Ch Comptes du Dauphiné, que modification, pour en jouir ſa vie d

Longueville, Duché érigé en fa de François d'Orleans, Comte de nois & de Longueville, par Lettres tentes données à Blois en May 1505. regiſtrées au Parlement de Rouen, Novembre ſuivant, à la Charge ſion au domaine de la couronne, que la poſterité maſculine finiroit, eſt arrivé le 4. Février 1694.

Eſtouteville, Les Baronnies, C lenies, & Seigneuries de Va Varengeville, Berneval, Cleville, ét rent unies & érigées en Duché, nom d'Eſtouteville, en faveur d'Adr ne, dame d'Eſtouteville, & de ſon m

mari, François de Bourbon, Comte
i. Paul, de leurs hoirs deſcendans
r en loyal mariage, & ſucceſſeurs
ladite Adrienne d'Eſtouteville, par
es données à Fontainebleau en Août
4. regiſtrées au Parlement de Rouen,
t. Septembre ſuivant, & en la Cham-
les Comptes de Paris, le 19. Octo-
le la même année, leur Contrat de
e du 9. Février 1534. où étoient
es toutes ces clauſes, fut homo-
é au Parlement de Paris, le 16. A-
1540. après Pâques, en exécution
ettres Patentes du 1. Septembre
. Leur fille & heritiere Marie de
on, porta le Duché d'Eſtouteville
la Maiſon de Longueville, par ſon
me mariage, avec Leonor d'Or-
, Duc de Longueville, & il y eſt
qu'au 16. Juin 1707. qu'il paſſa
mort de Marie d'Orleans Ducheſſe
emours à Jacques Goyon III. du
Sire de Matignon, Comte de Tho-
Chevalier des Ordres du Roy petit
: Charles Goyon Sire de Matignon-
e de Thorigny, & d'Eleonore d'Or-
Longueville & a paſſé par ſa mort
: en 1725. à Jacques-Leonor-Fran-
oyon Sire de Matignon Duc de
tinois Pair de France, ſon fils uni-

que auquel M. de Colbert, Comte de Creuilly le diſpute aujourd'huy.

Beaumont, Le Vicomté de Beaumont, les terres Baronnies, & Seigneuries de Sonnois, la Flêche, & Château Gontier, furent érigées en Duché ſous le nom de Beaumont, par Lettres du mois de Septembre 1543. regiſtrées au Parlement de Paris le 16. Octobre ſuivant, en faveur de Françoiſe d'Alençon, veuve de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, Pair de France, ayeul du Roy Henry IV. par qui ce Duché fut réuni au domaine de la Couronne.

Beaupreau, Cette Seigneurie qui avoit été érigée en Marquiſat, par Lettres du mois de Février 1554. en faveur de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, à qui elle étoit venue, par ſa femme Philippes de Monteſpedon, fut érigée en Duché pour le même Prince, par Lettres Patentes, données au Bois de Vincennes, en 1562. regiſtrées au Parlement le 21. vier ſuivant, il ne laiſſa qu'une fille, ce Duché fut eteint.

Montargis, Cette Seigneurie fut érigée en Duché, & donnée à Renée de France, fille du Roy Louis XII. & veuve d'Hercules d'Eſt, Duc de Ferrare, par

Patentes datées de Villers Cote-
4. Decembre 1570. qui ne furent
regiſtrées.

lun, Chaſtellenie érigée en Du-
c donné à Françoiſe de Rohan,
e la Garnache, pour en jouir pen-
vie, par Lettres Patentes don-
Paris, le 16. Novembre 1579.
es au Parlement le 24. Février
& en la Chambre des Comp-
29. Août 1580. cela fut con-
ar d'autres Lettres du Roy Henry
nées au Camp devant Chartres,
Avril 1591. regiſtrées au Parle-
ant à Tours, le 20. du même
& en la Chambre des Comptes le
ty ſuivant.

, Duché, érigé en faveur de
de Croy, Duc d'Arſchot, par
Patentes données à S. Germain
, au mois de Juillet 1598. re-
au Parlement de Paris, le 18.
ne mois : il mourut en 1612. ſans
é.

tdevaux, Duché, érigé en faveur
arles-Emmanuel de Gorrevod,
de Pontdevaux, par Lettres Pa-
du mois de Février 1623. regiſ-
u Parlement de Dijon, le 17. De-
e 1627. Ce Duché s'eſt éteint vers

La Prévôté d'Yvoy dans le l
bourg-François, fut érigée en l
ſous le nom de Carignan en faveu
gene-Maurice de Savoye, Comte
ſons, par Lettres Patentes du m
Juillet 1662. regiſtrées au Parlem
Metz le 26. du même mois. il
en 1673. mais quoiqu'il eut lai
enfans, dont l'aîné a laiſſé poſter
Duché de Carignan eſt poſſedé
d'hui par le fils de ſon frere aîn

Eſt, Marquis de Scandiano, & d'Hypolyte d'Eſt : Ce Prince Emmanuel-Philbert, mort le 23. Avril 1709. & ſa veuve au mois de Juillet 1722. a laiſſé.

VICTOR-AMEDE'E de Savoye, Prince Carignan en Piémont, Duc de Carignan en France, premier Prince du Sang de Savoye, Colonel General de toutes les Gardes du Roy de Sardaigne, Victor-Amedée de Savoye, Prince de Piémont ſon fils aîné, iſſu de Germain, Gouverneur General des places du Milanés, cédées par la Maiſon de Savoye créé Lieutenant General des armées de France, le 1. Novembre 1723. Il eſt né le 28. Février 1690 & a épouſé en 1715. Victoire-Marianne legitimée de Savoye, fille naturelle de Victor-Amedée pour lors Duc de Savoye, puis Roy de Sardaigne, dont il reſte Louis-Victor-Amedée-Joſeph de Savoye, né à Paris le 24. Septembre 1721. tenu ſur les Fonts par le Roy Louis XV. & par l'Infante d'Eſpagne, le 16. May 1722. & Anne-Thereſe de Savoye Carignan, née le 1. Novembre 1717.

CHEVREUSE-MONTFORT, *Decembre* 1667.

CHARLES-HONORE' Marquis d'Albert

obtint des Lettres au mois de Decembre 1667. qui confirmerent le titre de Duché ſur la terre de Chevreuſe, & portant nouvelle érection entant que beſoin ſeroit; elles furent enregiſtrées au Parlement le 16. Mars 1668. Il échangea depuis avec le Roy Louis XIV. le Duché de Chevreuſe pour le Comté de Montfort l'Amaury, par Contrat confirmé par Lettres données à Verſailles au mois de Janvier 1692. regiſtrées le 28. du même mois. Le titre de Duché fut tranſporté ſur le Comté de Montfort Voyez-cydevant

Marie-Charles-Louis d'Albert, eſt Duc de Chevreuſe-Montfort Voyez au Duché Pairie de Luines.

LA ROCHE-GUYON, 27. *May* 1681.

Cette Terre ci-devant Duché Pairie, comme il a été dit, a été de nouv érigée en Duché, pour François de Rochefoucaud, & ſes heritiers mâles & temelles, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye, au mois de Novembre 1679. regiſtrées au Parlement de Paris, le 27. May 1681. Alexandre Duc de la Rochefoucaud Pair de France, eſt Duc de Roche-Guyon. *Voyez* aux Ducs & Pairs dans ce même Volume.

BEAUFORT-MONTMORENCY, 13. *Juillet* 1688.

La Terre & Seigneurie de *Beaufort*, qui avoit été Duché Pairie, comme il a été dit cy-devant, fut érigée en Duché, par Lettres Patentes du mois de May 1688. regiſtrées au Parlement le 13. Juillet ſuivant : le nom de *Beaufort* a été changé en celui de *Montmorency*, par autres Lettres Patentes du mois de Septembre 1689. regiſtrées au même Parlement, le 2. Janvier 1690.

CHARLES-FRANÇOIS-FREDERIC DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Montmorency, fils aîné de Charles-François-Frederic duc de Luxembourg, de Piney, &c. Pair de France, en faveur de qui le Duché de Beaufort avoit été érigé en 1688. tant pour lui que pour ſes enfans & deſcendans mâles & femelles. *Voyez* aux Pairs.

DURAS, 1. *Mars* 1689.

La Terre & Seigneurie de Duras, qui avoit été érigée en Duché Pairie, par Lettres Patentes du mois de Mai 1668. non enregiſtrées comme il a été dit cy-

deſſus, furent de nouveau érigées en Duché par autres Lettres du mois de Février 1689. régiſtrées au Parlement, le 1. Mars ſuivant.

JEAN-BAPTISTE DE DURFORT, duc de Duras, Marquis de Blanquefort Comte de Rozan, Baron de Pugeol, Landerovat, le Ciprenat, Seigneur de Chit Urbize, Cambert, Chevalier des Ord du Roy, &c. Lieutenant Géneral ſes armées, Commandant en Guye ne, né le 28. Janvier 1684. a épouſé 5. Janvier 1706. Angelique-Vi de Bournonville, fille d'Alexand -Al- bert-François-Barthelemy, Pri Bournonville, & de Charlotte-Victo d'Albert-Luynes, elle a été ch la fin de 1722. de conduire la Pri ſe d'Orleans, accordée à l'Infant Carlos, juſques ſur la frontiere gne, & ce fut le Duc de Duras qui y re- mit cette Princeſſe entre les mains du Duc d'Oſſonne, deputé du Roy d'Eſpa- gne pour la recevoir. Il reſte de cette alliance 1. Emmanuel-Felicité de Dur- fort, Duc de Durfort, Lieutenant Ge- neral au Comté de Bourgogne, né le 19. Octobre 1715. olonel d'un Re- giment d'Infanterie lequel a épouſé le

31. May 1733. Charlotte-Antoinette de Mazarin de la Porte de la Meilleraye, fille de Guy-Paul Jules Duc de Mazarin, Pair de France, & de Louiſe-Françoiſe de Rohan-Rohan. 2. Victoire-Felicité de Durfort, mariée le 10. Avril 1720. à Jacques Fitz-James, Duc de Fitz-James, Meſtre de Camp d'Infanterie, Gouverneur du haut & bas Limouſin, elle eſt reſtée veuve ſans enfans le 13. Octobre 1721. & s'eſt remariée le 19. Avril 1727. à Louis-Marie-Auguſtin d'Aumont de la Roche-Baron Duc d'Aumont Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy & 3. Reine Madelene de Durfort, née le 20. Octobre 1727. à Emmanuel-Dieu-donné d'Hautefort, Comte de Marville Colonel du Regiment de Condé Infanterie.

Jacques-Henry de Durfort, Duc de Duras, Maréchal de France, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de ſes Gardes du Corps, en faveur de qui la Terre de Duras avoit été érigée en Duché, & qui mourut le 12. Octobre 1704. avoit épouſé en 1668. Marguerite-Felicité de Levis, fille de Charles de Levis, Duc de Ventadour, Pair de France, & de Marie de la Guiche S.

Geranj;elle eſt morte en Septembre 1717. De cette alliance ſont nés entr'autres enfans,

1. Jacques-Henri de Durfort, Duc de Duras, par la démiſſion de ſon pere & par la nouvelle érection de l'an 1689. Meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, mort en Septembre 1697. Il avoit épouſé le 7. Mars 1689. Louiſe-Madeleine Eſchallart de la Marck, Comteſſe de Braine, de Serignan, &c. fille d'Henri-Robert, Comte de la Marck, & de Jeanne de Saveuſe-Bouquainville, elle eſt decedé le 13. Avril 1717. n'ayant eu que deux filles: ſçavoir, Jeanne-Henriette-Marguerite de Durfort, née en 1691. mariée le 22. Mai 1709. à Henry de Lorraine, Prince de Lambeſc, & Henriette-Julie de Durfort, née en 1696. qui a épouſé en 1718. Procope-Charles-Nicolas-Auguſtin Leopold Pignatelli-Biſaccia, Comte d'Egmont, ſubſtitué au nom & armes d'Egmont.

2. Jean-Baptiſte de Durfort, Duc de Duras, aprés ſon frere, mentionné ci-deſſus.

3. Marie de Durfort, Religieuſe Benedictine au Monaſtere de Conflans, prés Paris, où elle a fait profeſſion le 31. Jan-

696. Abbeſſe de Notre-Dame de
es, en Novembre 1725.
Louiſe-Bernardine de Durfort, ma-
Jean-François-Paul de Blanche-
de Crequy de Bonne Duc de Leſ-
:es, Pair de France, dont elle eſt
veuve ſans enfans, le 6. Octobre

HUMIERES, 28. *Avril* 1690.

s Terres & Seigneuries de Monchy,
un, &c. furent érigées en Duché,
e nom d'*Humieres*, en faveur de
Crevant d'Humieres, Maréchal
nce, pour en jouir par lui, & en-
par celui que Julie de Crevant
nieres ſa fille puînée, épouſeroit en
ieres nôces; les enfans mâles qui
ient de leur mariage, & leurs deſ-
ns, par Lettres Patentes du mois
il 1690. regiſtrées au Parlement le
lu même mois, & en la Chambre
Comptes le 30. Juin ſuivant.
OUIS-FRANÇOIS D'AUMONT,
d'Humieres, Marquis de Chapes,
:nant Général des armées du Roy,
erneur, du Pays Boulonnois, de
gne, Tour d'ordre, Eſtaples, & du
de Monthulin, auſſi Gouverneur

de Compiegne, eſt né le 30. Mars 1671. de Louis-Marie-Victor d'Aumont de Rochebaron, Duc d'Aumont, Pair de France, mentionné ci-devant page 204. & de ſa ſeconde femme, Françoiſe-Angelique de la Mothe Houdancourt. Il a épouſé le 15. Mai 1690. Anne-Louiſe-Julie de Crévant d'Humieres, fille puînée de Louis de Crevant d'Humieres, Duc d'Humieres, Maréchal de France, Chevalier des Ordres, Grand Maître de l'Artillerie, &c. mort le 30. Août 1694. & de Louiſe-Antoinette-Thereſe de la Chaſtre, à la charge de prendre le nom & les armes d'Humieres. De cette alliance eſt née Louiſe-Françoiſe d'Aumont de Crevant d'Humieres, mariée Contrat du 2. Mars 1710. à Antoine-Louis-Armand, Duc de Gramont, Pair de France, Voyez cy-devant au Duché-Pairie d'Aumont.

QUINTIN-LORGES, 21. *Mars* 1691.

Le Comté de Quintin, avec les Vicomtez de Pomery, d'Avaugour, & de l'Hermitage qui y furent unies, fut érigé en Duché, par Lettres du mois de Mars 1691. regiſtrées au Parlement de Paris le 21. du même mois: le nom de Quin-

in fut changé en celui de Lorges, par autres Lettres Patentes du mois de Décembre 1706. regiſtrées le 7. du même mois.

Guy-Nicolas de Durfort, Duc de Lorges, eſt né en 1683. Il a épouſé 1°. le 14. Decembre 1702. Eliſabeth-Thereſe Rieve Chamillart, fille de Michel Chamillart, Miniſtre & ſecretaire d'Etat, Contrôleur général des finances, Commandeur des Ordres du Roi, & d'Eliſabeth-Thereſe le Rebours. Elle eſt morte le 11. Mai 1714. 2°. le 14. Decembre 1720. Marie-Anne-Antoinette de Meſmes fille du premier Preſident du Parlement de Paris, commandeur des Ordres du Roy, & de Thereſe Feydeau de Brou.

Du premier lit, ſont ſortis 1 Guy-Michel de Durfort Duc de Durfort-Randan, Meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie Brigadier des armées du Roi né le 16. Août 1704. lequel a épouſé le 13. Février 1728. Elizabeth Philippine de Poitiers fille naturelle de Ferdinand-Joſeph de Poitiers Rye d'Anglure Comte de Poitiers & de Neufchâtel & de Marie-Genevieve-Henriette-Gertrude de Bourbon Malauſe dont il eſt née le 3. Février 1735. Marie Genevieve de Durfort.

2. Louis de Durfort, né le 8. Février 1714.

Guy Aldonce de Durfort, Duc de Quintin, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de ſes gardes du Corps, & Gouverneur de Lorraine, mort le 22. Octobre 1702. avoit épouſé en 1676. Génevieve Fremont, fille de Nicolas Fremont, Seigneur d'Auneuil, grand audiencier de France, dont il a eu, 1. Guy-Nicolas de Durfort, Duc de Lorges, dont il vient d'être parlé: 2. Geneviéve Françoiſe de Durfort, mariée le 8. Avril 1695. à Louis de Rouvroy, Duc de S. Simon, Pair de France. 3. Genevieve-Marie de Durfort, mariée le 21. Mai 1695. au Duc de Lauzun, dont il va être parlé. 4. Claude-Suſanne-Thereſe de Durfort, Religieuſe à Conflans, puis abbeſſe de Saint Amand de Rouen.

LAUZUN, ce comté qui eſt une ville ſous le vocable de S. Etienne, dans la generalité de Bordeaux, élection d'Agen, & qui a dans ſa juriſdiction onze autres paroiſſes, fut érigée en Duché, par Lettres Patentes du mois de May 1692. regiſtrées au Parlement le 13. du même mois, en faveur d'Antonin-Nompar de Caumont, pour lors Capitaine des cent Gentilhommes au Bec de Corbin, Lieutenant géneral des

s du Roy, Capitaine d'une compa-
les gardes du Roy ; & auparavant
general des Dragons, depuis che-
de l'ordre de la jarretiere. Le Duc de
n eſt mort le 19. Novembre 1723.
: 90. ans & 6. mois, étant doyen des
nans generaux des armées du Roy,
nt la charge de Capitaine des cent
shommes au Bec de Corbin, depuis
660. ſon ayeul chevalier des Ordres
oy, la poſſedoit en 1615. & elle
: point ſortie de cette maiſon depuis
ns là, il n'a point laiſſé Denfans de
ieve-Marie de Durfort, ſeconde fille
réchal de Lorges, dont il vient d'ê-
tlé.

CHASTILLON, 3. *Mars* 1696.

:erre & ſeigneurie de Chaſtillon ſur
a été érigée en Duché, en faveur
iſqui ſuit, & des mâles deſcendans
en ligne directe ; par Lettres Patentes
:esau mois de Février 1696. regiſ-
tu Parlement le 3. Mars 1696.
UL SIGISMOND DE MONTMORENCY-
BOURG, Duc de Chaſtillon, Comte
ſle, Brigadier des armées du Roi, ci-
t grand ſénechal de Poitou. Il étoit né
ieptembre 1664. & mourut le 28.

Octobre 1731. il avoit été marié 1o. le 6. Mars 1696 à Marie-Anne de la Tremoille, marquiſe de Royan, morte le 2. Juillet 1708. fille de François de la Trémoille, Marquis de Royan, & d'Yolande-Lucie de la Tremoille. 2°. Le 20. Mars 1731. à N. Rouillé, veuve de N. Bouchu, Coller d'Etat. De la premiere alliance eſt

Charles-Paul-Sigiſmond de Monrency, Duc de Châtillon, meſtre de du Regiment de Normandie Brig armées du Roy, né le 20. Fév 1697. Il a épouſé, 1°. le 3. Juillet 1713. ne-Catherine-Eleonor le Tellier, laq eſt morte le 21. Octobre 1716. & qui fille de Louis-Marie-François le Telli Marquis de Barbezieux, Miniſtre & Secretaire d'Etat, Commandeur des Ordres Roy, & de Louiſe-Catherine de Cruſſo premiere femme. 2°. le 19. Avril 1717 ne-Angelique de Harlus, fille de Re Harlus, Seigneur de Vertilly & d'Av réchal des camps & armées du Roy; d'Anne-Angelique Godet de Soudé, 1. Charles-Anne-Sigiſmond de Montrency, Marquis de Royan né le 31. A 1721. & 2. Marie Renée de Montmorency-Luxembourg née le 18. Janvier 1726.

ROYAN. La Ville & Marquiſat de *Ro* a été érigée en Duché, par Lettres Paten-

s du mois d'Avril 1707. regiſtrées le
9. Mai ſuivant, en faveur de

ANTOINE-FRANÇOIS de la Treille, Duc de Royan, dit *le Duc de*
uſtier mort ſans enfans. Il avoit
é 10. en Février 1688. Margue-
: de la Grange veuve de Martin de Ber-
, Conſeiller au Parlement de Paris,
de Louis de la Grange, Seigneur de
ouville, Preſident aux Requêtes du
ne Parlement, & de Marguerite Mar-
1: Elle mourut au mois d'Août 1689.
1. le 22. Mai 1700. Marie-Eliſabeth Du-
, fille de Charles-François Duret, de
ry, Seigneur de Villeneuve, & de
ie-Eliſabeth Belier-PlatBuiſſon.

Il y a encore deux Duchez, *qui, quoi-*
rigez en Pairies, ne donnent à ceux en
ur de qui cette érection a été faite, d'au-
e prérogative que les honneurs du Louvre
vie durant, & à leurs femmes ou veuves
n que leurs Lettres Patentes n'ont
été enregiſtrées,

Nous les rapporterons ici.

I Roquelaure, *erigé en Duché Pairie,*
Lettres Patentes du mois de Decembre
683. pour

Antoine-Gaſton-Jean-Baptiſte, Duc
Roquelaure, Marquis de Biran, &c.
échal de France, Chevalier des Or-

dres du Roi gouverneur de Lectoure commandant en chef en Languedoc, Il a épouſé le 20. Mai 1683. Marie Louiſe de Laval, fille de Guy-Urbain de Laval, Marquis de Lezay, & de Françoiſe de Sefmaiſons morte le 12 Mars 1735. dont il a 1. Françoiſe de Roquelaure, mariée par contrat des 20 May & 26. Août 1708. à Louis-Bretagne de Rohan-Chabot, Prince de Leon, 2. Eliſabeth de Roquelaure, qui a épouſé le 2. Mars 1714. Charles-Le de Lorraine, prince de Pons, che des Ordres du Roy.

Ce même Duché avoit pareillement été érigé pour ſon pere Gaſton Jean Baptiſte, *Duc de Roquelaure, par Lettres du de Juin 1652. qui ne furent p regiſtrées.* Il mourut le 13. Mars 1683. laiſſant de ſon mariage avec Charlotte-Marie de Daillon du Lude, le Duc de Roquelaure, qui vient d'être rapporté.

Aubigny-de-Richemont. *La terre d'Aubigny en Berry, a été érigée en Pairie, par Lettres Patentes du Janvier 1684. pour*

Louiſe-Renée de Penencouet de Croüalle de Ploëuc, Ducheſſe de Portsmouth, née en Bretagne, morte le 14 Novembre 1734. & pour Charles de Lenox, Duc de Richemond, Chevalier de la Jarretiere

e, ſon fils qu'elle avoit eu en 1673.
es II Roi de la Grande Bretagne.
rt en Angleterre le 7. Juin 1723.
rdu le 20. Decembre précedent
ſe Catherine Brudnell, veuve au-
ſon Mariage de Henry baron de
le Werlaby, & fille de Robert Brud-
nte de Cardigan & de ſa ſeconde
nne Vicomteſſe de Saveill. Il reſte
alliance Charles de Lenox II du
mte de la Marche, ou de Manh
is, puis Duc de Richemont, ma-
laye le 4. Decembre 1719. à Sara
gan fille de Guillaume comte de
, ambaſſadeur de Sa Majeſté Bri-
: en Hollande. Son mariage n'a
ſommé qu'en Juin 1722. & ſes
nt,
roline-Georgine de Lenox née au
Fevrier 1723. 2. N... de Lenox
nois de Novembre 1731.
nne de Lenox, ſœur de Charles,
om, Duc de Richemont, a épouſé
rs 1723. N.,... Comte d'Al-
s

Charles-Frederic de la Tremoille le Taillebourg obtint au mois d'Oc- 730. *un brevet de Duc ſous le Chaſtelleraut.* Voyez *au Tome*

Jean-Baptiſte-Louis-Frederic de Roye de la Rochefoucaud, ci-devant dit le Marquis de Roye, obtint au mois de Mars 1732. un brevet de Duc ſous le nom de d'Anville.

ARTICLE II.

Grands d'Eſpagne François.

ILs jouiſſent en France des honneurs d Ducs, s'ils ne le ſont pas par eux-mes. Les voici par Rang de leur C tion, autoriſez par Brevets & Lettres tentes du Roy.

Victor-Marie, Duc d'Eſtrées, Matéchal & vice Amiral de France, grand d'Eſpagne en 1703. cette deſſe a été miſe ſur la terre de T Voyez dans ce tome, aux Maréch France,

René-Mans de Froulay, Cor Teſſé grand d'Eſpagne, par Cr de 1704. (cette Grandeſſe a été chée au comté de Teſſe, par Lettres Roy en Septembre 1706.) vicomte Beaumont & de Frenoy, chevalier Ordres du Roy, lieutenant general

nées & au Gouvernement des
Maine, Perche & Laval, & pre-
cuyer de la Reine, eſt fils de René
llay, Comte de Teſſé, grand d'Eſ-
Maréchal de France, mort le 31.
725. & de Marie Aubert, dame
y, decedée le 30. Mars 1709. il a
le 13. Avril 1706. Marie-Eliza-
laude Bouchu, fille unique d'Etien-
chu, Seigneur de Leſſart, Conſeil-
at & d'Elizabeth Rouillé de Meſ-
rte le 9. Decembre 1733., dont
res enfans Elizabeth-René de
de Teſſé de Bouchu, Seigneur de
né au mois de Decembre 1707.
l d'un Regiment d'Infanterie.
les-Louis-Antoine-Galeas d'Alſace
de Boſſut, Prince de Chimai & du
Empire, premier Pair des Comtés
naut & de Namur, chevalier de la
d'or, Lieutenant géneral des ar-
Roy, a été créé grand d'Eſpagne le
il 1708. en a pris poſſeſſion le 13.
ne mois, puis a été fait Lieutenant
des armées de France, par brevet
Juin 1722. avec rang, du 9. May
il a épouſé 1°. le 6. Avril 1699.
Gabrielle-Victoire Mancini, fille de
es Mancini-Mazarini, Duc de Ni-
& Donziois, chevalier des Ordres

ILs jouiſſent en France des honneu
Ducs, s'ils ne le ſont pas par eu
mes. Les voici par Rang de leur
tion, autoriſez par Brevets & Lettr
tentes du Roy.

Victor-Marie, Duc d'Eſtrées,
Matéchal & vice Amiral de France
grand d'Eſpagne en 1703. cette
deſſe a été miſe ſur la terre de To
Voyez dans ce tome, aux Maréch
France,

René-Mans de Froulay, Com
Teſſé grand d'Eſpagne, par Cr
de 1704. (cette Grandeſſe a été
chée au comté de Teſſe, par Lett
Roy en Septembre 1706.) vicom
Beaumont & de Frenoy, chevalie
Ordres du Roy, lieutenant gener

ſes armées & au Gouvernement des pays du Maine, Perche & Laval, & premier Ecuyer de la Reine, eſt fils de René de Froulay, Comte de Teſſé, grand d'Eſpagne, Maréchal de France, mort le 31. Avril 1725. & de Marie Aubert, dame d'Aunay, decedée le 30. Mars 1709. il a épouſé le 13. Avril 1706. Marie-Elizabeth-Claude Bouchu, fille unique d'Etienne Bouchu, Seigneur de Leſſart, Conſeiller d'Etat & d'Elizabeth Rouillé de Meſlay morte le 9. Decembre 1733., dont entr'autres enfans Elizabeth-René de Froulay de Teſſé de Bouchu, Seigneur de Pluvier né au mois de Decembre 1707. Colonel d'un Regiment d'Infanterie.

Charles-Louis-Antoine-Galeas d'Alſace Henin de Boſſut, Prince de Chimai & du Saint Empire, premier Pair des Comtés de Hainaut & de Namur, chevalier de la Toiſon d'or, Lieutenant géneral des armées du Roy, a été créé grand d'Eſpagne le 3. Avril 1708. en a pris poſſeſſion le 13. du même mois, puis a été fait Lieutenant general des armées de France, par brevet du 10 Juin 1722. avec rang, du 9. May 1705. il a épouſé 1°. le 6. Avril 1699. Diane-Gabrielle-Victoire Mancini, fille de Philippes Mancini-Mazarini, Duc de Nivernois & Donziois, chevalier des Ordres

du Roy, & de Diane-Gabrielle Damas de Thianges: elle mourut le 12. Septembre 1716. 2°. le 16. Juin 1722. Charlotte de Rouvroy, fille de Louis de Rouvroy Duc de S. Simon, Pair de France & de Geneviéve - Françoiſe de Durfort de Lorges. Il eſt fils de Philippes - Antoine d'Alſace de Henin - Lietart, mort le 25. Mars 1688. & d'Anne-Louiſe de Werreycken.

Philippes - Jules - François Mazarini Mancini, Duc de Nevers, Pair de France, créé grand d'Eſpagne en 1709. Voyez ci-devant,

Adrien Maurice, Duc de Noailles, Pair & Marechal de France, créé grand d'Eſpagne en 1711. la grandeſſe a été placée ſur la terre de la Motte de Tilly. Voyez ci-devant,

Anne-Auguſte de Montmorency, Prince de Robecque, comte d'Eſte, Chevalier de la Toiſon d'Or, Lieutenant General des armées du Roy, a ſuccedé à ſon frere aîné, mort ſans enfans le 15. Octobre 1716. qui avoit été créé Grand d'Eſpagne en Avril 1713. Il eſt Grand M^e. de la Maiſon de la Reine douairiere d'Eſpagne, veuve du Roy Louis I. eſt fils de Philippes-Marie de Montmorency, Prince de Robecque, Marquis

e Morbecque, &c. & de Marie-Philip-
de Croy-Solre, & a épouſé le 23.
embre 1722. Catherine-Felicité du
llay Dame du Palais de la même Rei-
e d'Eſpagne, morte en couches à Paris
e 3. Juin 1727. dans ſa 19. année. Elle
t fille de Charles, dit le Comte du Bel-
, Seigneur de la Palluë, & des Buars &
Catherine-Renée de Jaucourt de Vil-
oul, dont un fils né le 11. Novem-
re 1725. & Madelene-Françoiſe-Anne-
Felicité-Iſabelle de Montmorency née le
20. May 1727.

Jean-Charles de Tallerand de Peri-
gord, Prince de Chalais, Brigadier des
armées d'Eſpagne, a été créé Grand d'Eſ-
pagne, le 1. Octobre 1714. & a pris
poſſeſſion de ce rang, le 14. du même
mois. Il eſt fils de Jean de Tallerand
de Perigord, Prince de Chalais, &c. &
de Julie de Pompadour-Laurieres, & a
épouſé le 10. Decembre 1722. Marie-
Françoiſe de Rochechouart, veuve de
Michel Chamillart, Marquis de Cany,
& fille de Louis-Jean-Baptiſte de Roche-
chouart, duc de Mortemart, Pair de Fran-
ce; & de Marie-Angelique Colbert,
dont un fils nommé le Comte de Péri-
gord né le 21. Septembre 1724.

Armand-Jean de Rouvroy de S. Simon,

Marquis de Ruffec, ſecond fils du duc de S. Simon, Grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid, le 1. Février 1722. Voyez ci-devant.

Charles, Marquis de la Mothe Houdancourt, Lieutenant Géneral des armées du Roy, fut créé Grand d'Eſpagne en Juin 1722. Gouverneur de Bergues S. Vinox, & mourut le 24. Mars 1728. il avoit été marié le 14. Mars 1687. à Marie-Elizabeth de la Vergne de Montenard, veuve du Comte de Vaillac, dont il a laiſſé Louis-Charles, Marquis de la Mothe Houdancourt, Gouverneur de Mezieres, Lieutenant général des Armées du Roi, né le 21. Decembre 1687. M. le Marquis de la Mothe eſt petit-fils d'Antoine de la Mothe, Marquis d'Houdancourt, Gouverneur de Corbie, né le 28. Février 1672. & de Catherine de Beaujeu.

Jean-Philippes Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, General des Galeres, Grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid le 28. Février 1723. Voyez ci-aprés.

Emmanuel-François-Joſeph, dit le Comte de Baviere, Meſtre de Camp du Regiment Royal de Baviere au ſervice de France, Maréchal des Camps & armées

du Roy, ci-devant Chevalier de Malte, Grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid le 14. Mars 1723. Il eſt fils naturel de l'Electeur Maximilien II. mort le 26. Février 1726. & d'Agnés-Françoiſe Louchier, morte à Paris le 4. Fevrier 1717. veuve de Ferdinand d'Arco, Comte S. Empire.

Louis-Hector, duc de Villars, Pair & réchal de France, Maréchal General Camps & armées du Roy créé Grand ſpagne, en Juillet 1723. ſur quoi le i a donné ſes Lettres d'agrément, en vier 1725. Il eſt mort le 17. Juin 1734. & ſont fils Honoré-Armand duc le Villars eſt Grand d'Eſpagne Voyez ci-levant.

Louis de Brancas, Chevalier des Ors du Roy, Marquis de Cereſte, dit le uis de Brancas, prit poſſeſſion des nneurs de la Grandeſſe d'Eſpagne, le 14. May 1730.

ARTICLE III.

CEt article n'eſt que pour la commodité du Lecteur, qui y trouvera le rang des Pairs, ſuivant la date de l'enregiſtrement de leurs Pairies, & le rang des Ducs & des grands d'Eſpagne, ſuivant l'ancienneté de leurs Duchez, ou de leur Grandeſſe.

DUCS ET COMTES PAIRS

Eccleſiaſtiques.

L'Archevêque de Reims, D. *page* 11
L'Evêque de Laon, D. i
L'Evêque de Langres, D. ib
L'Evêque de Beauvais, C. il
L'Evêque de Chalons, C. i
L'Evêque de Noyon, C. 12

Laiques.

1572 Uzès. *page* 1
1582 Elbeuf, 1
1595 Montbazon, 1
1599 Thoüars, 1

6	Sully,	128
6	Châteauroux,	132
9	Luynes,	133
0	Briſſac,	138
1	Richelieu,	141
3	Anguyen-Montmorency,	145
4	Fronſac,	146
5	S. Simon,	147
7	la Rochefoucaud,	151
7	la Force,	154
1	Rohan-Chabot,	157
2	Albret & Château-Thierry,	161
1	Bourbonnois,	163
1	Orleans, Chartres & Valois,	164
2	Piney-Luxembourg,	165
3	Eſtrées	171
3	Gramont,	175
3	la Meilleraye,	179
3	Mazarini,	ibid.
3	Villeroy,	182
3	Mortemart,	186
3	S. Aignan,	190
3	Treſmes-Geſvres,	193
3	Noailles,	199
5	Aumont,	204
2	Nemours,	208
0	Charoſt,	209
0	S. Cloud, *Eccleſiaſtique*,	213

1694	Eu, *Comté*,	214
1695	Montpenſier,	215
1695	Aumale,	216
1698	Penthievre,	217
1703	Châteauvillain,	ibid
1704	Guiſe,	218
1709	Boufflers,	219
1710	Villars,	222
1710	Harcourt,	225
1710	Fitz James,	229
1711	Antin,	235
1711	Ramboüillet,	238
1711	Chaulnes,	239
1714	Rohan-Rohan,	241
1715	Hoſtun Tallart,	243
1716	Villars-Brancas	244
1716	Valentinois,	247
1721	Nivernois,	249
1723	Biron,	252
1723	la Valliere,	256
1731	Aiguillon,	259

Ducs & Grands d'Eſpagne, ſuivant l'ancienneté de leurs Duchez, ou de leur Grandeſſe.

1562	la Trémoüille,
1565	Uzès.
1582	Elbeuf,
1589	Monbazon,

6 Sully,
9 Luynes,
0 Briſſac,
1 Richelieu,
3 Anguyen-Montmorency,
4 Fronſac,
5 S. Simon
7 la Rochefoucaud,
7 la Force,
9 Valentinois,
2 Rohan,
2 Albret,
1 Bourbon,
1 Orleans, Chartres, Valois.
12 Piney-Luxembourg,
13 Eſtrées,
3 Gramont,
13 la Meilleraye,
13 Mazarini.
13 Villeroy,
13 Mortemart,
13 S. Aignan,
13 Treſmes-Geſvres
13 Noailles,
15 Aumont,
18 Chevreuſe,
12 Nemours,
31 la Rocheguyon,
18 Montmorency-Beaufort.
19 Duras,

1690 Humieres,
1690 Bethune-Charoſt,
1690 S. Cloud,
1691 Lorges,
1695 Montpenſier.
1695 Aumale,
1695 Boufflers,
1696 Chaſtillon-Olonne,
1698 Penthievre,
1701 Harcourt,
1703 Châteauvillain,
1703 Eſtrées, grand d'Eſpagne,
1704 Guiſe,
1704 Teſſé, grand d'Eſpagne,
1705 Villars,
1707 Berwik, grand d'Eſpagne
1709 Nevers, grand d'Eſpagne
1710 Fitz-James,
1711 Noailles, grand d'Eſpagne
1711 Antin,
1711 Rambouillet,
1711 Chaulnes,
1712 Tallart,
1713 Robecque grand d'Eſpagn
1714 Chalais, grand d'Eſpagne
1714 Rohan-Rohan,
1716 Valentinois,
1720 Nevers,
1722 Ruffec, grand d'Eſpagne,

La Mothe Houdancourt, grand d'Eſpagne,
Biron,
la Valliere,
Grand Prieur de France, grand d'Eſpagne,
Comte de Baviere, grand, d'Eſpagne,
Villars, grand d'Eſpagne,
Brancas grand d'Eſpagne,
Aiguillon,
Yvoy Carignan, regiſtré au Parlement de Mets,
Duchez non enregiſtrez.
Roquelaure,
Aubigny Richemont,

Duchez à Brevets

Chaſtelleraut,
d'Anville,

Il y a en France à preſent tr
dres du Roy, 1. l'Ordre de S.
2. l'Ordre du S. Eſprit, & 3.
de S. Louis.

I. *L'ordre de S. Michel,* fut in
premier jour d'Août 1469 par
Louis XI. en l'honneur de l'A
S. Michel. Il ordonna alors, que
dre ſeroit compoſée de trente-ſi
valiers, mais il a été limité à cer
y compren ceux qui ſont Ch

ls les ceremonies un Collier d'or, à doubles coquilles, entrelaſſées l'une avec l'autre, & liées d'aiguillettes de ſoye, à tout ou férêts d'or. Le Roy François I. changea ces aiguillettes en cordelieres, ou chaînettes d'or. Au bas de ce Collier eſt une médaille d'or, ſur laquelle eſt repreſenté Saint Michel combattant le Dragon.

Tous ceux qui ſont Chevaliers du S. Eſprit, reçoivent cet Ordre de Saint Michel, avant que de recevoir celui du S. Eſprit. La liſte des Chevaliers de Saint Michel vivans cette année 1735. ſera rapportée aprés les Chevaliers du Saint Eſprit.

II. *L'ordre du S. Eſprit*, fut inſtitué par un Edit donné à Paris au mois de Decembre 1578. par Henry III. Roy de France & de Pologne, pour marque d'une éternelle pieté, & de la reconnoiſſance qu'il deſiroit rendre à Dieu, des bienfaits qu'il en avoit reçûs, ſur tout au jour de la Pentecôte, auquel il avoit été élû Roy de Pologne en 1573. & avoit ſuccedé à la Couronne de France, par le decès du Roy Charles IX. arrivé le même jour de la Pentecôte, 30. May 1574.

Cet Ordre eſt compoſé (ſans compter

le Roy, qui eſt le chef & ſouverain Grand Maître) de cent perſonnes: ſçavoir, quatre Cardinaux & cinq Prélats, compris le Grand Aumonier de France, quatre-vingt ſept Chevaliers, & quatre grands Officiers, qui ſont le Chancelier, le Prévôt Maître des Ceremonies, qui font preuves comme les Chevaliers, le grand Tréſorier & le Greffier. Les Cardinaux, les Prélats, les Chevaliers & grands Officiers, portent une Croix de broderie d'argent, ſur le côté gauche de leurs manteaux & habits, au milieu de laquelle doit être une Colombe auſſi en broderie d'argent, & aux quatre angles autant de fleurs de Lys, & des rayons auſſi d'argent, & une autre croix d'or pendante en écharpe au bout d'un ruban bleu celeſte: cette croix d'or émaillée de blanc, avec une fleur de Lys d'or dans chacun des angles de la Croix, & dans le milieu une Colombe d'un côté, & une figure de S. Michel de l'autre. Il faut excepter les huit Commandeurs Eccleſiaſtiques & le grand Aumônier, dont les Croix ſont chargées d'une Colombe de chaque côté, parce qu'ils ne ſont point Chevaliers de S. Michel.

Le grand Collier de l'Ordre du S. Eſprit que les Chevaliers portent dans les

ndes Cérémonies, eſt compoſé de
nœuds repetez d'un H. en mémoi-
du Roy Henry III. d'une fleur de
, des angles de laquelle ſortent des
nmes émaillées couleur de feu, &
n trophée d'armes: au bas de ce col-
eſt attachée une croix, telle que je
de la marquer. Les quatre Cardi-
, quatre Prélats, & le grands Aumô-
r, & les quatre grands Officiers de
ne portent point ce Collier;
un cordon bleu celeſte, au bas
uel pend la Croix. Le dernier Juin
1594. le Roy Henry IV. du
, ajoûta le trophée d'armes au lieu
n monogramme qui y étoit.
Les Chevaliers, le jour de leur recep-
, ſont habillez de toile, moire, ou
étoffe d'argent; les chauſſes trouſ-
, avec le bas de ſoye blanc, & l'eſ-
oin de velours de la même couleur, &
tent un manteau court, ou capot ordi-
rement de damas, ou velours noir, orné
odé, un rabat de point ou dentelle,
approchant d'une cravatte, & ſur
tête une toque de velours noir,
nie d'un cordon de diamans, & d'un
uet de plumes blanches, du milieu
uel s'éleve une aigrette noire; leur
e dans un fourreau couvert de ve-

lours ou ſatin blanc. Quand ils ſont reçûs, on leur ôte le manteau court, à la place duquel on leur en donne un grand à queuë traînante; il eſt de velours noir, doublé de ſatin orangé, & brodé tout au tour du Collier de l'Ordre, & dans le milieu de flammes en broderie d'or, & pardevant la croix de l'Ordre, brodée d'argent; à ce grand manteau eſt attaché un mantelet de toile d'argent, ou d'or verte, doublé de ſatin orangé, & brodé de même : par deſſus ce mantelet on leur met le grand collier de l'Ordre.

Le jour que le Roy donne l'Ordre en quelque Egliſe ou Chapelle il ſe va aſſeoir auprés de l'Autel, au milieu des Officiers de l'Ordre, alors le Prévôt de l'Ordre, accompagné de l'Huiſſier & du Herault, va avertir les Princes & Seigneurs qui doivent recevoir l'Ordre, leſquels viennent l'un aprés l'autre, ou deux à deux accompagné de deux Chevaliers. S'étant mis à genoux, ils font le ſerment entre les mains de Sa Majeſté, mettant les deux mains ſur le livre des Evangiles que tient le Chancelier : puis ils ſignent le ſerment.

Aprés, le Prévôt de l'Ordre preſente au Roy le Manteau, & en revêt le Chevalier; puis Sa Majeſté prend le Collier

dre de la main du grand Tréſo-
: le met au col du Chevalier, lui
Recevez de notre main le Collier
e Ordre, du Benoît S. Eſprit, &c.
du Pere, du Fils, & du S. Eſ-

éremonie de la reception ſe fait
ement à Vêpres, & le lendemain
raliers aſſiſtent à la Meſſe en ce-
ie, & dînent avec le Roy. L'après
lu jour de la grande cérémonie,
nte les Vêpres des Morts, & le
ain l'Office & une grande Meſſe
es Chevaliers decedez; les Cheva-
aſſiſtent avec leur habit de céré-
de drap noir, de même que
manteau & le mantelet, ſans
rnement que la Croix de l'Ordre
eſt en broderie, le foureau de l'é-
t couvert de velours ou de ſatin
les plumes de la toque ſont noi-
t l'aigrette blanche. L'habillement
y eſt violet, ou d'écarlate brune
, ainſi qu'il eſt porté dans l'article
'. des Statuts. Les quatre grands
rs de l'Ordre prêtent ſerment en-
mains du Roy.
r être admis à l'Ordre, il faut
reuve, que l'on profeſſe la Reli-
Catholique, Apoſtolique & Ro-

maine, que l'on eſt de vie irreprochable, de bonnes mœurs, Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles au moins, c'eſt à-dire, depuis ſon biſayeul, & que l'on a trente-cinq ans accomplis. Les Princes iſſus de maiſon ſouveraine ſont reçûs à vingt-cinq ans accomplis. Quant aux Princes du Sang, le Roy les admet à l'Ordre, lorſqu'il le juge à propos, aprés leur premiere communion.

Les preuves de Religion, âge, vie & mœurs ſont faites par témoins en preſence de l'Archevêque ou Evêque du Diocéſe, où le nommé fait ſa principale reſidence, & à qui l'on envoye une commiſſion pour la recevoir. La profeſſion de foy eſt faite entre les mains du grand Aumônier de France, ou autre Prélat commandeur de l'Ordre, qui a reçû commiſſion pour cela.

Les preuves de nobleſſe, ſont dreſſées ſur titres originaux, par le Genéalogiſte des Ordres, qui en fait un procès verbal, & l'arbre Genéalogique, pour être le tout préſenté par lui à deux Chevaliers commandeurs de l'Ordre, nommez Commiſſaires à cet effet, & examiné par eux, enſuite ils ſignent & ſcellent ce procès verbal, qui eſt auſſi

le Genéalogiſte. Ce procès
is au Chancelier des Ordres, qui
ſon rapport au Chapitre, le Roy

t l'Ordre qui fournit le Collier;
haque Chevalier eſt tenu de ſe
ire à ſes dépens les habits né-
s pour être reçû. De plus chacun
ſt obligé de donner au Prévôt
des cérémonies; ſçavoir, les Car-
dix aulnes de velours cramoiſy,
lats autant de velours violet &
evaliers douze aulnes de velours

: dû au Genéalogiſte pour ſon
vingt Louis d'or des 36. au marc;
ault d'armes un marc d'argent, &
uſtins du Grand Couvent de
ix écus d'or, pour chaque re-
, & de plus par chacun nouveau
écu d'or pour l'offrande de la
quand même elle ſeroit célebrée
que dans leur Egliſe.
ue Chevalier & Commandeur a
lle livres de penſion de l'Or-
; ont tous leurs cauſes commiſes
:quêtes du Palais à Paris, & jouiſ-
: tous les Privileges des Officiers
iques & commenſaux du Roy:
ils ſont exemts de contribuer au

ban & arriereban, de payer au
ancuns rachats, lods & vente, q
requint, tant des terres qu'ils v
que de celles qu'ils peuvent achet
levant de Sa Majeſté, & les veuv
Chevaliers ou Officiers de l'Ordre
ſent des mêmes privileges.

Le lecteur curieux de voir les
de l'ordre du S. Eſprit, & la for
ſerment que font entre les mains d
ceux qui y ſont reçûs, peut conſul
Statuts imprimez à l'Imprimerie R
en 1703. & 1724. & au commenc
du IX. Tome de l'Hiſtoire des Grand
ciers de la couronne édition nouvell
trouvera auſſi le Catalogue des Che
& Officiers de l'Ordre du S. Eſprit
ſon inſtitution, avec leurs noms
noms, qualitez & leur poſterité ju
1733.

L'on donnera ci-après les noms
noms des Chevaliers & Officiers
Ordre aujourd'hui vivans, en ma
ſeulement la principale dignité.

Il eſt bon de remarquer que le
valiers de l'Ordre du S. Eſprit ac
leurs armes du grand Collier de l'
& qu'ils y mettent auſſi celui de l'
de Saint Michel, parce que, com
dit ci-deſſus, ils ſont reçûs Che

it Michel, avant que d'être re-
raliers de l'Ordre du Saint Eſ-

Le troiſiéme Ordre de Cheva-
jui eſt donné par le Roy, eſt
: *Saint Louis.* Cet Ordre eſt pu-
Militaire, & deſtiné pour ceux
ont ſignalez dans la profeſſion des
tant par terre que par Mer. Il a
itué en 1693. par le Roy Louis
& il l'a declaré compatible avec
lres de Saint Michel & du Saint

ARTICLE I.

Chevaliers de l'Ordre & Milice du Saint Eſprit.

CHEF ET SOUVERAIN.

LE Roy, Grand Maître,

Chevaliers & Commandeurs, ſuivant leur rang de reception.

2. *Juin* 1686. Louis-Auguſte de Bourbon, Prince legitimé de France, Duc du *Maine*, &c. *Doyen.*

31. *Decembre* 1688. Alexis-Henri Châtillon, connu ſous le nom de Marquis de *Châtillon*, Seigneur de Chemerle, de la Raimbaudiere, &c. Capitaine des Gardes du Corps de feu Monſieur, puis premier Gentilhomme de ſa Chambre.

2. *Février* 1693. Louis-Alexandre de Bourbon, Prince legitimé de France, Comte de *Toulouſe*, &c.

22. *May* 1695. Philippes de France, ic d'*Anjou*, depuis Roy d'*Eſpagne*, V. nom.

2. *Février* 1705. Victor-Marie, duc *Eſtrées*, Pair & Maréchal de France, c.

1. *Janvier* 1709. Louis-Henry de urbon, Prince du Sang, duc de *Bour-*, &c.

1. *Janvier* 1711. Leonor-Marie du aine, Comte du *Bourg*, Maréchal de ance, &c.

Idem. Louis-Vincent, Marquis de *eſbriant*, Lieutenant General des armées Roy, &c.

7. *Juin* 1713. Armand Gaſton de *han* Soubize, Cardinal, Evêque de raſbourg, Grand Aumônier de Fran-, &c.

27. *Octobre* 1722. Louis d'Orleans, c d'*Orleans*, premier Prince du Sang.

Idem. Charles de Bourbon, comte de *olois*, Prince du Sang, &c.

3. *Juin* 1724. Henry Pons de Thiard *Biſſy*, Cardinal Evêque de Meaux.

Idem. Leon Potier de *Geſvres*, Cardi-, ancien Archevêque de Bourges,

Idem. Charles-Gaſpard-Guillaume de

Vintimille du *Luc*, Archevêque de Paris, &c.

Idem. René-François de *Beauvau* du Rivau, Archevêque de Narbonne, &c.

Idem. Louis de Bourbon, Comte de *Clermont*, Prince du Sang.

Idem. Le Prince *Charles* de Lorraine-Armagnac, Grand Ecuyer de France, &c.

Idem. Le Prince Charles-Louis de Lorraine *Pons*, Marſan, &c.

Idem. Jean-Charles de Cruſſol, duc d'*Uzés*, Pair de France, &c.

Idem. Louis-Antoine de Brancas, duc de *Villars*, Pair de France, &c.

Idem. Louis de Rochechouart, duc de *Mortemart*, Pair de France, &c.

Idem. Paul-Hyppolite de Beauvillier, duc de *S. Aignan*, Pair de France, &c.

Idem. François-Bernard Potier, duc de *Treſmes*, &c.

Idem. Adrien-Maurice, duc de *Noailles*, Pair & Maréchal de France, &c.

Idem. Armand de Bethune, duc de *Charoſt*, &c.

Idem. Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'*Antin*, Pair de France, &c.

Idem. Louis-Auguſte d'Albert d'Ailly, Duc de *Chaulnes*, Pair de France, &c.

Idem. Marie-Joſeph, duc d'Hoſtun-*Tallart*, Pair de France, &c.

Idem. Louis Sanguin, Marquis de *Livry*, mier Maître d'Hôtel du Roy, &c.

Idem. Louis-Jean-Baptiſte Goyon de tignon, Comte de *Gacé*, dit le Com- le Matignon, Lieutenant General des ées du Roy, Gouverneur du pays nis & de la Rochelle.

Id. Anne-Jacques de Bullion, Mar- s de *Fervaques*, Maréchal de Camp, erneur du pays du Maine.

Idem. Charles-François des Comtes de itimille Comte du *Luc*, Conſeiller d'E- d'Epée, Commandeur de l'ordre de Louis, ci-devant Ambaſſadeur à Vien- & auparavant en Suiſſe.

Idem. Louis, Marquis de *Prie*, Briga- r des armées du Roy, Lieutenant Ge- al pour Sa Majeſte au bas Languedoc, uverneur de Bourbon Lancy, ci-de- it Ambaſſadeur a Turin. Il à l'honneur re parrain du Roy.

Idem. Louis de Mailly, Marquis de *ſle*,

Idem. Armand de Madaillan de l'Eſpar- Marquis de *Laſſay*, Lieutenant Gene- au Gouvernement de Bourgogne, ar la Breſſe, & le Bugey.

Idem. Pierre Bouchard d'Eſparvez de ſſan, Comte d'*Aubeterre*, Lieutenant neral des armées du Roy, Gouverneur : Collioure.

Idem. Joachim-Louis de
Vicomte de *Beaune*, Marq
zols, Lieutenant General de
Roy & de la baſſe Auvergne

Idem. François de Franquet
de *Coigny*, Maréchal de Franc

Idem. Louis, Marquis de *Br*
valier de la Toiſon d'or, & Co
de l'ordre de S. Louis Lieute
ral des armées de Sa Majeſté
vernement de Provence, Co
tat d'Epée, ci-devant Amba
Eſpagne.

Idem. Henry, Marquis de *S*
Lieutenant General des armée
cy-devant Ambaſſadeur en

Idem. Louis de Gand de
Montmorency, Prince d'*Iſſeng*
tenant General des armées du
de la Province de Picardie.

Idem. Louis-Pierre, Comte d
Baron de Lumain, &c Lieuten
ral des armées du Roy.

Idem. Ceſar de S. Georges
de Coué *Verac*, Lieutenant Ge
armées du Roy, & de la Provin
tou.

Idem. Jean-Baptiſte-François
rêts, Marquis de *Maillebois*, M
Garderobe du Roy, Lieutenan
&c.

em. Charles-Henri-Gaſpard de Saulx, mte de *Tavannes*, Lieutenant Gene-e la Province de Bourgogne, Maré-des Camps & armées du Roy.
em. Gaſpard, Marquis de *Clermont-*ere, Seigneur de Cruzy, Lieutenant ral des armées du Roy, Commiſſaire ral de la Cavalerie, commandeur de e de S. Louis.

Pierre-Gaſpard, Marquis de -Gallerande, premier Ecuyer de duc d'Orleans premier Prince du , Maréchal des Camps & armées du Bailly de Dole.

Janvier 1725. Marie-Thomas Au-Goyon de Matignon, Marquis de *on*, Brigadier de Cavalerie.

Février 1728. Louis-Auguſte de on Prince de Dombes.

m. Louis-Charles de Bourbon Com-*te.*

n. Louis duc de S. *Simon*, Pair de e.

m. Antoine-Gaſton-Jean-Baptiſte le *Roquelaure*, Maréchal de France.

m. Louis Comte de *Gramont.*

. *May* 1728. Alexandre duc de la *foucaud*, Pair de France.

Louis-Antoine-Armand duc de Pair de France.

des *Aſturies.*

Idem. Charles Infant d'Eſpagn
des deux *Siciles*, duc de *Parm*

Idem. Manuel-Domingue de
des, Comte de S. *Iſtevan.*

Idem. Alonſo-Manrique de Sc
Vivero duc *Del Arco.*

2. *Février* 1731. Chriſtian-L
Montmorency-Luxembourg, Pr
Tingry, Maréchal de France.

Idem. Alexis-Madelene-Roſali
te de *Chatillon*, Meſtre de Ca
neral de la Cavalerie Legere de

Idem. François-Marie comte de *Broglie*, Maréchal de France.

Idem. Philippes-Charles Marquis de la *Fare.*

1. *Janvier* 1733. Melchior Cardinal de Polignac, Archevêque d'*Auch.*

Idem. Louis-François de Bourbon, Prince de *Conty.*

24. *May* 1733. Armand-Pierre de la Croix de Caſtries, Archevêque d'*Alby.*

Idem. Henry Oſwald de la Tour d'Auvergne, Archevêque de *Vienne*, Premier Aumônier du Roy.

1. *Janvier* 1735. Charles-Louis-Auguſte Fouquet Comte de *Belleiſle*, Lieutenant General des armées du Roy.

Chevaliers admis & non encore reçûs.

20. *May* 1725. Le Marquis de *Santa-Cruz*, en Eſpagne.

19. *Août* 1725. Staniſlas Leczinſki, Roy de *Pologne.*

13. *Juin* 1734. Jean-Hercules de Roſſet, Marquis de *Perignan.*

Officiers des Ordres du Roy.

28. *Novembre* 1716. *Chancelier, Garde des Sceaux, Surintendant, & Ordinateur des deniers des Ordres.* Henry-Charles Arnauld de Pomponne, Abbé de S. Medard de Soiſſons, Conſeiller d'Etat ordinaire.

13. *Juillet* 1721. *Prévôt Maître des cérémonies*, François-Victor le Tonnellier Breteuil, Marquis de Fontenay-Treſigny, Chancelier de la Reine.

26. *Mars* 1724. *Grand Tréſorier*, Charles-Gaſpard Dodun, Marquis d'Herbault.

26. *Mars* 1724. *Greffier*, Jean-Frederic Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, Secretaire d'Etat.

30. *Octobre* 1709. *Intendant*, Charles des Chiens, Sieur de la Neuville, Préſident à Mortier au Parlement de Pau, Maître des Requêtes honoraire.

26. *Avril* 1698. Pierre Clairambault, *Genealogiſte des Ordres*, & Nicolas-Paſcal Clairambault, ſon neveu, reçû en ſurvivance le 31. Mars 1716.

Heraut Roy d'armes des Ordres, Antoine Chendret du Bouchoir.

5. *Juin* 1714. *Huiſſier des Ordres*; Alexandre Chevard.

Ces quatre Officiers portent la croix attachée à un ruban bleu, & pendante au col.

Anciens Officiers, auſquels le Roy a conſervé les honneurs.

Jean-Baptiſte Colbert, Marquis de Torcy, ci-devant *Chancelier*.

Jerôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, ci-devant *Prévôt Maître des céremonies.*

Nicolas le Camus, premier Préſident en la cour des Aydes de Paris, ci-devant *Prévôt Maître des céremonies.*

Antoine Crozat, Marquis du *Chaſtel*, Seigneur de Mouy de Vandeüil, &c. cy-devant *Grand Tréſorier.*

François-Michel de Verthamont, premier Préſident au Grand Conſeil, cy-devant *Greffier.*

Claude le Bas de Montargis; Marquis du Bouchet Seigneur de Vanvres, Conſeiller d'Etat, cy-devant *Greffier.*

Jean Valentin d'Eguillon, ci-devant *Huiſſier.*

Adrien Motel de Valbrun, *Idem.*

Droit du Marc d'or.

Ce droit de Marc d'or étoit un eſpece d'hommage que chaque Officier devoit au Roi avant de s'immiſcer dans l'exercice de ſon Office

Ce droit conſiſte en une certaine ſomme payable, au Roy par tous ceux qui ſont pourvûs des Offices caſuels domaniaux, héréditaires, de Juſtice, de Finance, & de Police; c'eſt ce que l'on appelloit autrefois le droit de ſerment, qui

s'évaluoit par un, ou pluſieurs Marcs d'or, ou une portion d'un Marc d'or, ſuivant le prix de la Charge; & de-là eſt venue la dénomination de ce droit.

Le Roy Henry III. le donna à l'Ordre du S. Eſprit le 7. Decembre 1582. pour parti des cent vingt mille écus d'or, qu'il lui avoit attribuez par chaque année, lors de ſa fondation. L'ordre conſentit à la réunion de ce droit au domaine & donna en même tems quittance au Roy de deux millions cinq cens trente un mille ſix cens vingt deux livres ſeize ſols, dont Sa Majeſté ſe trouvoit redevable pour pluſieurs prêts, moyennant quoi, Elle a créé quatre cens mille livres de rente annuelle au profit de l'Ordre, en lui conſervant une hypoteque ſpeciale ſur le marc d'or par Edit du mois de Janvier 1720. par le même Edit, Sa Majeſté a ſupprimé les Officiers du Marc. Par une Declaration du 18. May 1721. l'Ordre du Saint Eſprit a été remis en jouiſſance du droit de Marc d'Or, juſqu'à la concurrence des quatre cens mille livres de rente qui lui ſont dûes par le Roy, Sa Majeſté s'obligeant de payer ce qui pourroit y manquer.

Par Edit du mois de Janvier 1734. rendu en conſéquence d'un Statut du

Chapitre général de l'Ordre tenu à Verſailles le premier de ce mois, les privileges de l'Ordre ont été confirmez & les Officiers du Marc d'or ont été rétablis.

Treſoriers du Marc d'Or, en titre d'Office.

Nicolas-Auguſtin Chupin, *Tréſorier General*, ancien & Triennal *du Marc d'or.* Il eſt en exercice cette année 1735.

Eſtienne-Chriſtophe Gueffier, *Treſorier général*, alternatif & quatriennal, ci-devant *Heraut des Ordres du Roi.*

Gilles Vernier S. du Roy, *Contrôleur général* ancien & triennal.

Pierre Carrelet, *Contrôleur General, alternatif & quatriennal.*

ARTICLE II.

Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.

ON a déja dit cy-devant que cet Ordre n'étoit d'abord compoſé, que de trente-ſix Chevaliers; il fut en-

quelque façon avili par le nombre infini de perſonnes auſquelles il avoit été conferé. Louis XIV. par des Statuts du 12. Janvier 1665. en fixa le nombre à cent, dont ſix ſeroient Eccleſiaſtiques, ſix de Robe, & le ſurplus d'Epée, leſquels ſeroient tous preuve de ſervice de dix ans, & de trois degrez de Nobleſſe, c'eſt à-dire, du preſenté de ſon pere & de ſon ayeul.

L'article IX. de ces Statuts eſt conçû en ces termes : *Sa Majeſté veut qu'aucun des Confreres ne ſe puiſſe diſpenſer de porter la Croix dudit Ordre, qui ſera de la même forme & figure, plus petite de la moitié que celle du S. Eſprit, à l'exception de la Colombe qui eſt au milieu, au lieu de laquelle ſera repreſentée en émail, l'image de Saint Michel, laquelle ſera portée en écharpe, avec un ruban noir.*

Le Roy avoit permis à quelques Chevaliers de porter cette Croix attachée à la boutonniere du juſte-au-corps avec un ruban bleu d'un pouce de large : cela eſt abrogé pour ceux qui ſeront reçûs ; il a été reglé le 1. Juillet 1721. que l'article IX qui vient d'être rapporté, ſera executé.

On peut avoir recours aux Status imprimez in-4°. à l'Imprimerie Royale en 1725.

Les Chevaliers de S. Michel ſont

MESSIEURS,

1702. Samuel Bernard, Secretaire du Roy, Seigneur de Groſbois, *Doyen.*

1708. François Olivier, Seigneur du Comté de Senozan, & du Marquiſat de Roſny.

1709. Ambroiſe d'Aubenton, Sieur de Villebois, ci-devant Secretaire du Roy, près du Parlement de Rouen.

1711. François Baillon de Blampignon, ci-devant Secretaire du Roy.

1714. Pierre-Jacques de Laye, ci-devant Secretaire du Roy.

Louis-Pierre d'Hozier de Serigny, Maître des Comptes.

1717. Ceſar-Pierre Landais, Sieur de Soiſel, ci-devant Secretaire du Roy.

Lambert d'Olne, Baron de Neuville, Chevalier hereditaire du S. Empire.

1718. Jean-Rolan Malet, Seigneur de Giſy, Michery, Lamirault, &c. ci-devant Secretaire du Roy, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, Gentilhomme ordinaire de la maiſon du Roy.

1719. Philippes-Joſeph Perrotin

Jean-Jacques de Gerin, Lieutenant General de l'amirauté de Marſeille.

1725. Jean de la Mothe, Seigneur Châtelain d'Orſonville d'Eſcury, &c. Conſeiller du Roy, Intendant & Ordonateur ancien des bâtimens de Sa Majeſté & des manufactures de tapiſſeries.

1726. Louis Gueffier, Seigneur de Beauvais, de S. Ouen de Limeray, & du Vauxchantier, Conſeiller du Roy, Receveur Géneral des finances de la Généralité de Potiers, cy-devant Préſident de la Cour des Monnoyes de Paris.

19. *Janvier* 1727. Joſeph Olivier, ſieur du Clos.

Idem. Hyacinthe Rigaud.

Idem. André Perichon, Sécretaire de la ville de Lyon.

Jean-Baptiſte Taibout, Greffier de l'Hotel de la ville de Paris.

1728. Louis-François Morel, ſieur de Thoiſy.

1728. Laurent-François Provoſt Seigneur de Boiſbilly.

Pierre le Saché premier commis du Comte de S. Florentin, Captitoul à Toulouſe.

Jean Milhau, Conſeiller au Sénechal & Siege Preſidial de Monpellier, nommé le 3. Juillet 1728. reçû le 7. du

ois & Juge de l'Iſle de Cayenne.
e Laugier, Subdelegué de l'In-
Aix le 8. *Decembre* 1728.

Jean-Joſeph de Pellas, Sei-
Maillane, General des Mon-
Provence le 9. *Decembre*

d'Eſpalungue-d'Arros Seigneur
Maréchal des Logis du Regi-
Gardes Suiſſes Controlleur Ge-
maiſon des Duc & Ducheſſe

Arnoul Nolin de la Tournelle,
du Roy 26. *Septembre* 1729.
s Boucot Receveur de l'Hotel
e Paris 10. *Octobre* 1729.
Maugue, Medecin du Roy à
25. *Novembre* 1729.
s Perotin Sr. de Barmond Con-
eneral de la Marine & des
. *Decembre* 1729.
uffe, Subdelegué de l'Intendant
nce à Graſſe 25. *Janvier* 1730.
aſſon Sr. de Pliſſey Secretaire
de la grande Chancellerie 27.
0.
s Bigot, Sr. de la Motte Con-
eeneral de la Marine à Breſt
1731.
audé Sr. de la Vallette Subde-

legué de l'Intendance de Languedoc 22. Février 1732.

7. *May* 1732. Georges Godeheu l'un des directeurs de la Compagnie des Indes.

Jacques du Val, Seigneur d'Espr nil l'un des directeurs de la Comp e des Indes.

11. *May* 1732. Armand-Claude Mollet, Contrôleur des bâtimens du Roi.

15. *Septembre* 1732. René-Gabriel de Moloré, sieur de Glotigny, Président de l'Election du Mans.

15. *Mars* 1733. Louis Barbaut, député des Etats & Magistrats de Flandres.

16. *Avril* 1733. François Bailly, docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.

21. *May* 1733. Simon Gilly, député de la Province de Languedoc pour le Commerce.

11. *Octobre* Charles-Denis-Joseph-François-Xavier Belin, Conseiller au Parlement de Bezançon.

Jean de Clapiés de l'Académie Royale des Sciences, directeur Géneral des travaux de la Province de Languedoc, admis le 9. Février 1727. n'est pas encore reçû.

Il y a encore quelques Etrangers Chevaliers de S. Michel, mais qui suivant

; Statuts de 1665. ne doivent pas être compris au nombre des cent, dont l'Ordre doit être composé.

ARTICLE III

De l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis

Et ordre a été créé purement militaire par Louis XIV. au mois d'Avril 1693. l'Edit de ſa création fut regiſtré au Parlement, le 10. du même mois & an ; & par autre Edit du mois de Mars 1694. il le dota de trois cens mille livres de rente.

Mais par un troiſiéme du mois d'Avril 1719. le Roy, en confirmant la dotation de ſon prédeceſſeur, l'a augmentée de cent cinquante mille livres, en ſorte qu'elle eſt preſentement de 450000. l. par chacun an.

Ainſi le nombre des Grand-Croix, ; commandeurs & des penſionnaires, s'eſt trouvé augmenté aſſez conſiderablement, outre que quelques uns d'entr'eux reçoivent leurs penſions ſur les revenans-Bons des Invalides.

Les Grand-Croix ne peuvent être

tirez que du nombre des commandeurs, & ceux-ci du nombre des chevaliers ; le tout par le choix du Roy, ſans être obligé d'obſerver l'ordre d'ancienneté. Sa Majeſté a pourtant bien voulu s'aſtraindre par le même Edit, à ce que du nombre des penſions de 1500. livres [illegible] augmentées, il y en ait deux de [illegible] pour les deux chevaliers les plus anciens en reception, deux de 1000. liv. pour les troiſiéme & quatriéme Chevaliers, & deux de 800. liv. pour les cinquiéme & ſixieme Chevaliers plus anciens en reception, ſoit que les uns, ou les autres ſoient officiers de terre ou de mer, pourvû qu'ils n'ayent point d'autres penſions ſur l'Ordre ; car en ce cas la penſion appartiendra à celui qui ſuccedera par ſon ancienneté. Que s'il ſe trouve pluſieurs Chevaliers reçû le même jour, les plus anciens en commiſſion ou grade dans le ſervice ſeront préferez.

Le Roy en eſt chef & grand Maître ; & aprés lui le Dauphin, ou le prince heritier préſomptif de la Courronne eſt de l'ordre, où les Princes du Sang ſont auſſi admis. Les marechaux de France, l'amiral & le géneral des galeres, ſont chevaliers nez.

Enſuite ſont les Grand-Croix, les com-

, & tel nombre de chevaliers
Majeſté juge à propos d'y ad-

s doivent avoir été Officiers dans
ipes de France, ſur terre ou ſur
ſorte qu'il y ait toûjours un des
nd-Croix, quatre des comman-
& le huitiéme du nombre des che-
employez dans les Etats de pen-
ris & tirez des Officiers de Marine
leres.
être admis dans l'ordre, il faut
ofeſſion de la Réligion Catholi-
Apoſtolique & Romaine, avoir
r terre ou ſur mer en qualité
er pendant dix années, & être
ment au ſervice.
roix de l'ordre eſt émaillée de
bordée d'or, cantonnée de fleur
uſſi d'or, chargée d'un côté d'un
cuirraſſé d'or, & couvert de ſon
u Royal, tenant à ſa droite une
ne de laurier, & de la gauche
uronne d'Epines, & les clouds
aſſion en champ de gueules, la
ntourée d'une bordure d'azur ſur
e ſont ces mots en caracteres d'or
cus Magnus inſtituit 1693. ſur
côté eſt pour deviſe une épée nue
yante, la pointe paſſée dans une

couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, auſſi en champ de gueules : la bordure d'azur avec ces lettres d'or : *Bellicæ virtutis præmium.*

Les Grand-Croix, & les trois premiers Officiers de l'ordre la portent attachée à un ruban large couleur de feu, qu'ils mettent en écharpe, & ont encore une croix en broderie d'or, ſur le manteau & le-juſte au-corps.

Les commandeurs portent ſeulement le ruban couleur de feu en écharpe, avec la croix qui y eſt attachée, ſans qu'ils puiſſent porter la croix en broderie ſur le-juſte au-corps ni ſur le manteau. L'Intendant & les trois Tréſoriers de l'ordre, la portent de même, excepté qu'elle eſt pendante au col.

Les ſimples chevaliers & les autres officiers de l'ordre ont ſeulement la croix attachés ſur l'eſtomach, avec un petit ruban couleur de feu ; & ne peuvent porter le ruban en écharpe, comme les Grand-Croix & les Commandeurs.

Les chevaliers de l'ordre de S. Louis qui ont auſſi l'ordre du S. Eſprit, precedent les Grand-Croix commandeurs, & chevaliers de l'ordre de Saint Louis : mais s'ils étoient Grand'Croix, commandeurs ou penſionnaires de cet ordre, il

faut qu'ils y renoncent en entrant dans celui du S. Eſprit, & qu'ils ne portent plus que la ſimple croix de S. Louis.

Le Roy, les Princes du Sang & autres chevaliers du S. Eſprit, portent la croix de l'ordre de S. Louis, attachée par un petit ruban rouge, au bas du cordon bleu, avec la croix du S. Eſprit.

Ils ſe doivent rendre tous auprés du Roy, le jour & féte de S. Louis, pour l'accompagner à la meſſe, celebrée dans la Chapelle du Palais, où Sa Majeſté ſera, ou dans l'Egliſe de S. Louis de l'hôtel Royal des Invalides: & l'après-dînée à l'Aſſemblée génerale de l'Ordre, laquelle ſe tient ou chez le Roy, ou aux Invalides.

L'habit de céremonie de ce jour là & des autres aſſemblées génerales, eſt pour les Grand-Croix, les commandeurs, & grands officiers de velours ou de ſoye, couleur noir, doublé d'une étoffe couleur de feu avec boutons & boutonieres d'or, & le manteau de même étoffe auſſi doublé couleur de feu, l'intendant & les trois tréſoriers ſont vêtus de la même maniere, portant la croix pendante au col: les autres officiers ſont vêtus de noir doublé de rouge, avec de ſimples boutons d'or. Quant aux Chevaliers de

l'ordre de S. Louis, qui ſont en même tems Chevaliers de l'ordre du S. Eſprit, ils aſſiſtent à ces ceremonies en manteau.

Les lettres ou proviſions accordées à ceux qui ſont choiſis par le Roy pour être chevaliers de cet Ordre, ou pour monter aux places de Commandeurs ou de Grand-Croix, ſont contre-ſignées: ſçavoir, pour les officiers ſervans dans les troupes de terre, par le ſecretaire d'Etat qui a le département de la guerre, & pour les officiers de mer, par le ſécretaire d'Etat, qui a le département de la Marine & des galeres: les unes & les autres ſont ſcellées du ſceau de l'ordre, dont le chancelier & garde des ſceaux de cet ordre eſt dépoſitaire.

Le Chevalier pourvû ſe preſente devant le Roy, & s'étant mis à genoux, il jure & promet *de vivre & mourir dans la religion catholique, apoſtolique, & romaine, d'être fidele à Sa Majeſté, & de ne ſe départir jamais de l'obéiſſance qui lui eſt dûë, & à ceux qui commandent ſous ſes ordres; de garder, deffendre & ſoutenir de tout ſon pouvoir l'honneur du Roy, ſon autorité, ſes droits, & ceux de ſa couronne; envers & contre tous; de ne quitter jamais ſon ſervice, ni aller à celui d'aucun Prince*

ce Etranger, ſans la permiſſion & agré-
t par écrit de ſa Majeſté, de reveler
ce qui viendra à ſa connoiſſance con-
la perſonne du Roy & de ſon Etat; de
exactement les Statuts & Regle-
dudit Ordre, & de s'y comporter
nt, comme un bon, ſage, vertueux &
t Chevalier doit faire.

rès qu'il a prêté ce ſerment ſuivant
nule dont la lecture lui eſt faite,
ſecretaire de l'Ordre, le Roy lui don-
: olade & la croix.

ar le premier Edit de création de l'Or-
de S. Louis, le nombre des Grand-
ix étoit fixé à huit, de même que ce-
des Commandeurs de 4000. livres,
ii des Commandeurs de 3000. liv.
mis à ſeize perſonnes. Ils ont été tous
nentez par l'Edit de 1719. qui au-
nta les fonds de cet Ordre. De plus
Roy voulant décorer quelques uns
ſes principaux officiers, tant de terre
de mer, a jugé à propos d'accorder
: ; des expectatives pour les pen-
qui viendront à vaquer dans l'une
ces trois claſſes, & en attendant Sa
ſté, leur a permis d'en porter les
neurs. Il a donné à quelques autres
honneurs ſimplement, ſans expecta-

tive pour les penſions qui y ſo
chées

Il y a onze Grand-Croix, à 6c
chacun,

Douze Commandeurs à 4000.

Et Vingt-trois Commandeurs
liv.

Il y a outre cela des Chevalie
ſionnaires, les uns à 2000. liv. l
à 1500. à 1000. & à 800. liv.
il y en a qui ont des penſions ſu
valides, depuis 700. liv. juſqu'à 2
mais on ne peut donner la liſte ni
ni des autres, parce que quelque d
qu'on ait fait pour l'avoir exacte
pu y parvenir.

On ne peut pas non plus donn
de tous les Chevaliers de S. L
volume entier y ſuffiroit à peine
ayant preſentement plus de quatr
outre qu'il ſeroit preſque impoſ
ſçavoir au vrai ſi ceux qui ont q
ſervice, ou qui ſe ſont retirez dans
vinces, ſont morts ou vivans.

Le Roy, par ſon Edit du mo
vril 1719. voulant donner un n
luſtre à cet Ordre, & pourvoir
miniſtration, conſervation & main
droits & biens qui lui appartienne
& érigea en titre d'offices formez t

ier & garde des ſceaux dudit Ordre, un *and Prévôt & Maîtres de ceremonies*, *Secretaire-Greffier*, leur accordant à in le titre & honneur de *Grand Croix*, . . *endant* de l'Ordre, trois *Tréſoriers aux* qui exercent par année, & don- à ces quatre officiers la qualité de *Con-* l *du Roy en ſes conſeils*; trois *Con-* deſdits Tréſoriers; un *Aumonier*; *Receveur particulier & Agent des es de* l'Ordre; un *garde des archives*, deux *Heraults d'armes*.

Et par arrêt du Conſeil d'Etat du 25. nvier 1729. Sa Majeſté a ordonné que onſeil pour l'adminiſtration *des affaires l'Ordre de S. Louis & la reddition des es des Treſoriers generaux ſera com- é du Chancelier garde des ſceaux dudit dre chez lequel le conſeil s'aſſemblera*, *Grands-Croix, deux Commandeurs*, *Chevaliers militaires de terre & de* , *e Sa Majeſté nommera tous les du grand Prevôt, Maître des Cere- ies, du Secretaire-Greffier, de l'Inten- & des Treſoriers generaux; veut Sa ieſté que les grand-Croix, Commandeurs C valiers militaires de terre & de mer n nt leur ſceance à la droite du Chan- ſuivant leur rang, l'ordre & la date leurs proviſions, & les Officiers dudit*

Ordre à la gauche, & que le garde des Archives tienne la plume dans ledit conſeil, aux deliberations duquel, tous ceux, qui y auront aſſiſté, ſigneront ſuivant l'ordre de leur ſéance.

Sa Majeſté, en reglant les appointemens de ces Officiers & leurs fonctions attribua aux trois premiers les mêmes privileges, exemptions, rang & ſéance dans les cérémonies de l'Ordre de ſaint Louis, dont joüiſſent les grands Officiers du S. Eſprit : à l'Intendant & aux Tréſoriers pour eux ſeulement tous les privileges dont joüiſſent les Officiers & Secretaires de la grande Chancellerie; & aux autres Officiers le titre *d'Ecuyer* & les mêmes privileges & exemptions dont joüiſſent les commenſaux de ſa maiſon même l'exemption de tailles & de franc-fiefs.

Officiers de l'Ordre de S. Louis.

Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux, 4000. *liv.*

M. Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenſon, Conſeiller d'Etat, Chancelier Garde des Sceaux, Surintendant des maiſon & finances de feu M. le Duc d'Orleans, ci-devant Maître des Requêtes, & Lieutenant general de police, &

ntendant de Touraine.
nort de Marc-René de Voyer
, marquis d'Argenſon, Gar-
ix de France, arrivée le 6.
& premier poſſeſſeur de cet-
le paſſa à ſon fils aîné René-
yer de Paulmy, marquis d'Ar-
nſeiller d'Etat, cy devant In-
Maubeuge, qui s'en demit en
n frere puîné, & le Roi lui en
honneurs.
oix, grand Prévôt & maître
es, 4000. *liv.*
cques Bernard Me. des Requê-
tendant de la maiſon de la
roix, Secretaire general &
o. liv.
. Louis Baſile Bernage, Sr. de
Maître des Requêtes, Inten-
guedoc.
, Conſeiller du Roy en ſes Con-
ndeur de l'Ordre, 4000. liv.
iens & 2300. liv. pour ſes
tais.
Darras.
ôriers generaux, Conſeillers du
ſeils, commandeurs de l'Ordre
0. liv. d'appointemens, & 3000.
ui eſt en exercice, pour ſes

commis, frais de regiſtres & autres dépenſes.

M. Joſeph Durey de Sauroy, tréſorier général de l'Extraordinaire des guerres.

M. Gerard Michel de la Jonchere ci-devant tréſorier général de l'extraordinaire des guerres.

M. N... Mouſle de la Thuillerie, tréſorier général de la marine.

Tous ces Officiers prêtent ſerment pour ces charges entre les mains du Roy. L'Intendant, les Treſoriers & autres Officiers ci-après prêtent ſerment entre les mains du Chancelier de l'Ordre.

Trois *Controleurs* deſdits tréſoriers, chacun 1600. livres d'appointemens, & 600. liv. pour celui qui eſt en exercice.

M. Philippes Freſnier, premier valet de garderobe de feu M. le Duc d'Orleans.

M. N... Surgis.

M. N... Kerdrain.

Aumonier de l'Ordre de Saint Louis, 1600. liv & 200. liv pour l'entretien des ornemens & autres frais.

Receveur particulier & Agent des affaires de l'Ordre, 1600. liv. & 1000. liv. pour ſes frais.

Garde des Archives, 1600. l. & 900.

tant pour la Cire des proviſions
es frais.
Jean-François le Vaſſeur, ci-dévant
s premiers commis du Secretaire
de la guerre.
Heraults d'armes, chacun 800.
& 200. liv. à chacun pour leurs

L. Ponce Coche, premier Valet de
de feu M. le duc d'Orleans, &
Blavet du Marais, huiſſier du ca-
feu ſon Alteſſe Royale.
: M. Berte.
uſſeur M. Corbon.
Officiers portent la Croix de l'Or-
la même maniere que les Cheva-
1 même Ordre.

CHAPITRE IV.

Chevalier de la Toiſon d'Or.

CEt Ordre fut fondé par Philippes, ſurnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, Prince du Sang de France, l'an 1429. Il eſt tombé dans la maiſon d'Autriche par Marie, heritiere de Bourgogne, par où les Roys d'Eſpagne ſont devenus chefs & ſouverains de cet Ordre.

Le Collier que portent les Chevaliers de la Toiſon d'or dans les jours de Cérémonies, eſt compoſé de fuſils d'or entrelaſſez en forme de B, qui ſignifie Bourgogne, & de pierres à fuſil étincellantes de rais & de flâmes, avec cette deviſe, *Ante ferit, quam flamma micet.* Au bas de ce collier, eſt une Toiſon d'or, ſemblable à celle de Colchos, pendante ſur l'eſtomach, & cette deviſe, *Pretium non vile laborum.* Dans les jours ordinaires, les Chevaliers portent cette Toiſon bout d'un large ruban rouge attaché col.

Le Roy d'Eſpagne Philipe V. depui

vation au Trône, avoit donné la
d'or à pluſieurs Princes & Seigneurs
is, qui l'ont reçû avec la permiſſion
7. Voici ceux qui reſtent vivans.

MESSIEURS.

4. M. le Prince de Chimay.
1. Le Maréchal Duc de Noailles.
4. Le Comte de Toulouſe, Prin-
timé.
1. Le Marquis de Beaufremont,
al des Camps & armées du Roy.
1. De Montmorency, Prince de
, Grand d'Eſpagne, Lieutenant
des armées du Roy.
2. Le Marquis d'Arpajon, Lieu-
Géneral des armées du Roy, Gou-
de Berry.
3. Le Marquis de Brancas, Che-
les Ordres du Roy.
5. Le Duc de Sully, Pair de

5. Le Maréchal d'Asfeld.
1. Andrault de Langeron, Mar-
Maulevrier, Lieutenant Géne-
armées du Roy, cy-devant Am-
ſadeur en Eſpagne.
1. Philippes-Charles de S. Simon,

Duc de Ruffec, Pair de France.

1721. Le Marquis de la Fare Laugere, l'un des Lieutenans Géneraux de la Province de Languedoc.

27. *Juin* 1724. M. le Duc d'Orleans.

Idem. M. le Duc de Bourbon.

1734. M. le Maréchal de Coigny.

CHAPITRE V.

De l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de Saint Lazare de Jeruſalem.

L'Ordre de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, inſtitué par le Roy Henry IV. fut confirmé par deux Bulles du Pape Paul V. l'une du 16. Février 1608. l'autre du 26. du même mois & an; en conſequence de quoi ce Monarque, par ſes Lettres Patentes données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'office de Grand Maître de l'Ordre de

zare, avec toutes ſes Commande-
Prieurés & Benefices à celui qu'il
it d'inſtituer.

:t Ordre de *S. Lazare de Jeruſalem*,
le plus ancien. Ses premieres fonc-
avoient été d'exercer la charité
:s les pauvres Lépreux dans des hô-
qui leur étoient deſtinez. Dans
te, une partie des membres de cet
ayant pris les armes pour le ſe-
des Princes qui conquirent la Ter-
nte & des Pelerins, ils prirent le
Chevalier, mais pour cela ils n'a-
nnerent point l'Hoſpitalité, ils re-
ient même des Lepreux parmi eux.

Louis ayant ramené en France ce
reſtoit des Chevaliers de l'Ordre de
zare de Jeruſalem, l'an 1253. il les
en poſſeſſion de pluſieurs maiſons,
manderies & Hôpitaux; & leur ac-
de grands privileges. Ce fut alors
établirent le chef lieu de leur Or-
à Commanderie de Boigny, près
ans, maiſon qui leur avoit été don-
, avec celle de S. Lazare prés Paris,
le Roy Louis VII. en 1154. & leur
rieur General prit le titre de Grand-
tre de l'Ordre de Saint Lazare, tant
que de delà les Mers: les Rois ſucceſ-

Duc de Ruffec, Pair de France.

1721. Le Marquis de la Fare Laugere, l'un des Lieutenans Géneraux de la Province de Languedoc.

27. *Juin* 1724. M. le Duc d'Orleans.

Idem. M. le Duc de Bourbon.

1734. M. le Maréchal de Coigny.

CHAPITRE V.

De l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de Saint Lazare de Jeruſalem.

L'Ordre de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, inſtitué par le Roy Henry IV. fut confirmé par deux Bulles du Pape Paul V. l'une du 16. Février 1608. l'autre du 26. du même mois & an; en conſequence de quoi ce Monarque, par ſes Lettres Patentes données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'office de Grand Maître de l'Ordre de

azare, avec toutes ſes Commande-
, Prieurés & Benefices à celui qu'il
oit d'inſtituer.
Cet Ordre de *S. Lazare de Jeruſalem*,
t le plus ancien. Ses premieres fonc-
s avoient été d'exercer la charité
ers les pauvres Lépreux dans des hô-
ux qui leur étoient deſtinez. Dans
l , une partie des membres de cet
: ayant pris les armes pour le ſe-
des Princes qui conquirent la Ter-
ıte & des Pelerins, ils prirent le
de *Chevalier*, mais pour cela ils n'a-
donnerent point l'Hoſpitalité, ils re-
oient même des Lepreux parmi eux.
. Louis ayant ramené en France ce
reſtoit des Chevaliers de l'Ordre de
azare de Jeruſalem, l'an 1253. il les
: en poſſeſſion de pluſieurs maiſons,
mmanderies & Hôpitaux; & leur ac-
da de grands privileges. Ce fut alors
ils établirent le chef lieu de leur Or-
: à la Commanderie de Boigny, près
leans, maiſon qui leur avoit été don-
:, avec celle de S. Lazare près Paris,
le Roy Louis VII. en 1154. & leur
ır General prit le titre de Grand-
re de l'Ordre de Saint Lazare, tant
à que de delà les Mers: les Rois ſucceſ-

ſeurs de S. Louis, ſouverains protecteurs de cet Ordre, en ont toujours nommé le Grand Maître qu'ils ont choiſis parmi les Chevaliers de l'Ordre.

Innocent VIII. entreprit de ſupprimer l'Ordre de S. Lazare, & d'en unir tous les biens à celui de S. Jean de Jeruſalem; il rendit pour cela une Bulle en 1490. mais elle ne fut point reçûe en France, où il y eut toûjours un Grand-Maître de l'ordre de S. Lazare, & même les Chevaliers de Saint Jean ayant voulu s'emparer d'une de leur Commanderies, il intervint un Arrêt en 1547. qui les débouta de cette prétention, & qui maintint les Chevaliers de S. Lazare dans leur poſſeſſion.

Leon X. rétablit cet Ordre en Italie; & Pie IV. par ſa Bulle de l'an 1565. en renouvella tous les privileges, & lui en accorda de nouveaux. Il y établit même un Grand Maître, qui prétendit exercer ſa juriſdiction ſur tous les Chevaliers de l'Ordre, en quelque partie du monde qu'ils fuſſent, quoiqu'il y en eut un en France qui avoit la même prétention avec beaucoup plus de juſtice, puiſqu'il étoit en poſſeſſion du chef lieu de tout l'Ordre: mais après la mort de ce Grand Maître d'Italie arrivée en 1572.

ire XIII. unit l'Ordre de S. Laza-
:elui de S. Maurice, avec les biens
toient ſituez dans ſes Etats, & en
da la Grande Maîtriſe au Duc de
e. Le Grand Maître de France,
il fut Italien, (il ſe nommoit
ois Salviati, & étoit parvenu à
dignité, par la faveur de Catheri-
: Medicis,) fit ſes proteſtations
: la Bulle du Pape, & ſes oppoſi-
à la qualité que le Duc de Savoye
it de Grand Maître de l'Ordre de
zare. Il tint un Chapitre General à
y en 1578. & ſes Chevaliers ſe
intrent toujours dans la poſſeſſion
Commanderies qu'ils avoient en
:e.
:l étoit l'état de cet Ordre, lorſque
i IV. lui unit celui de Notre-Da-
u Mont-Carmel, qu'il venoit d'inſ-
:, & auquel il donna pour Grand-
re, Philbert de Nereſtang, (qui
t depuis quatre ans de celui de S.
re) Gentilhomme de ſa Chambre, &
re de Camp d'un Regiment d'Infan-
. Claude, Marquis de Nereſtang,
fils lui ſucceda, ayant été reçû en
ivance, dès l'an 1612. & il eut
t ſucceſſeurs ſes deux fils Charles en
9. & Charles Achilles de Nereſ-

tang, pourvû en 1645. fut confirmé dans cette charge par une Bulle d'Innocent X.

Le Roy Louis XIV. confirma encore l'inſtitution de cet Ordre au mois d'Avril 1664. & le Cardinal de Vendôme étant Légat *à Latere* du Pape Clement IX. donna une Bulle l'an 1668. pour l'union de ces deux Ordres, & confirma tous les privileges qui avoient été accordez à celui de S. Lazare par les Papes Pie IV. & Pie V. Le même Roy donna encore en 1670. un Edit trés-favorable à cet Ordre, & le Marquis de Nereſtang, le cinquiéme de ſa maiſon qui s'étoit vû ſucceſſivement Grand-Maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem, depuis Philbert ſon biſayeul, s'étant démis de cette charge au commencement de l'année 1673. le Marquis de Louvois en fut établi Vicaire General, par Lettres Patentes du 4. Février de la même année.

Ce fut ſous ſon adminiſtration que ſe firent de grandes réunions à cet Ordre, en conſequence dequoi l'on y établit cinq Grands Prieurez; mais aprés ſa mort arrivée le 16. Juillet 1691. ces differentes réunions furent ſupprimées pour

t, par Edit du mois de Mars
ui revoqua celui de 1672. &
nomma des Commiſſaires pour
biens qui devoient demeurer
, & ceux qui en devoient être

nois de Decembre ſuivant, Sa
nomma le Marquis de Dangeau,
Maître de cet Ordre, & il en
ment de fidelité entre ſes mains
ecembre 1695. Il releva la gloi-
Ordre, en multiplia beaucoup
aliers, & leur donna des habits
monies, dont on peut voir la
on dans *l'Hiſtoire des Ordres Mo-*
, *Religieux & Militaires* du P.
Religieux Penitent, *Tome I. pag.*
à la fin du *Tome III.*
habillemens inventez par ce
Maître ont été ſupprimez en 1721.
rince ſon ſucceſſeur a ordonné
les Cérémonies, les Chevaliers
it en habit ordinaire & Man-
urt de damas noir, ayant la Gran-
x en broderie d'or, ſur le Man-
e la petite brodée de même ſur
& de plus un Grand ruban de
née-amarante auquel la Croix
hée, pendante au coû. Cette Croix
à huit rais, d'un côté émaillée

d'amarante avec l'image de la Vierge au milieu, & de l'autre émaillée de verd avec l'image de Saint Lazare au milieu. Chaque Rayon eſt pometé d'or, & il y a une fleur de lys d'or dans chacun des angles de la Croix. Les ſervans d'armes ne portent jamais qu'une Medaille aux mêmes émaux attachée par une chaîne, ſans ruban, à une des boutonnieres de leur habit. Par Edit du mois d'Avril 1722. regiſtré au Grand Conſeil, le 21. du même mois, le Roy, en confirmant de nouveau cet Ordre dans tous ſes biens, privileges, &c. y a uni & incorporé l'Hôpital & l'Egliſe de S. Jacques de Paris, avec l'entiere adminiſtration & jouiſſance perpetuelle & irrevocable des biens de cet Hôpital & Egliſe, circonſtances & dépendances, & tous autres droits utiles & honorifiques, joints & attachez à cette adminiſtration: Sa Majeſté voulant que la pleine & libre collation des benefices de ladite Egliſe ſoit au Grand Maître deſdits Ordres, à la reſerve de la dignité de Tréſorier, à laquelle il nommera ſeulement, mais dont l'inſtitution appartiendra à l'Archevêque de Paris.

Pour être reçû dans cet Ordre, il faut faire preuve de Nobleſſe de quatre de

t-à-dire, depuis ſon biſayeul
ent, le Grand Maître diſpen-
ant quelque fois de la rigueur
euves, pour ceux qui avoient
ſervices conſiderables au Roy
dre, & ceux qui étoient ainſi
ient cenſez, *Chevaliers de Gra-*

Duc d'Orleans n'a pas vou-
preſent accorder de pareille
Ceux du Clergé qui peuvent
ves ſont nommez *Chevaliers*
ues ; & les autres n'ont que
Chapelains. Ceux-ci, ainſi que
s, ne ſont obligez qu'à faire
ſont de bonne & honnête fa-

evaliers, tant Eccleſiaſtiques
payent pour leur paſſage ou
s l'Ordre la ſomme de 1000.
s Chapelains & Servans 500.

s principaux privileges accor-
dre de S. Lazare, par la Bulle
. en 1565. eſt que le Grand-
les Chevaliers Laics peuvent
, & avoir une ou pluſieurs
nnuelles ſur toutes ſortes de
quoique mariez, même bi-
ais non trigames, juſqu'à la
560. ducats d'or de la Cham-

bre Apoſtolique, & le Grand Maître juſqu'à celle de 1500. ducats. Paul V. accorda un privilege pareil à l'ordre N. D. du Mont Carmel, par ſa de 1608. ainſi les deux Ordres étant unis & n'en compoſant qu'un ſeul, le Grand-Maître peut avoir, en vertu ces deux Bulles des penſions, juſqu'à ſomme de 3000. ducats, moitié me Grand-Maître de S. Lazare, comme Grand-Maître de N. D. du Carmel; & celles des Chevaliers vent monter juſqu'à 1000. ducats, les ſervans en peuvent avoir juſqu'à 500. ducats, le tout ſur des benefices. Le eat d'or eſt communement évalué à viron ſix livres de la monnoye de F ce.

Les vœux que fait un Chev de ſa profeſſion, conſiſtent à pr d'obſerver toute ſa vie les comm mens de Dieu & de l'Egliſe: de ſervir d'un grand zele à la défenſe de la Foy, l'orſqu'il lui ſera commandé par les ſuperieurs, d'exercer la charité & les œuvres de miſericorde, & particulierement envers les Lepreux, ſelon ſon pouvoir: de garder au Roy une inviolable fidelité & au Grand-Maître; de rendre à celui-ci une parfaite obéiſſance, & de garder

ſa vie la chaſteté libre ou conjuga-
'eſt un Etranger, qui n'eſt pas ſu-
oy, il ne promet la fidelité qu'au
M re.
a des Chevaliers qui ſont qualifiez
leurs Fondateurs, parce qu'ils
mé une ſomme pour fonder une
derie. Ces ſommes n'étoient pas
ſi fortes. Depuis la moindre a
de 12000. livres, dont le fon-
reçoit la rente pendant ſa vie au
courant. Les autres fondations
20000. liv. & le fondateur a la
: d'y nommer un ſucceſſeur en ſa
anderie, agréable à l'Ordre, ou de
0. livres, & la fondation eſt gra-
& perpetuelle pour le fondateur &
ndans en ligne directe.
les Chevaliers n'ont dans l'or-
le titre de *Frere*; mais dans les
qu'ils ſont, ou qu'ils paſſent hors
dre, ils ſont qualifiez *Meſſire*.
teleſiaſtiques Prêtres, quoi qu'ils
point fait de preuves, ont auſſi
titre; à plus forte raiſon, ceux
: fait ces preuves. Les Servans
pas même le titre de *Frere*, à moins
ir grace ſpeciale, & pour des rai-
: grande importance, on n'en ad-
quelqu'un dans le Corps des Che-

valiers. En ce cas pourtant il y tient toute ſa vie le dernier rang, même après ceux qui ſont reçûs depuis ſon admiſſion.

LE ROY, SOUVERAIN CHEF PROTECTEUR ET FONDATEUR.

Grand Maître & Chef General des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem, tant deçà que delà les Mers.

M. LOUIS D'ORLEANS, duc d'Orleans, de Chartres, &c. Prince du Sang & premier Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur du [illegible] phiné, nommé par le Roy, Grand M[illegible]tre des Ordres de Notre-Dame du M[illegible] Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem, Lettres du 12. Septembre 1720. ſur [illegible] il a obtenu des Bulles du Pape C[illegible]ent XI. & a prêté ſerment entre les m[illegible] de Sa Majeſté, le 23. Février 1721.

Chevaliers Laics.

MESSIEURS,

. René Crizante le Clerc, Baron
é, *Doyen.*
is Huguet de Semonville, *Com-*
ſous doyen.
N... Mauldes.
. Pierre Varrin de Senneville.
dre Vautier, comte de Moyen-

le Rouer, Marquis de Ville-

François-Annibal de Bethune.
François-Paul le Hardy, Mar-
Trouſſe.
s-Pierre Feydeau de Courcel-

s-Philippes Doneau de Viſé.
Joſeph Deſguet de Bauche.
emi de Tiſſeuil-Danvaux.
Chriſtophe de Coutance de la

d des Iſles du Vigier.
-Louis Daquin de la Selle.
Pierre de Fourniere de Loiſon-

le Vaſſignac d'Imecourt.

Jacques Paul de Bar, Seigneur
renlure.

Louis Bontems, premier V
Chambre du Roy, Gouverneur d
leries, & Capitaine des Chasses de la
ne du Louvre, *Commandeur, Pr*
Maître des Céremonies de l'Ordr

René Joachim de Chesnedé.

Jacob, comte du Quesne.

1697. Ferdinand le Vaillant d
dripont.

Hervieux du Hamel de Forgevi

Claude de Thiard, comte de Bi

Ordres du Roy, de la Toiſon
Commandeur de l'Ordre de S.

- Nicolas de Montmorency de
ɔrun, Maréchal de Camp.
Hebert de la Pleigniere.
ɨ. Jacques Fautereau.
ɨ le Roy de Noirfontaine.
ɛ Beaudet de Beaumond.
ne Amplement de la Creſſonniere.
ɜ-Claude le Normant de Beau-

ne Argout de Laval.
n le Seigneur.
. Etienne du Buat.
-Nicolas Couſtelier, comte de

ois, comte de Granouski.
-Jean, Marquis de Caſtelane.
rt-Vincent de Malleville, Mar-
Panneville.
ɔ-Antoine-Gabriel Chevreau.
el-André de Boſſernd, Baron de
ɨ.
ɔois de Potignac de Montbriſon,
ɔ, Jean de Reblais de Joignac.
nt Belot.
ges Herardin.
-Paul Cohon de Montibaut,
les-Ignace le Tenneur.

1710. Joſeph, comte d Aver
Jean-Baptiſte Heurtault de M
Commandeur.
Antoine de Fenis de Margoue
1711. Jacques-Joſeph Huet de
pierre, *Commandeur.*
Yves-Jean-Baptiſte Cheſvays d
lay.
Gabriel-Charles Bory, *Com*
Pierre Pitoys de Quincize : C
deur.
Nicolas Olivier, C *mandeur.*
Meſme ucher *Com deur*

iſte-François des Courtils de

Jean-François Sonnier de Rol-
ıandeur.
de Richouft, *Prieur Comman-*

de Papus de la Caſſagnieres.
Ange Poli Agoſtini.
ıe-François de Fuentes y del
Commandeur.
tiſte de Fuentes y del Caſtil-
ndeur.
is de Camus d'Artofontaine,
leur.
Scipion Roſe de S. Romain.
s de Vandeneſſe de Mauron,
leur.
s de Montmorency.
François-JoachimMolard Dieu-
lu Pleſſis.
m du Mirail.
and Guillier.
m Deſcartes, *Commandeur.*
Lancelot de la Lanne.
nique-Antoine Lucci.
François, de Brion, *Commandeur.*
Louis Ruſtaing de S. Jorry,
ur.
Charles le Franc de la Haye-Bo-
/al-David.

Louis-Samuel Marquis de Goulaine.

Charles-Aymé, comte de la Verne.

Paul-Annet d'Eſcorailles, Seigneur de Salers.

1715. Etienne Padery

Louis-François du Bouchet de Sourches.

Hardouin de Gaufreteau, baron de Puynormand, Lieutenant General des armées du Roy.

1716. François-Paul de la Croix-Chevrieres de Saint Vallier.

Pierre-Emé de Guiffrey Monteynard de Marcieu.

Jean-Pierre de Monliart, Marquis de Rumont.

Joachim-Louis de Retz de Breſſerolles.

Jean-Baptiſte Boſc, *commandeur Chancelier & Garde des Sceaux de l'Ordre.*

Theodore-Jean, baron de Waha.

Louis Henri Guy de Valory.

Jean-Baptiſte de Beauregard.

Jean-Baptiſte de Joanne de la Carre de Saumery.

Louis-Alexandre, Marquis de Polignac.

Sicaire-Antoine-Armand-Auguſte d'Aydie, comte de Rions.

Gaſpard de Sabran, comte de Forcalquier.

Pierre la Combe de Monteil.
Pierre du Mans de Verclé *comman-*

Hyppolite, comte de Bethune.
Claude de Ceberet.
Jean-Jacques Frichot des Friches de doré.
Etienne de Trèſt Gofridy.
Charles-François Lagau, *commandeur.*
Jean Vidaud, comte du Dognon.
n-Jacques Regnauld, comte de , *commandeur.*
el-Gabriel-Raphaël, baron de uvais.
çois-Robert de Cuiſſotte de S. ix.
ert-François de Rivoire, comte is.
çois-Charles Huguet de Semon-

Auguſte-Henri Surin de Tillecourt de onville, *de minorité.*
Gabriel Thibault de la Carte.
Guillaume Thonier, ci-devant Capi-e de Cavalerie.
Henry-Joſeph-Hyacinthe Baron le nd.
Louis-François de Verton.
Gabriel-François de Kermoyſan.
Pierre Picaud de Quehon

Daniel Obryen.

Alexandre du Grou de Chuines.

François-Jerôme, Comte de Marqueze.

Charles-Nicolas de Monrliard de Rumont.

Jean-Baptiſte Guynn, *Irlandois.*

Jean-François Ranchin de Montaran, *de minorité.*

Pierre-Antoine Parat.

Jacques Tarade.

François de Monbel de Champeron.

Matthieu-François Tiraqueau, *commandeur.*

Jacques Vauquelin de la Lande.

Ferdinand Heſpel de la Vallée.

Gilbert-François Alexandre, *commandeur-fondateur.*

Alexandre-Joſeph de Montmorency.

François-Antoine, Marquis de Simiane.

Jean de Rigaud de Vaudreuil,

Louis Clerialdus d'Ambly.

1717. Louis Jorel de la Louiſiere.

Louis-Auguſte, Marquis de Ruzé.

Antoine Chambon de Marcillac.

Charles-Pierre Roullin de Launay, *de minorité.*

Philippes-Antoine de Rigaud de Vaudreuil.

Nicolas Marcellot, *commandeur.*
Antoine Florent Marquis de Maſpault.
Antoine-Thomas le Sec de S. Martin, *eur.*
Sebaſtien-Emmanuel des Ruës, comde Sommerive, *commandeur.*
Jean-Charles de Coupigny.
Charles Martian le Meneuſt-du Chaſlier-Brequigny.
Etienne-Charles Noblet Marquis de nenelette.
Antoine le Maigne.
Jacques du Claux de la Rochette.
André de Colnenil, *commandeur.*
Buſile-Hyacinthe-Touſſaint de Brancomte de Cereſte.
Louis de Caſtel, Marquis de S. Pier-

Charles-Gilles Hynet du Hautmenil,
Jean-Pierre Chauvel de la Martiniere
Jacques-Charles Galland.
Jean-Auguſte, Marquis de Rouvroy.
François-Ignace Limozon.
Charles Boitault des Joncheres.
Jean-Gabriel de la Porte du Theil.
Pierre Saulger de S. Maurice.
Ceſar-Michel Hereau de Champſaux.
Jacques Chotel de Monroy, *commanr.*

Antoine-François de Paule de la Loëre, *commandeur*, en ſurvivance du precedent, & Chevalier *de minorite*.

François de Laſtic de S. Jal.

Dom-Michel de Vandine-Salgado.

Dom Louis Cayetano de Montenegro.

Dom-Franciſco Pacheco Portocarrero, *Prieur commanaeur*.

1718. François de Sollis.

Laurent de Villy de S. Varin.

Louis le Mercier de Maiſoncelles.

Louis-Philippe Racine-d'Ormoy, *commandeur*.

François de Brémond.

François-Hardouin de Fournel de Tayac.

Jean le Jau.

Jacques de Chanrenault.

Thomas-Claude Chapellain de Fortenailles.

François-Marie de la Marck.

François Durand.

Antoine-Hercules de Michaut de Fquerolles.

François de Bernard de la Carbeniere.

Jean-Marie des François de Sauz—

François-Louis Marquis de Rochefo—

Claude-François, comte de Lanne—

Adrien-François Joſeph de Lannoy—

Claude Viard de Villebazin.

Nicolas-Joachim Deſcartes.

Etienne Proſt de Grange Blanche.

Alexandre de Saluces, comte de Lur.

Gabriel Delpuech de la Baſtide.

Chreſtien-Adolphe-Leopol de Boſnd de Schivern.

1719. André-Romain Thomé de magny.

- François-Charles de la Haye Dubene de Monbaud.

Charles-Marie de la Condamine.

Alexandre le Vaillant de Dammerie.

François-Pierre de Delay de la Gar-, *de minorité*, *Commandeur*.

Guillaume de Seguret de Luſſan, *commandeur*.

Louis-Henry Dorieu.

François-Charles de Ganeau *commandeur*.

Philippes-Jacques de Boyer de S. Georges.

Chriſtophe Maunier.

Jean-François de Thebaut de Boiſnorel.

René le Vaillant.

Philippe Lagau.

Aymé-Marie Gontier, baron d'Auvilars.

Henry-Guillaume Cieſpet de la Roche du Mas.

Antoine-François de Paule de la I re, *commandeur*, en ſurvivance du cedent, & Chevalier *de minorite*.

François de Laſtic de S. Jal.

Dom-Michel de Vandine-Salgado.

Dom Louis Cayetano de Montene

Dom-Franciſco Pacheco Portocar *Prieur commandeur*.

1718. François de Sollis.

Laurent de Villy de S. Varin.

Louis le Mercier de Maiſoncelles.

Louis-Philippe Racine-d'Ormoy, *mandeur*.

François de Brémond.

François-Hardouin de Fournel d Tayac.

Jean le Jan.

Jacques de Chanrenault.

Thomas-Claude Chapellain de Fo tenailles.

François-Marie de la Marck.

François Durand.

Antoine-Hercules de Michaut de Fe querolles.

François de Bernard de la Carbo niere.

Jean-Marie des François de Sauz

François-Louis Marquis de Rochefc

Claude-François, comte de Lann

Adrien-François Joſeph de Lannoy

ıry de Flory de Verſalieux.
:-François Petit de Paſſy, *de*

ıer-Pierre-Ceſar de Muſſet.
Dominique de Mouchet.
de Corn de Queyſſac.
ph-Guillaume Marquis d'Herbou-

ıe Mazieres.
ıis-Jerôme de l'Égliſe.
ıçois du Moulin.
- Jacques Baudelot de Quin-

Paul le Marinier, Marquis de

les - Paul de Leſcoux de S. Bo-

ı-Gabriel Richer de Previlliers.
ıis Heurtault du Mée.
ı-René Couvey de la Touche.
ıis-Robert de Radiolles.
ıre de Beaulieu de la Geſſe.
ıt-André Daverdoing, *de minorité.*
ıçois de Bernes de Baudretun.
ı-Bernard Rouſſeau.
ınne Marie Guillem de Lanrun.
les-Bernard de Canonville, com-
Kaffetot.
ɔtiel-Henry Foucher, Marquis de
, *de minorité.*

Louis-François d'Iſarn de Mon Villefort.

Chriſtophe de Tanouarn du Bardoul.

1721. *par S. A. S. M. le Duc leans.* Adrien le Roy de Marn Gentilhomme de la Chambre de Duc d'Orleans, *commandeur.*

Charles Rouſſel de Tilly, Gent me de la Chambre de M. le Duc leans.

Richard-Corneille Compiegne de Puſſay.

Jeremie Dean.

Louis-Robert Mallet de C Marquis de Valſemé.

Pierre Sevin de Quincy du

Benigne-Jerôme du Trouſſet c court.

Aniello Pitera, comte de Mari de Vico, Napolitain.

François Pitera, comte de M

Charles, comte de Stenbock dois.

Claude-Alain le Barbier, com Leſcouete.

Bernard de Monſa de Toulo Lautrec.

Louis de Brancyon, comte de gent.

t, Marquis de Beauvau-d'Eſ-
, *commandeur.*
i-Jacques Hector de Fretat de
ux.
ɔe-Henry-Anne de Saint Ger-
ɔeigneur de la Balaine, *de mino-*

l-François de Kermenguy.
François de Foucques, Sieur
Pillette, Lamaré, &c. *de mino-*

les-Armand de Tiercelin, Mar-
le Saveuſe.
Louis Tardy de Montravel.
ı-César de Combaut d'Auteuil.
Frederic Dorival.
us-Joſeph de Laurens comte d'Am-

ıcent Manachy, de l'iſle de Chio.
n Quarré, Sr. de Mypont, de Mer-
, d'Eſtroyes & de Livron.
ques-Etienne de Grouches de Che-
minorité.
ɔriel-Baptiſte du Pac de Badens.
ques-Claude-César de Murat,
iis de Caſtelnau.
iis Neyret de la Ravoye.
ıé-Charles-François de Guerouſt
Gohiere.
iis-Joſeph de Francine.

Claude - Touſſaints Marot, c
la Garraye *Commandeur & Gr*
pitalier en Bretagne.

Louis - Philippe - Eſprit - Ju
Rochechouart.

1722. Olivier de Kermel.

Jean - Baptiſte la Fiteau de la I

Pierre - François Sappia Bo
Genois.

Jean-François Geraldin.

Pierre-Gaſpard, Marquis de C
de Gallerande, Chevalier des C

nit François de Luillier-de Pre-
: la Vignole.
ɔois Hervé de la Boiſſiere.
ı le Borgne - de Coëtivy.
ıce de Bertrand du Mey.
es-François des Prez de Bebec,
commandeur.
de Katuel de Mercy *comman-*

Martial de la Mouſſaye de la
ɛrif.
ry de Segur.
uy de Benyo, *Hongrois.*
hriſtophe-Ignace de la Tour S. Vi-
Marquis de Choiſinet.
ançois de Guenand de Vitrey.
ıcques Louis Robin de la Roche.
ançois de Durat de Ludaix.
an Henry Siver de l'Eſperance, Ba-
Saint Empire.
hieu-Pierre d'Armagnac.
ques-Ignace de la Touche.
neſt Louis de Mortaigne.
ıanuel de Guibal.
obert de Menou de Nerbonne.
homas, comte de Chabannes.
ɔuis, comte de Loras.
ı s de Vauborel.
ɔ - Auguſte Sire, Chevalier de
ɛ.

Jean-Laurent de Bars de la Gazaille *Prieur commandeur.*

René-Gilbert des Vaulx, marquis de Levaré.

Barthelemy de Loubat-Carles.

Jean-Baptiſte-François de Coetlosquet.

Louis-Hugues de la Porte, *de minorité.*

Bernardin de Viſſec de la Tude de Fontés.

Louis de Mailly, comte de Rubempré.

Antoine Laîné de Parvilly.

Claude-Touſſaints Marot, comte de la Garraye *Commandeur & Grand Hoſpitalier en Bretagne.*

Louis-Philippe-Eſprit-Juvenal de Rochechouart.

1722. Olivier de Kermel.

Jean-Baptiſte la Fiteau de la Barthe.

Pierre-François Sappia Bonnetti, *Genois.*

Jean-François Geraldin.

Pierre-Gaſpard, Marquis de Clermont de Gallerande, Chevalier des Ordres du Roy.

Henry de Tilly, comte d'Accon.

Joſeph-Maximilien-Louis d'Halencourt de Boulanvilliers.

Pierre-Guillaume des Prez de Beliec.

Annibal-François de Luillier-de Precy-de la Vignole.

François Hervé de la Boiſſiere.

Alain le Borgne - de Coëtivy.

Oronce de Bertrand du Mey.

Charles-François des Prez de Bebec, *Prieur commandeur.*

Louis de Karuel de Mercy *comman-*

Victor-Martial de la Mouſſaye de la Villeguerif.

Henry de Segur.

Guy de Benyo, *Hongrois.*

Chriſtophe-Ignace de la Tour S. Vil, Marquis de Choiſinet.

François de Guenand de Vitrey.

Jacques Louis Robin de la Roche.

François de Durat de Ludaix.

Jean Henry Siver de l'Eſperance, Baron du Saint Empire.

Matthieu-Pierre d'Armagnac.

Jacques-Ignace de la Touche.

Erneſt Louis de Mortaigne.

Emmanuel de Guibal.

Robert de Menou de Nerbonne.

Thomas, comte de Chabannes.

Louis, comte de Loras.

Jacques de Vauborel.

Louis-Auguſte Sire, Chevalier de Rieux.

Magnus, comte de Froberg de Montjoye.

Antoine de Goiſſon de Bellefonds.

Jean-Auguſtin d'Huleau de Campredon.

Louis-Dominique de Cambiſe de Velleron.

Charles-Zacarie de Michelis de Villars.

Louis-René Picon de S. Mery, *minorité.*

Marc-Antoine d'Auguſtine de Septemes.

1723. Henry de Courtais.

François de Laval.

Jacques-François de la Ruë de noy.

Joſeph-Auguſtin de Chaſtenay, te de Lanty.

Ambroiſe-François de Gargan de Houſſoye.

Marc-Antoine-Laurent d'Allard.

Henry-Gabriel de Bernes d'Orival.

François-Philibert Moynier de F gues.

Guillaume-Marie de Recleſne de Lanelle.

Henry-François de Mailly de Vieville.

Auguſtin de Bonvouſt d'Aunay.

François d'Hervilly, Chevalier de Canizy.

y Pecaud de Longevelle.
s de Beautru, Chevalier de No-
-Denis de Vallon de Couvrel-
ird Grout de Campaneu.
Ceſar de Renty.
-Henry d'Eſpagne, Marquis de
le.
eil de Ricard de la Chevalle-
-Baptiſte-François Longuet de
let.
ric-Antoine de Niedheymer de
bourg.
ne Porlier.
-Michel de Ramſay.
Jean-François, marquis de la
ne de Gaugy.
, Henry de Menon du Pleſſis
:s Aimeric de Raymon de S.
e de Jouven de Perouſe.
lu Saillant, chevalier de la Ver-
:s-Michel de Bonvouſt d'Aunay
leur.
s Bongars de Villedart.

Jean - Marie - Auguſte le Cornier de Cideville.

Jean - Jacques chevalier de Meſplez.

Pierre de Reynier de Barre.

Louis Deſmaretz, baron de Châteauneuf.

Pierre de Preaux.

François-Henry-Gabriel de Noës.

Antoine d'Aboville.

Jean - Antoine Coltrolini.

Pierre-Amable Conſtantin.

Ceſar - Hubert de la Plegniere, *de minorité.*

Claude de Fournas de la Broſſe.

Jean-François de Billy.

Jean - Daniel de Bonnail.

Leonor - François de Prye, chr de Temillon.

Pierre - Marie du Gibanel, chevalier Vernege.

Louis - Eliſabeth de la Verne, comte de Treſſan.

Pierre de Marolles de Rocheplatte.

Louis d'Oſmond.

François - Placide de Foüilleuſe de Flavacourt.

Alain - Jean de Leſquen.

Jean de Teſſon du Menil-Baliſſon.

Alexandre, chevalier de Chambon-d'Arbouville.

Pierre de Margeret.
Jean Alexandre Theodoze, comte de
un, *de minorité.*
François-Alexis de Salignac, chevalier
Fenelon.
Antoine-Raphaël de l'Orme.
Jacques de Salignac, chevalier de Sa-
nac.
Jean François de Treanna.
1724. Charles-Marie de Choiſeul
aupré.
Louis-André de la Mamye Clairac.
Pierre, marquis de Grammont.
François Dazemar-de la Serre.
Charles du Breil, marquis de Rays.
Conſtantin Alexandre de la Chauſſée
ſville.
Louis-François-Marie du Creſt de
igny de Seve.
Louis-François de Coſſart Deſpieds.
Irien-Robert du Chalard.
ançois-Michel-Antoine Rancher
la Ferriere.
Antoine-Catherin, comte de Gram-
nt, *de minorité.*
Anne Eugene, baron de Grammont,
minorité.
Sebaſtien-André du Leſſay de Ke-
guenel.
Louis de Mornay Montchevreüil.

Jean-Claude de Bellon de Thurin.
François d'Ambly.
Amable-Gabriel de Bouchard de Privat.
René de Brunet de la Jubaudiere *mandeur.*
Florent de Fayolles, baron de Fron.
Louis-François-Ignace du Vergier de Barbe.
Joseph de Villeneuve de Puymichel
Hervé-Louis de Kerquelin de Kerranroch.
Godefroy-Nicolas de Vellard de Paudy.
René de Ruays de la Briandiere.
Cosme de Picquet de Juillac.
Pierre le Roy de la Potherye.
Charles-Louis-Joseph de Lesquen de la Villemenust, *de minorité.*
Jean-Marc de Royere de Peyraux,
Hyacinthe Teyssier des Farges.
Gaspard de la Lande S. Etienne.
Joseph Odet de Boria.
Ignace Chauvel de la Boulaye.
Aldebert de Pineton de Chambrun.
Bernard de Vic de Sainte Colombe.
Honoré d'Ayminy.
Louis-Charles de la Chaussée de Boisville.

uis de Tréouret.
riel Charpin de Genetines.
ph, de Gerin, *commandeur*.
eph, comte de Cailus.
Hercules de Gilbert de

ſte l'Amirault de la Lande,
Cerny,
Louis le Comte, Chevalier
de Piercourt.
Vicomte d'Aubuſſon.
Louis Yongues de Sevret.
Hypolite de Boaiſne de
norité.
ico de Corvol de Croizy.
randre-François de Johan-
e, comte de Saumery.
rudaine.
Vidon.
le Baig de Viella.
ume de Maſens.
Maître de Guillerville.
e, Marquis du Bellay.
de Champelais.
César de Carvoiſin.
rançois de l'Age de Vivier.
uis de Freſne de Valmont.
Antoine de Chabannes.
dviere de Boucoiran.
de S. Pierre.

Jean de Redon.

Gabriel-Nicolas Silvain de M
gnac Etanſanne, *de minorité.*

Henry-François d'Andigné.

Joſeph-Marie de Jacob de Payne
de minorité.

Louis Pinguet de Belingan.

Guillaume Van-Buel de Marchin.

Charles-Pierre Eraſme de C

Jean de Gaſcoing.

Joſeph-Henry de Bombelles, *de*
norité.

Jacques de la Bruyere.

Jacques de Campredon.

Mathias-Joſeph Faure d'Alouy.

François de Monteynard.

Henry des Maretz Marquis de
ville.

Antoine Pecquet *commandeur.*

Frederic-Charles de Lort de S. Vi

Thomas-Marie-Joſeph de Grume
de Baillon.

1726. Claude Poterat.

Didier Dalmas.

Charles-François de Berard de M
talet d'Ales.

Annet d'Aubuſſon.

Louis Bontemps.

Henry-François du Perrier de B
franc.

ançois de Guerreaux de Be-

de Chapon du Bâtiment.
rançois Portail de Monteſſon.

Fagés de Chazaux.
is Lullier de Lentezière.
Joſeph Nouël de Kerſas.
d Chapon du Bâtiment.
de Gallard de Bearn de Braſſac.
de Bremond d'Ars.
Robert Sconin de S. Maximin
lenry comte du Bourg.
nt-Alexis Bontems *Prieur Com-*

-Marie de Rozily de Mezros.
ne Dzbanſki.
es-Chriſtian des Courtils, de la
Rouge *de minorité*.
- François Grignet de Cham-

- Marie le Rouge de Marhalla.
. Charles-Chreſtien de la Caſſai-
S. Laurent.
Antoine de Coetloury.
ptiſte-Louis de Bernay de Fa-

Gaſpard de Pinot de Montchal.
Joſeph Martin de Julvecourt.
de Kergus de Trofagan.

Adrien-François de Thebault
gnorel, *de minorité.*
Joſeph de Vimeur de Roch
Remy-François d'Achey de
Louis de Villeneuve.
Jean-Charles de Bar de Bill
minorité.
Vincent du Val d'Autigny.
1728. Jean de Joſſe de Le
d'Ecars.
Claude de la Rochette De
Joſeph Bouran de la Magdel

Jean-Jacques-Nicolas de Sariac *de mi-ité.*

Georges de Culon du Brandy-de la hevalerie.

Pierre Meſnard de Beſſé.

Jacques-Louis Comte d'Hamilton.

Jean-Baptiſte de Baynaguet de S. Par-ux.

Henry Gaſpard de Ferier Marquis Auribeau.

Anne Bretagne comte de Lannion.

Jean-Jacques de Champier.

Jean-Jacques-Auguſte de Bellanger le Tourotte.

Edouard de Copley.

François de Copley.

ome de Toquet de Montgeffond, *norité.*

Gratian de Laas de Geſtede.

Jacques de Barthelemy de Grammont, le Lanta.

Yves-René le Gentil de Roſmorduc, de Coatminon,

Antoine de Valadous d'Arcy.

1719. Roch-Eugene du Pleſſier d'Hat-court.

Antoine Spada Habaiſci.

Jean-Odille-Martin du Chenau.

Jean-Joſeph de Cahors de la Salardie.

Adrien-Yves de Maillet de Friardelle.

Louis Richard de Tuſſec.
Jean-Jaçques de St. Jean.
Henry-François de Racapé Mai de Magnanne.
Gabriel de Gouyn de Chapiſeau
Claude-Gaſpard de Foiſſy de Mot
Jacques Anjorrant.
Charles-Louis de Carvoiſin.
Joſeph de Levezou de Vezins Caſtelmus.
Hugues Deſnots *de minorité.*
Charles-Gabriel deGrumelier de B
Jean-Marie de Laurencin de B *de minorité.*
Jean-Guillaume de Keroullas.
Louis de la Buſſiere.
Charles-Antoine Guyot Baron Maleſeigne.
Etienne du Val de Belair, Seigneu Caſtelandor.
Eleonore-François Dandleau.
Julien-Thomas Harington de la M rie.
Auguſte-Etienne-Denis Bordewel S. Romain, *de minorité.*
Fr's de Bazignan.
Joſeph Geraud du Bois.
Jean-François d'Hugues d'Hugo
Charles-Barthelemi Bardon.
François-Louis de la Marche de K fors.

de Segla Baron de Ribaute Font-

es de Campredon *de minorité.*
ıas Harington de la Corderie.
de Grucl de Paffetier.
s de Brunet de Rouilly.
h d'Eſpens-d'Eſtignols.
. Antoine-Balthazard de Gripiere
croc de Laval.
y-François de Gueheneuc de Bois

din-François Cadot Marquis de
.
le Couſin de la Tourfondüe.
iel-Anne de Coſnac.
les de Partenay d'Inval.
François de la Jaille de Balega.
y-Gaſton des Hayes, de Crie de
ıe.
é Sinety.
du Breil de Pontbriand.
ois-Chriſtophe le Roux de Coet-

-Claude-Marie Ladvocat de la
is.
ent de Belchamps de Talange.
s-René le Senechal, Marquis de
)
ry de Tremault *de minorité.*
-François-Louis de Brunet du
l. Ri)

Gaſpard de Peleran.
Jean-François de Negro.
Jacques-François-Daniel de Martragny.
Armand de Gourdon de Genouillac de Montferrand comte de Vaillac.
Bon-Hervé Caſtel Marquis de S. Pierre.
Claude-Denis Dorat de Chameulles *de minorité.*
Etienne-Joſeph du Champ de la Motte.
Jacques de Laurens de Poyrolles
Louis le Louterel de S. Aubin.
1731. Gilles le Louterel.
1732. Nicolas comte de Bielk.
Jacques Gaigne, reçû dès 1698. a toujours le dernier rang, comme ayant paſſé de l'état des Freres ſervans d'armes, à celui des Chevaliers.

Eccleſiaſtiques.

MESSIEURS.

Bertrand de Liſſalde.
1705. Noël Joüin *Commandeur.*
1709. François Cazin le Tellier.
Jean-François Corel du Clos.
Etienne Jouffroy.
Thomas le Nepvea.
1720. Pierre-Annibal Douville.

Jean Peſcher de Preneuf.
Louis Chamu.
Jacques Tallard.
1722. René-Martinet de Malauza, Comte de S. Quentin.
1723. Eleonor-Hugues Rouxel de [illegible]
[illegible]lieu Berger le Noble.
[illegible]n le François.
1724. Antoine l'Archer.
Jean-Jacques Simeon.
André Gaultier.
Jean-Baptiſte Chevre.
Jean-Baptiſte Maurice.
1725. Antoine-Louis de Porte Joye de la Lande, *Commandeur.*
Jean-Baptiſte Lorey.
1726. Jean-Baptiſte Rioult.
1727. Denis-Claude le Seigneur,
Ponce Florentin Oury.
1728. Jacques-Martin Sourdeau.
François-Jean-Baptiſte Porchon.
Charles-François Peigné.
1729. Claude-Michel Verdier.
Jacques Grenier.
Michel Robert.
Jacques Foubert,

Freres Servans d'Armes.

1698. François de Miſſolz.
Charles Regnault.
1703. Pierre-Salomon Pothouin.
1706. Jacques du Tiſnay.
Louis-Joſeph Martine.
1707. Jacques-Charles Peliſſier.
1710. Pierre de la Granche Bouy
1711. Louis d'Authuille.
1715. François Coudreau.
Jean-Paul Martinot, *Commandeur.*
1717. Nicolas de la Noix.
Pierre-Denis Louvet.
François Poiſſon de Grandpré.
Henry de Coſta.
1719. Robert Boudin le Bourgeo
1720. Joſeph Cay.
Jean-Hubert Thibaut.
Louis Pezey.
1721. Jean-Charles Faure.
Charles de Breilly des Foſſez.
Thomas Eſnaud.
Pierre Briant.
Joſeph Biermand de la Pivarderie.
Claude Jordanis.
1722. François Brunet.
Louis Emé Broüette.

rançois du Mont.
homas-Louis Besnard.
ierre Bouassay de la Moriniere.
ean-Pascal Gaultier.
lilaire Adenet.
an-Baptiste Bontemps.
ertrand de Montaman.
laude-Henry Darecourt.
ouis le Berges.
ierre Hugaric de la Marche.
an-Baptiste Maurin.
723. Simon Perthuis.
enry Claverie, *de minorité.*
icques le Borgne de Villeroche.
enry Garcin Lucy.
ançois Rousseau de Chastillon.
uis Domergue.
icolas Deziane Dodieu.
thelemy Bocquet.
an-Baptiste Coudon.
724. Jean Beguin de Maiziere.
an-François de Franciero.
arles Hubert Gervais.
rre de la Court.
omas Soyer.
nçois Fromont Bassigny.
25. André Perot.
minique-Hyacinte Servin.
26. André Campra.
uis-Jean le Voyer de la Sauvagere.

Jean Gaſton Fils.

François Jeune de Chambeſon de Barry.

Pierre-François Chapelain.

Denis de la Marre.

1727. Auguſtin Rollet de Vieuxpont.

Pierre Lemau de la Jaiſſe.

Martin Hiriart Urruti.

Antoine de la Fournerie.

Jean-Etienne Poudevigne de la Combe.

Noël-Charles Cointreau.

1728. Jean Girardin de la Bertaudiere.

Jean-Baptiſte d'Aubin.

1729. Michel Mathieu.

Thomas Creuzé.

François Francœur.

Alexandre Michelinot.

Etienne Jabineau Sr. de l'Iſle.

Melchior Rabiel.

Officiers de l'Ordre.

Chancelier & Garde des Sceaux, M. Jean-Baptiſte Boſc, *Commandeur*, Secretaire du Cabinet du Roy, & Procureur General de la Cour des Aydes.

Prévôt & Maître des Ceremonies, M. Louis Bontemps, premier Valet de Chambre du Roy, *Commandeur*.

General, M. Philippe de
randeur.
& Secretaire M. de L'orme
r, Subſtitut de M. le Pro-
al du Parlement.
les Affaires de l'Ordre, M.
at en Parlement.
iſte, M. Abraham-Charles
ouvû le 9. Mars 1721. prêta
même jour entre les mains,
Grand-Maître; & reçût la
mains du Chancelier de l'Or-
auſſi Genealogiſte de la mai-
Reine d'Eſpagne Douairiere,
ties de M. le duc d'Orleans,
qu'il l'étoit de celles du feu
ans, & l'un des Gardes de
éque du Roy.
r particulier de l'Ordre, M.
s.
Roy d'armes & Peintre d
: ſieur Pezey.
r, les ſieur Jean Pellerin, &
linelle.
a garde des Archives, M. Glinel.

Chevaliers qui compoſent le
e l'Ordre, qui ſe tient chez
l. le Grand Maître.

Monſeigneur le duc d'Orleans
ître.

M. Boſc, *Commandeur, Chancelier, & Garde des Sceaux.*

M. Bontemps, *Commandeur, Prévôt & Maître des cérémonies.*

M. de Breget, *Comm. Tréſorier général.*

M. de Lorme, *Greffier & Secretaire.*

M. de Bar Marquis de Butenlure, *Chevalier.*

M. le Marquis de Brion, *Comm.*

M. Beaudet de Beaumont, *Chevalier.*

CHAPITRE IV.

Du Connetable, des Mareschaux de France, & des autres Officiers de Guerre.

LE Connétable a été le premier Officier de la couronne, & le chef des armées. Il n'étoit autrefois que ce qu'eſt aujourd'hui le grand Ecuyer, ainſi que le montre l'étimologie du mot de connétable, *Comes Stabuli.*

Il portoit aux côtez de l'écu de ſes armes, pour marque de ſa dignité, deux épées nues la pointe en haut, tenue d'une main droite ou dextrochere, ar-

un gantelet, ſortant d'une nuée.
étoit ſerment de fidelité entre les
du Roy.
entrées des Rois, le Connétable
it le premier devant Sa Majeſté,
l'épée nuë.
ouvoir de cette charge fut bien
ité par les ſucceſſeurs de Hugues
lorſqu'il ſupprima celle de Mai-
is.
:RIC eſt le premier que l'on
avoir été Connétable de France
III. race de nos Rois, il ſigna en
ialité avec pluſieurs autres Sei-
& Officiers de la couronne la
de fondation du Prieuré de S.
des Champs de Paris, faite par le
enry I. en 1069. Ainſi qu'on le
is cette Charte rapportée par Dom
, *Hiſtoire du Monaſtere de Saint*
des Champs, pag. 66.
ieu II. du nom, Seigneur de
orency, que le Roy Louis VIII.
étable en 1218. eſt celui qui fit
à charge au plus haut dégré des
:s Militaires; en ſorte que les
du Sang n'ont pas fait difficulté
à ſes ſucceſſeurs, l'orſqu'il ſe
o ne dans les armées.
onnétable étoit donc au deſſus de

tous ceux qui ſe trouvoient à l'armée; de maniere que tous Ducs, Barons, Comtes, Chevaliers, Ecuyers, & tous autres, tant de Cheval que de pied, de quelque état qu'ils fuſſent, étoient obligez de lui obeïr. Il ordonnoit toutes les batailles, marches, & campemens.

Le Roi lui même, s'il étoit à l'armée, ne devoit marcher aux ennemis que par le Conſeil du connétable, ni les autres combattans que par ſon ordre. Auſſi étoit-il du plus ſecret & étroit Conſeil du Roy; & les anciens titres portent expreſſément que le Roy ne devoit ordonner de nul fait de Guerre, ſans le Conſeil du connétable, autant que celui ci pouvoit être près de ſa perſonne. Il avoit droit de prendre une journée ſur la ſolde des gens d'armes & de pied, qui étoient aux gages du Roy; ou qui ſans être à ſes gages en tiroient quelque ſalaire, & cela dès le premier payement qu'on leur faiſoit, & avant que les Tréſoriers des Guerres, & le Maître des Arbalêtriers ou ſon Clerc, (c'eſt-à-dire, ſon commis,) priſſent le droit qu'ils avoient ſur ces ſoudoyers. Les ſeuls Princes du Sang, & les gens de leur maiſon qui ſervoient à la Guerre aux dépens de

tes Princes, étoient exempts de cette contribution, de même que les Officiers & Soldats que le Roy payoit, pour servir sur mer. On peut voir dans le P. Anselme édition de 1733, l'Ordonnance du Roy Philippes VI. dit *de Valois*, en date du mois de Février 1340. par la quelle il confirme à Raoul de Brienne III. du nom, comte d'Eu, connétable de France, tous ces droits, dont avoient joui ses prédecesseurs. Le même Auteur a rapporté d'autres titres, extraits de la Chambre des Comptes, dans lesquels les droits & prérogatives du connétable sont amplement détaillez.

Il ne sera pas desagréable d'en raporter ici dans l'ancien langage, quelques articles, extraits *des titres de Bourbon*, qui sont dans la Chambre des Comptes de Paris.

« *Item.* Li connétable doit avoir chambre à court devers le Roy, ou que li Roy soit; & en sa chambre doit avoir douze coustes & douze coiffins & busches pour ardoir; et si doit avoir six septins, & six cinquains, & deux pongnées de chandelles menues, & torches de nuit pour li convoyer à son hôtel, ou en la ville, & lendemain les doit-on rendre aux Fruitiers, et si doit avoir

„ trente-ſix pains, un ſeptier de vin pour
„ ſa meſnie, devers le tinel, & deux
„ batis pour ſa chambre, l'un devers la
„ bouche, l'autre devers les bouz, &
„ de chacun mets cuits ou creu, tant
„ comme il en faut, & étable pour qua-
„ tre chevaux.

„ *Item.* Se on prend Chaſtel ou Forte-
„ reſſe à force, ou qu'il ſe rende; che-
„ vaux & harnois, vivres, & toutes au-
„ tres choſes que on treuve dedans, ſont
„ au Connétable, excepté l'or & les pri-
„ ſonniers, qui ſont au Roy, & l'artil-
„ lerie au Maître des Arbalêtriers.

On ne pouvoit offenſer le Connétable ſans être criminel de leze Majeſté, comme il a éte jugé en 1392. contre Pierre de Craon, qui avoit attenté ſur la vie d'Olivier de Cliſſon.

Sa juriſdiction à la table de Marbre s'appelle *la Connétablie & Maréchauſſée*, & quoique la charge de connétable ait été ſupprimée aprés la mort du duc de Leſdiguieres, par un Edit, donné à Paris, au mois de Janvier 1627. regiſtré au Parlement le 13. Mars ſuivant; toutefois la juriſdiction de la connétablie & Maréchauſſée de France à la table de Marbre, eſt demeurée entre les mains des Maréchaux de France, qui n'étoient que ſes Lieutenans.

y a encore toûjours à l'armée un
: de la Connétablie, qui donne
ɔaſſeports, & qui a juriſdiction pour
les excès & crimes que les gens de
re commettent, & ſur les differends
naiſſent entr'eux, ſur les eſpions,
es & déſerteurs d'armée. Il regle
le prix des vivres, & a pluſieurs au-
ıits.
n peut voir dans du Tillet, *Recueil*
Rois de France, pag. 389. les autres
ɔgatives de cet Office.

ARTICLE PREMIER.

Maréchaux de France.

IL n'eſt pas fort facile de dire en quel tems la charge de Maréchal de France fut établie, les Hiſtoriens qui en ont parlé, ſont fort peu d'acord. Jean le Féron qui en a fait l'Hiſtoire, les fait commencer ſous Clovis II. fils de Dagobert, en la perſonne d'un nommé Girard, comte de Dammartin; quelques autres en attribuent la création à Hugues Capet, neanmoins on ne peut ſouſcrire à l'une ni à l'autre de ces opinions. La premiere raiſon eſt, que Jean le Féron n'a point l'aprobation de ceux qui ſont un peu ſçavans dans l'hiſtoire. La ſeconde, c'eſt que dans nos Annaliſtes, il n'y eſt point parlé de Maréchaux, juſqu'au temps de Philippes I. où l'on trouve le nom de Guy, Maréchal, parmi tous les autres Officiers du Roy, qui ſignerent aprés ce Prince la charte de la

dedicace de l'Egliſe du Prieuré de Saint Martin des Champs, près Paris, l'an 1067.

La commune opinion eſt qu'il y avoit deux Maréchaux, dits depuis Maréchaux de France, qui etoient les Lieutenans du Connétable dans le tems que la charge de celui-ci n'étoit que la quatriéme de l'Etat, & qu'elle étoit un office de la maiſon du prince, & que ſon autorité ne s'étendoit, que ſur ce qui concernoit les écuries du Roy.

Cependant, avant que Matthieu de Montmorency II. du nom eut été fait Connétable de France, l'an 1218. on trouve que Henry Clement, Maréchal avoit commandé en 1204. ſous le titre de Maréchal de France, l'avant garde de l'armée du Roy Philippes Auguſte, dans la conquête de l'Anjou; ainſi que Rigord auteur de ce ſiécle, le dit poſitivement.

Le P. Daniel qui a traité de ces Offices dans ſon *Hiſtoire de la Milice Françoiſe, tome I. P.* 170. *& tome II. pag.* 3. prétend que Matthieu de Montmorency n'eut ce commandement des armées que par commiſſion, durant la vacance de la charge de Sénechal, à laquelle ce commandement appartenoit de droit,

& que ſes ſucceſſeurs ne l'eurent auſſi que de la même maniere, juſqu'en 1262. que probablement la charge de Sénechal fut entierement ſupprimée, & que l'on ceſſa dans les chartes de faire mention de la vacance de cette charge, comme on avoit fait juſqu'alors, par ces termes; *Dapifero nullo, vacante dapiferatu.* De-là cet auteur conclut, que la charge de Maréchal commença à devenir un Office militaire, avant que celle de Connétable le fut.

Quoiqu'il en ſoit de ce ſentiment qui paroîtra nouveau, il eſt conſtant que depuis que le Connétable a eu le commandement en chef des armées du Roy, les Maréchaux ſont devenus ſes lieutenans au commandement des armées. Auſſi le Roy leur en donne-t-il l'autorité, quand il leur met en main le bâton de maréchal.

Ils portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur, ſemez de fleurs de lys d'or, paſſez en ſautoir derriere l'écu de leurs armes. L'hiſtorien Du Haillan, qui écrivoit du tems d'Henry III. dit, que les maréchaux *mettoient coutumierement aux côtez de leurs armoiries, une hache d'armes, comme le connétable une épée nuë:* Quelques-uns ont

clu de-là, que l'uſage de ces bâtons poſterieur au regne de ce Roy, cedant il s'en trouve à des ſceaux du de Charles IX. ſon prédeceſſeur.

Les gentilshommes qui écrivent à un chal de France, doivent le traiter *Monſeigneur*. Auſſi ſont-ils juges en *d'honneur*. Ils ont même pour cela irs *Lieutenans*, étigez en charges toutes les Provinces, diſperſez dans cinquante neuf villes du Royaume. ont rang immediatement après lieutenans de Roy des Provinces, & baillifs & ſénechaux.

liſte de ces lieutenans eſt trop gue pour être inſerée dans cet ou-

Les Maréchaux de France prêtent ſerent entre les mains du Roy, leurs appointemens ſont de 12000. liv. mais nd ils commandent l'armée, ils ont plus 8000. liv. par mois de quarante-cinq jours, & ont leur entretient un ecretaire, un aumônier, un chirurgien, capitaine des Gardes, & leurs garles.

Le Roy Louis XIV. par ſon Ordonnance du 12. May 1696. regla les honneurs qu'il voulut être rendus aux maréchaux de France.

Lorſqu'un Maréchal de France entre dans une ville de Guerre, on le ſalue de pluſieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. En quelques Villes de Guerres qu'ils ſe trouvent, quand même il n'y ſeroient pas pour le ſervice, ils doivent avoir une garde de cinquante hommes, compris deux Sergens & un tambour, commandez par un Capitaine, un Lieutenant, un ſous-Lieutenant, ou Enſeigne, avec drapeau. Cette garde eſt tirée des plus anciens Regimens de la Garniſon, & poſée devant leur logis, avant qu'ils arrivent. A leur entrée les rues doivent être bordées d'une double haye d'infanterie, depuis la porte par où ils entrent, juſqu'à leur logis; & ces troupes doivent preſenter les armes; les Officiers ſaluer & les tambours battre aux champs; enfin, lorſqu'un Maréchal de France paſſe devant un corps de garde, l'Officier doit faire mettre les Soldats ſous les armes, & le tambour doit battre aux champs.

On parvient au bâton de Maréchal de France, par le ſervice de la mer, comme par celui de Terre. Voici ceux de nos jours. En 1675. le Maréchal de Vivonne, General des Galeres; en 1681. le Marechal d'Eſtrées, Vice-amiral de Fran-

ous deux avoient auſſi ſervi ſur
; le premier en qualité de Maréchal
ps ; le ſecond, comme Lieutenant
al. le Maréchal de Tourville créé
93. & les Maréchaux d'Eſtrées,
& de Château-Renaut, tous deux
Amiraux de France, créés en 1703.
Maréchal de Coëtlogon, créé le 1.
1730.

Prévôts des Maréchaux ſont juges
, établis dans les Provinces, ſous
ité & la dépendance des Maré-
de France. Ils ont juriſdiction ſur
es vagabonds & gens non domi-
, & même ſur ceux qui ſont domi-
s'ils commettent des vols, ou autres
s ſur les grands chemins.

Maréchaux de France n'étoient
eux au commencement, neanmoins
eſſité des affaires en a fait multi-
le nombre. Il en paroît davantage
Charles VII. Ils furent aprés ré-
à l'ancienne inſtitution. François I.
ouvant obligé d'entretenir trois ou
armées, pour oppoſer aux enne-
uiſſans qu'il eut preſque toujours
s bras, fit un troiſiéme Maréchal de
e ; puis un quatriéme pour occu-
a place de celui des trois qui mour-
le premier. Henri II. en mit un

quatriéme ſans cette clauſe. Françoi
en ajoûta un cinquieme, qui fut F
çois de Montmorency, fils du con
ble, afin de le recompenſer de la
ge de Grand Maître de France,
avoit cedée par ſes ordres au duc
Guiſe. Ce fut encore à condition
cette cinquiéme création ſeroit ſu
mée par la mort du premier qui ar
roit. Charles IX. en crea deux nouv
& Henry III. deux autres. Aux pre
Etats de Blois, il fut dit, que le no
des Maréchaux de France ſeroit fi
quatre; mais Henry IV. ſe vit ob
pour le bien de la paix, de confi
dans cette dignité deux Seigneurs
l'avoient obtenue du chef de la
Louis XIII. n'en limita jamais le
bre, & Louis XIV. l'augmenta. Ceu
vivent encore aujourd'hui, & qui
nent le ſiége de la connétablie à la
de Marbre ſont ici de ſuite.

MARESCHAUX DE FRANCE

MESSIEURS

1703. *D'Eſtrées.*
1724. *De Roquelaure.*
1724. *Du Bourg.*
1734. *De Biron.*
1734. *De Puiſegur.*
1734. *d'Asfeld.*
1734. *De Nouilles.*
1734. *De Montmorency.*
1734. *De Coigny.*
1734. *De Broglie.*

Le Marechal d'Eſtrées

I. Victor-Marie, Duc d'Eſtrées, Pair de France, chevalier des Ordres du Roi,

grand d'Eſpagne, vice amiral de France, Viceroy de l'Amerique, lieutenant general au comté Nantois, & gouverneur de Nantes, fut nommé Maréchal de France, le 14. Janvier 1703. Il eſt rapporté au Chapitre des Ducs & Pairs.

Le Maréchal de Roquelaure.

II. Antoine-Gaſton Jean-Baptiſte, duc de Roquelaure, marquis de Biran & gouverneur de Lectoure, chevalier des Ordres du Roy commandant en chef dans la Province de Languedoc, a été fait maréchal de France le 2. Février 1724.

&

ta prété ſerment le 29. Mars ſuivant, Voyez cy-devant aux Ducs.

Antoine, Seigneur de Roquelaure n ayeul, mourut Maréchal de France le 9. Juin 1625.

Il porte d'azur à trois rocs d'argent, écartelé d'argent à deux vaches de gueules, accolées & clarinées d'azur, au chef d'azur, chargé de trois étoilles d'or, ſur le tout d'azur au lyon d'or, les marques de ſa dignité ſont derriere ſon écuſſon poſé ſur un manteau ducal

Le Maréchal du Bourg.

III. Eléonor-Marie du Maine, Comte du Bourg, Baron de l'Eſpinaſſe & de Changy, Seigneur de la Motte-Noally, Vir, Bouletiere, Arſon, S. Forgeux, S. Bonnet & d'Eſcarts, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de la haute & baſſe Alſace, de Betfort, & auparavant de Bapaume, étoit auſſi directeur general de la cavalerie, lorſqu'il a été créé Maréchal de France le 2. Fevrier 1724.

Il porte de gueules à la fleur de lys d'or avec les marques de ſa dignité, & les colliers des Ordres.

l eſt né le 14. Septembre 1655. de
lippes du Maine, comte du Bourg, &c.
le Léonore Damas de Thianges; & a
uſé le 27. Avril 1675. Marie le Gua-
, Fille ainée & principale heritiere de
land le Gualez Seigneur de Mezobran,
de Jaqueline d'Acigné. Il en avoit eu
re deux filles Religieuſes au Prieuré de
igny, Eléonor du Maine, dit le mar-
is du Bourg, meſtre de camp du regi-
it Royal cavalerie, brigadier des armées
Roy, mort en 1712. De Marie-Joſephe
Rebé, fille unique heritiere de Claude
acinte, marquis de Rebé & d'Arques,
gadier des armées du Roy, & de Marie-
ereſe de Pons de Guymera de Monclar
'il avoit épouſée le 29. Mars 1707. il
1 Adrien-Maurice du Maine Com-
du Bourg Capitaine dans le Regiment
yal Cavalerie né en 1709. 2. Marie-
arlote du Maine mariée le 2. Avril 1729.
ouis Comte de Loſtanges & 3. Marie-
ereſe-Leonore du Maine mariée le 20.
vril 1731. à Claude-François-Leonor
S. Maurice Comte de Savigny.

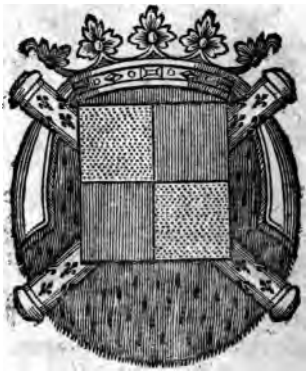

Le Maréchal de Biron

IV. Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de Landau né le 5. Aout 1663. fait Maréchal de France le 14 Juin 1734. il en a prêté ſerment le 26. Janvier 1735. voyez aux Ducs & Pairs cy devant.

L'écu en banniere écartelé au 1. & 4. d'or au 2. & 3. de gueules.

Le Maréchal de Puyſegur.

V. Jacques de Chaſtenet, Marquis de Puyſegur, Marechal de France, Gouverneur de Condé, Commandant en chef dans les Provinces de Flandres, Haynault, Artois Picardie, & Soiſſonnois, baptiſé à S. Germain l'Auxerrois à Paris le 19. Mars 1655. a été nommé Maréchal de France le 14. Juin 1734.

Il porte écartelé, au premier d'or au Lyon de gueules, à la bordure de ſinople chargé de 8. écuſſons d'or, au 2. de gueules à trois fleches, ou dards d'or poſés en pals au 3. de gueules à trois pins d'or 2. & 1. au 4. d'azur à trois Etoilles d'or 2. & 1. ſur le tout d'azur au chef d'or

l'écu ſurmonté d'un chevron d'arg
en pointe un Lion paſſant d'or ;
une Couronne de Marquis.

Il a epouſé Jeanne-Henriette de F
fille d'Henry-Louis de Fourcy Con
Cheſſy, Conſeiller au Parlement pui
tre des Requêtes & de Jeanne de
dont il a

1. François-Jacques de Chaſtenet
du Maréchal general des Logis d
mée d'Allemagne né le 22. Sept
1716.

2. Jeanne-Henriette de Chaſten
le 29. Aout 1715.

3. Marie-Anne de Chaſtenet née
Septembre 1719.

4. Helene-Adelaide de Chaſtene
le 5. Fevrier 1726.

Le Maréchal d'Asfeld.

VI. Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld & d'Alicante au Royaume de Valence, Maréchal de France, Commandeur de l'Ordre militaire de S. Louis, Chevalier de la toiſon d'or, Gouverneur des Ville & citadelle de Straſbourg, Directeur general des fortifications de France, né à Hambourg le 2. Juillet 1667. a été nommé Maréchal de France le 14. Juin 1734. & en prêta le ſerment le dix Novembre de la même année.

Il porte écartelé au 1. de gueules ou diapré de ... à une bande d'azur chargée de 3.

Couronnes d'or, au 2. & 3. d'azur à un Lion naiſſant d'argent couronné d'or lampaſſé de gueules, celui du 3. quartier contourné, ſur le tout par conceſſion du Roy d'Eſpagne d'or à 4. pals de gueules ſurmonté d'une Couronne ducale d'or au deſſus de laquelle paroiſſent le col, la tête & les ailes d'un dragon volant, le grand écuſſon ſurmonté d'une Couronne de Marquis, & audeſſus le col, la tête, & les ailes d'un dragon volant, l'écu entouré du collier de la Toiſon d'or & les batons de Maréchal de France paſſez derriere l'écu en ſautoir.

Il a épouſé 1. le 27. Avril 1717. Jeanne-Louiſe Joly de Fleury fille de Joſeph-Omer Joly de Fleury, Avocat general au Parlement de Paris, & de Louiſe Brault morte le 23. Octobre de la même année 2. le 29. Septembre 1718. Anne le Clerc de Leſſeville fille de Nicolas le Clerc de Leſſeville, Preſident de la premiere des Enquêtes, morte le 30. Janvier 1728. dont il a

1. Claude-Etienne Bidal d'Asfeld né le 1. Septembre 1719.

2. Jean-Guillaume Bidal d'Asfeld né le 7. Avril 1724.

3. Anne-Françoiſe Bidal d'Asfeld née le 15. Mars 1722. & 4. Françoiſe-Charlotte Bidal d'Asfeld née le 1. Mars 1727.

Le Maréchal de Noailles.

II. Adrien-Maurice Duc de Noailles & Maréchal de France, grand d'Eſpa- de la premiere Claſſe, Chevalier des res du Roy & de la Toiſon d'or, pre- Capitaine des Gardes du corps de ſa eſté, Gouverneur & Capitaine general Comtés & Vigueries de Rouſſillon, flans & Cerdaigne, Gouverneur des , Château & Citadelle de Perpignan, verneur & Capitaine des Chaſſes de ermain en Laye, Villes, païs, forets & es lieux en dependans, né à Paris le 29. embre 1678. nommé Maréchal de

France le 14. Juin 1734. en a preté ſerment le 9. Janvier 1735. Voyez aux Duc & Pairs cy devant.

Le Maréchal de Montmorency

VIII. Chriſtian-Louis de Montmorency-Luxembourg, dit le Maréchal de Montmorency, Prince de Tingry, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Valenciennes né le 9. Février 1675. a été fait Maréchal de France le 14. Juin 1734. & en a prêté ſerment le 16. Janvier 1735. Voyez aux Ducs & Pairs cy-devant.

Il porte d'or à la croix de gueules cannnée de 16. alerions d'azur, chargé en cœur, d'un Ecuſſon d'argent au Lion de gueules la queüe fourchée & paſſée en ſoir armé & lampaſſé & couronné d'or.

Le Maréchal de Coigny.

IX. François de Franquetot, Comte de Coigny, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & de la Toiſon d'or, Baron de Nogent ſur Loir, Seigneur de Villeray, de Maiſoncelles, de Croiſilles, de Poligny, cy-devant Colonel general Dragons de France, a été nommé Maréchal de France le 14. Juin 1734.

& en a preté ſerment au mois de Janvier 1735.

Il porte de Gueules à la faſce d'or chargée de 3. étoilles d'azur & accompagnée de 3. Croiſſants montans d'or, deux en chef & un en pointe avec les batons de Maréchal & les Colliers des Ordres.

Il eſt né le 16. Mars 1670. & a été marié par contrat des 3. & 4. Decembre 1699. à Henriette de Montbourcher fille de René de Montbourcher, Marquis du Bordage, Maréchal des Camps & armées du Roi, & d'Elizabeth Goyon de la Mouſſaye dont il a

1 Jean-Antoine-François de Franquetot, Marquis de Coigny, Colonel general des Dragons de France, Maréchal des Camps & armées du Roy Gouverneur & Bailly de Caen, né le 27. Septembre 1702. & marié au mois de Novembre 1729. à Corentine de Nevet en Bretagne.

2. Marie-Françoiſe Adelaide de Franquetot née le 16 Septembre 1700.

3. Charlotte-Henriette Bibiane de Franquetot née le 11. Novembre 1705. & mariée au mois de Fevrier 1726. à Jean-Baptiſte-Joachim Colbert, Marquis de Croiſſy, Capitaine des Gardes de la porte.

& 4. Elizabeth-Marie de Franquetot née le 30. Août 1705.

Le Maréchal de Broglie.

. François-Marie Comte de Broglie,
e Revel, Maréchal de France, Cheva-
des Ordres du Roy, Gouverneur
Bergues, cy-devant Ambaſſadeur
Angleterre, & directeur General de
avalerie, né le 12. Janvier 1671. a
ommé Maréchal de France, le 14.
1734.

porte d'or au Sautoir ancré d'azur
: les marques de ſa dignité.

a épouſé par contrat du 15. Février
6. Thereſe Gillette Loquet de Grand-
fille de Charles Loquet, Seigneur de
dville & de Gillette Rotou, dont il a

& en a preté ſerment au mois de Janvier 1735.

Il porte de Gueules à la faſce d'or chargée de 3. étoilles d'azur & accompagnée de 3. Croiſſants montans d'or, deux en chef & un en pointe avec les batons de Maréchal & les Colliers des Ordres.

Il eſt né le 16. Mars 1670. & a été marié par contrat des 3. & 4. Decembre 1699. à Henriette de Montbourcher fille de René de Montbourcher, Marquis du Bordage, Maréchal des Camps & armées du Roi, & d'Elizabeth Goyon de la Mouſſaye dont il a

1 Jean-Antoine-François de Franquetot, Marquis de Coigny, Colonel general des Dragons de France, Maréchal des Camps & armées du Roy Gouverneur & Bailly de Caen, né le 27. Septembre 1702. & marié au mois de Novembre 1729. à Corentine de Nevet en Bretagne.

2. Marie-Françoiſe Adelaide de Franquetot née le 16 Septembre 1700.

3. Charlotte-Henriette Bibiane de Franquetot née le 11. Novembre 1705. & mariée au mois de Fevrier 1726. à Jean-Baptiſte-Joachim Colbert, Marquis de Croiſſy, Capitaine des Gardes de la porte. & 4. Elizabeth-Marie de Franquetot née le 30. Août 1705.

Le Maréchal de Broglie.

X. François-Marie Comte de Broglie, & de Revel, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Bergues, cy-devant Ambaſſadeur en Angleterre, & directeur General de la Cavalerie, né le 12. Janvier 1671. a été nommé Maréchal de France, le 14. Juin 1734.

Il porte d'or au Sautoir ancré d'azur avec les marques de ſa dignité.

Il a épouſé par contrat du 15. Février 1716. Thereſe Gillette Loquet de Grandville fille de Charles Loquet, Seigneur de Grandville & de Gillette Rotou, dont il a

1. N.... de Broglie, Colonel du Regiment de Luxembourg.

2. N.... de Broglie, né à Londres, le 16. Decembre 1724.

3. Marie-Thereſe de Broglie née en 1726.

4. N.... de Broglie née le 11. Mars 1732.

Les Veuves des Maréchaux de France, jouiſſent de l'honneur d'entrer en caroſſe au Louvre, ou autre Palais où loge le Roy, quand même elles ne ſeroient pas Ducheſſes. Celles qui ſont vivantes, ſont les Maréchales de Noailles, de Berwick, d'Harcourt, de Boufflers, de Villars, & de Gramont, dont les maris étoient Ducs, & les Maréchales de Monteſquiou, de Bezons, de Broglie, & d'Alegre.

ARTICLE II.

Des Colonels Generaux.

Colonel General de l'Infanterie. Cette
charge, qui exiſtoit en 1544. en
perſonne de Jean, Seigneur de Taix,
le titre de General de l'Infanterie,
tous les Capitaines qui vouloient
r Compagnies d'Infanterie, de-
e prendre leurs Commiſſions, fut
ée en Office de la Couronne, par
t donné à S. Germain en Laye au
is de Decembre 1584. regiſtré au
lement le 22. Janvier 1585. ſupri-
e par autre Edit donné à S. Ger-
n en Laye au mois d'Avril 1643.
iſtré le 23. du même mois, réta-
par autre Edit du mois d'Août ſui-
t, regiſtré le 26. du même mois, &
primée aprés la mort du duc d'Eper-
, par Edit du mois de Juillet 1661.
iſtré le 2. Septembre ſuivant. Elle avoit
retablie pour le Duc de Chartres au-
d'hui Duc d'Orleans premier Prince
ang, par Lettres du 11. May 1721.

& a été enfin ſupprimée par ordonnance du 5. May 1730.

Colonel General de la Cavalerie Legere de France. Cette Charge fut créée du regne de Louis XII. ſous le titre de Capitaine General de la Cavalerie. On croit même qu'elle n'étoit qu'une commiſſion, & elle ne paroît en titre d'office que vers l'an 1567. Il y en avoit même deux, l'un pour la Cavalerie de deçà les Monts, l'autre pour celle de delà. Ces deux charges furent réunies en 1587. Le Maréchal de Turenne l'a poſſedée depuis l'an 1657. juſqu'à ſa mort en 1675. Son neveu le comte d'Auvergne, lui ſucceda; & à celui ci a ſuccedé en 1705. ſon neveu, M. le Comte d'Evreux, Lieutenant General des Armées du Roy. Voyez Tome II. de cet Ouvrage.

Il porte pour marque de ſa dignité, ſix cornettes derriere ſes armes.

Sécretaire General de la Cavalerie Legere, Denis Mitouflet, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Secretaire du Roy.

Colonel General des Suiſſes & Griſons, charge créée en 1571. M. le Duc du Maine, Prince légitimé, &c. Pair de France, &c. Ses proviſions ſont du 1. Février 1674. Voyez au Tome II. de cet Ouvrage, M. le Prince de Dombes

aîné, fut reçû en ſurvivance l'an

orte derriere ſes armes ſix dra-
paſſez en ſautoir, le fer de la pi-
: chaque drapeau terminé en fleur

retaire General des Suiſſes & Griſons,
Malezieu, Maréchal des Camps
ées du Roy.

l General des Dragons, chargé
en 1668, dont il ſera parlé plus
ent ci aprés, M. Jean-Antoine-
ns de Franquetot Marquis de
y, Maréchal des camps & armées
y, pourvû le 15. Janvier 1734. ſur
niſſion de ſon pere.
orte pour marque de ſa dignité,
re l'écu de ſes armes, ſix éten-

retaire General des Dragons, Jean-
es Regnier.

ARTICLE III.

Officiers Generaux d'armées.

AVant que d'entrer dans le détail de tous ces Officiers, l'on a crû devoir dire un mot de leurs fonctions.

Les Lieutenans Generaux des Armées du Roy, ont été créez par Louis XIII. pour commander sous les Maréchaux de France, ou autres commandans en chef les Armées du Roy. L'on en a vû commander des corps entiers, qui formoient une Armée, & faire des siéges en chef, ou donner des batailles. Lorsqu'ils servent plusieurs dans la même Armée que les Maréchaux de France commandent, ils ont chacun leur jour, montent tour à tour la tranchée sous les ordres du Maréchal, ou du General, & leur rang se regle sur leur ancienneté.

Les Maréchaux de Camp, qui semblent avoir succedé aux Maréchaux Generaux de bataille, ordonnent du Campement & du logement de l'armée, & prennent les devans pour la faire marcher en sûreté, & pour reconnoître le terrain,

ve des Maréchaux de Camps Regne de François I.

Brigadiers des Armées du Roy, le la création de Louis XIV. en pour la Cavalerie, & l'année ſui- pour l'Infanterie. Ces Officiers andent une Brigade, ou d'Infante- ou de Cavalerie, ou de Dragons le corps d'où ils ſont tirez. La Bri- d'Infanterie eſt communément de ou ſix bataillons, & celle de Cava- ou de Dragons, va quelquefois juſ- dix ou douze eſcadrons.

s trois eſpeces d'Officiers, qu'on le aujourd'hui Generaux, quoique re ne ſoit dû qu'à ceux qui ſont de miere ou de la ſeconde eſpece, ont onneurs Militaires, quand ils ont llement des Lettres de ſervice: ce ut reglé par l'Ordonnance du 12. 1696.

n *Lieutenant General* qui commande mée, ou dans une Province ſous res Chefs, ou qui a le commande- en chef, a pour ſa garde trente mes, avec un Capitaine, un Sergent tambour, qui appelle lorſque cet ier paſſe devant la Garde. S'il eſt verneur de place, l'Officier d'une e devant laquelle il paſſe, fait met-

tre ſa garde en haye ſous les armes, & le tambour appelle. S'il commande en chef dans une Province, il a pour ſa garde cinquante hommes, ſans drapeau commandez par un Capitaine & des Officiers à proportion, & le tambour appelle, lorſqu'il paſſe devant la garde. De plus il eſt ſalué deux fois par les troupes, ſçavoir, lorſquelles entrent en quartier d'hyver, & lorſqu'elles en ſortent, à la premiere revûe qu'il fait. Les appointemens des Lieutenans Generaux, lorſqu'ils ſervent, ſont de 2000. l. par mois de quarante cinq jours; ſur quoy ils entretiennent leurs Gardes & leurs Aydes de Camp. Leurs Patentes ne ſont ni proviſions, ni brevets, mais l'inſcription eſt: *Pouvoir de Lieutenant General d'Armée pour le Sieur N...*

Un *Maréchal de Camp* qui commande en chef dans une Province, par ordre du Roy, ou ailleurs, ſous un chef au deſſus de lui, a quinze hommes pour ſa garde, commandez par un ſergent ſans tambour. Que s'il commande en chef un corps de troupes, il a pour ſa garde trente hommes, avec un tambour, commandez par un Officier, & le tambour appelle, quand il paſſe devant le corps de Garde. Que s'il eſt Gouverneur de

, l'uſage eſt que l'Officier de garde mettre ſa garde en haye, & le fu-
l'épaule, lorſque ce Gouverneur ; mais le tambour ne bat point.
appointemens des Maréchaux de s, ſont en Campagne 900. livres nois de quarante-cinq jours. Leur e eſt qualifié de charge dans le bre- qu'on leur donne.
s *Brigadiers* qui ont leur commiſſion même jour, gardent toujours, com- olonels, le rang que leurs Regimens donnent, & marchent comme Bri- rs, ſuivant l'ancienneté de leurs iſſions de Colonels. C'eſt ce que l'ordonnance du premier Avril , Que ſi aprés avoir été reçûs Meſ- e Camp, ou dans l'Infanterie, ou la Cavalerie, ou dans les Dragons, nt changé de corps, ils conſervent urs l'ancienneté de leur premiere niſſion de Meſtre de Camp, & hent avec les autres Brigadiers, ſoit anterie, ſoit de Cavalerie, ſoit de ons, du jour de la date d'icelles. i a-t'il été reglé par l'ordonnance 10. Mars 1704. Par celle du 10. 1673. il a été reglé que tout Bri- r d'Infanterie ou de Cavalerie, qui Lettre de ſervice, commandera à

tous Colonels & Meſtre de Camp, que dans un place fermée, celui d'Infanterie commandera à celui de Cavalerie; mais que ce ſera le contraire dans un lieu ouvert & à la campagne. Les Brigadiers de Dragons ont le même rang que ceux de Cavalerie, & roulent enſemble ſuivant leur ancienneté, depuis l'ordonnance du 30. Juillet 1695.

Un Brigadier qui eſt dans le Camp & qui y a ſa Brigade, doit avoir pour ſa garde un Caporal avec dix hommes de ſa Brigade; mais s'il eſt dans une place ſous un autre commandant, il n'a pas même de ſentinelle à ſa porte. Quand un Brigadier en ſervice viſite un poſte, l'Officier tient ſa garde en haye, ſans autres armes que l'épée, & ſe met à la tête, ayant ſon Eſponton près de lui. Le Roy donne un brevet aux Brigadiers, quand il les éleve à ce grade; mais outre cela, il leur faut une Lettre de ſervice pour en faire les fonctions. Leurs appointemens ſont en Campagne de 500. liv. par mois de 45. jours.

Les *Princes du Sang*, dès leur premiere Campagne, ont le rang de Meſtres de Camp: ils ont enſuite communement le commandement de la Cavalerie, d'où ils paſſent au commandement de l'armée

ils continuent de servir. Il ont toujours une garde à l'armée, & elle doit être posée devant leur logis, avant qu'ils y arrivent. Cette garde est pareille à celle des Maréchaux de France, & elle est tirée des plus anciens Regimens de la Garde, ou du corps des Troupes, avant de former celle des Maréchaux de France.

LIEUTENANS GENERAUX des Armées du Roy.

MESSIEURS.

3. *May* 1692.

Le Duc *du Maine*, Grand-Maître de l'Artillerie, Colonel General des Suisses, Chevalier des Ordres du Roy.

3. *Janvier* 1696.

Le Duc *d'Elbeuf*, Gouverneur de Picardie.

3. *Août* 1697.

Le Comte *de Toulouse*, Pair, Amiral de France, &c

23. *Decembre* 1702.

Le Marquis de *Gramont*, Falon.

De Roüaut, Comte de *Gamaches*, Gouverneur de S. Valery.

De Bethune, Duc de *Charoſt*, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Duc *d'Antin*, Chevalier des Ordres du Roy &c.

De la Rochefoucaud Marquis de *Liancourt*.

10. *Février* 1704.

De Thiard, Marquis de *Biſſy*.

d'Ornaiſon Marquis de *Chamarante*.

De Beziade Marquis *d'Avarey*, Grand Croix L.

28. *Octobre* 1704.

De Vaſſignac Marquis *d'Imecourt*.

De Mormets Marquis de *S. Hilaire*, Grand Croix L.

D'Aumont Duc *d'Humieres*.

Le Prince de Rohan *Soubize*.

Le Comte *d'Aubeterre*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Marquis de *Goeſbriant*, Chevalier des Ordres du Roy.

De Bautru, Comte de *Nogent*.
Le Prince Palatin de *Birkenfeld*.

1. *Mars* 1705.

Milord Butler, de Galmoy Comte de *Wacſtle*.

9. *May* 1705.

Le Prince de *Chimay*, Chevalier de la ſon d'or.

21. *Septembre* 1706.

De S. *Pater*.

17. *May* 1707.

du Fay d'Athies de *Cilly*, Grand Croix. L

18. *Juin* 1708.

René-Alexis le Senechal, Comte de *Kado*.
De Montaigu Vicomte de *Beaune* valier des Ordres du Roy.
Le Comte *d'Evreux*, Colonel Gene- de la Cavalerie Legere de France.

18. *Juin* 1709.

De la Baume le Blanc, Duc de la *Val-* *e*.

18. *Decembre* 1709.

Charles Florent Comte de *Merode*, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques.

29. *Mars* 1710.

De Gagnon, Comte de *Vilaines.*
Du Bouchet, Comte de *Montforeau.*
Reynier, Comte de *Guerchy.*
L'Ecuyer, Comte de *Muret* en Valois Grand-Croix. L
Colbert Comte de *Croiſſy.*
De la Tremoille Prince de *Talmont.*
Le Marquis de Brancas *Cereſte*, Chevalier des Ordres du Roy.

2. *Juillet* 1710.

De Dreux Marquis de *Brezé.*
De *Brendelée.*

11. *Octobre* 1712.

Le Prince *Charles de Lorraine*, Grand Ecuyer de France, Chevalier des Ordres du Roy.

8. *Mars* 1718.

De *Mauroy.*

Riotor, de *Villemur*.
Le Marquis de *Senneterre*, Chevalier
s Ordres du Roy.
De *Carracioli*.
De Froulay Comte de *Teſſé*, premier
uyer de la Reine, Chevalier des Ordres
1 Roy.
D'Albert d'Ailly, Duc de *Chaulnes*, Che-
lier des Ordres du Roy.
De Brichanteau, Marquis de *Nangis*,
hevalier des Ordres du Roy, Chevalier
Honneur de la Reine.
De Meſmes Marquis de *Ravignan*.
Le Chevalier *d'Hautefort*.
Le Marquis d'*Arpajon*, Chevalier de
Toiſon d'Or.
Louis de Gand-Merode Montmoren-
Prince *d'Iſenghien*, Chevalier des Or-
es du Roy.
Henry-François de Tenarre, Marquis
Montmain.
Pra de Baleſſeau Vicomte de *Pezeux*.
Le Comte de la *Marck*, Chevalier
s Ordres du Roy.
Le Marquis de *Broglie*.
Le Duc de *Bourbon*, Grand Maître de
ance.

1. *Octobre* 1718.

Le Comte d'*Ourches*.

Tixier, Comte *d'Hautefeuille.*
De Canonville, Marquis de *Raffetot.*
De *Quadt.*
Le Comte de *Rozen.*
Le Marquis de *Caylus*, Grand-Croix. L.
De la Fond Comte de *Savines.*
De Cruſſol, Comte *d'Uzés.*
D'Hautefort, Comte de *Bruſac*, Grand-Croix. L.

1. *Février* 1719.

Le Vicomte de *Polignac.*
De Chouly de *Permangle.*
Le Baron de *Bezenval.*

31. *Mars* 1720.

Gauffreteau de *Puynormand.*
De *Leſſart.*
Le Duc de *Duras*, Chevalier des Ordres du Roy.
De Montmorency, Prince de *Robecq*, grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon d'or.
Paul de Couet Comte de *Marignane.*
De S. Georges Marquis de *Verac*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Chevalier de *Montmorency.*
Andrault-Langeron Marquis de *Maulevrier*, Chevalier de la Toiſon d'or.
Henry de Lambert Marquis de S. *Bris.*

De Lesley *Rooth.*
Le Duc de *Mortemart*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Comte de *Beüil.*
De Contade Grand-Croix. L

13. *Mars* 1721.

Le Prince Charles de *Hesse-Philiptad.*

1. *Novembre* 1723.

Le Prince de *Carignan.*

23. *Decembre* 1731.

Sanguin Marquis de *Livry.*
De *Ceberet.*
Des Marets, Marquis de *Maillebois.*
Le Marquis de *Leuville.*
Charles-Louis-Auguste Fouquet, Comte de *Belisle*, Chevalier des Ordres du Roi.
De Boufflers *Remiencourt.*

20. *Février* 1734.

Le Comte d'Herzelles.
Le Marquis de *Mouchy.*
Vassal Marquis de *Monviel.*
Le Comte d'Hautefort *Bozen.*
Du Bouchet, Comte de *Sourches.*

De Laſtic de *Siougeat.*

De Nonant, Marquis du *Pleſſis-Châtillon.*

De Rouvroy S. Simon Marquis de *Sandricourt.*

La Loge - *d'Imecourt.*

Le Cordier Marquis du *Tronc.*

Le Vicomte de *Melun.*

Henry de Carrion, Marquis de *Nizas.*

Le Marquis de *Treceſſon.*

Le Comte de *Matignon*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Gendre de Berville.

Chalvet de Rochemontels, Seigneur de *Vernaſſal.*

Le Comte d'*Aubuſſon.*

De Tarneaut.

Sublet Marquis d'*Heudicourt.*

Flahaut de la *Billarderie*, l'ainé Grand Croix. L.

Le Comte de Rohan-*Chabot.*

Badier de *Verceilles.*

De Pardaillan de Gondrin, Marquis de *Bonus.*

De S. *Perier*, Lieutenant General d'Artillerie.

De *Valliere*, Lieutenant General d'Artillerie.

1. *Août* 1734.

De *Marbeuf.*

Le Marquis de *Gaſſion.*
De Thiard Marquis de *Biſſy.*
Le Chevalier de *Givry.*
De Mont Saunin Marquis de *Montal.*
Le Comte de *Guitault.*
Le Comte de Laval-*Montmorency.*
Le Comte *d'Aubigné.*
Le Marquis de *Balincourt.*
De la *Billarderie*, Cadet.
De Velleron, Comte de *Cambis.*
Le Duc de *Bethune*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Comte de *Châtillon*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Marquis de la *Fare*, Chevalier des Ordres du Roi.
Le Comte de *Saxe.*
D'Iverny.
Le Duc d'*Harcourt*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Duc de *Gramont*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Chevalier de *Rocozel.*
Le Marquis de Clermont *Tonnerre.* Chevalier des Ordres du Roi.

18. *Octobre* 1734.

Le Marquis de S. *Sernin.*
Le Marquis de Louvigny.
Le Comte de *Scnaeterre.*

Le Comte de la Mothe *Houdan*
Le Marquis *d'Eſpinay.*
Le Marquis *d'Eſtaing.*

18. *Juillet* 1735.

Le Comte de Clermont.
Le Prince de Conty.
Le Prince de Dombes.
Le Comte d'Eu.

ARTICLE IV.

MARECHAUX DE CA

19. *Septembre* 1704.

Gilbert de Gaulmin, de *Montg*

10. *Decembre* 1710.

Le Marquis de *Gabaret.*

8. *Mars* 1718.

Des Pontis.

De Rouvray.
Le Comte de *Simiane*.
De Bernhold.
Hoüel Marquis d'Hoüelbourg, à la *Guadeloupe*.
Tardif.

1. *Février* 1719.

Kooke.
De Buſſy.
Des Monſtiers, Comte de *Merinville*.
Sublet, Marquis d'*Heudicourt*.
Groſletête de *Jouy*.
De Caubous.
De Freville.
Mergeret.
Berault de Villiers.
De Volvire Ruffec.
Le Gendre de Collandre.
Anne-Jacques de Bullion, Marquis de *Fervaques*, Chevalier des Ordres du Roy.
De la Fare Tornac.
De Verjus, Marquis de *Crecy*.
Skelton.
Loupiat de la Deveze.

7. *Octobre* 1728.

Couvaroubias.

13. *Février* 1734.

Le Marquis de *Monti*.

20. *Février* 1734.

De Beauvillier, Duc de S. *Aign* Chevalier des Ordres du Roy, Ambaſſadeur à Rome.

De Machet.

Le Chevalier d'Erlach.

De Montboiſſier *Canillac*, Chev des Ordres du Roy.

Le Baron d'Eltz.

De la Caſſagne de S. *Pau*.

Du Fay, Marquis de la *Tourmaubo*

Le Comte de *Froulay*, Ambaſſad à Veniſe.

Le Baron de *Bezenval*, Cadet.

Biodos, Marquis de *Caſteja*.

Le Marquis d'*Houdetot*.

Le Comte de Scipion de Bozelly.

D'Aremberg.

Magon de Terlaye.

De Genſac Loumagne.

Jean-Baptiſte Comte de *Polaſtron*

Magon de la Gervaſais.

Ricoüart d'Herouville.

De Chabannes Marquis de *Cur*

Colbert de Seignelay Comte de *Creuilly.*

De la Baume, Marquis de *Montrevel.*

Le Marquis de Bethune.

Meneſtrel de Lutteaux.

De Gand-Vilain-Montmorency Comte de *Midelbourg.*

Charles-Gabriel de Belſunce Marquis de *Caſteimoron.*

Philippes.

Choiſeul Marquis de *Meuſe.*

De Cheriſey.

Le Marquis de Creil.

Le Chevalier Dauger.

Charles-Theodore de Forges Seigneur de *Germinon.*

Rouhaut Comte de *Cayeux.*

Jean-Nicolas de Montmorency-Chateaubrun.

De Vintimille Marquis du *Luc.*

Le Marquis du Chaſtelet Comte de *Clemont.*

Faret, Marquis de *Fournez.*

De Bulkley.

Le Marquis de Bauffremont.

Le Comte de Mainville.

Le Marquis de Clermont, *Gallerande,* Chevalier des Ordres du Roy.

L'Amoureux de la Javeliere.

De Langlade, Marquis du *Cheyla.*

De S. André de Marnais de la Baſtie.

Le Comte de *Gramont*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Comte de Vaudrey.

Vaſſal, Chevalier de *Monviel*.

Du Cayla.

Le Marquis de Segur.

Fretat, Comte de *Boiſſieux*.

De Bannes Comte de *Avejan*.

Le Comte de Bavicre.

La Rerie, *Ingenieur*.

De Boiſſoger, Lieutenant General d'*Artillerie*.

1. *Août* 1734.

Le Comte de Tavannes, commandant en Bourgogne.

Le Marquis de Durfort Boiſſiere.

Le Vicomte de Lannion.

Le Marquis de Nogaret.

Pajot de Villeperot.

Le Marquis de Varennes.

De Jean, Marquis de *Manville*.

Proiſy, Marquis de *Ximenes*.

Loupiat de la Deveze.

De Salagnac, Marquis de *Fenelon*, Ambaſſadeur en Hollande.

Bettens.

Le Marquis de Danois.

De Bombelles.

Rochou-de la Motte la Peyrouze.

Le Chevalier de Monteſſon.
De Fortiſſon.
Le Comte de Chaſtelux.
Le Marquis de Rothelin.
Le Baron de Ratzki.
De Limoges Marquis de S. *Saens.*
De Grouches, Marquis de *Chepy.*
Le Chevalier de S. André
Le Marquis de Putanges.
De Malan.
Le Marquis d'Harville.
Le Comte d'Artagnan Monteſquiou.
Godde de Varennes.
Le Comte de Lautrec.
De Guiffrey, de Monteynard Chevalier de Marcieu.
O-Sagnhuſſy.
Noblet de Cheſnelette.
De Malezieu.
Le Chevalier de la Rocheaymon.
Du Portal.
Thomé.
De Vernicourt.

18. *Octobre* 1734.

De Cadeville.
Le Comte de Coigny.
Le Prince de Montauban.
Le Comte de Clermont Chaſte.

Le Marquis de S. Simon.
Le Comte de Biron.
La Luzerne Comte de *Beuzeville.*
Le Marquis d'Eſtourmel.
De la Motte.
Brancas, Marquis *d'Oiſe.*
Ancel des Granges.
De Grandville.

ARTICLE V.

BRIGADIERS D'ARMÉE.

IL y a trois ſortes de Brigadiers d'Armée, ſçavoir 1. les Brigadiers d'Infanterie : 2. les Brigadiers de Cavalerie : & 3. les Brigadiers de Dragons.

I. BRIGADIERS D'INFANTERIE.

30. *Mars* 1693.

Arnauld Marquis de *Pomponne.*

19. *Janvier* 1702.

Robert Comte de *Lignerac.*

23. *Decembre* 1702.

De Marqueſſac d'Hautefort.

10. *Février* 1704.

Le Chevalier de Beliſle.
De Villemor.

26. *Octobre* 1704.

Joſeph Boutin de Valouze.
De Genonville.
Le Marquis de l'Aigle.

8. *May* 1708.

Baudoin.

31. *Janvier* 1713.

De Greſigny.

1. *Février* 1719.

Madaillan, de l'Eſparre Comte de *Laſſay*.
Foucault de S. Germain Beaupré.
De Turbilly.
De Scorailles Marquis de Rouſſille.

Charron Marquis de Menars.
De Maiſontiers
De Talaru, Marquis de Chalmazel.
François de Montmorency colonel du Regiment de Breſſe.
De Meſieres.
De Montvalat Marquis d'Antragues.
De Bourquy.
De Montesquiou d'Artagnan.
De Montanegres.
De Seigliere Belleforiere marquis de Soyecourt.
Gilbert de Voyſins marquis de Villennes.
Laubanie.
Cugnac de Dampierre.
Darville.
De la Londe.
De Bouchet de Montſoreau.
Hatte de Chevilly
Le Comte du Roure.
Vaſſan.
Carcavi d'Uſſy.
De Menou.
De Chateauneuf.
Girardin de Vauvray.
De Marloup de Charnaille.
De Maſſelin.
Gaillard de Bellafaire.
De Reding.
Caſteras, de la Riviere.

Foreſt.

Doneau de Vizé.

De Romilley, Marquis de la *Cheſne-laye*.

Du Prat, Comte de *Barbançon*.

Des Angles.

Le Comte de Rantzau.

De Ramback.

Le Duc de *Tallard*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Chevalier de Rayz.

De la Combe.

Vidault, du Dognon.

Le Tellier.

Le Comte d'Eſtampes.

De Courcy.

De Caſtella.

Le Chevalier de Conflans

Des Clavelles.

De Lezay - de Marneſia Marquis de *Lezay*.

Du Barry.

De Rambion.

Lacger.

De Beauvoir.

De Chateaubourg.

Maire de Paris Fontaine.

De Cauſſade.

Soüart [illegible] ad[illegible]ourt.

Couſtelier Comte de *Liſtiers*.

Sevin de Quincy.
De Jaunay.
De Lozieres d'Aſtier.
Goulet de Montlibert.
De Candeau.
Tigné.

7. *Avril* 1719.

De Marigny.

1. *Septembre* 1719.

Le Comte des Allois.

10. *Janvier* 1720.

De Mianne.

7. *Août* 1720.

Le Baron de Sparre.

3. *Avril* 1721.

Le Chevalier de Brancas, de Courbo
Meyer.
La Hire.
De Crevecœur.
François de Laſſeran-Maſencome
Montluc.

le Marſac.
le Joſſaud.
)-Neil.
le Chambon.
le Launay.
le Montalambert.
Montgrenier.
: Preaux.
: la Mare.
Roche-Colombe.
Verrot.
Antoine Berger - de Chaſſes.
Jean - François de Monteſquiou de
le
Marans.

1. *May* 1723.

Don Bonaventure d'Orteffa.
De Villeneuve, Baron de *Trelans*.

2. *Janvier* 1734.

De la Blottiere ingenieur.

28. *Février* 1734.

De Molondin.
D'Eſtavayé.
Meſgrigny Comte d'Aunay.
Le Marquis de Brun.

Darros d'Argelos.
Le Comte de Beranger.
Magon de la Giclaye.
Le Comte de Roucy.
Le Duc de Villeroy.
De la Croix Chevriers, Chevalier de S. Vallier.
De Rancy.
De Princé.
Le Comte de Chaumont.
Le Marquis d'Harbouville.
Le Comte de Chabannes.
Neyret de la Ravoye ch. de S. Lazare.
Le Marquis de Meurcey.
de Montmorency Duc de Chaſtillon d'Olonne.
Le Marquis de Mailly.
Le Duc de Richelieu, Chevalier des Ordres du Roy
Bullion Comte d'Eſclimont.
Le Comte du Chaſtelet Lomont.
Le Comte de Rieux.
Le Prince de Pons.
Dreux Marquis de Brezé.
Montmorency Duc de Luxembourg.
Milord Clare.
De Salieres.
Le Comte D'Ieſback.
Lally.
De Zaſtro.

De Boiras.
Deſarmans.
De Rouſſet de Girenton.
Romillé.
Châteauneuf de Moleges.
De Brun.
De Louboy.
De Tiers.

1. *Août* 1734.

Le Marquis de Fimarcon.
Le Marquis d'Hautefort.
Le Duc de Cruſſol.
De Blacons.
De Zurlauben.
De Sebbeville.
Bouhier.
De Payſac.
Le Marquis de Maupeou.
Damas Marquis d'Antigny.
Le Marquis de Rambures.
Le Marquis de Mirepoix.
Le Comte de Maulevrier.
Le Marquis de Croiſſy.
Le Comte de la Marck.
Le Marquis du Bellay.
May.
Le Comte de Courtomer.
Le Comte de Champigny.
Le Duc de Boufflers.

Le Comte de Montmorency-Ligny.
Le marquis de Rosnyvinen.
Courten.
Le Comte de Rupelmonde.
Le Comte de Roussillon.
Le Duc d'Epernon.
Le ch. de la Luzerne.
De Soulié.
De Moncelot.
De Lolmie.
De Praviel.
De Breande.
De la Mivoye de Jouy.
De Brocard.
Le Chevalier de Varenne.

12 *Août* 1734.

C'ermont Marquis de Renel.
De la Caze.
De Sassélange.

18 *Octobre* 1734.

Le Marquis de Monconseil.
Conflans Marquis d'Armentieres.
Le duc de la Tremoille.
De Contade.
De Vilemur.
Le Chevalier de Contade.

De Tellier Marquis de *Souvré.*
De la Brunie.
De Montroſier.
De la Grange.
Le Chevalier de Tretz.

20 *Novembre* 1734.

De Caylus.

II. BRIGADIERS DE CAVALERIE.

MESSIEURS.

7. *May* 1706.

Du Boſc.

29. *Mars* 1710.

De Kerhoent-Kergournadech Comte de *Coetanfao.*

1. *Février* 1719.

De Sericourt, Marquis *d'Eſclanvilliers.*
De Montaut, Marquis de S. *Geniés*, Navailles.
De S. Victor.

De Creuzy Marcillac.
Hennequin, Marquis *d'Ecquevilly.*
Des Cluſelles.
Du Planty-de Boiſleve.
Lordat de Bram,
Erard, Marquis *d'Avangour.*
De Valgrand.
Vaignon de Mortemer.
Boiſot.
d'Uſſon, Marquis de *Bonac.*
Dauvet, Marquis *d'Auvillars,*
Le Duc de Gontaut Biron.
Des Champs, *dit* Morel, Marquis *Crecy* en Beauvoiſis.
De Louvat de Cauſſan.
Le Marquis de Monteſſon.
De Monteval.
Langey.
Filtz.
Fauvel.
De Caruet de Meré.
De Rivoire, Comte du *Palais,*
Dalzau.
Le Marquis de Matignon, Cheva des Ordres du Roy.
De Groſſolles, Marquis de *Flamar.*
De Lorraine-Armagnac Prince *Lambeſc.*
Ferron de la Ferronaye.
De Levis, Marquis de *Leran.*

Fred

la ...que.
...ve.
... de *Gesvres.*
Pardeilhan.
la ... ...caud.
... quis du Pont

...ffec, Marquis de *Volvire*

3. *Avril* 1721.

Campet, comte du Saujon.

15. *Avril* 1721.

... rolles, sieur de Rocheplatte, ...r de S. Lazare.

15. *May* 1723.

...s Moulins.

6. *Octobre* 1723.

Rochechouart, Marquis de *Mon...*

13. *Fevrier* 1734.

Duc de Villars.
...os Comte de Casteja.

Le Marquis de Lenoncourt.
De Rennepont.
Le Marquis de Monchy-d'Hocquincourt.
De Raigecourt.
Du Bourder.
Le Marquis de Chazeron.
De Boiſandré.
Le chevalier d'Apchier.
De Fontaine.
Le marquis de Refuge.
Le marquis d'Argouges,
D'Eſtagnolles.
D'Eſparbez-d'Aubeterre comte de Jonzac.
De la Tour.
Le chevalier de Beaucaire.
Beaupoil, marquis de Lanmary.
Le comte de Parabere.
Le marquis de Bretonvilliers.
Forbin marquis de Janſon.
Rouvroy S. Simon duc de Ruffec.
Le marquis de Ruffec.
Bazin marquis de Bezons.
Le marquis de Caraman.
Le Tellier marquis de Courtanvaux.
Le comte de Berchini.
Du Cup.
De Caupenne.

1. *Août* 1734.

De Valcourt.
De S. Simon.
Le Comte de Langeron.
Le Comte de Merinville.
De Digoignes.
Des Bournais,
d'Anjony.
Le Marquis de Chabannes-Mariol.
De Montgibaut.
De Gault.
Le Chevalier de Martel.
De S. Maur.
De Montiers.
Le Baron de Lordat.
Le Marquis de Pont-Chartrain.
Le Marquis de Gouffier.
Le Marquis d'Ancezune.
Le Duc de Randan.
Le Comte de Ste. Maure.
Le Comte de Treſmes.
Le Marquis de Saſſenage.
Le Marquis de Puiſieux.
De Beauregard.

20. *Août* 1734.

De Valendré.
De Chambon.
Le Marquis de Marignane.
Le Comte de Brezay d'*Enonville*.

La Chapelle Marquis de Jumilhac.
Le Comte du Roure.
Le Marquis de Chiffreville.
Le Comte de la Riviere.

Octobre 1734.

De Mauroy.
Le Marquis de la Ferronnaye, fils.
Malet, Marquis de *Graville.*
Coſſé Duc de Briſſac
d'Harcourt, Comte de *Beuvron.*
Le Chevalier de la Marck.
Vichy de Champron
Le Chevalier de Vignacourt,
Du Chillois.
Le Baron de Montauban.

III. BRIGADIERS DE DRAGONS.

29. *Mars* 1710.

Joubert de Bouville.

30. *Octobre* 1717.

De Montbardon.

1. *Fevrier* 1719.

De Riencourt. Marquis d'Orival.
Le Marquis de Prie Chevalier des Ordres du Roy.

Gelas Voiſins marquis d'Ambres.
De la Vieſville marquis de S. Chaumont,
Du Deffand marquis de la Lande.
De Biran chevalier de Goas.
De Conches.
De Mua Baronde B ar baſan.
De Kleinholtt.
Lauthier.

20. *Fevrier* 1734.

Fouquet chevalier de Belleiſle.
De Coetmen.
Coigneux de Belabre.
Le Comte de Goeſbriant.
De Rivarolles.
Crozat, marquis du Chatel.
De Cilly.

1 *Août* 1734.

Le Marquis de Chabannes-Pionſac.
L'hôſpital marquis de Vitry.
Le Marquis de Caſtellane.
Le marquis de Viſſecq.

18. *Octobre.* 1734.

Le marquis de Vaſſé.

Cinq Maréchaux generaux des logis des armées du Roy.

Cette charge érigée par le Roy Louis XIV. fut partagée en deux, peu après son érection ; & depuis une d'icelles a été auſſi partagée en deux, il y en a ci preſentement qui ſont, M. Crozat - de Thiers, M. le Bacle marquis du Molins, ils n'ont qu'une charge à eux d'eux, & ont chacun 6300. l. d'appointeme M. de Verdelin, M. du Montal, & M. de la Planche de Mortieres.

Outre ces Officiers generaux, il y a des *Directeurs*, & des *Inſpecteurs*, tant pour l'infanterie, que pour la cavalerie & les dragons. Ils ont été créez par le Roy Louis XIV. & leurs fonctions ſont de faire la revûë des regimens qui ſe trouvent dans les départemens qui leur ſont aſſignez, pour examiner s'ils ſont complets, & ſi toutes choſes y ſont dans l'ordre. Les Directeurs ont l'œil à ce que les Inſpecteurs faſſent tout faire avec exactitude.

Trois Directeurs generaux d'Infanterie, chacun 16000. liv.

MM. de Meſmes-Ravignan, de Nangis, & Comte de Bucil, lieutenans generaux.

Directeur general de cavalerie, 16000. liv.

M. le Marquis de Savines, Lieutenant neral.

Dix Inſpecteurs generaux d'Infante chacun 8000. liv.

MM. d'Aubigné, de Guitaut, Lieute: generaux, de Polaſtron, Marechal de mp, le Marquis de Monviel, Lieute: t general, le Chevalier de Monviel, Marquis de Maubourg, le Marquis enelon, le Chevalier de Marcieux, le Comte Boiſſieux, Marechaux de camps & le Marquis de Monconſeil, Brigadier.

Six Inſpecteurs généraux de Cavalerie.

MM. de Tarneaut de l'Aloüette Lieute: général, de Vernicourt Maréchal de Camp, de S. André Marnais, le marquis de Chepy, le marquis d'Epinay, & le marquis du Chayla marechaux de Camp.

ARTICLE VI.

Regimens d'infanterie, de Cavalerie, & de Dragons,

IL y a de trois ſortes de Regimens. Les uns ſervent toujours à pied, & ſont nommez *Infanterie.* Les autres ſervent toujours à cheval, c'eſt ceque l'on appelle la *Cavalerie.* Les troiſiémes ſervent tantôt à pied, tantôt à cheval; & ce ſont *les Dragons.*

Chaque Regiment a trois principaux Officiers; un *Colonel* ou *Meſtre de Camp*, *un Lieutenant Colonel*, *& un Major*, qui a rang de Capitaine; mais qui n'eſt que pour le détail du Regiment, ſans avoir de commandement.

I. INFANTERIE

Tant que la charge de colonel general de l'infanterie a ſubſiſté, comme office de la couronne, durant environ ſoixante

ſeize ans. l'Officier qui commandoit en chef un regiment, n'étoit nommé que meſtre de camp, comme étant ſubordonné au colonel general. Louis XV. ayant ſupprimé cette charge en 1730. a ordonné que ces chefs de regimens quitteroient le titre de meſtre de camp, qui fut alors affecté à la ſeule cavalerie, & il leur a fait prendre celui de colonel.

De ces Regimens d'Infanterie il y en a un qui a cinq bataillons; un autre en a quatre; quelqu'uns trois; pluſieurs en ont deux, (chaque bataillon ayant à ſa tête un Capitaine qui le commande.) Le reſte n'en a qu'un.

Les ſix premiers Regimens ſont appellez *vieux*, parce qu'ils ſont en partie de la premiere création ſous Charles IX. en 1562. & ſont à preſent compoſez chacun de quatre bataillons. Les ſix qui les ſuivent, ſont nommez *petits vieux*; le dernier deſquels eſt le Regiment du Roy, non pas qu'il ſoit d'une auſſi ancienne creation que les cinq autres; mais parce que peu d'années après que le Roy Louis XIV. l'eut formé, le Regiment d'Artois, qui ſe nommoit alors Beaumont lui vendit ſon rang. Ils ſont chacun de trois bataillons, excepté celui du Roy, qui en a quatre.

Ceux qui ſont aprés les petits vieux, ont été créez en differens tems, & portent le nom de leur Meſtre de Camp, ou de quelque Province. Les quatre premiers juſqu'à celui de Gondrin, excluſivement ſont à preſent de 3. bataillons. Les autres ſont de deux, juſqu'à celui de Bretagne, excluſivement. Royal des Vaiſſeaux qui qui eſt le 26. eſt de trois bataillons.

Tous les autres, à commencer par Bretagne ne ſont que d'un bataillon, à l'exception de ceux des Princes, qui en ont deux, auſſi bien que les Regimens Suiſſes, dont les uns ont quatre bataillons & les autres trois. Les Compagnies de ceux-ci ſont de 200. hommes.

Par l'Ordonnance du Roy, dattée du 8. Avril 1722. dix-ſept Compagnies Françoiſes forment preſentement un bataillon; celle des Grenadiers eſt compoſée d'un Capitaine, d'un Lieutenant & de 45. hommes, y compris deux Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades & un tambour. Les ſeize autres Compagnies ne ſont, outre le Capitaine & le Lieutenant, que de 45. hommes, dont deux Sergens, deux Anſpeſſades & un tambour. Il y a de plus un Enſeigne dans chacune des Compagnies Coloncle Generalle & Lieutenante Colonelle, ce qui fait

deux Enſeignes par Regiment. Ces ſeize Compagnies ont été données aux huits Capitaines & Lieutenans qui étoient en pied, & aux huit des neuf plus anciens Capitaines & Lieutenans qui ſe trouvoient en ſecond dans chaque bataillon; ce fut le 1. May 1712. que cette Ordonnance eut ſon execution.

Il y a outre cela des Colonels reformez, qui ſont attachez aux dix huit premiers Regimens.

Dans les Regimens Allemands, ſçavoir, Alſace, qui eſt de quatre bataillons, Saxe, la Marck, Lenck, & Royal Allemand, qui ſont de 3. bataillons, les Compagnies ſont de 100. hommes; mais dans le Royal Italien, où il y a douze Compagnies, elles ne ſont que de 50. & celles des Regimens Irlandois n'ont que 30. hommes.

Voici tous les Regimens d'Infanterie, ſuivant le rang qu'ils ont entr'eux par l'ancienneté de leur création

Regimens d'Infanterie, avec les noms des Meſtres de Camp, Lieutenans-Colonels & Majors

PICARDIE, 1562. Son Drapeau a le fond rouge, avec une grande Croix blanche au milieu. M. le Commandeur de Vaſſé, *Lieutenant Colonel*, M. de Viviers, *Major*, M. de Brulart.

Nª. Ce Regiment & les cinq ſuivans ſont à preſent compoſés d'un Colonel, d'un Lieutenant Colonel, d'un Major, de 4. Aides Majors, de 66. Capitaines, de 68. Lieutenans 66. Lieutenans en ſecond ſuivant les Ordonnances du Roy, des 1. & 10. Novembre 1733. & 2. Enſeignes, de quatre bataillons, chacun deſquels eſt compoſé de 17. Compagnies qui font 685. Soldats par bataillon; y compris les Sergens, les Caporaux, les Anſpeſſades, & les tambours, avec prevôté & Grand Etat Major.

CHAMPAGNE, on le croit exiſtant en 1562. il ſubſiſtoit pour le certain en 1575. Son Drapeau eſt verd & la Croix blanche. M. le Duc de la Tremoille, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Brigadier. *Lieutenant Colonel*, M. de Sucy, *Major*, M. de Vila.

NAVARRE, avoit commencé en 1562. mais depuis il ne reparoît qu'en 1589. ous Henry IV. ſon Drapeau eſt feuille norte, ſa Croix blanche eſt chargée au entre, & aux quatre coins des armes de Navarre; l'écuſſon ſurmonté d'une couonne Royale, & entouré des Colliers les Ordres du Roy; chaque bras de la Croix chargé de cinq fleurs de Lys d'or. M. de la Roche de Fontenille, Marquis le Rambures Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Louboëy, Brigadier, *Major*, M. de Brecourt.

PIEMONT, étoit en 1562. Son Drapeau eſt noir, avec la Croix blanche. M. Colbert, Comte de Maulevrier Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Flacourt, *Major*, M. Daraſſe.

N^a. Champagne, Navarre, & Piémont, ayant conteſté long-tems enſemble pour le rang, le Roy, par ſon Ordonnance du 19. Février 1666. regla qu'ils ſe précederoient tour à tour les uns les autres, d'année en année.

NORMANDIE, créé en 1616. prit rang au plûtard en 1619. immediatement aprés les quatres précedens. Son Drapeau eſt jaune, avec la Croix blanche. M. de Montmorency, Duc de Chaillon Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. Puimaigre, *Major*, de Gibaudiere.

& Grand Etat Major fut levé par la Reine mere Anne d'Autriche, durant ſa Regence, *Meſtre de Camp Lieutenant*, M. le Marquis de Chatoſt, *Lieutenant-colonel* M. le Brun Brigadier, *Major* M. le Chevalier d'Haultry.

BRETAGNE, 1. bataillon; levé en 1644. ſous le nom du Cardinal Mazarin; il avoit le nom de Bretagne en 1658. M. de la Croix Chevriers, Chevalier de S. Vallier, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de la Croze, *Major* de la Chaſſagne.

DU PERCHE, 1. bataillon étoit nommé *Baltazar*, du nom de ſon Meſtre de Camp en 1656. Aprés la Paix des Pyrenées, il fut uni à celui de *Carignan*, & nommé *Carignan-Baltazar*; chacun des commandans ayant conſervé ſa colonelle & ſon Drapeau blanc. M. de Salieres ſucceda au colonel Baltazar, & le Regiment ſe nomma *Carignan Salieres*. Le Comte de Soiſſons, qui en étoit le Colonel étant mort en 1673. le Marquis de Lignerac lui ſucceda, & le Regiment fut nommé *du Perche*. La colonelle de Salieres a conſervé ſon Drapeau blanc juſqu'au mois d'Octobre 1718. que M. de Salieres fils a conſenti à n'en plus avoir, moyennant un Brevet de colonel, & la conſervation de ſa Compagnie. M.

Comte de Rieux Brigadier, *Lieutenant el*, M. de Casteron, *Major*, M. de rol.

ARTOIS, jadis *Beaumont*, 1. bataillon, dernier des six Petits Vieux, a cedé ancien rang au Regiment du Roy.

Brancas Duc de Lauraguais, *Lieu-Colonel*, M. des Ardillieres, *Major* S. Segraux.

OCHECHOUART, M. le Marquis de loas-Rochechouart, *Lieutenant colo-* M. de Volbocq, *Major*, de l'Epinay.

D'OUROY, ci-devant VENDÔME, & auvant BARROIS, 1. bataillon, M. le juis d'Ouroy. *Lieutenant colonel*, de Tauriac Lavincas Brigadier, *Major*, Mauriac.

LA SAARRE, jadis *la Ferté Senneterre*, bataillon M. le Marquis de Lussan, *nant colonel*, M. le Chevalier d'Aule, *Major* M. le Chevalier la Romaie.

LA FERE, 1. bataillon Regiment ui étoit en pied en 1667. M. le Mars de Bouzols, Brigadier, *Lieutenant mel*, M. de S. Quentin, *Major*, M. énou.

ALSACE, 4. bataillons a 6. Compag- de 100. hommes chacune par batail- ; suivant les Ordonnances, des 1.

Avril & 1. Juillet 1734. avec Prevoté & Grand Etat Major créé au nom de cette Province, en 163 5. *colonel*, M. le Prince Fiederic de Birkenfeld, Prince Palatin, des deux Ponts. *Lieutenant Colonel*, M. de Schmidberg, *Major* M. d'Etlingen.

ROYAL ROUSSILLON, un bataillon; Prevoté & Grand Etat Major, créé sous le nom de *Catalan*, Mazarin en 1655. a eu le nom de cette Province, en 1665. M. le Marquis d'Hauſſonville, *Lie colonel*. M. de Brunetta, *Ma* Villaroja.

CONDE' 2. bataillons Prevoté & Grand Etat Major créé en 1661. *Colonel Lieutenant*, M. le Marquis d'Hautefort, Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de S. Remy *Major*, M. de Paſſy.

BOURBON, 2. bataillons; Prevoté Grand Etat Major créé en 1667. nom d'Enguien, Prince du Sang, *Lieutenant*, M. de Tilladet, Marquis de Marcon, Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de la Brunie, Brigadier, *Major*, M. de Saporte.

BEAUVOISIS, 1. bataillon; M. le Marquis de la Vauguion, *Lieutenant colonel*, M. de la Caſſagne, *Major*, M. de Beaurepaire.

ROUERGUE, 1. bataillon; M. le Gen- e de Berville, *Lieutenant colonel*, M. Recy, *Major*, M. Cambis Dortoux.

BOURGOGNE, 1. bataillon; M. le Che- alier d'Herouville, *Lieutenant colonel*, M. le Feneſtre, *Major*, M. de Volvene.

ROYAL LA MARINE, 1. bataillon; créé n Decembre 1669. M. le Chevalier Lorges, *Lieutenant colonel*, M. de namour, *Major*, M. Limonet.

VERMANDOIS, 1. bataillon; nommé : *Regiment Amiral*, lors de ſa premiere réation en Decembre 1669. M. le Duc le Rohan-Chabot, fils aîné du Prince le Leon, *Lieutenant colonel* M. le Che- alier des Iſles, *Major*, M. des Arennes,

SAXE, Allemand, 3. bataillons; Pre- oté & grand Etat Major levé en 1665. our le Prince Guillaume de Furſtem- erg, M. le Comte de Saxe Lieutenant al *Lieutenant colonel* M. Royer de oncelot, *Major* M. Heiſter.

ROYAL-ARTILLERIE, créé en 1671. ous le nom de Fuſiliers, pour la garde & le ſervice de l'Artillerie, a eu en 1693. e nom qu'il porte. Le Regiment des Bom- ardiers, qui avoit été créé en Août 1684. & les cinq Compagnies de Mi- neurs, Bombardiers, & Sapeurs, qui xiſtoient ſeparées de tous corps, ont

été unies au Regiment Royal Artillerie, par Ordonnance du Roy, du 5. Février 1720. ce Regiment eſt compoſé de cinq bataillons; de 285. Officiers & 3250. Fuſiliers, Canoniers, Bombardiers, Sapeurs, & Mineurs. Premier Colonel commandant en chef M. le Duc du Maine, Lieutenant General & M. le Comte d'Eu, en ſurvivance; cinq Lieutenans Colonels commandans chacun un bataillon; MM. de Romillé, Brigadier; de Breande, Brigadier, de la Borie, de Valenceau, & de Torpanne, cinq *Majors*, un pour chaque bataillon; MM. de la Bachellérie, de Villeres, de Marſay, de Fontange, & de Gaſſaud.

Il y a un diréćteur general des 4. Ecoles d'Artillerie, & Inſpećteur des cinq bataillons, du Regiment Royal Artillerie M. de Valliere, Lieutenant General,

Outre ces cinq bataillons d'Artillerie il y a à preſent cinq Compagnies de Mineurs, & cinq Compagnies d'Ouvriers qui en ont été détachées & qui forment des corps à part. Les cinq Compagnies de Mineurs ont pour Capitaines, MM. de l'Orme, Larieu, Antoniazzi, la Foſſe & Turmel.

ROYAL ITALIEN, 1. bataillon; Prévoté & Etat Major créé en Mars 1672. M. le

Marquis de Monty, Maréchal de Camp, ...tenant colonel M. de Rosly, Major de Castellar.

MAY, Suisse 4. bataillons; créé en ...tembre 1671. colonel, M. de May, ...gadier, Lieutenant colonel M. Manuel, ...jor M. de May fils.

NDLE'E, Suisse 4. bataillons créé Septembre 1671. colonel M. de Bren...; Lieutenant General, Lieutenant col. M. Frey, Major M. Iselin.

...TENS, Suisse 4. bataillons; créé en ...rier 1672. M. de Bettens Maréchal le Camp, Lieutenant colonel M. de Mon..., Brigadier, Major, M. Hartmanis.

BOURQUY, Suisse même création 4. ...ataillons; M. de Bourguy Brigadier, Lieutenant colonel M. Tschoudy, Major, M. Muller.

LANGUEDOC, 1. bataillon; fut tiré en Mars 1672. d'un Regiment Catalan, dit depuis *Royal Roussillon*, M. le Comte Darros-d'Argelos Brigadier, Lieutenant colonel M. de Champeran l'ainé, Major M. de Champeran le Cadet.

PUYGUYON, 1. bataillon; créé en Novembre 1673. M. le Marquis de Puiguion, Lieutenant colonel M. de Rousset, de Girenton, Major M. de la Roche.

MEDOC, 1. bataillon M. le Duc de

Cruſſol Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Tretz Brigadier, *Major* M. de Bompart.

DURFORT, 1. bataillon M. le Duc de Durfort, *Lieutenant Colonel* M. de Malſauve, *Major* M. des Pujos.

SENNETERRE, 1. bataillon ; M. le Marquis de Senneterre, *Lieutenant Colonel* M. de Montroſier, Brigadier, *Major* M. d'Aſtruc.

ROYAL-COMTOIS, 1. bataillon ; Prevoté & Grand Etat Major, créé en Août 1674. M. le Marquis de Froulay, fils, *Lieutenant Colonel*, M. de Bailleul, *Major* M. du Rozel.

MONCONSEIL, 1. bataillon, créé en 1674. M. le Marquis de Monconſeil, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de Parron, *Major* M. de Terſac.

PROVENCE, créé en 1675. M. de Bullion, Comte d'Eſclimont, Prévôt de Paris Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de la Grange, *Major* M. de Varignon.

MORTEMAR, 1. bataillon; en 1676. M. le Duc de Rochechouart, *Lieutenant Colonel* M. Marans, *Major* M. de Migny.

WITTMER, Suiſſe 3. bataillons ; créé en 1675. M. Wittmer Brigadier *Lieutenant colonel*, M. François, *Major*, M. d'Herlac.

BEZENVAL, Suiſſe 3. bataillons même création. M. le Baron de Bezenval, Ma-

échal de Camp, *Lieutenant Colonel* M. de Courauchantre, *Major*, M. Pfister.

GONTAUT, 1. bataillon créé en 1677. M. le Marquis de Gontaut Biron, *Lieutenant colonel*, M. de Buttron, *Major*, M. [illegible]

[illegible]CE, 1. bataillon, Prevoté & grand [illegible]t Major créé en 1678. M. le Mar- Damas d'Anlezy, *Lieutenant colonel* [illegible] Villeneuve, *Major*, M. du Fay- [illegible]

TOULOUSE, 2. bataillons Prevoté & Grand Etat Major créé en Février 1684. *Colonel Lieutenant*, M. le Vicomte de Caylus, *Lieutenant colonel*, M. de Concisat, *Major* M. de Pramyral.

GUYENNE, 1. bataillon même creation de Dreux, Marquis de Brezé, Grand Maître des Cerémonies Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Taponat, *Major* M. [illegible]nil.

LORRAINE, 1. bataillon même creation M. le Marquis de Montbarrey, *Lieutenant colonel* M. d'Anzel, *Major*, M. Pogniat.

Les Regimens suivans ont été créez en Août 1684.

FLANDRES, 1. bataillon, M. de Coninghand, *Lieutenant colonel* M. Texto-

ris, *Major* M. d'Hauterive.

BERRY, 1. bataillon M. Kercadode Molac, *Lieutenant Colonel* M. de Laubiniere; *Major*, M. de Rumedon.

BEARN, 1. bataillon M. le Marquis de Thiembrune-Valence, *Lieutenant Colonel* M. de la Buſſiere, *Major*, M. de Watteville.

HAINAUT, 1. bataillon M. Florent Claude du Châtelet de Lomont, Marquis de Cirey, Brigadier, grand bailly de Sarlouis, *Lieutenant Colonel* M. du Vignaud, *Major* M. de Billon.

BOULONNOIS, 1. bataillon M. Damas, Marquis d'Antigny, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. du Bois, *Major* M. de Beuvry.

ANGOUMOIS, 1. bataillon M. le Marquis de Rupelmonde, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. du Hazé, *Major* M. de Riſon.

PERIGORD, 1. bataillon M. de Briqueville, Chevalier de la Luzerne, Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Riolet, *Major*, M. dela Beſſe.

Les Regimens ſuivans ont été créez le 4. Septembre 1684.

SAINTONGE, 1. bataillon M. le Marquis de Taleyrand, *Lieutenant Colonel*, M. de Scve, *Major* M. de Chevry.

BIGORRE, 1. bataillon, M. le Mat-

quis de Maupeou, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. S. Ferriol, *Major*, de Mont-Orcier.

FOREST, 1. bataillon M. le Marquis de Montmorin, *Lieutenant Colonel*, du Pleſſis, *Major* M. de Champeloix.

TURNAISIS, 1. bataillon M. le Marquis de la Chetardie, *Lieutenant Colonel*, de Blancheton, *Major*, M. de Plauſole.

CAMBRESIS, 1. bataillon M. le Comte Pont-Chavigny, *Lieutenant Colonel*, de Gaſtineau de Sainte Catherine, *Major*, M. de Salnove.

FOIX, 1. bataillon M. le Marquis de Neville, *Lieutenant Colonel*. M. de la [illegible], *Major* M. de la Saigne.

Les Regimens ſuivant ont été créez le 5. Septembre 1684.

[illegible]E, 1. bataillon M. le Marquis de [illegible]D, *Lieutenant Colonel* M. de Lom[illegible], *Major* M. de Baudory.

LA MARCHE, 1. bataillon M. Girault Marquis de Bellefonds, *Lieutenant Colonel* M. Vaillant, *Major*, M. d'Aſton.

QUERCY, 1. bataillon M. de Saulx comte de Tavannes, *Lieutenant Colonel*, M. Deſarmans Brigadier, *Major* M. de Payan.

NIVERNOIS, 1. bataillon M. de Be-

ziade, Marquis d'Avarey, *Lieutenant colonel* M. Gondoin, *Major*, M. de S. Vincent.

BRIE, 1. bataillon M. le Marquis du Bellay Brigadier. *Lieutenant colonel* M. de Saubade, *Major* M. de Chateauneuf.

SOISSONNOIS 1. bataillon M. de Montmorency comte de Luſſe, *Lieutenant colonel* M. de Boiras, Brigadier; *Major* M. de la Cour.

L'ISLE DE FRANCE, 1. bataillon M. le Marquis de Meurcey Brigadier, *Lieutenant colonel* M. du Terme du Saux, *Major* M. d'Abſac.

VEXIN, 1. bataillon M. Meſgrigny, Comte d'Aunay Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Brugnac, *Major* M. de Monmouton.

AUNIX, 1. bataillon M. de Brancas-Courbons, Chevalier de Malte, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Poilly, *Major* M. des Guers.

BEAUCE, 1. bataillon M. le Duc de Caumont, *Lieutenant colonel*, M. de Morlan, *Major* M. de Chevert.

DAUPHINE', 1. bataillon M. de Rochechouart comte de Mortemart, *lieutenant colonel* M. de Maranne, *Major* M. de S. Etienne.

VIVARAIS 1. bataillon, M. le Comte de Berenger Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Carery, *Major* M. de Marſeilhas.

LUXEMBOURG, 1. bataillon M. le Marquis de Broglie, *Lieutenant colonel* M. du Molmont, *Major* M. de Vaudeuvre.

BASSIGNY, 1. bataillon M. de Riotor Villemeur, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. d'Aubrespy de la Farelle, *Major*, M. de la Riviere.

BOULLOIS, 1. bataillon créé le 17. Juin 1685. M. Bazin Chevalier de Bezons, *Lieutenant colonel* M. de Fillancourt, *Major* M. de Goulas.

PONTHIEU, 1. bataillon créé en Septembre 1685. M. Neyret de la Ravoye Brilier, *Lieutenant colonel*, M. Landry, *Major* M. de S. Martin.

LA MARCK, Allemand 3. bataillons, de 6. Compagnies par bataillon de 100. hommes chacune suivant les dernieres Ordonnances du Roy, des 1. Avril & 1. Juillet 1734. Prevoté & Grand Etat Major, *colonel* M. le Comte Louis de la Marck, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. Baes *Major* M. Vankeffel.

LA VALLIERE, 1. bataillon créé en Octobre 1688. M. le Duc de Vaujours *Lieutenant colonel*, M. de Beauregard, *Major* M. de Boyssiere

MONTMORENCY, 1. bataillon créé en Octobre 1688. M. de Montmorency, comte de Ligny Brigadier, *Lieutenant colonel*

M. de Larnage, *Major* M. de Montéils.

DIESBACK, Suiſſe 3. bataillons, créé en Novembre 1689. M. le Comte de Dieſback Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Salutz, *Major* M. Baltazard.

COURTEN, Suiſſe 3. bataillons, créé en Novembre 1689. M. Courten, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Courten, *Major* M. de Fenetz.

APPELGREHN, Allemand 3. bataillons, à 6. Compagnies de 100. hommes chacune créé en Août 1690. M. Appelgrehn, *Lieutenant Colonel* M. de Rouvroy, *Major* M. de Tunderfeltz.

BULKELEY, Irlandois 1. bataillon créé en Mars 1690. M. de Bulkeley Maréchal de Camp, *Lieutenant colonel* M. Hennſy, *Major* M. Meagher.

CLARE, Irlandois même création 1. bataillon M Milord de Clare Brigadier, *Lieutenant colonel* Othagnuſly, *Major*, M. Shortall.

DILLON, Irlandois 1. bataillon même création M. le Comte de Dillon, *Lieutenant colonel* M. de Lally, *Major* M. de Gaidon.

ROSNYVINEN, ci-devant Noailles, & Picquiny créé en Juin 1691. 1. bataillon M. le Marquis de Roſnyvinen, Brigadier *Lieutenant colonel*, M. Damont, *Major* M. d'Arnault.

LA FERTE' IMBAULT, 2. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major, cy-devant Chartres & Eſtampes, créé en Novembre 1691. M. le Marquis de la Ferté Imbault, *Lieutenant colonel* M. de Brezé, *Major* M. Pineton de Chambrun.

Les Regimens ſuivans ont été créez en Novembre 1692

BLAISOIS 1. bataillon M. le Bauyn, Marquis de Perceuſe, *Lieutenant colonel* M. le Baron de Tairy, *Major* M. le Chevalier de Bellegarde.

GASTINOIS, 1. bataillon M. le Comte de Rouſſillon Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Coſtegiraud, *Major*, M. Clairac d'Alais.

CONTY, 2. bataillons Prevoté & Grand Etat Major M. le Prince de Conty, *colonel Lieutenant* M. le Chevalier de Cauzan, *Lieutenant colonel*, M. le Prévôt, *Major* M. de Bondoire.

AUXERROIS, 1. bataillon M. le Marquis de Conflans, *Lieutenant colonel* M. de Marſillac, *Major* M. d'Amours.

AGENOIS, 1. bataillon M. le Comte de Malauſe, *Lieutenant colonel* M. de Ligny, *Major* M. d'Anteroche.

SANTERRE, 1. bataillon M. de Cler-

mont d'Amboiſe, Marquis de Reſnel, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Courcelle, *Major* M. Deſpinault.

DES LANDES, 1. bataillon créé en Janvier 1693. M. le Marquis de Brun, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Mailly, *Major* M. de Beauſéjour.

ROTH Irlandois 1. bataillon Prevoté & Grand Etat Major créé en 1692. M. Roth, Lieutenant General, *Lieutenant colonel* M. Arthur *Major* M. de Macarty.

BERWICK, Irlandois 1. bataillon, Prevoté & Grand Etat Major M. Mylord Edouard de Berwick Comte de Fitz james, *Lieutenant colonel* M. de Barry *Major* M. Stapleton.

ENGUIEN, 2. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major créé en Février 1706. M. le Comte de Clermont, *colonel Lieutenant* M. le Marquis de L'aigle, *Lieutenant colonel* M. Chamborent de la Claviere, *Major* M. du Bouſquet.

ROYAL-BAVIERE, 3. bataillons, à 6. Compagnies par bataillon de 100. hommes chacune, Prevoté & Grand Etat Major créé en Janvier 1709. M. le Comte de Baviere, Grand d'Eſpagne, Maréchal de Camp, *Lieutenant colonel*, M. Zaſtro Brigadier, *Major* M. de la Feuillade.

TRAVERS GRISONS, 3. bataillons à 3. Compagnies par bataillon de 200. hommes chacune créé le 1. Juin 1734. *colonel* M. le Baron de Travers Dorſtenſtein, *Lieutenant colonel* M. de Salis de Marchelins, *Major* M. Cleric.

Suivant les Ordonnances du Roy, des 1. Avril 25. Août & 1. Août 1734. il y a 40. Regimens à 2. bataillons 13. à un bataillon & 29. bataillons ſeparés qui font 122. bataillons de Milices, chacun compoſé d'une Compagnie, de 48. Grenadiers, & de 12. Compagnies de 46. Fuſiliers. Chaque Regiment de deux & d'un bataillon, porte le nom de ſon Colonel, & de ſa Province; ainſi que chaque bataillon ſeparé porte celuy de ſon Commandant, & de ſa Province. Ils ſont payés par les deux Treſoriers Generaux de l'extraordinaire des Guerres, années paire & impaire.

Generalité de Paris 7. bataillons.

BONNEVAL, 2. bataillons *colonel*, M. de Bonneval, *Lieutenant colonel* M. Boüillant, *Major* M. de S. Cyr d'Etrancourt.

TORCY, 2. bataillons *colonel* M. de Torcy, *Lieutenant colonel* M. de Champluiſant, *Major*, M. d'Agoult.

D'OMBREVAL, 1. bataillon, *Colonel* M. d'Ombreval *Ayde-Major* M. Boudelin.

MORTAIGNE, 1. bataillon, *Commandant* M. Mortaigne, *Ayde-Major* M. du Pleſſis.

GUIGNARD 1 Bataillon *Commandant* M. de Guignard, *Ayde-Major* M. de Murat.

Generalité de Picardie 4. Bataillons.

AUMALE 2. bataillons, *Colonel* M. le Comte d'Aumale, *Lieutenant Colonel* de Lumbre, *Major* M. de Villers.

CLERMONT 1. Bataillon, *Colonel* M. le Chevalier de Clermont, *Ayde-Major* M. Beloy.

VILLEBRUN. 1. Bataillon, *Colonel* M. le Chevalier de Villebrun, *Ayde-Major* M. le Correur.

Generalité de Soiſſons 4. bataillons.

CAYLUS. 2. Bataillons, *Colonel* M. le Comte de *Caylus* Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de Buſſy, *Major* M. de Moria.

S. MAURICE. 1. Bataillon, *Colonel* M. de S. Maurice de S. Rome, *Ayde-major* M. de Driencourt.

AUSBOURG 1. Bataillon *Colonel* M. d'Auſbourg de la Bauve, *Aydemajor* M. de Caſſe.

Generalité de Rouen 6. Bataillons.

USSEL 2. Bataillons *Colonel* M. d'Uſſel; *Lieutenant Colonel* M. le Mercier, *Major* M. d'Arbaucourt.

LONGUERUE 2. Bataillons *Colonel* M. de Longueruë, *Lieutenant Colonel* M. Seguier de Liancourt, *Major* M de Sulpont.

KERMOYSAN 2. Bataillons *Colonel* M. le Chevalier de Kermoyſan, *Lieutenant Colonel* M. de Boniface, *Major* M. de Champdollent.

Generalité de Caen 4. Bataillons.

LAYE. 2. Bataillons *Colonel* M. le Chevalier de Laye, *Lieutenant Colonel* M. de la Belliere, *Major* M. Heraut.

SEBBEVILLE. 2. Bataillons *Colonel* M. le Chevalier de Sebbeville Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Chenault, *Major* M. du Meſnil Baudrap.

Generalité d'Alençon 4. Bataillons.

HERSAN. 2. Bataillons *Colonel* M. Herſan, *Lieutenant Colonel* M. de Launay, *Major* M. de Conches.

VARENNES. 2. Bataillons *Colonel* M. de Varennes de Mondaſſe *Lieutenant Colonel* M. de Montreuille, *Major* M. de Bonniere.

Generalité de Chalons 6. Bataillons.

BERGERET. 2. Bataillons. *Colonel* M. de Bergeret, *Lieutenant Colonel* M. de Bergeret Frere, *Major* M. de Merbion.

HUGUES. 2. Bataillons *Colonel* M. d'Hugues, *Lieutenant Colonel* M. de Fiennes, *Major* M. le Perdrix.

CHOISEUL-Beaupré 2. Bataillons. *Colonel* M. de Choiſeul Beaupré, *Lieutenant Colonel* M. de la Pauze, *Major* M. de Freſne.

Generalité de Bourgogne 6. Bataillons

D'AUXY. 2. Bataillons. *Colonel* M. d'Auxy de Villefort, *Lieutenant Colonel* M. Damoiſeau, *Major* M. de Villeſan

DAMAS. 2. Bataillons. *Colonel* M. Damas de Marcilly, *Lieutenant Colonel* M. Janthial, *Major* M. Terradoux Monluzin.

BOUHIER, 2. Bataillons. *Colonel* M. de Bouhier Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Faverolles, *Major* M. Donot.

Generalité d'Orleans 5. Bataillons.

LA MOTTE, 2. Bataillons *Colonel* M. le chevalier de la Motte, *Lieutenant Colonel* M. de Maſſiez, *Major* M. de Vieuge.

MORTIERES 2. Bataillons. *Colonel* M. de Mortieres, *Lieutenant Colonel* M. de la Carbonniere, *Major* M. Bailly de Monrou.

FARVILLE 1. Bataillon. *Colonel* M. Garnier de Farville, *Aydemajor* M. Bordas de Lautriniere.

Generalité de Moulins 3, Bataillons.

LESTRANGES 2. Bataillons. *Colonel* M. de Leſtranges, *Lieutenant Colonel* M. de le Givry, *Major* M. de Mars de Baleine.

GINESTON 1. Bataillon. *Commandant* M. de Gineſton des Eſpinoiſe, *Aydemajor* de S. Georges.

Generalité de Tours 5. Bataillons.

MURAT 2. Bataillons. *Colonel* M. de Murat, *Lieutenant Colonel* M de Melanger Saujat, *Major* M Ruillé de Valtrembert.

DES HAYES 2. Bataillons. *Colonel* M. des Hayes, *Lieutenant Colonel* M. Tudert

la Bournaliere, *Major* M. le Beuf.

GUENAND 1. Bataillon *Commandant* M. de Guenand *Ayde-major* M. du Mouchet de la Mouchetiere.

Generalité de Bretagne 8. *Bataillons.*

MONCAMP 2. Bataillons. *Colonel* M. de Moncamp, *Lieutenant Colonel* M. de Cadaran, *Major*, Trevelac.

REVOL 2. Bataillons, *Colonel* M. de Revol, *Lieutenant Colonel* M. du Pleſſis de Mauduit, *Major* M. Carré de Kermeſelec.

LANNION 2. Bataillons. *Colonel* M. le Vicomte de Lannion, *Lieutenant Colonel* N. *Major* M. le Chevalier de Vaucouleur.

VILLEMENEUST 1. bataillon *Colonel* M. de Villemeneuſt, *Aydemajor* M. de la Proueſſe.

FERRIERE 1. Bataillon. *Colonel* M. de Ferriere Lentivy, *Aydemajor* M. de Villanbois.

Generalité de Poitiers 3. *Bataillons.*

FUMÉE 1. Bataillon, *Commandant* M. de Fumée *l'aîné*, *Ayde major* M. Jourdain de Marmagne.

FUMÉE 1. Bataillon *Commandant* M.

de Fumée *le cadet*, *Aydemajor* M. Milon.

DU BESSAY 1. Bataillon *Commandant* M. du Beſſay *Aydemajor* M. de Preſſac.

Generalité de Limoges 3. Bataillons.

PAYSAC 2. Bataillons. *Colonel* M. de Payſac Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de la Morelie, *Major* M. de la Prebautiere.

DE BRIE 1. Bataillon *Commandant* M. de Brie, *Aydemajor* M. de la Foreſt.

Generalité de Riom 3. Bataillons.

CHAMBAUD. 2. Bataillons *Colonel* M. de Chambaud de Mongon, *Lieutenant Colonel* M. Haudigier, *Major* le Chevalier de Belair

HAUDIGIER. 1. Bataillon *Commandant* M. Haudigier le cadet, *Aydemajor* M. de Leſcang de Mazerat.

Generalité de Lyon 3. Bataillons.

LASBORDES. 2. Bataillons *Colonel* M. de Laſbordes, *Lieutenant Colonel* M. de Joſſerand, *Major* M. de Ramey.

DORE'. 1. Bataillon *commandant* M. de Doré, *Aydemajor* M. de Boiſſiere.

Generalité de Dauphiné 3. Bataillons

DE BLACONS 2. Bataillons. *Colonel* M. de Blacons Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Hamard de Chevrigny, *Major* M. Morlon.

VILLENEUVE. 1. Bataillon. *Commandant* M. de Villeneuve, *Aydemajor* M. de Vignolle le Cadet

Generalité de Provence. 2. Bataillons.

BERARD. 2. Bataillons. *Colonel* M. de Berard, *Lieutenant Colonel* M. de la Roque, *Major* M. de Berard le Cadet.

Generalité de Montauban 5. Bataillons.

VASSAN 2. Bataillons. *Colonel* M. de Vaſſan, *Lieutenant Colonel* M. Teulier d'Arzac, *Major* M. de la Coſte Bartac.

GISSAC. 1. Bataillon. *Commandant* M. de Giſſac, *Aydemajor* M. de Balsat.

S. MARTIN. 1. Bataillon. *Commandant* M. de S. Martin *Aydemajor* M. Petit.

FONTAINILLES 1. Bataillons. *Commandant* M. de Fontainilles, *Aydemajor* M. Conſtant.

Generalité d'Anch 4. Bataillons.

D'ANTIN de S. Pé 1. Bataillon. *Colonel* M. d'Antin de S. Pé, *Aydemajor* M. de Sort.

BELSUNCE 1. Bataillon. *Commandant* M. de Belſunce, *Aydemajor* M. du Plax.

MONTEGUT, 1. Bataillon *Commandant*, M. de Montegut *Aydemajor* M. de Samaſan.

SARIEUX, 1. Bataillon. *Commandant* M. de Sarieux, *Aydemajor* M. de Meriens.

Generalité de Bourdeaux 7. Bataillons.

FONTANGES. 2. bataillons. *Colonel* M. le marquis de Fontanges, *Lieutenant Colonel*, M. de Barit ault, *Major* M. le chevalier de la Prade.

SEGUR 1. Bataillon. *Colonel* M. le chevalier de Segur, *Aydemajor* M. du Cros.

RIBERAC 1. Bataillon. *Colonel* M. de Riberac *Aydemajor* M. de la Boulbenne.

MONTAZEAU. 1. Batallion. *Colonel* M. de Segur de Montazeau, *Aydemajor* M. Mezailles.

LE SAIGE, 1. Bataillon. *Commandant* M. de le Saîge, *Aydemajor* M. Barberin.

Generalité de Dauphiné 3. Bataillons

DE BLACONS. 2. Bataillons. *Colonel* M. de Blacons Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Hamard de Chevrigny, *Major* M. Morlon.

VILLENEUVE. 1. Bataillon. *Commandant* M. de Villeneuve, *Aydemajor* M. de Vignolle le Cadet

Generalité de Provence. 2. Bataillons.

BERARD. 2. Bataillons. *Colonel* M. de Berard, *Lieutenant Colonel* M. de la Roque, *Major* M. de Berard le Cadet.

Generalité de Montauban 5. Bataillons.

VASSAN 2. Bataillons. *Colonel* M. de Vaſſan, *Lieutenant Colonel* M. Teulier d'Arzac, *Major* M. de la Coſte Bartac.

GISSAC. 1. Bataillon. *Commandant* M. de Giſſac, *Aydemajor* M. de Balsat.

S. MARTIN. 1. Bataillon. *Commandant* M. de S. Martin *Aydemajor* M. Petit.

FONTAINILLES 1. Bataillons. *Commandant* M. de Fontainilles, *Aydemajor* M. Conſtant.

Generalité d'Anch 4. Bataillons.

D'ANTIN de S. Pé 1. Bataillon. *Colonel* M. d'Antin de S. Pé, *Aydemajor* M. de Sort.

BELSUNCE 1. Bataillon. *Commandant* M. de Belſunce, *Aydemajor* M. du Plax.

MONTEGUT, 1. Bataillon *Commandant*, M. de Montegut *Aydemajor* M. de Samaſan.

SARIEUX, 1. Bataillon. *Commandant* M. de Sarieux, *Aydemajor* M. de Meritens.

Generalité de Bourdeaux 7. Bataillons.

FONTANGES. 2. bataillons. *Colonel* M. le marquis de Fontanges, *Lieutenant Colonel*, M. de Barit ault, *Major* M. le chevalier de la Prade.

SEGUR 1. Bataillon. *Colonel* M. le chevalier de Segur, *Aydemajor* M. du Cros.

RIBERAC 1. Bataillon. *Colonel* M. de Riberac *Aydemajor* M. de la Boulbenne.

MONTAZEAU. 1. Batallion. *Colonel* M. de Segur de Montazeau, *Aydemajor* M. Mezailles.

LE SAIGE, 1. Bataillon. *Commandant* M. de le Saige, *Aydemajor* M. Barberin.

SAUBAC 1. Bataillon. *Commandant* M. de Saubac de Caparthos, *Aydemajor* M. Bouſquet Ebrard.

Generalité de Bourges 2. Bataillons.

HERZELLES 1. Bataillon *Colonel* M. d'Herzelles, *Aydemajor* M. de Chavanne.

MANOU. 1. Bat. *Commandant* M. de Manou du Mée, *Aydemajor* M. du Mont.

Generalité de Bezançon 7. Bataillons.

MASSELIN 2. Bataillons. *Colonel* M. de Maſſelin Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. des Michel, *Major* M. de Crevoiſeret.

SORRANS 2. bataillons, *colonel* M. de Sorrans, *Lieutenant Colonel* M. de Suancourt, *Major* M. le Chevalier de Bougaud.

S. GERMAIN 1. bataillon, *Commandant* M. de S. Germain, *Aydemajor* M. du Bourgneuf.

GUICHARD 1. bataillon, *Commandant* M. de Guichard *Aydemayor*, M. de Cermonieres.

LAMBERT 1. bataillon, *Commandant*, M. de Lambert, *Aydemajor*, M. de Menut.

Generalité de Languedoc 8. *bataillons.*

S. SERNIN 2. bataillons. *colonel* M. le Chevalier de S. Sernin, *Lieutenant colonel* M. du Puy, *Major* M du Clos.

CALVISSON, 2. bataillons *colonel* M. le Marquis de Calviſſon, *Lieutenant colonel*, M. de Puech, *Major* M. de S. Victor.

DU BOURG, 2. bataillons *colonel* M. du Bourg, *Lieutenant colonel* M. de la Fare, S. Privat, *Major* M. de Vernelly.

VIDAL, 1. bataillon *commandant*, M. de Vidal, *Ayde Major* M. de S. Paul.

DARNAUD, 1. bataillon *commandant* M. de Darnaud, *Ayde Major* M. Tondut.

Generalité de la Rochelle, 2. *bataillons.*

LABADIE, 2. bataillons *colonel* M. de Labadie, *Lieutenant colonel* M. de Gobert, *Major* de Leſtanderis de la Limaudiere.

Province d'Artois 2. *bataillons.*

DES VAZIERES 2. bataillons *colonel* M. des Vazieres *Lieutenant colonel* M. de Repaucourt, *Major* M. Jouve.

Province des 3. Evêchez 2. bataillons.

DOMBAL, 1. bataillon. *commandant* M. Dombal, *Ayde Major* M. Myon.

BLAISE, 1. bataillon. *commandant* M. de Blaiſe, *Ayde Major* M. de Cachette.

Province d'Alſace 2. bataillons.

PAYEN, 1. bataillon *commandant* M. de Payen, *Ayde Major* M. du Freſne.

HANNICQ, 1. bataillon. *commandant* M. de Hannicq, *Ayde Major* M. Richard.

Provinces de Flandres, & de Haynault 2. bataillons.

VALORY, 2. bataillons *colonel* M. de Valory, *Lieutenant colonel* M. d'Avance, *Major* M. d'Ay.

Le Roy par l'Ordonnance du mois de May 1734. a créé 60. Compagnies d'Arquebuſiers, qui forment 4. bataillons de 600. hommes chacun, *colonel* M. d'Ortaffa, Brigadier; Commandant du premier bataillon, M. de Torres, du ſecond, M. de Belair, du troiſieme M. Brunet, du quatriéme, M. Joly, *Major*, M. Aigouin.

II CAVALERIE.

Ce n'eſt que depuis environ l'an 1635. que la Cavalerie eſt enregimentée en France. Avant ce temps-là les Chevaux-Legers (ainſi nommez, parce qu'ils étoient armez à la légere, au lieu que les Gendarmes l'étoient de pied en cap,) étoient diviſez en Compagnies Franches, & n'étoient commandez, en l'abſence du Colonel & du Meſtre de Camp General, que par le plus ancien Capitaine.

On les réünit vers l'an 1635. en Regimens, commandez par des Meſtres de Camp, qui ſe nommerent d'abord Colonels, pour les differencier de l'Infanterie, dont les Chefs des Regimens s'appelloient Meſtres de Camp. Les Etrangers qui entrerent alors au ſervice du Roy, furent cauſe du changement qui ſe fit dans la Cavalerie. Bien des gens traitent encore aujourd'huy les *Meſtres de Camp* de *colonels*, mais c'eſt parler improprement, & ce titre n'appartient plus qu'au Colonel General.

On a parlé cy-devant, page 424. de la charge de *colonel General de la Cavalerie Legere de France.*

Aprés lui eſt un *Meſtre de Camp Ge-*

Province des 3. Evêchez 2. bataillons.

DOMBAL, 1. bataillon. *commandant* M. Dombal, *Ayde Major* M. Myon.

BLAISE, 1. bataillon. *commandant* M. de Blaise, *Ayde Major* M. de Cachette.

Province d'Alsace 2. bataillons.

PAYEN, 1. bataillon *commandant* M. de Payen, *Ayde Major* M. du Fresne.

HANNICQ, 1. bataillon. *commandant* M. de Hannicq, *Ayde Major* M. Richard.

Provinces de Flandres, & de Haynault 2. bataillons.

VALORY, 2. bataillons *colonel* M. de Valory, *Lieutenant colonel* M. d'Avance, *Major* M. d'Ay.

Le Roy par l'Ordonnance du mois de May 1734. a créé 60. Compagnies d'Arquebusiers, qui forment 4. bataillons de 600. hommes chacun, *colonel* M. d'Ortaffa, Brigadier; Commandant du premier bataillon, M. de Torres, du second, M. de Belair, du troisieme M. Brunet, du quatriéme, M. Joly, *Major*, M. Aigouin.

II CAVALERIE.

Ce n'eſt que depuis environ l'an 1635. que la Cavalerie eſt enregimentée en France. Avant ce temps-là les Chevaux-Legers (ainſi nommez, parce qu'ils étoient armez à la légere, au lieu que les Gendarmes l'étoient de pied en cap,) étoient diviſez en Compagnies Franches, n'étoient commandez, en l'abſence du Colonel & du Meſtre de Camp General, que par le plus ancien Capitaine.

On les réünit vers l'an 1635. en Regimens, commandez par des Meſtres de Camp, qui ſe nommerent d'abord Colonels, pour les differencier de l'Infanterie, dont les Chefs des Regimens s'appelloient Meſtres de Camp. Les Etrangers qui entrerent alors au ſervice du Roy, furent cauſe du changement qui ſe fit dans la Cavalerie. Bien des gens traitent encore aujourd'huy les *Meſtres de Camp* de *colonels*, mais c'eſt parler improprement, & ce titre n'appartient plus qu'au Colonel General.

On a parlé cy-devant, page 424. de la charge de *colonel General de la Cavalerie Legere de France.*

Aprés lui eſt un *Meſtre de Camp Ge-*

neral, qui exiſtoit avec ce titre en 1553. Il a toujours commandé de droit la Cavalerie dans une armée, en l'abſence du Colonel General; & pour marque de ſa dignité, il met quatre Cornettes derriere ſes armes.

Commiſſaire General de la Cavalerie, qui la commande dans une armée, en l'abſence des deux précedens. Cette charge fut créée en 1655. & celui qui en eſt pourvû met pour marque de ſa dignité deux Cornettes derriere ſes armes.

Maréchal General des Logis de la Cavalerie, charge, qui dans ce corps a preſque les mêmes fonctions que le Major General dans l'Infanterie; elle exiſtoit ſous le Roy Charles IX.

M. Guiſelin de la Vieruë, a ſuccedé à ſon pere, mort Lieutenant General, & commandant de l'ordre de S. Louis.

Il y a outre cela deux *Maréchaux des Logis de Cavalerie*, pour remplir les fonctions du Maréchal General dans les armées, où il ne peut ſe trouver. Ces deux Offices ont été créez par le Roy Louis XIV. M. de Tilly, Meſtre de Camp reformé dans Clermont Cavalerie, & M. de Montmort.

Les Regimens de Cavaletie ſont diſtinguez en Royaux, ſous lequel nom ſont

ſont compris tous ceux qui portent le nom *du Roy*, ou de *Royal*, ou de la *Reyne*: ou des *Princes du Sang* & *légitimez*. Les autres ſont Regimens de Gentilshommes. Ceux de la premiere eſpece ont le rang de leur dignité. Ceux de la ſeconde, conſervent depuis l'Ordonnance du 1. May 1699. le rang dans lequel ils ſe trouverent alors, ſans plus avoir égard, comme l'on faiſoit aupparavant, à l'ancienneté de reception des Meſtres de Camp.

Cette fixation de rang pour les Regimens, n'empêche pas que les Meſtres de Camp ne marchent & ne commandent entr'eux, ſuivant l'ancienneté de leur commiſſion. Il en eſt de même des Capitaines de Cavalerie; mais non des Lieutenans, qui ſuivent le rang de leur Regiment, & de la Compagnie où ils ſervent.

Chaque Regiment eſt compoſé de 12 ou huit Compagnies; ce qui fait 2. ou 3. Eſcadrons, ayant chacun deux étendars. Chaque Compagnie, depuis l'Ordonnance de 1733. eſt de 40. maîtres, y compris deux Brigadiers, le Trompette, & le Timballier.

Le Regiment Colonel General étant le premier de tous, & exiſtant depuis l'an

1635. il eſt juſte de dire ici quelque choſe de ſes prérogatives, avant que de parler des autres.

Il campe toujours à la droite de l'armée, & occupe les premiers poſtes dans les marches, c'eſt-à-dire, l'avant garde, ou l'arriere garde ſuivant la poſition des ennemis, ſi la maiſon du Roy ne s'y trouve pas. Quand elle s'y trouve, il n'occupe que le ſecond poſte.

Il a de grandes préferences pour les livraiſons de pain & de fourage; & dans ces occaſions il coupe les Brigades de Cavalerie, quoiqu'arrivés devant luy; obſervant ſeulement de laiſſer achever le Regiment que l'on aura commencé de fournir.

Dans tous les endroits où ſe trouvent pluſieurs Regimens avec lui, après que les majors ont fait les lots des Logemens ou Cazernes, il choiſit celui qu'il veut, au lieu que les autres tirent au ſort; il n'a point d'autre Inſpecteur que ſon Colonel General, & en ſon abſence ſon Meſtre de Camp Lieutenant.

Son étendart blanc, que l'on appelle *la Cornette blanche*, ne ſalue que le Roy, les Princes du Sang, le Colonel General, & les Generaux d'armée Maréchaux de France. Lorſque l'armée eſt rangée pour

marcher, & que le Regiment Colonel ſe mettant en marche, paſſe devant la ligne de Cavalerie, les Regimens montent à Cheval, & ſaluent de leur étendart la Cornette blanche.

Toute la Compagnie Colonelle eſt montée ſur des Chevaux Gris blancs; & elle ſeule a ce droit dans la Cavalerie. Le Meſtre de Camp du Regiment en eſt le Capitaine & le Lieutenant, & il en tire les appointemens. On le nommoit autrefois, *Lieutenant colonel de la Cavalerie legere.* Il la commandoit en l'abſence du Colonel & du Meſtre de Camp, & choiſiſſoit aprés eux le corps d'armée, où il vouloit ſervir. On préſume qu'il a ceſſé de jouir de ces prérogatives, lorſque le Commiſſaire General fut inſtitué en 1655. Aujourd'hui ſes proviſions ſont de *Meſtre de Camp Lieutenant* du Colonel General.

Ce Regiment eſt de douze Compagnies, qui font trois Eſcadrons.

La charge de *porte Cornette Blanche*, du Colonel General eſt unique, & a toujours été poſſedée par des perſonnes de conſideration. Auſſi quoiqu'elle ne donne que le rang de dernier Capitaine, qui y eſt attaché & qu'elle tombe au caſuel du Colonel General, elle ne laiſſe pas d'être vendue

plus cher qu'un Regiment.

C'eſt M. le marquis de Rochefort, du nom & des armes de l'ancienne & illuſtre Maiſon de Rochefort en Franche-Comté, qui poſſede cette charge.

Le Cornette commande dans la compagnie Colonelle generale, en l'abſence du Meſtre de camp Lieutenant, & du Lieutenant Colonel, préférablement aux deux ſous-Lieutenans de cette compagnie, quoique ſouvent ils ayent commiſſion de Capitaine; mais c'eſt que ceux-ci n'ont été créez qu'au commencement de la guerre de 1689. Dans les détachemens où il ne ſe trouveroit que le Cornette & le ſous-Lieutenant, celui-ci ayant commiſſion de Capitaine, commanderoit préferablement au Cornette, à moins qu'il n'eût auſſi une pareille commiſſion; en ce cas celui des deux dont la commiſſion ſeroit de plus ancienne datte, commanderoit à l'autre.

Le Maréchal des logis de cette compagnie marche auſſi de droit comme Cornette, quoiqu'il n'en ait pas le brevet; & le premier Brigadier marche comme maréchal des logis dans tous les détachemens.

Regimens de Cavalerie.

COLONEL GENERAL, trois eſcadrons;

M. le Comte d'Evreux Lieutenant general, *Meſtre de camp Lieutenant* M. le Gendre de Lormoy, *Lieutenant-Colonel*, M. des Gravieres, *Major* M. de Lamigny.

MESTRE DE CAMP GENERAL, 3. eſcadrons, M. le Comte de Châtillon ſur Marne, Lieutenant general, Chevalier des Ordres du Roi, grand Bailli de la préfecture Royale de Haguenau, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Lanty, *Major* M. de Biencourt.

COMMISSAIRE GENERAL, 3. eſcadrons, M. Gaſpard, Comte, de Clermont Tonnerre, Lieutenant general, Chevalier des Ordres du Roi, *Lieutenant Colonel* M. le marquis de Clermont, *Major* M. Peurier.

ROYAL, 3. eſcadrons, eut ce titre après la mort du Cardinal de Richelieu, dont il étoit le Regiment, le Roi Louis XIII. l'ayant fait Royal, *Meſtre de Camp Lieutenant* M. le Comte de Melun Prince d'Epinoy, *Lieutenant Colonel* M. Fayart de S. Seny, *Major* M. le Chevalier de Montbarrey.

DU ROI, 3 eſcadrons, M. le Comte de Fournez Faret, *Lieutenant Colonel* M. de Montredon, *Major* M. du Corail.

ROYAL ETRANGER, 3. eſcadrons, M.

le Marquis de Sainte Maure Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. le Chevalier de Combrey, *Major* M. d'Urville de Saint Maurice.

ROYAL DES CUIRASSIERS, 3. eſcadrons, M. le marquis d'Havrincourt, *Lieutenant Colonel* M. d'Heronval, *Major* M. le Chevalier de Maillac.

ROYAL DES CRAVATES, 3. eſcadrons, M. le Comte de Pont S. Pierre, *Lieutenant Colonel* M. de Chaſtenet de Puiſegur, *Major* M. de Fauville.

ROYAL ROUSSILLON, 3. eſcadrons, M. le Tellier, marquis de Courtanvaux, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. le Chevalier d'Ailly, *Major* M. Felſin de Loſtange.

ROYAL PIEMONT, 3. eſcadrons, M. le marquis de Coſſé, *Lieutenant Colonel* M. de Maziere Brigadier, *Major* M. Blondel de Siſſonne.

ROYAL ALLEMAND, 3. eſcadrons, levé en 1671, M. Quadt, Lieutenant general; *premier Lieutenant Colonel* M. Ribin, *ſecond Lieutenant Colonel*, M. Streiff, *premier Major* M. de Mortagne, *ſecond Major* M. de Genette.

ROYAL DES CARABINIERS, M. le Duc du Maine, Prince légitimé. En 1690 le

Roi Louis XIV. créa dans chaque Régiment de Cavalerie une compagnie de trente hommes choisis dans tout le Régiment. Il les fit armer de carabines rayées, d'où ils furent nommez Carabiniers. Quatre ans après Sa Majesté forma un Régiment de toutes ces compagnies, qu'il distribua en cinq brigades, de 20. compagnies chacune; ce qui faisoit quatre escadrons dans chaque brigade. M. le Duc du Maine fut nommé Commandant de ce Régiment Royal des Carabiniers; & pour marquer que ce corps étoit de la Cavalerie, il prit l'attache du Colonel general de la Cavalerie legere, & ne se qualifia que *Mestre de Camp Lieutenant*. Le Roi mit à chaque brigade un Mestre de camp, un Lieutenant colonel, un Major & un Aide-Major, & attacha des pensions à chacun de ces emplois.

Les brigades, en changeant de chef, changent de rang, & reviennent à la tête; mais la compagnie de M. le Duc du Maine est toujours de celle qui est, ou qui devient la premiere brigade.

En 1698. on reforma 60. compagnies de ce Régiment, qu'on réduisit à 40. de 20. Carabiniers chacune, huit compagnies à chaque brigade. Ils sont

habillez de bleu, doublé de rouge.

Ce Régiment eſt à préſent compoſé de 141. Officiers, de 5. brigades, de 10. eſcadrons, de 40. compagnies à 8. par brigade, de 40. Maréchaux des logis, & de 1600. Carabiniers, compris 80. Brigadiers, 40. Trompettes & 5. Timballiers, avec 20. Etendarts de ſoye bleüe, un ſoleil d'or au milieu, deviſe du feu Roi, *Nec pluribus impar*, ornez de Fleurs de Lys brodées en or & frangées d'or; plus, un Aumônier & 5. Chirurgiens Majors.

I. *Brigade*, M. de la Motte Maréchal de Camp, *Lieutenant Colonel* M. de Girault, *Major* M. le Comte de Guiry de Chaumont.

II. *Brigade*, M. de Baudean Parabere Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. du Hamel, *Major* M. de Maiſons.

III. *Brigade*, M. de Valcourt Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Bavais, *Major* M. de Valcourt de Marcilly.

IV. *Brigade*, M. Vichy de Champron Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Chieze, *Major* M. de Prudamont.

V. *Brigade*, M. de Premont, *Lieutenant colonel* M. Boyet, *Major* M. Cotton de Sarry.

LA REINE, 32 eſcadrons, M. le Mar-

quis de Beauvau, *Lieutenant colonel* M. le Girou, *Major* M. le Chevalier du Cayla.

STANISLAS ROY, 3. eſcadrons, *Meſtre Camp Lieutenant* M. le Chevalier de Wiltz, *Lieutenant colonel* M. de Cauliere, *Major* M. de la Penche.

DAUPHIN, 3. eſcadrons, M. le Ragois, marquis de Bretonvilliers, Comte d'Aron, Lieutenant de Roi de la Ville de Paris, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Chillois Brigadier, *Major* M. le Chevalier de Meſplex.

DAUPHIN ETRANGER, 3. eſcadrons, M. Bazin, Marquis de Bezons Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Montier Brigadier, *Major*, M. de la Neuville.

BRETAGNE, 3. eſcadrons, auparavant *gogne*, M. de Forbin, marquis de ſanton Brigadier, *Lieutenant colonel*, . de Tocqueville, *Major*, M. de Couſſe.

ANJOU, 3. eſcadrons, prit ce nom en 1688. M. le marquis de Biſſy, *Lieutenant colonel* M. de Loſtange, *Major* M. le la Routiere.

BERRY, 3. eſcadrons, auparavant *Rouſſ-on*, parce que cette Province l'avoit le-é, eut le nom qu'il porte en 1690. M.

Riquet, marquis de Caraman Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Parcou, *Major* M. de Lon.

ORLEANS, 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant*, M. le marquis de Graville Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Montauban Brigadier, *Major* M. le Chevalier de Crevy.

CONDE', 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant* M. le marquis de Gouffier Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Bormans, *Major* M. de Soulet de S. Germain.

BOURBON, jadis *Anguyen*, 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant* M. de Cruſſol Uzès, marquis de Montauzier, *Lieutenant colonel* M. de Neuilly, *Major* M. le Chevalier de Bar.

CLERMONT, 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant* M. le Chevalier de Villefort, *Lieutenant colonel* M. de Feruſſac, *Major* M. de Maiſonſel.

CONTY, 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant* M. de la Cropte, marquis de Bourzac, *Lieutenant colonel* M. Rambuteau Brigadier, *Major* M. de Chambon.

DU MAINE, 3. eſcadrons, ainſi nommé en 1688. *Meſtre de camp Lieutenant* M. le marquis de S. Simon Brigadier, *Lieutenant colonel* M. du Sauſſoy, *Major* M. le Chevalier de Sauſſoye.

TOULOUSE, 3. eſcadrons, *Meſtre de*
Lieutenant M. d'Hautefort, mar-
d'Ajat, *Lieutenant colonel* M. le Che-
: de Vignacourt Brigadier, *Major*
le Chevalier d'Eſtourmel.

D'ANCEZUNE, 3. eſcadrons, M. le mar-
d'Ancezune Brigadier, *Lieutenant co-*
M. de S. Paul du Cheyla, *Major*
d'Apchier.

ROHAN, 3. eſcadrons, M. le Vicomte
Rohan, *Lieutenant colonel* M. de Valinye
tre de camp, *Major* M. le Chevalier
main.

BEAUCAIRE, 3. eſcadrons, M. le marquis
de Beaucaire Brigadier, *Lieutenant colonel*
de Bonbée, *Major* M. de Gaſſendy.

CHEVREUSE, 3. eſcadrons, M. le Duc
de Chevreuſe, *Lieutenant colonel* M. de
Vigier, *Major* M. le Chevalier de Ma-

RUFFEC, 3. eſcadrons, M. de Rouvroy
S. Simon, marquis de Ruffec Brigadier,
Lieutenant colonel M. de la Pipanne, *Ma-*
jor M. le Chevalier de Champagne.

GIVRES, 3. eſcadrons, M. le Comte
de Treſmes Brigadier, *Lieutenant colonel*
M. de la Saigne, *Major* M. le Chevalier
d'Aultanne.

LA TOUR, 3. eſcadrons, M. Louis-
René Sandrier de la Tour Brigadier,

Lieutenant colonel M. d'Arbon, *Major* M. de Voſſey.

LORDAT, 3. eſcadrons, M. le Comte de Lordat Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Baron de Lordat, *Major* M. le Chevalier du Bois.

S. AIGNAN, 3. eſcadrons, M. le marquis de S. Aignan Beauvillier, *Lieutenant colonel* M. du Vivier, *Major* M. des Andrieux.

GRAMMONT, 3. eſcadrons, M. le marquis de Grammont, *Lieutenant colonel* M. le Bacle de Beauregard, Comte de Loches Brigadier, *Major* M. Damiette.

CHASTELLERAUD, 2. eſcadrons, M. de la Trimoille Duc de Chaſtelleraud, *Lieutenant colonel* M. du Cup d'Iſſel Brigadier, *Major* M. du Bourg.

BEUVRON, 2. eſcadrons, M. d'Harcourt, marquis de Beuvron Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de Campaignol, *Major* M. de Montfort.

SASSENAGE, 2. eſcadrons, M. le marquis de Saſſenage Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Mareſt, *Major* M. Toulouſe de Lautrec.

VOGUE', 2. eſcadrons, M. le marquis de Vogué, *Lieutenant colonel* M. d'Egletin, *Major* M. de Peyrelongue.

DE PEYRE, 2. eſcadrons, M. Aymar-Henry de Moret de Grolée de Peyre, Comte de Peyre, *Lieutenant colonel* M. de Creſſet, *Major* M. le Chevalier de Gleſy.

BRISSAC, 2. eſcadrons, M. le Duc de Briſſac Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Couronneau, *Major* M. de Martel.

D'AUMONT, 2. eſcadrons, M. le Duc d'Aumont, *Lieutenant colonel* M. de Montigny, *Major* M. Chambouline de S. Jal.

VASSE', 2. eſcadrons, M. de Vaſſé Vidame du Mans, *Lieutenant colonel* M. d'Oros, *Major* M. le Chevalier de Caniſy.

LA FERONNAYS, 2. eſcadrons, M. le marquis de la Feronnays Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Syrty, *Major* M. de la Noüe de Vair.

RANDAN, deux eſcadrons, M. de Durfort, Duc de Randan Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Caupene Brigadier, *Major* M. de Monteſquiou.

HEUDICOURT, 2. eſcadrons, M. Sublet, Comte d'Heudicourt, *Lieutenant colonel* M. Marſay de Rollat, *Major* M. le Chevalier de la Borde.

CHEPY, 2. eſcadrons, M. Grouches, Comte de Chepy, *Lieutenant colonel* M. d'Herbemont, *Major* M. le Chevalier de Luynes.

FIENNES, 2. eſcadrons, M. le marquis de Fiennes, *Lieutenant colonel* M. de Gono, *Major* M. de Mauleon.

LEVIS, 2. eſcadrons, M. le Comte de Levis Châteaumorand, *Lieutenant colonel* M. de Cheyladet, *Major* M. de Boiſot.

BARBANÇON, 2. eſcadrons, M. le marquis de Barbançon, *Lieutenant colonel* M. de S. Maur Brigadier, *Major* M. de Luweaune.

PUYSIEUX, 2. eſcadrons, M. de Brulart, marquis de Puyſieux, *Lieutenant colonel* M. de la Touche, *Major* M. le Chevalier de Marteville.

ROZEN, 3. eſcadrons, M. le Comte de Rozen, *Lieutenant colonel* M. Cointet de Fillain, *Major* M. de la Touche.

NOAILLES, 2. eſcadrons, M. de Noailles, Comte d'Ayen, *Lieutenant colonel* M. de Champeron, *Major* M. de Châteaubodot.

PONS, 2. eſcadrons, M. le Vicomte de Pons, *Lieutenant colonel* M. d'Hezeques, *Major* M. de Belchamp.

FILTSJAMES, Irlandois, 3. eſcadrons, M. le Comte de Filtzjames-Berwick, *Lieutenant colonel* M. Coghlan, Meſtre de camp, *Major* M. de Nugent, Meſtre de camp.

MONCHY, 2. eſcadrons, M. le marquis

de Monchy d'Hocquincourt Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Barbavara, meſtre de camp, *Major* M. Parent.

RATTKY, Huſſarts, 3. eſcadrons, M de Rattky, Maréchal de camp, *Lieutenant colonel* M. Derſoffy, *Major* M. Haumont.

BERCHINY, 3. eſcadrons, Huſſarts, t. le Comte de Berchiny Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de Bonnaire, *Ma-* M. David.

III. *Dragons.*

On attribuë l'origine des Dragons à harles de Coſſé, Maréchal de Briſſac l. nom, qui inventa cette milice, pendant il commandoit les armées du Roi iry II. en Piémont. Les étrangers en erent après cela pour leur ſervice. Il en avoit encore dans nos troupes au mmencement du regne d'Henri IV. & n 1622. lorſqu'on commença à bloquer à Rochelle. Ils furent abolis après la priſe cette Ville; mais on les rétablit en 1635. Le Cardinal de Richelieu en eut uſſitôt un Régiment de 1200. hommes. Le Cardinal Mazarin en avoit un en 1658. M. de la Ferté Senneterre, depuis Maréchal de France, en leva un en 1645. Le Roi en fit lever un en 1657.

dont il donna le commandement à M. de Peguilhin, depuis Duc de Lauzun ; mais quand le Roi créa la charge de Colonel general des Dragons, on fit deux Régimens de celui du Roi ; l'un fut le Colonel General, l'autre le Royal.

Lors de l'inſtitution des Dragons en 1635. il fut dit qu'ils combattroient à pied, ou à cheval, ſelon que le ſervice le requereroit.

Mais par l'Ordonnance du 25. Juillet 1665. il eſt porté qu'ils ſeront reputez du corps de l'Infanterie, & tiendront rang avec elle.

Par une autre Ordonnance de 1689. il a été reglé que les Officiers de Cavalerie & de Dragons de pareil garde, tiendront rang entr'eux de la datte de leurs commiſſions ; de maniere cependant, que lorſqu'elles ſe trouveront de même jour, l'Officier de Cavalerie commandera à celui de Dragons.

Enfin, par celle du 30. Juillet 1693. il a été ordonné, que lorſque les Officiers d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons ſe trouveront enſemble, ceux d'Infanterie à grade égal, commanderont préférablement à ceux de Cavalerie &, de Dragons dans une Ville fermée ; & que ceux de Cavalerie & de Dragons comman-

deront préférablement à ceux d'infanterie, lorſqu'ils ſeront en campagne, ou dans des lieux ouverts.

La charge de Colonel general fut créée en 1668. mais publiée ſeulement en Mai 1669. pour le Comte depuis Duc de Lauzun. Il eut pour ſucceſſeur le marquis de Ranes-Argouges; le marquis de Bouflers, depuis Maréchal, Duc & Pair de France; le Comte de Teſſé, depuis Maréchal de France; le Duc de Guiche; le marquis de Coigny, par proviſions du 7. Décembre 1704. aujourd'hui Maréchal de France, auquel a ſuccédé le Comte de Coigny ſon fils Maréchal de camp, par proviſions du 20 Janvier 1734.

Il met derriere l'écu de ſes armes ſix étendarts, pour marque de ſa dignité, & le Meſtre de camp en met quatre.

Le grand Etat-Major des Dragons fut inſtitué en 1669. avec attribution aux Officiers qui le compoſent des mêmes honneurs, autorités, privileges, franchiſes, exemptions & immunités, dont joüiſſent ceux qui ſont pourvûs des charges de l'Etat-Major de la Cavalerie, & qu'ils ſerviront en celles dudit Etat-Major des Dragons, en la même forme & maniere que ceux de la Cavalerie.

Nota. Le plus ancien Major des Régi-

mens de Dragons qui ſervent dans chaque armée, fait toujours la fonction de Major general des Dragons.

Tout le corps des Dragons n'eſt compoſé preſentement que de quinze Régimens, à 16. compagnies chacun, ce qui fait 4. eſcadrons par chaque Régiment. Ils ſont armez de fuſils & de bayonnettes, comme l'Infanterie; mais ils ont des Cornettes comme la Cavalerie. Ils ne portent que des bottines.

Chaque compagnie, outre les Officiers ordinaires, a un Maréchal des logis, & eſt de 41. hommes, y compris deux Brigadiers & un Tambour.

Quinze Régimens de Dragons.

COLONEL GENERAL, 4. eſcadrons & 16. compagnies, M. Jean-Antoine-François de Franquetot, marquis de Coigny, Colonel general des Dragons de France, Maréchal de camp, *Meſtre de camp Lieutenant* M. de Fremur, *Lieutenant colonel* M. de Silly, ayant commiſſion de Meſtre de camp Brigadier, *Major* M. le Chevalier d'Ingouville.

MESTRE DE CAMP GENERAL, 4. eſcadrons, créé en 1673. devenu Meſtre de camp en 1684. M. Fouquet, Comte de Belle-Iſle, Lieutenant General, *Lieute-*

nant colonel M. des Combes, *Major* M. de Cherval.

ROYAL ou DU ROI, 4. eſcadrons, créé en 1669. M. le marquis de Fleury, *Lieutenant colonel* M. de Sainte Marie, *Major* M. de la Courneuve.

LA REINE, 4. eſcadrons, créé en Septembre 1673. M. le marquis de Chabannes Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Peroux, *Major* M. Lich Deſtreans.

DAUPHIN, 4. eſcadrons, créé en Septembre 1673. M. le marquis de Vaſſé Brigadier, *Lieutenant colonel* M. des Plaſſons, *Major* M. de Montroux.

ORLEANS, 4, eſcadrons, créé en Avril 1718. a eu ce rang par Ordonnance du Roi du 23. Avril de cette même année, *Meſtre de camp Lieutenant* M. le Chevalier de Caſtelanne Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de la Tude, *Major* M. de Montfort.

CONDE', 4. eſcadrons, ci devant *Goësbriant*, créé en Octobre 1676. a ce rang par Ordonnance du Roi du 12. Décembre 1714. *Meſtre de camp Lieutenant* M. le Comte de Goësbriant Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Maſſauve, *Major* M. d'Aubigny.

BAUFREMONT, 4. eſcadrons, créé en Septembre 1673. M. le marquis de Baufremont, *Lieutenant colonel* M. de Romecourt, *Major* M. Marmier.

ARMENONVILLE, 4. eſcadrons, créé en Septembre 1673. M. Fleuriau marquis d'Armenonville, *Lieutenant colonel* M. de Pontdelarne, *Major* M. de la Matte.

VIBRAYE, 4. eſcadrons, créé en Décembre 1674. M. le marquis de Vibraye, *Lieutenant colonel*, M. de Grainville, *Major*, M. le Chevalier de Mailly.

VITRY, 4. eſcadrons, créé en Janvier 1675. M. Paul-François, marquis de l'Hôpital Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de la Porte, *Major* M. de Boiſſecq.

HARCOURT, 4. eſcadrons, créé en Février 1675. M. le Chevalier d'Harcourt, *Lieutenant colonel* M. d'Aldiguier, *Major* M. le Chevalier Puget.

Ce Régiment eſt le ſeul dans le corps des Dragons qui ait des timbales, depuis que ſous la conduite de M. de la Bretêche, pour lors ſon Colonel, il ſurprit un quartier des ennemis, & y enleva deux paires de timbales.

NICOLAI, 4. eſcadrons, créé en Novembre 1675. M. le Chevalier de Nicolai, *Lieutenant colonel* M. de la Lande, *Major* M. de la Coſté-Maillac.

LA SUZE, 4. eſcadrons, créé en Mars 1676. M. Chamillart, Comte de la Suze, Grand Maréchal des logis, *Lieutenant colonel* M. de Viſſecq Brigadier, *Major* M. de Longuemore.

LANGUEDOC, 4. escadrons, créé en Octobre 1683. M. Crozat, marquis du Châtel Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Châteaurenard, *Major* M. de Tiers.

Il y a encore 12. compagnies franches de Dragons.

ARTICLE VII.

Troupes de la Maison du Roi, appellées LA MAISON DU ROI.

LEs premieres troupes de France à cheval, sont celles de la Maison du Roi; sçavoir, les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux Legers de la Garde du Roi, les Mousquetaires à cheval: ce qui s'appelle *Maison du Roi.* Nous en avons parlé au second Volume, page 1. & suivantes.

Ceux qui les commandent, sont

Noailles. M. le Maréchal Duc de Noailles.
Villeroy. M. le Duc de Villeroy.
Charroſt. M. le Duc de Charroſt.
Harcourt. M. le Duc d'Harcourt.
Gendarmes. M. le Prince de Rohan Soubiſe.
Chevaux Legers. M. le Duc de Chaulnes.
Mouſquetaires gris. M. Bannes-d'Ayejan.

Mousquetaires noirs. M. de Montboisier Canillac.

On y a joint à la fin de l'année 1676. une compagnie de Grenadiers à cheval, qui sont commandez par un *Capitaine Lieutenant*, M. le marquis de Creil, Maréchal de camp & des armées du Roi, cidevant Mestre de camp du Régiment de Bassigny. Cette compagnie des grenadiers à cheval a un *Commissaire à la conduite*, M. de Surcour. Trois *Lieutenans*, M. de Gault Brigadier, M. de Liez, M. de Combes. Trois *sous-Lieutenans*, M. de Cateron, M. de la Fontaine, M. d'Astier. Trois *Maréchaux des Logis*, M. de Gonïdet, M. le Comte de Creil, M. de Jonbert; elle est composée de 3. brigades & d'un escadron, elle monte à 150. Grenadiers à cheval depuis l'Ordonnance du Roi du 1. Novembre 1733. d'augmentation de 15. Grenadiers, compris 6. Sergens, 3. Brigadiers, 6. sous-Brigadiers, 1. porte étendart, 2. fouriers, 6. appointés & 4. tambours.

L'Etendart de cette compagnie est blanc, & a pour devise une carcasse en broderie d'or qui creve en l'air, avec ces mots, *Undique terror, undique lethum*, pour faire entendre que cette troupe, semblable à une carcasse d'artifice qui fait son effet, porte par tout la terreur & la mort,

ARTICLE VIII.

Gendarmerie.

A Gendarmerie comprend. 1. Les Gendarmes Ecoſſois. 2. Les Gendarmes Anglois. 3. Les Gendarmes Bourguignons. 4. Les Gendarmes Flamands. 5. Les Gendarmes de la Reine. 6. Les Chevaux-Legers de la Reine. 7. Les Gendarmes Dauphins. 8. Les Chevaux-Legers Dauphins. 9. Les Gendarmes de Bretagne. 10. Les Chevaux-Legers de Bretagne. 11. Les Gendarmes d'Anjou. 12. Les Chevaux-Legers d'Anjou. 13. Les Gendarmes de Berri. 14. Les Chevaux-Legers de Berri. 15. Les Gendarmes d'Orleans. 16. Les Chevaux-Legers d'Orleans.

Tout ce corps forme huit eſcadrons; chaque compagnie eſt compoſée de 75. Gendarmes, ou Chevaux-Legers, ce qui forme deux brigades, ſuivant les Ordonnances du 1. Novembre 1733. & 1. Janvier 1735. Le Capitaine Lieutenant prend de la premiere brigade; le ſous-Lieu-

tenant de la ſeconde. Chaque brigade a deux Maréchaux des Logis, un Brigadier, un ſous-Brigadier, un Fourier & un Trompette. Mais il n'y a que les huit compagnies des chefs d'eſcadron, qui ayent un Timbalier. Chaque compagnie a ſon étendart diſtinct.

Les *Chevaux-Legers* ſont ainſi nommez, parce que autrefois ils n'avoient qu'une cuiraſſe à la difference des *Gendarmes*, qui portoient une armure complete, c'eſt-à-dire, cuiraſſes, cuiſſars & braſſars, en un mot qu'ils étoient armés de pied en cap.

Ces ſeize compagnies ſont cenſées compagnies d'Ordonnances, & être de la Maiſon du Roi à l'armée, parce qu'elles y ſont de la brigade de la Maiſon du Roi: Les Capitaines Lieutenans des Gendarmes ſont inſtalez par l'un des Maréchaux de France, à qui le Roi les renvoye. Mais ceux des Chevaux-Legers prennent le *Viſa* & l'attache du Colonel general de la Cavalerie legere de France, ſous l'autorité duquel, & ſous celle du Meſtre de camp general de la même Cavalerie, il eſt dit dans leur commiſſion qu'ils doivent ſervir.

Depuis l'Ordonnance du Roi du 1. Janvier & du 1. Mars 1718. les Officiers

iers de la Gendarmerie, tant qu'ils ſont ourvûs de leurs charges, ont des prérogatives ſingulieres, dont voici le détail.

Les Capitaines Lieutenans des quatre remieres compagnies, ont le rang de remiers Meſtres de camp de Cavalerie, & en cette qualité ils commandent dans es détachemens à tous Meſtres de camp. Ceux des autres compagnies ont rang le Meſtre de camp, & commandent à ous les Meſtres de camp dont la commiſſion eſt moins ancienne. Les ſous-Lieutenans de toutes les compagnies de Gendarmerie, ainſi que l'Enſeigne & le Guidon de celle des Gendarmes Ecoſſois, ont auſſi rang de Meſtre de camp du ar de cette Ordonnance. L'Aide Mar de tout ce corps a rang de ſous-Lieutenant, & en conſéquence celui de Meſtre de camp. Les Enſeignes & Guidons de toutes ces compagnies (excepté de celle des Gendarmes Ecoſſois, dont il a été parlé ci-deſſus) & le ſous Aide-Major de la Gendarmerie, joüiſſent du rang de Lieutenant colonel. Les Maréchaux des logis des Gendarmes Ecoſſois ont rang de Capitaines de Cavalerie, ceux des autres compagnies n'ont que celui de derniers Capitaines. Enfin les Brigadiers & ſous-Brigadiers des Ecoſſois ont

celui de Lieutenans de Cavalerie.

On donnera la datte de la création de chaque compagnie.

I. GENDARMES ECOSSOIS DU ROI, 1442.

Leur étendart a pour deviſe un chien courant dans une plaine où il y a des arbres, avec ces mots : *In omni modo fidelis*, pour marquer l'attachement & la fidelité avec leſquels les Ecoſſois ont toujours ſervi nos Rois.

Capitaine Lieutenant, M. Louis de Mailly, marquis de Rubempré, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de Choiſeul, *Enſeigne*, M. de Bethiſy, marquis de Maiſieres, *Guidon*, M. le marquis de Chabanois, *Maréchaux des Logis*, MM. le Voyrier, de Belle-fontaine, de Cabana & Bidier.

Quand le Roi eſt à l'armée, cette compagnie monte la garde pour Sa Majeſté, après celle des Chevaux-Legers de la garde, & avant les deux des Mouſquetaires. Elle a été toujours commandée par des Seigneurs Ecoſſois; preſque tous de la maiſon de Stuart, & enſuite par les Princes d'Ecoſſe, fils-aînez ou freres des Rois de la Grande Bretagne;

ce qui a duré juſqu'en 1667. que Jacques Duc d'Yorck, depuis Roi d'Angleterre II. du nom, s'en demit entre les mains du Roi, qui s'en fit Capitaine. Le Capitaine Lieutenant eſt le premier Meſtre de camp de Cavalerie de France, après les Capitaines Lieutenans des Gendarmes, & des Chevaux-Legers de la garde.

II. GENDARMES ANGLOIS DU ROI, 1667.

Il y a dans leur étendart un ſoleil & huit aiglons qui s'élevent de terre pour voler vers lui, avec ces mots qui expriment leur courage à exécuter les ordres du Roi, dont le ſoleil eſt le ſimbole, *Tuus ad te nos vocat ardor.*

Capitaine Lieutenant, M. Phelypeaux, marquis de Pontchartrain Brigadier, *ſous Lieutenant*, M. le Comte de la Marche, *Enſeigne*, M. le Comte de Relingue, *Guidon*, M. le Chevalier de Poligniac, *Maréchaux des logis* M. Vargnier, M. Renard, M. d'Arimont, M. Popincourt.

III. GENDARMES BOURGUIGNONS DU ROI, 1668.

Ils ont dans leur étendart cinq ſau-

toirs, ou croix de Bourgogne, une grande dans le milieu, & quatre petites aux quatre coins ſans inſcriptions.

Capitaine Lieutenant, M. de Belſunce de Caſtelmoron, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de Dromenil, *Enſeigne*, M. le Comte de Pons, *Guidon*, M. le chevalier de Baufremont, *Maréchaux des logis*, M. de Belval, M. de Villedieu, M. de Chanroc, M. Goiſlard.

IV. GENDARMES FLAMANS DU ROI, 1673.

Ils ont la deviſe du feu Roi, un ſoleil rayonnant, avec ces paroles: *Nec pluribus impar.*

Capitaine Lieutenant, M. le chevalier d'Agueſſeau, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de la Chaiſe, *Enſeigne*, M. le Comte de Vauban, *Guidon*, M. le Vicomte de Laval, *Maréchaux des Logis*, M. de la Maury, M. Kaizergues, M. du Grez, M. Foueſt. Le Roi eſt Capitaine des Compagnies ci-deſſus.

V. GENDARMES DE LA REINE, 1660.

Il y a dans leur étendart les armes du Roi & de la Reine, chacune dans leur

cartouche en ovale & qui ſe joignent. Ces deux écuſſons ont au-deſſus la couronne de France, & ſont ſoutenus de deux palmes croiſées, & attachées par un ruban avec ces mots: *Seu pacem, ſeu bella gero.*

La Reine par un brevet du 26. Octobre 1725. a accordé 4000 livres de penſion ſur ſa caſſette, & les entrées chez elle, à chacun des Capitaines Lieutenans de ſes compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Legers.

Capitaine Lieutenant, M. le Comte des Monſtiers de Merinville Brigadier, *ſous-Lieutenant*, M. le Marquis de Courtebourne, *Enſeigne*, M. le Comte du Chaſtelet, *Guidon*, M. le marquis de Bourdeilles, *Maréchaux des logis*, M. de S. Martin, M. de Bellecombe, M. de Chateaurivet, M. Griſard.

VI. CHEVAUX-LEGERS DE LA REINE, 1660.

Leur étendart eſt de même que celui des Gendarmes.

Capitaine Lieutenant, M. le marquis de Surgeres, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de Faudoas, *Cornettes*, M le marquis de Sourdis, & M. le Comte de Bou-

ville, *Maréchaux des logis*, M. le Boucher, M. de Vareſt, M. Gambier & M. le Clair.

VII. GENDARMES DAUPHIN, 1666.

Leur étendart eſt une mer agitée, ſur laquelle eſt un navire au milieu de la tempête, & trois Dauphins qui ſemblent ſe joüer; l'ame de cette deviſe eſt, *Pericula ludus*; ce qui exprime que cette compagnie ſe fait un jeu des dangers de la guerre.

Capitaine Lieutenant. M. Bouchard Aubeterre d'Eſparbez, Comte de Jonſac Brigadier, *ſous-Lieutenant* M. le marquis de Colbert, *Enſeigne*, M. le marquis du Chatelet-Lomont, *Guidon*, M. le chevalier d'Antragues, *Maréchaux des logis*, M. Druet, M. le chevalier du Laux, M. Lamiral, M. Plet.

VIII. CHEVAUX-LEGERS DAUPHINS, 1662. ou 1663.

Leur étendart de même que celui des Gendarmes.

Capitaine Lieutenant, M. le marquis d'Argouges, Brigadier d'armée, *ſous-Lieutenant*, M. le Comte de Choiſeul,

Cornettes, M. le Comte de Barentin, & M. le marquis de Folleville, *Maréchaux des logis*, M. Hennon, M. Charpentier, M. Faujeux, M. Grincourt.

IX. GENDARMES DE BRETAGNE, 1690.

Comme cette compagnie fut créée pour le Duc de Bourgogne, fils aîné de feu Monſeigneur, qui venoit de faire de grandes conquêtes dans le Palatinat; on leur donna pour deviſe un grand arbre & un petit à côté, avec ces mots, *Triumphali è ſtipite ſurgit*. Etant paſſez par la ſuite au fils aîné de M. le Duc de Bourgogne, devenu Dauphin, ils furent ſurnommez *de Bretagne*, du nom que portoit ce jeune Prince.

Capitaine Lieutenant, M. Beaupoil, marquis de Lanmari Brigadier, *ſous-Lieutenant*, M. de l'Iſle, marquis de Marivault, *Enſeigne*, M. le Comte de Merinville, *Guidon*, M. de Trudaine, *Maréchaux des logis*, M. Hurly, M. de la Rocquette, M. de Saint Georges, M. de Sainte-Foy.

X. CHEVAUX-LEGERS DE BRETAGNE, 1690.

Ils ont eu le même ſort que les Gen-

darmes précédens ; ainſi on mit dans leur étendart un oiſeau en l'air les aîles étenduës, & un autre à terre les aîles auſſi étenduës, faiſant un effort pour s'élever, avec cet ame : *Votis ſectatur euntem* ; ce qui ſignifioit l'ardeur du jeune Duc de Bourgogne, pour ſuivre ſon pere à la victoire.

Capitaine Lieutenant, M. le Veneur, marquis de Tillieres, *ſous-Lieutenant*, M. le chevalier de Martel Brigadier, *Cornettes*, M. le chevalier le Bret, & M. le chevalier de Varé, *Maréchaux des logis*, M. de Bonnechoſe, M. de Villeneuve, M. de Margenvillle, M. le Maire.

XI. GENDARMES D'ANJOU, 1690.

Ayant été créez pour le ſecond fils de feu Monſeigneur, ils eurent pour deviſe deux arbres dans une plaine. Sur le plus grand des deux, eſt une étoile rayonnante qui lance un gros trait de rayons, avec ces mots : *Virtute authorem refert* ? Cela faiſoit alluſion à la valeur du Prince leur pere.

Capitaine Lieutenant, M. le Baron de Montmorency, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de Mouſſy, *Enſeigne*, M. le Comte du Poulpri, *Guidon*, M. le Comte

Martel, *Maréchaux des logis*, M. Beguin, M. Guittaut, M. Buckenr & M. Precour.

XII. CHEVAUX-LEGERS D'ANJOU, 1690.

Le même étendart que les précédens.

Capitaine Lieutenant, M. de Saint Quintin, Comte de Blet, *ſous-Lieutenant*, M. le Marquis de Cernay, *Cor tes*, M. le marquis Dauvel, & M. le Comte de Lutzbourg, *Maréchaux des is*, M. de Verey, M. de Montegus, de Mortcheval & M. de Manſigny.

XIII. GENDARMES DE BERRY, 1690.

La deviſe de leur étendart eſt un puiſſant lyon en poſture arrêté, montrant la en plein, avec ces mots : *Veſtigia magna ſequetur*, pour marquer que le eune Duc de Berry marcheroit ſur les races de ſon pere & de ſon ayeul.

Capitaine Lieutenant, M. le marquis du Muy, *ſous-Lieutenant*, M. Andrault, Comte de Langeron, *Enſeigne*, M. Prunier, marquis de S. André, *Guidon*, M. le marquis de Caſtelmor, *Maréchaux des ogis*, M. Garnier, M. de S. Gilles, M. Angerval & M. de Guain.

XIV. CHEVAUX-LEGERS DE BERRY, 1690.

Ils ont dans leur étendart un aigle ſeul volant en l'air, & pour ame de la deviſe, *Quò non feret inſita virtus*; c'étoit un préſage fondé ſur la vivacité du Duc de Berry dès ſon enfance.

Capitaine Lieutenant, M. de Bernage de Chaumont, *ſous-Lieutenant*, M. de Mailly de Haucourt, *Cornettes*, M. le Chevalier de Pont-Saint-Pierre, M. le Chevalier d'Eſclignac, *Maréchaux des logis*, M. Dumont, M. de la Barre, M. Violart & M. Godet.

XV. GENDARMES D'ORLEANS, 1647.

Il y a dans leur étendart la deviſe de feu Monſieur, une bombe en l'air qui creve & jette le feu par quatre endroits, avec ces mots pour ame : *Alter poſt fulmina terror*; cela ſignifioit que ce Prince étoit après le Roi, dont il ſe trouvoit frere unique, la terreur des ennemis.

Capitaine Lieutenant, M. le marquis d'Eſtrehan, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de la Carte, *Enſeigne*, M. le marquis

de Jonſac, *Guidon*, M. le marquis de Bacqueville, *Maréchaux des logis*, M. de Gontard, M. de Mijollet, M. de Bellair & M. de Chatenay.

XVI. CHEVAUX-LEGERS D'ORLEANS, peut être en 1647.

La même deviſe que les Gendarmes.

Capitaine lieutenant, M. le marquis de Refuge Brigadier, *ſous-Lieutenant*, M. le Comte de Caſteja, *Cornettes*, M. le Chevalier de Martel, M. le Marquis de Torcy, *Maréchaux des logis*, M. Auxœufs, M. d'Avanture, M. Cirbon & M. Roche.

Ces deux compagnies furent depuis leur création juſqu'en 1677. cenſées de la maiſon de feu Monſieur, & avoient rang avec ſes Gardes du Corps : mais après la bataille de Caſſel, où elles combattirent à la ſuite de ce Prince, elles furent unies à la Gendarmerie. Les Officiers de ces deux compagnies n'ont commencé à rouler avec ceux des autres compagnies de la Gendarmerie qu'en Novembre 1716. Elles appartiennent au Roi, comme leur Capitaine, depuis la mort de M. le Duc d'Orleans, petit fils de France, & en conſéquence d'une Ordonnance du 5. Janvier 1724.

Etat Major de la Gendarmerie, établi en 1690.

Major general de la Gendarmerie; cette charge avoit été ſupprimée par une Ordonnance du 1. Septembre 1724. qui avoit réuni ſes fonctions à celles de l'Inſpecteur qui a été ſupprimée; mais elle a été rétablie par l'Ordonnance du Roi du 1. Janvier 1735. avec rang de premier ſous-Lieutenant, M. le marquis du Châtelet.

Aide-Major, M. le Baron du Laux, avec rang de premier Enſeigne.

Sous Aide-Major, M. le Chevalier de Beauviſſy, avec rang de premier Maréchal des logis.

Quatre *Commiſſaires à la conduite*, MM. de Flobert, de Perſeville, Renaud & de Toutteville.

Aumôniers, MM. le Nepveu, Chevalier de S. Lazare & Hinard.

Chirurgien Major, le Sr. Sorbier.

Payeur des Tréſoriers généraux de la Maiſon du Roi & de la Gendarmerie, M. Bourcier.

ARTICLE VII.

Des Commiſſaires ordinaires, Provinciaux des Guerres.

CEs Officiers ſont diſperſez en differens départemens du Royaume, & leurs fonctions ſont de veiller à ce que les troupes qui y ſont en quartier, ou qui y paſſent, ayent à y obſerver les Ordonnances du Roi, pour leur conduite, leur police & diſcipline militaire. Voici leurs départemens & leurs noms.

MESSIEURS.

Paris, Planteroſe.

Soiſſons, Dalmas.

Amiens ou *Picardie*, Perrin de Flacourt.

Arras ou *Artois*, Maralde de Fontenay.

Châlons, du Bois de Crancey.

Sedan, Galand.

Tours, ...

Grenoble ou *Dauphiné*, le Chevalier de

Poitiers, du Bois de la Chevalerie.

La Rochelle ou *Pays d'Aunix*, Portail.

Limoges, le Chevalier de Malon de Croiches.

Bourdeaux & *Guyenne*, Subtil.

Normandie, Titon du Tillet.

Rennes, Piveron de Morlat.

Nantes, le Gros de Princé.

Toulon, de la Villeurnoy.

Marſeilles, l'Enfant.

Montpellier, Marmier de Prignan.

Bayonne, du Barbier.

Perpignan ou *Rouſſillon*, de la Niverdiere.

Dijon ou *Bourgogne*, de Colmont.

Franche-Comté, Petit de Marivas.

Metz, Robin, Comte en Caſtille.

Thionville, Roynod.

Strasbourg, Gayot.

Huningue, Baudoüin.

Lille, ...

Dunkerque, de Sainte-Marie.

Valenciennes, de Valicourt de Mortrie.

Maubeuge, Seigneur.

Philippeville, Gautru du Coudras.

Il y a encore pluſieurs autres *Commiſſaires des Guerres* diſperſez en differentes Places, au nombre de 127.

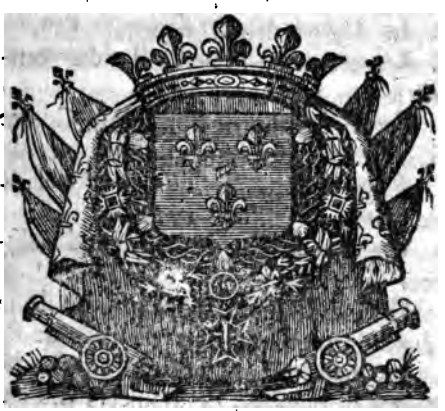

CHAPITRE VII.

Du Grand-Maître de l'Artillerie.

LE Grand-Maître & Capitaine general de l'Artillerie de France eſt Louis Auguſte de Bourbon, Prince légitimé de France, Souverain de Dombes, Duc du Maine & d'Aumale, Comte d'Eu, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel general des Suiſſes & Griſons, Gou-

verneur & Lieutenant general du haut & bas Languedoc, Lieutenant general des armées de Sa Majesté. Il a été pourvû le 10. Septembre 1694.

Louis-Charles de Bourbon, Comte d'Eu son fils, fut reçû en survivance de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie de France le 16. Mai 1710.

Voyez ci-devant dans le second Volume.

Le Grand-Maître, pour marque de sa dignité, met au-dessus de l'écu de ses armes deux canons sur leurs affuts; des caques de poudre, des boulets, des gabions.

Avant l'invention de la poudre, dont l'époque est fixée environ l'année 1354. il y avoit des machines de guerre pour l'attaque & la défense des Places, sur lesquelles le *Maître des Arbalêtriers* avoit inspection. Cet office étoit considérable. Ses principales fonctions étoient de commander les gens de pied, qui combattoient avec l'arbalête, lesquels étoient les plus estimez parmi l'infanterie. Celui qui étoit pourvû de cette charge, portoit derriere l'écu de ses armes une arbalête posée en pal, ou il en mettoit deux à côté de son écu, pour marque

de ſa dignité, ainſi qu'il ſe trouve ſur pluſieurs ſceaux anciens. Il commandoit auſſi les *Cranequiniers*, ſoldats qui portoient des arbalêtes legeres, & qui pour l'ordinaire étoient à cheval. Leur dénomination vient d'un inſtrument appellé pied de biche, ou *cranequin*, qu'ils portoient à la ceinture, & avec lequel ils bandoient leurs arbalêtes. Enfin le Maître des Arbalêtriers avoit la Surintendance ſur tous les Officiers qui étoient chargez des machines de guerre. La preuve eſt rapporté par Joinville, dans ſon Hiſtoire de S. Louis; il fait mention d'*Arc*, d'*Arbalête*, de *Trait* & d'*Artillerie*, & appelle *Maître de l'Artillerie*, celui qu'il nomme peu après *Maître des Arbalêtriers*. On peut voir ce qu'en a dit Caſeneuve, ſous le mot *Artillerie*, dans ſes *Origines de la Langue Françoiſe*, & l'Hiſtoire des Grands Officiers, édition de 1733.

Le Roi Henry IV. ayant pourvû de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie Maximilien de Bethune, depuis Duc de Sully, Pair & Maréchal de France, par lettres du 13. Novembre 1599. érigea cette charge en office de la Couronne au mois de Janvier 1601.

Dans chacune des armées de France,

il y a un *Lieutenant general de l'Artillerie*, qui ſous les ordres du Grand-Maître y a le commandement ſur tous les Officiers de l'Artillerie, Capitaine de charois, canoniers, pionniers, charrons, cordiers, & autres petits officiers; ce que l'on nomme l'équipage d'Artillerie, de la conduite duquel il prend ſoin: ils ſont auſſi aux ordres de ceux qui commandent l'armée.

C'eſt le Grand-Maître de l'Artillerie qui fait faire les travaux de l'armée, tant aux ſieges des Villes, que dans la marche; c'eſt lui qui fait faire les poudres, fondre l'Artillerie, & qui a pouvoir ſur tous les Arcenaux de France. Il a auſſi le ſoin des tentes & pavillons de l'armée, ou au moins preſque de toutes. Il a ſa juriſdiction à l'Arcenal de Paris, & eſt toujours Colonel du Régiment Royal-Artillerie.

Le Grand-Maître de l'Artillerie a ſous lui les Officiers ſuivans.

Quatorze *Lieutenans Generaux de l'Artillerie*, dont il n'y en a que deux qui ſoient en *charge*, leſquelles tombent dans le caſuel du Grand Maître: les douze autres reçoivent leurs commiſſions du même Grand-Maître, ainſi que tous les autres Officiers de l'Artillerie.

Le poſſeſſeur de la premiere des charges, laquelle étoit unique autrefois, a

le titre de *premier Lieutenant general de l'Artillerie*, mais il n'a point de département : le poſſeſſeur de la ſeconde en a un particulier attaché à ſa *charge*, & les douze autres ont leur département dans les differentes Provinces du Royaume.

Premier Lieutenant general de l'Artillerie, M le Comte de Borſtel.

Autre charge, M. Louis-François de Thiboutot, Sire & Marquis de Thiboutot, par érection faite en Juin 1720. de terre de Thiboutot, ſiſe au pays de Caux en Marquiſat. Il a le département *l'Iſle de France & Arcenal de Paris.*

Départemens des autres Lieutenans Generaux d'Artillerie.

Flandres, Haynaut, Boulonnois & Soiſſonnois, M. de S. Perier Lieutenant general des armées du Roi.

Alſace, Duché & Comté de Bourgogne, M. de Malezieux, Maréchal de camp.

Trois Evêchez, M. de Bois-Loger, Maréchal de camp.

Dauphiné & Provence, M. Borſtel.

Rouſſillon & Languedoc, M. le Chevalier de Groſſolles.

Aunix, Guyenne & Bearn, M. Hault de Montigny.

Bretagne, M. Jaunay.

Normandie, M. Sevin, marquis de Quincy, Brigadier d'armée, Lieutenant de Roi dans la baſſe Auvergne.

Picardie & Artois, M. de la Chabruere Brigadier.

Lyonnois, *Beaujollois*, *&c.* M. le Chevalier de Mazis.

Champagne, M. le Baron de Meſlay.

Touraine, *Anjou & Maine*, M. le Chevalier le Maître.

Il y a encore les Lieutenans Provinciaux d'Artillerie, leſquels outre la Ville de leur principale réſidence, ont preſque tous inſpection ſur l'Artillerie de quelques autres Places circonvoiſines, dans leſquelles il n'y a que des Commiſſaires.

Il y a dans le corps de l'Artillerie, autant de Commiſſaires qu'il y a de Places, dont les uns ſont Provinciaux, les autres ordinaires, & les autres extraordinaires, qui reſident, les uns durant toute l'année, les autres durant ſept mois, & les derniers durant cinq; ce qu'on appelle grand & petit ſemeſtre. Leurs appointemens ſont à proportion du tems fixé pour leur réſidence.

De tous ces Officiers d'Artillerie, il y en a cent un, y compris le Grand-Maître, qui ont droit de *Committimus*, au grand

:eau. Ils ſont tirez indiſtinctement de ut le corps, à la volonté du Grand-laître.

Tréſorier general de l'Artillerie, M. locquart de Murville.

Contrôleur general, M. Garnier de ntigny.

Secretaire general, M. le Boilteux de ourmont.

Commiſſaire general des poudres & ſal-tres, M. Micault.

. pecteur general des fabriques & du gazin Royal des armes, M. Louis Ti-de Villegenou, Sr. de Châteauneuf, Gervais, la Tourette, &c.

Inſpecteur des poudres, M. Adelbert-Urgiay.

Aumônier, M. l'Abbé Ranquinot.

Premier Medecin, M. Seron.

Chirurgien Major, M. Jallet.

Apotiquaire Major, M. Clauvés.

La juriſdiction de l'Artillerie s'étend tout le Royaume: elle a tenu jadis n ſiege au Louvre, d'où elle fut tranſ-rée à l'Arcenal en 1572. L'apel de ſes igemens reſſortit au Parlement.

Elle eſt compoſée des Officiers ſuivans.

Un *Bailly d'Epée*, M. des Champs, dit *lorel*, marquis de Creſſy, Brigadier de avalerie.

Un *Lieutenant general*, M. Coſſin.
Avocat du Roy, M. du Bos.
Procureur du Roi, M. du Foys.
Subſtitut, M. Thurin.
Greffier, M. le Gras.
Garde-Scel, M. Dauger.
Receveur des Conſignations, M. du Val.
Huiſſier Audiancier, M. Bochet.

Prévôté de l'Artillerie.

Prévôt, M. François Cramailles.
Lieutenant, M. Adrien-Pierre de S. Etienne.
Greffier, M. Touſſaint de la Chapelle.

CHAPITRE VIII.

De l'Amiral & de la Marine.

L'Amiral de France eſt M. le Comte de Toulouſe, Louis-Alexandre de

Bourbon, légitimé de France, Duc de Penthievre, de Château-Vilain, & de Ramboüillet, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de la Toiſon d'or, Gouverneur de Bretagne, Lieutenant general des armées du Roi. Il eut cette charge d'Amiral au mois de Novembre 1683. & M. le Duc de Penthievre ſon fils la ſurvivance le 1. Janvier 1734.

Voyez ci-devant, tome 2. à l'article des Princes légitimez, où l'on a rapporté ſes titres, qualitez & armoiries.

L'Amiral porte pour marque de ſa dignité une ancre poſée en pal derriere l'écu de ſes armes, dont la trabe eſt d'azur fleurdeliſée d'or.

Par Edit donné à Paris au mois de Janvier 1627. régiſtré le 13. Mars ſuivant, les charges de Connêtable & d'Amiral furent ſupprimées; celle de Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant general de la navigation & commerce de France, avoit été créé par autre Edit donné à S. Germain en Laye, au mois d'Octobre 1626. qui fut régiſtré le 18. Mars 1627. & enfin par un autre Edit donné à S. Germain en Laye au mois de Novembre 1669. régiſtré au Parlement le 27. Janvier 1670. cette charge de Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant general de la

de la navigation & du commerce de France fut ſupprimée, & celle d'Amiral rétablie avec le titre d'Officier de la Couronne.

Le Roi Louis XIV. en rétabliſſant cette charge, ſe reſerva le choix & la proviſion de tous les Officiers de guerre & de finance, qui ont emploi & fonction dans la Marine; ſçavoir, des Vice-Amiraux, Lieutenans generaux & Chefs d'Eſcadre; des Capitaines, Lieutenans, & Enſeignes des Vaiſſeaux, Fregates & Brulots; des Capitaines & Officiers des ports & gardes côtes; des Intendans, Commiſſaires, Contrôleurs generaux & particuliers, Gardes magazin, & generalement de tous les autres Officiers de guerre & de finance, ayans emploi & fonction dans la Marine. Enſemble tout ce qui peut concerner les conſtructions & radoubs des Vaiſſeaux, l'achat de toutes ſortes de marchandiſes & munitions pour les magazins, Arcenaux de marine, & armement de mer; l'arrêté des états de toutes les dépenſes faites par les Tréſoriers de la marine.

L'on ne peut mieux repreſenter le pouvoir, les fonctions, & les droits dont joüit preſentement l'Amiral, qu'en rap-

portant les mêmes paroles du Reglement fait par le Roi Louis XIV. le 12. Novembre 1669. à S. Germain en Laye.

Toute la Juſtice de l'Amirauté, ainſi qu'elle eſt réglée & établie par les Ordonnances, appartiendra, & ſera renduë au nom de l'Amiral.

Il pourvoira de plein droit aux offices des ſieges des Amirautez dans tous les lieux où ils ſeront établis.

Il joüira pareillement de tout & tel droit de nomination & proviſion, dont les Amiraux de France ont bien & dûëment joüi, ſur les offices de l'Amirauté auſdits ſieges & Table de marbre.

Des amendes, confiſcations, & tous autres droits de Juſtice, dans tous les ſieges particuliers, & de la moitié dans ceux des Tables de Marbre.

Du droit de dixiéme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer.

Du droit d'ancrage, ainſi qu'il eſt reglé par les Ordonnances, & que les précedens Amiraux en ont joüi.

Du droit de congé ſur tous les Vaiſſeaux qui partent des ports & des havres du Royaume.

Le nom d'Amiral a été emprunté des Arabes, qui vinrent par mer fondre en

Europe ſur les Chrétiens, & après avoir couru toutes les mers de ces Provinces, conquirent l'Eſpagne, & de-là deſcendirent aux côtes de France par la Guyenne & le Poitou. Pendant de ſi longues guerres, les François eurent ſouvent communication avec eux : & comme celui à qui obéiſſoient les autres chefs de cette armée ſi puiſſante ſur mer, étoit communément appellé en leur langue arabeſque, *Amir al Muſilmin*, c'eſt-à-dire, le Prince des vrais Croyans : (On ſçait aſſez que ces infideles ſe qualifient du titre de vrais Croyans) les François qui retinrent les premieres ſyllabes de ce nom, à cette imitation ont appellé celui qui commande l'armée ſur mer leur *Amiral*.

Le premier que l'on trouve avoir exercé la charge d'Amiral de France, fut Florent de Varennes en l'année 1270. au paſſage d'outre mer.

Il y a eu pluſieurs Amiraux au tems que les Rois de France ne poſſedoient pas toutes les Provinces maritimes de ce Royaume; à ſçavoir, l'Amiral de Bretagne, de Guyenne & de Provence, ou des mers du Levant.

Le Cardinal de Richelieu obtint l'Edit du mois d'Octobre 1626. par lequel

l'office de *Grand-Maître, Chef & Surintendant general de la navigation & commerce de France*, fut créé, & duquel il ſe fit pourvoir. Il fit ſupprimer celui d'Amiral par un autre Edit du mois de Janvier 1627. Après ſa mort le Duc de Fronſac fils du Maréchal de Brezé lui ſucceda; mais ayant été tué au ſiege d'Orbitelle, cette charge fut exercée au nom de la Reine Regente, ſous le titre de Grand-Maître de la navigation.

L'on peut voir un ample détail de ce qui concerne l'Amirauté dans la *nouvelle deſcription de la France*, par M. Piganiol de la Force.

Auprès de l'Amiral de France, & pour recevoir ſes ordres, réſide toujours le *Secretaire general de la marine*, qui eſt M. Michel-René l'Enfant, qui en cette qualité a ſéance & voix délibérative au Conſeil des priſes : il eſt en outre Secretaire des commandemens de S. A. S. M. le Comte de Toulouſe.

En 1669, le Roi a créé deux charges de Vice-Amiral.

Vice-Amiral du Levant, pour commander dans tous les ports, & dans l'étenduë de la mer mediterranée, ſous l'autorité & en l'abſence de l'Amiral, M.

le Marquis de Sainte Maure le 8. Juin 1730.

Vice-Amiral du Ponant, qui commande dans tous les ports & dans l'étenduë de la mer Oceane, ſous l'autorité & en l'abſence de l'Amiral.

M. Le Marquis d'Antin le 21. Avril 1731. ſur la démiſſion du Maréchal Duc d'Eſtrées, auquel Sa Majeſté a conſervé les fonctions de cette charge pendant dix ans.

Lieutenans generaux des armées navales du Roi.

Ils commandent ſuivant leur ancienneté en l'abſence du Vice-Amiral, dans les ports où ils ſont départis.

MESSIEURS,

1. Mars 1727. De Briqueville, Comte de la Luzerne.

27. Mars 1728. Du Guay Trouyn.

Idem. De Court de la Bruyere, premier Maître-d'Hôtel de M. le Duc d'Orleans premier Prince du Sang, ci-devant ſon ſous Gouverneur.

8. Juin 1730. Le Comte de la Roche-Alard.

Chefs d'eſcadre qui commandent en l'abſence des Lieutenans generaux.

MESSIEURS,

27. Mars 1728. Sallaberry de Benneville.
Idem. Achilles, Chevalier de Broglia.
Idem. Le Comte de Chavagnac.
Idem. Le Bailly de Vatan.
Idem. Le Chevalier de la Roche-Alard.
Idem. Le Comte de Roquefeuil.
10. Mars 1734. De Sainte Hermine.
Idem. Charles de la Blandiniere.
Idem. Polignac Deſcoyeux.
Idem. De Bretel, Marquis de Lanquetot.
Idem. De Blouet, Chevalier de Camilly, Chevalier de Malte.
Idem. De Beauquaire.

Capitaines des Vaiſſeaux qui roulent avec les Colonels lorſqu'ils ſervent ſur terre.

MESSIEURS,

1696. Bouthillier de Rancé.
1703. Raoul de la Guibourgere.

Le Comte de Volvire.
De Francine.
Damas de Marillac.
1705. Guymont du Coudray.
Droüard.
De Teſſac.
De Valerte Laudun, Commiſſaire general d'Artillerie en 1728.
De Gabaret.
De Genetien.
1706. De la Grange, Comte d'Arquien.
De Radoüay, Commiſſaire general d'Artillerie 1734.
1707. De Querquelen, Capitaine de Port à Breſt.
De Grenonville.
Le Comte de S. Quentin.
1708. Le Marquis de Beauharnois, Gouverneur du Canada en 1726.
1709. Le Marquis Dars
1710. De Rouſſelet, Comte de Château-Regnault.
1712. De Rochambeau.
Le Marquis de Praſlin.
Le Marquis de la Vieſville.
Perrot de Fercourt.
De Saint Legier la Sauzaye.
Bart.

Le Commandeur de Voiſins.

De Thomas de la Valette.

De la Duz, de Vieuxchamps.

De Saint Germain, Inſpecteur à Toulon 1734.

1718. De Bauve, Inſpecteur à Breſt 1731.

1720. De Serigny.

1721. De Barailh, Commiſſaire general d'Artillerie 1732.

1722. Fondelin, Inſpecteur à Rochefort 1734.

1726. De Fayet, Gouverneur des iſles ſous le vent. 1732.

1727. S. Perrier de Bandeville.

De Sorgues.

De Chaon.

Le Comte des Nots.

De Montlaur.

De Gand.

Le Comte de Ligondez.

Bochart, Comte de Champigny-Noroy, Gouverneur & Lieutenant general des iſles du vent de l'Amerique 1727.

Le Chevalier de Neſmond.

De Beauharnois de Beaumont.

Le Chevalier d'Eſpinay.

La Ferriere Vincelles.

La Duz de Vieuxchamps.

D'Avaugour, Commandant des Gar-

des Marines à Breſt. 1731.
Dorves.
Le Comte de Marqueſe.
Le Chevalier de Foüilleuſe.
Des Herbiers de l'Eſtanduere.
De l'Iſle Kerlo.
de Marandé.
La Jaille.
Le Chevalier de Pioſens, Commandant des Gardes Marines à Toulon.
Le Chevalier de Rochechoüart de Montpipeau.
Le Chevalier d'Eſtourmel.
Le Chevalier de Caylus.
1728. le Chevalier de Châteauneuf Thomas.
1730. De S. Ovide Gouverneur de l'Iſle Royale en 1717.
1731. Desguille.
Le Comte du Queſne.
La Chaize Beaupoirier.
De Galiffet.
De Kermadec Huon.
De Ravenel.
De Cheylus *Major*.
Le Chevalier de Sabran Bagnols.
Bidaud de Salnove.
De Joganville.
De Baraudin.
de Breugnon.

Le Chevalier de S. Clair.
La Maiſonfort du Bois des Cours.
Le Chevalier de Sainte Hermine.
Forant.
Le Comte des Gouttes Commandant des Gardes Marine à Rochefort.
De Villevieille, *Major*.
La Jonquiere de la Pomarede.
De Coulombe.
Mauclerc du Peré, Capitaine de Port à Toulon.
Du Queſnel.
Le Chevalier d'Albert du Cheſne.
De Pardaillan, Commandant des Gardes du Pavillon. 1734.
1732. Gravier, Capitaine de Port à Rochefort.
De la Mirande, Gouverneur de Cayenne. 1729.
1733. Le Chevalier de Creſnay.
Des Cours.
Du Deffand.
1734. Jamain.
Des Gouttes la Sale.
Le Comte de Plœuc.
Beauharnois de Beauville.
De Beauvais Thomas.
Des Combes.
Marnemara.
De Conflans Brienne.

Le Marquis d'Uzés.

Intendans de la Marine.

MESSIEURS,

Robert, *Intendant à Breſt*, depuis 1703.

Beauharnois, *Intendant à Rochefort*, depuis 1710.

Raudot, *Intendant des Claſſes à la Cour*, en 1710.

Cartigny, *Intendant des armées navales*, en 1716.

Mitton de Senneville, *Intendant à Toulon*, en Octobre 1720.

De Ricouart, *Intendant à Dunkerque*, en Octobre 1720.

Michel Begon, Sèigneur de la Picardiere, S. Sulpice, &c. *Intendant au Havre*, en 1724.

Intendans des Colonies.

MESSIEURS,

Panier d'Orgeville, *à la Martinique*, en 1728.

Du Clos, *à S. Domingue*, en 1729.

Hocquart, *au Canada*, en 1735.

Commiſſaires Generaux de la Marine

MESSIEURS,

Bigot de la Mothe, *à Breſt*, en 1716.
De la Foſſinguant, *à S. Malo*, en 1722.
Charron, *à Lyon*, en 1729.
De Clieu d'Erchigny, *à Bayonne*, en 1729.
Le Vaſſeur de Villeblanche, *à Toulon*, en 1729.
De la Croix, *à Rochefort*, en 1729.
De la Chapelle, *à la Guadeloupe*, en 1729.
Gourdan, *à la Cour*, en 1730.
D'Aubenton, *à la Cour*, en 1731.

Tréſoriers generaux de la Marine.

M. Barthelemi Mouffle de la Tuillerie.
M. Marſolin Florent de Selle.

Pour fournir d'Aumônier ſur les vaiſſeaux du Roi, Sa Majeſte a établi une Communauté ou Séminaire de Prêtres ſeculiers à *Breſt*.

A *Rochefort*, un pareil Séminaire de Miſſionnaires.

Autre Séminaire à *Toulon*, établi ſur

la fin de l'année 1686. pour l'inſtruction de vingt Prêtres ſeculiers, deſtinez pour ſervir d'Aumôniers ſur les vaiſſeaux.

Le Roi entretient trois compagnies de cent *Gardes de marine*, tous Gentilshommes; ſçavoir, une à Toulon, une à Rochefort, & la troiſiéme à Breſt. Elles ſont commandées par des Capitaines de Vaiſſeaux : Le Roi entretient auſſi à l'Amiral une compagnie de Géntilshommes, nommez *Gardes du Pavillon Amiral* : Elle a eté créé par Ordonnance du 18. Avril 1716. & eſt commandée par un Capitaine de Vaiſſeau, depuis fait Chef d'Eſcadre. Ces quatre compagnies ſont inſtruites dans les Arcenaux de la Marine, aux dépens de Sa Majeſté, dans toutes ſortes d'exercices, & en l'art de la navigation.

La compagnie des Gentilshommes *Gardes du Pavillon Amiral*, eſt de 80. perſonnes; compris dans ce nombre dix Officiers ſubalternes : elle a outre cela un Capitaine, tiré du corps des Capitaines de vaiſſeau; c'eſt aujourd'hui M. de Pardaillan, un Enſeigne, deux Maréchaux des Logis. Les fonctions de ces gardes ſont de ſervir dans les Ports & à la mer près de la perſonne de l'Amiral de Fran-

ee, & pour ſervir auſſi ſous ſes ordres, ſur les principaux vaiſſeaux de guerre, tant en Levant qu'en Ponant : faire la garde à la porte de ſa chambre ſur mer, & à ſon appartement ſur terre, & le ſuivre quand il ſort. Le détachement qui eſt embarqué avec le Vice Amiral en doit faire autant à la porte de ſa chambre ſur mer, & dans ſon appartement ſur terre, quand l'Amiral n'y eſt pas.

CHAPITRE IX.

Du General des Galeres.

LE Royaume de France eſt bordé de deux mers, d'un côté de la grande mer Océane, & de l'autre qui eſt au midi de la mer Mediterranée, ſur la-

quelle ſont entretenuës les Galeres de France, qui ſont preſque toujours dans le Port de Marſeille.

Elles ont un General, qui dans des tems a été connu ſous le titre de *Capitaine general des Galeres*, & dans d'autres ſous celui d'*Amiral de Provence & de Levant.*

Le premier que l'on trouve avoir été pourvû de cette dignité, eſt Jean de Chambrillac, Seigneur de Sauzet en Perigord, & Sénechal de cette Province, établi Capitaine general des Galeres & autres Vaiſſeaux, pour faire la guerre aux Genois en 1410. Mais Antoine de Ruffy, Auteur de l'Hiſtoire de la Ville de Marſeille, prétend que cette charge n'a commencé que depuis la réünion du Comté de Provence à la France; & il commence la liſte des Generaux des Galeres par Pregent de Bidoux, Grand Prieur de S. Gilles, ordre de S. Jean de Jeruſalem, pourvû de cette charge en 1497. Le Roi Charles IX. par ſon Ordonnance renduë à Amboiſe le 6. Avril 1562. avant Pâques, regiſtrée au Parlement le 8. Juin ſuivant, que l'on comptoit 1563. regla le pouvoir & les fonctions du General des Galeres.

Le General des Galeres & Lieutenant general és mers du Levant, eſt

M. Jean-Philippes, dit le Chevalier d'Orleans, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jeruſalem, Grand Prieur de France, General des Galeres du Royaume, dont il prêta ſerment entre les mains du Roi le 29. Août 1716. Il commande la *Reale*, & eſt né à Paris en 1702. il fut légitimé par lettres patentes du mois de Juillet 1706. regiſtrées à la Chambre des Comptes, le 18. Septembre ſuivant, & au Parlement le 27. du même mois.

Il porte pour Armoiries d'azur à trois fleurs de lys d'or, au lambel d'argent à trois pendans, qui eſt d'*Orleans*, & pour briſure, un bâton d'argent péri en barre, au chef couſu de la Religion, qui eſt de gueules à la Croix d'argent, l'écu poſé ſur la Croix de l'Ordre, dont on voit les extrêmitez, & environné d'un chapelet, d'où pend une pareille Croix, qui eſt donnée à tous les Chevaliers de Malte; & en qualité de General des Galeres, il porte derriere l'écu de ſes armes un Grapin, (c'eſt-à-dire, une ancre à quatre bras) poſé en pal, & garni de ſa trabe, ſurmontée de ſon anneau.

Le General des Galeres a 12000 liv. d'appointemens ordinaires, 6000 liv. d'appointemens extraoadinaires, 6000 liv. de penſion, 12000 liv. pour ſa table, 3000 livres pour l'avantage qu'il avoit autrefois ſur les Felouques & Brigantins de garde, ſervans près ſa perſonne, & autres appointemens, le tout montant à 48000 liv.

Il a un Sécretaire general près de lui pour recevoir ſes ordres, c'eſt M. Kerdrain.

Lieutenant general des Galeres, M. de la Rochefoucaud, Marquis de Roye, a été reçû le 1. Janvier 1704. Il commande la *Patronne*.

Chefs d'Eſcadres des Galeres.
3. *Septembre* 1720.

M. de Cambis, Marquis de Velleron; il commande *la Gloire.*

1731.

M. Cheyladet de Monvellier.

1733.

M. Bailly de Laubepin.

Capitaines de Galeres.

MESSIEURS.

1716. Andraut, Comte de Maule.

1721. Le Marquis d'Eſpennes.

1722. Le Chevalier de Levy-Gaudiez, Inſpecteur.

1725. Le Commandeur de Trans.

Idem. Du Laurens du Bruée.

Idem. Barras de Chantarcier.

Idem. Le Comte de Neuvy Duchon.

Idem. Le Chevalier de la Gratianne.

1728. Le Marquis de Caſtellane.

Idem. De Villeneuve Bargemont.

Idem. Le Chevalier de Pilles.

1730. De Gardane,

1732. De Soiſſans

Idem. De Mazan-Sabran.

Idem. Le Chevalier de Fontette.

1733. Le Marquis de Tournon Ponevez.

Idem. De Langerie, Capitaine de Port.

Le Chevalier de la Farre, Commandant des Gardes de l'Etendart réal des Galeres.

CHAPITRE II.

DEs Duchez, page 267
ARTICLE I. *Duchez qui ne ſont pas Pairies, tant ceux qui ſont éteints, que ceux qui exiſtent*, 269
ARTICLE II. *Grands d'Eſpagne François*, 290
ARTICLE III. *Ducs & Comtes Pairs*, 296
Ducs & Grands d'Eſpagne, ſuivant l'ancienneté de leurs Duchez, ou de leurs Grandeſſes, 298

CHAPITRE III.

DEs Ordres du Roi, 302
ARTICLE I. *Chevaliers de l'Ordre & Milice du S. Eſprit*, 312
Chevaliers & Commandeurs admis & non encore reçûs, 319
Officiers des Ordres du Roi, ibid.
Anciens Officiers auſquels le Roi a conſervé les honneurs, 320
Droit du marc d'Or, 321
Treſoriers du marc d'Or en titre d'office, 323
ARTICLE II. *Chevaliers de l'Ordre de S.*

TABLE DE L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME TROISIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

DEs *Pairs de France*, page 1

ARTICLE I. *Pairies de France, ſuivant l'ordre de leur érection*, 4

ARTICLE II. *Rangs des Pairs de France*, 106

ARTICLE III. *Pairs de France, avec leurs noms, titres, généalogies & armoiries*, 118

ARTICLE IV. *Fonctions des Pairs de France au Sacre du Roi*, 261

CHAPITRE VI.

DU *Connêtable, des Maréchaux de France, & des autres Officiers de Guerre,* 394
ARTICLE I. *Maréchaux de France,* 400
ARTICLE II. *Des Colonels Generaux,* 423
ARTICLE III. *Officiers Generaux d'armée,* 426
Lieutenans Generaux des Armées du Roi, 431
ARTICLE IV. *Maréchaux de camp,* 440
ARTICLE V. *Brigadiers d'Armée,* 446
I. *Brigadiers d'Infanterie,* ibid.
II. *Brigadiers de Cavalerie & de Dragons,* 455
ARTICLE VI. *Regimens d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons,* 464
I. *Infanterie,* ibid.
Regimens d'Infanterie, avec les noms des Meſtres de Camp, Lieutenans Colonels & Majors, 468
II. *Cavalerie,* 503
Regimens de Cavalerie, 550
III. *Dragons,* 560
Regimens de Dragons, 563

ARTICLE

Michel, 323
ARTICLE III, *De l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis*, 331
ands Croix, à 6000 liv. chacun, 338
mmandeurs à 4000 liv. ibid.
mmandeurs à 3000 liv. ibid.
ficiers de l'Ordre de S. Louis, 340

CHAPITRE IV.

T. I. CHevaliers de la Toison d'or, 344

CHAPITRE V.

E l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem, 346
liers laïcs, 357
ecclesiastiques, 388
vres servans d'Armes, 393
ficiers de l'Ordre, 392
ficiers & Chevaliers qui composent le Conseil de l'Ordre, qui se tient chez M. le Grand-Maître, 393

CHAPITRE VI.

DU Connêtable, des Maréchaux de France, & des autres Officiers de Guerre, 394
ARTICLE I. *Maréchaux de France,* 400
ARTICLE II. *Des Colonels Generaux,* 423
ARTICLE III. *Officiers Generaux d'armée,* 426
Lieutenans Generaux des Armées du Roi, 431
ARTICLE IV. *Maréchaux de camp,* 440
ARTICLE V. *Brigadiers d'Armée,* 446
I. *Brigadiers d'Infanterie,* ibid.
II. *Brigadiers de Cavalerie & de Dragons,* 455
ARTICLE VI. *Regimens d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons,* 464
I. *Infanterie,* ibid.
Regimens d'Infanterie, avec les noms des Meſtres de Camp, Lieutenans Colonels & Majors, 468
II. *Cavalerie,* 503
Regimens de Cavalerie, 550
III. *Dragons,* 560
Regimens de Dragons, 563

ARTICLE

TABLE.

ARTICLE VII. *Trompes de la Maiſon du Roy, appellées* la Maiſon du Roy, 525

ARTICLE VIII. *Gendarmerie*, 527

Gendarmes Ecoſſois du Roy, 530

Gendarmes Anglois du Roy, 531

Gendarmes Bourguignons du Roy, ibid.

Gendarmes Flamands du Roy, 532

Gendarmes de la Reine, ibid.

Chevaux Legers de la Reine, 533

Gendarmes Dauphins, 534

Chevaux Legers Dauphins, ibid.

Gendarmes de Bretagne, 535

Chevaux-Legers de Bretagne, ibid.

Gendarmes d'Anjou, 536

Chevaux-Legers d'Anjou, 537

Gendarmes de Berry, ibid.

Chevaux-Legers de Berry, 538

Gendarmes d'Orleans, ibid.

Chevaux-Legers d'Orleans, 539

Etat major de la Gendarmerie, 540

ARTICLE IX. *Des Commiſſaires Provinciaux de guerre*, 541

CHAPITRE VII.

Du grand-maître de l'Artillerie, & des Officiers qui en dépendent, 543

CHAPITRE VIII.

DE l'Amiral, & de la Marine, 551
Lieutenans generaux des armées navales du Roy, 557
Chefs d'Escadre, qui commandent en l'absence des Lieutenans Generaux. 558
Capitaines de Vaisseaux, qui roulent avec les Colonels, lorsqu'ils servent sur terre, 558
Intendans de la Marine, 563
Intendans des Colonies, ibid.
Commissaires Generaux, 564
Tresoriers generaux de la Marine, ibid.

CHAPITRE IX.

DU General des Galeres, 567
Chefs d'Escadre des Galeres, 570
Capitaines des Galeres, 571
Intendans des Galeres, 572
Commissaires Generaux ibid.

Fin de la Table du troisiéme Volume

Permiſſion du Vicaire Général des Auguſtins Déchauſſez.

NOus F. Barthelmy de Ste Catherine, Vicaire General des Auguſtins Déchauſſez, permettons au Pere Simplicien de Ste Baſiliſſe, Prêtre Profès, de faire imprimer l'*Etat de la France*, avec les Additions & Corrections qu'il y a faites, & qu'il jugera à propos d'y inſerer. En foi de quoi nous avons fait expedier les Preſentes, ſignées de notre main, ſcellées de notre Sceau, & contreſignées par le Secretaire General de notre Congregation. Fait à Paris en notre Couvent Royal de N. D. des Victoires le 7. Fevrier 1736. *Signé*, Barthelmy de Ste Catherine Vicaire General.

F. Paul-Antoine, Secretaire General.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux l'*Etat de la France*, plus complet que les précedens, & n'y ai rien trouvé qui puiſſe empêcher l'impreſſion. A Paris le 15. Fevrier 1736.

CLAIRAMBAULT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: Salut. Notre bien-amé Charles Oſmont, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer que les Lettres de Privilege que Nous avons ci-devant accordées pour l'impreſſion d'un Livre intitulé l'*Etat de la France*, étoient prêtes à expirer, il déſireroit continuer à donner ce Livre au Public, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de continuation de Privilege ſur ce neceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de continuer à faire réimprimer ledit Livre intitulé l'*Etat de la France, contenant les Princes, Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & Grands de la Couronne, &c.* en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou ſéparément autant de fois que bon lui ſem-

blera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de vingt années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes : faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelle qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Etat de la France d'autre composition ou impression que de celle qui aura été faite par les soins de l'Exposant ou de ses ayans cause en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, même de Privileges ci-devant obtenus pour ledit Livre, que nous révoquons & déclarons nuls à l'effet de ces Présentes, avec défenses à ceux qui les auroient obtenus de s'en servir; le tout à peine de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, un autre tiers à l'Exposant, & l'autre au Dénonciateur, & de confiscation des Exemplaires, & de tous

dépens, dommages & interêts : à condition que chaque édition dudit Livre qui paroîtra en vertu du présent Privilege, sera approuvée par un Examinateur qui aura été commis à cet effet : & que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles : que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit ou imprimé qui aura servi de Copie pour l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur d'Argenson, & qu'il en sera ensuite mis deux Exemplaires de chaque Edition dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur d'Argenson, le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou

ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le 7. jour du mois de Juillet l'an de grace 1718. & de notre Regne le troiſiéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

De S. Hilaire.

Regiſtré ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 337. N. 361. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le 12. Juillet 1718.

DELAULNE, *Syndic.*

Ledit Charles Osmont a fait part du presente Privilege aux sieurs Caveliet pere, Gosselin, Prudhomme, Gannau, Charpentier, Cavelier fils, Theodore le Gras, Mouchet & David Freres, pour en jouir suivant les traitez faits entr'eux. A Paris ce 1. Octobre 1722.

Registré sur le Registre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, la presente Cession, page 214. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 6. Octobre 1722.